

LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE.

Tome V.




PERRUPTO HISPANORUM VALLO CASTRIS DIREPTIS
ATREBATUM LIBERATUM
XXV AUGUSTI MDCLIV


FINES DEFENSI ET AMPLIATI.
MARDICO ET FANO S·VENANTI CAPT
ARDRA OBS · LIB · M·DC·LVII

LES VIES
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE LA
FRANCE,

Depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent.

Par Monsieur D'AUVIGNY,

TOME CINQUIÉME.



A AMSTERDAM;

Et se vend

A PARIS, chez KNAPEN, au bas du Pont S. Michel, au Bon Protecteur.

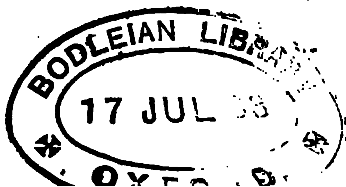
M. DCC. LXIX.



LES HOMMES ILLUSTRES

Contenus dans le Tome cinquiéme.

LES





LES HOMMES ILLUSTRES DE LA FRANCE.

LE CARDINAL MAZARIN,

PREMIER MINISTRE sous LOUIS *XIV.*

IL y a eu plusieurs sentimens sur la naissance de Jules Mazarin. Sans entrer dans le détail des raisons alléguées pour & contre ce Ministre à ce sujet, & sans prononcer moi-même, je dirai seulement que Pietro Mazarini, son pere, transplanté de la petite Ville de Mazare, en Sicile, dans l'Italie, avant qu'on eût aucun lieu de prévoir

la fortune de Jules Mazarin ſon fils ſe trouvoit néanmoins allié aux Mai-ſons des Urſini, des Mancini, de Buffalini, des Martinozzi, dans u Pays où les méſalliances ne ſont poin en uſage. Pietro avoit épouſé en pre-mieres nôces, *Hortenſia de Buffalini* & après la mort de cette Dame, i ſe remaria avec *Porcia Urſini.* Il eu de Hortenſia, *Jules*, qui s'éleva à l pourpre par ſon crédit, *Michel* qu l'obtint par le mérite de ſon frere *Marguerite*, femme du Comte Jerôm Martinozzi de Fano. *Hieronima*, ma-riée à Lorenço Mancini*, Baron Ro-main, iſſu d'une très-ancienne race d Chevaliers Romains.

Jules naquit le ſeize Juillet mil ſi cens deux; il étudia avec ſuccès, & ſervit enſuite dans la Valteline, ſou le Marquis de Bagny, qui y comman-doit les troupes du Pape. Son géni pour la négociation ſe découvrit dè ce tems-là; il réuſſit auprès du Duc d Feria, Gouverneur du Milanès, ve lequel on l'avoit envoyé pour l'en-gager à retirer ſes troupes. Mazarin ſ

* Pierre, *Omni Sancti*, dit Mancini de Lucii qualifié *Nobilis Vir*, dans ſon Epitaphe, vivoit e 1376. Voyez *les Grands* Officiers de la Couronn

fit encore plus avantageusement connoître, en traitant avec le Maréchal d'Estrées, Général des troupes Françoises dans la Valteline. Le Cardinal de Bagny l'ayant amené en France avec lui, le présenta à Louis XIII & au Cardinal de Richelieu son premier Ministre, qui dans la conjoncture présente fut bien aise de l'attacher aux intérêts de la Couronne. 1628.

Le Duc de Rhetel & le Duc de Guastalle se disputoient la possession de l'Etat de Mantouë. Le premier avoit plus de droit; mais l'autre avoit plus d'adresse. Celui-ci entreprit de surprendre Mantouë, du vivant même de Vincent II, Duc de Mantoue; mais la conspiration ayant été découverte, Vincent déclara le Duc de Rhetel son successeur, & lui fit prêter le serment de fidélité par tous les Officiers de l'Etat. Cependant D. Gonçalés de Cordoue, Gouverneur du Milanès à la place du Duc de Feria, appuyoit le Duc de Guastalle, & pressoit la Cour d'Espagne d'envoyer des troupes pour le soutenir. Mais les différens avis traînoient la chose en longueur, & le Duc de Guastalle craignoit d'être abandonné, lorsque la

Cour de Madrid, ayant appris la
1628. mort du Duc Vincent, envoya précipitamment des troupes pour s'emparer de Cazal, & soutenir le compétiteur du Duc de Rhetel, devenu Duc de Nevers par la mort de son pere, & de Mantouë par le décès de Vincent II.

Ce Prince se hâta de quitter la France, pour venir prendre possession de ses Etats, où il fût reçu avec autant de soumission & de joie, que le pût permettre l'état des peuples, qui se voyoient menacés d'une guerre prochaine. Cependant les choses paroissoient encore susceptibles d'accommodement; mais elles étoient extrêmement difficiles à ménager. Mazarin en fut chargé, & comme il avoit à traiter avec presque tous les Souverains qui partagent l'Italie, il couroit incessamment d'un pays à un autre, n'agissant en effet que pour la France, mais faisant entendre à chacun des Princes intéressés qu'il ne travailloit qu'en leur faveur.

Mazarin travaille à la Paix d'Italie.

Ses intrigues parfaitement bien conduites, n'empêcherent pourtant pas la guerre. Le Duc de Savoye, qui avoit d'anciennes prétentions sur le

Montferrat, se ligua avec l'Espagne & l'Empire, contre le Duc de Mantoue, qui vit tout d'un coup ses petits Etats inondés par les troupes des trois Puissances confédérées. La moins redoutable des trois suffisoit pour accabler un Prince, Maître tout au plus de quatre à cinq Places de défense, sans soldats & sans argent. Il ramassa cependant ce qu'il put de milice, & l'enferma dans Trin & dans Cazal, qui se trouva peu après investi par Gonçalès de Cordoue, à la tête d'une armée Espagnole. 1628.

Le Duc de Mantouë voyant la meilleure de ses Villes prête à tomber sous les efforts de ce Général, envoya promptement demander du secours en France. Les Ducs de Longueville & de Mayenne leverent, par ordre du Roi, dix mille hommes, que le Marquis d'Uxelles conduisit en Italie. Louis XIII vainqueur de la Rochelle, prit lui-même la route de ce Pays, à la tête d'une armée de vingt-deux mille hommes. Il battit quelques troupes du Duc de Savoye, & força enfin les Puissances alliées de donner la paix au Souverain de Mantouë. Mais à peine le Traité fut-il signé, & les Fran-

çois éloignés des frontieres de Savoye
1628. qu'on recommença la guerre dans le Montferrat & le Mantoüan. La jalousie du Comte Duc d'Olivarès, premier Ministre d'Espagne, fit envoyer le Général Spinola à la tête d'un grand nombre de Soldats de sa Nation. Spinola, dont en effet le Comte d'Olivarès redoutoit le mérite, s'éloignoit de Madrid à regret; & Mazarin qui eut ordre de sonder ses dispositions les trouva tout à fait conformes à celles de la France, qui desiroit la paix avec ardeur, à cause de l'occupation que les Huguenots lui donnoient. Mazarin représenta à Spinola, que si la guerre continuoit, il alloit être obligé d'obéir au Comte de Collalte qui s'avançoit à la tête de l'armée Impériale, & qu'il verroit ruiner à ses yeux, & par ses propres armes, une partie considérable de l'Italie.

Spinola, qui se voyoit subalterne à regret, entra dans les sentimens de Mazarin. Il convint que cette guerre ne pouvoit tourner qu'à l'avantage du Roi Catholique, de l'Empereur, ou du Duc de Savoye, & qu'elle pouvoit mettre toute l'Europe en combustion. Les Vénitiens marquoient déjà de l'in

quiétude ſur l'arrivée de tant de troupes étrangeres en Italie ; & le Roi de France étoit dans l'intention de ſoutenir le Duc de Mantouë de toutes ſes forces. Spinola conſentit donc d'envoyer Mazarin au Duc, pour lui propoſer de recevoir ſeulement deux mille hommes en quartier dans ſes Etats ; avec promeſſe qu'aucun d'eux n'entreroit dans ſes Places de guerre. Le Duc de Mantouë fier des ſecours que le Cardinal de Richelieu lui avoit accordés, & de ceux qu'il lui promettoit pour l'avenir, refuſa de donner entrée à aucunes troupes ennemies, & écouta encore avec beaucoup de mépris les autres propoſitions, qui lui furent faites par Mazarin, de la part de Spinola. 1628.

Celui ci, qui comptoit accorder des graces, s'offenſa beaucoup du peu de cas qu'on faiſoit de ſes avances ; & plein de reſſentiment, il mit bruſquement le ſiége devant Cazal, pendant que Collalte entroit dans le Mantoüan. Le Souverain d'un Pays ſi vivement attaqué paroiſſoit perdu ſans reſſource, lorſque l'adreſſe de Mazarin lui procura une ſuſpenſion d'armes de la part des Eſpagnols. Il ſe rendit en

Mazarin obtient une ſuſpenſion d'armes.

même tems dans le Camp des François,
1628. pour les engager aussi à une Trêve, qu'ils voulurent d'autant moins accepter, que le Cardinal de Richelieu lui-même étoit déjà à Lyon suivi d'une armée de vingt deux mille hommes de bonnes troupes, dans la résolution de traverser la Savoye, à force ouverte, pour se joindre à eux. Le Duc de Savoye, à qui le Cardinal de Richelieu envoya demander le passage des troupes Françoises dans ses Etats, trembla à cette proposition; & jugea bien que s'il refusoit ce qu'on lui demandoit, on ne laisseroit pas de passer outre; & que s'il l'accordoit, les François ne manqueroient pas de se venger de l'infraction qu'il avoit faite au dernier Traité.

Entrevûe de Richelieu & de Mazarin.

Dans une situation aussi critique, il eut recours à Mazarin, qui vint de sa part à Lyon trouver le Cardinal de Richelieu, où cette Eminence attendoit la réponse du Duc. Ces deux grands Politiques, qui avoient déjà essayé leur génie, s'admirerent de nouveau; & le Ministre de France, aussi bon connoisseur en hommes que grand homme lui-même, rendit hautement justice à la capacité de Maza-

rin. En faveur de l'estime qu'il avoit conçue pour lui, le Prélat, qui d'ailleurs n'étoit pas guerrier, lorsqu'il s'agissoit de l'être en personne, consentit à une suspension d'armes, que le Négociateur Italien lui demanda avec instance. Je donne ce nom à Mazarin, ne pouvant mieux caractériser un homme, qui sans avoir aucun titre marqué, s'employoit presque pour tous les Princes de l'Europe. Cependant les affaires du Mantoüan se brouilloient de plus en plus. Le Duc de Savoye, qui se piquoit d'être fin & rusé, cherchoit à tromper le Cardinal de Richelieu, & à allumer la guerre entre la France & l'Espagne, afin que ces deux Puissances occupées le laissassent aux mains avec le Duc de Mantoüe, dont la défaite lui eut alors été aisée. Le Ministre François, dont les vûes plus grandes que celles du Duc de Savoye, pénétroit bien au-delà de tout ce que celui-ci pouvoit imaginer de plus subtil, le laissoit manœuvrer, & feignit même de ne pas s'appercevoir de ses détours. Celui-ci plus hardi, à mesure qu'il avançoit davantage, crut avoir absolument fasciné les yeux du Cardinal. Il demanda 1629.

1629. secrettement, mais avec vivacité, un corps de Cavalerie, pour enlever un des Quartiers de l'armée de France. Richelieu qui en fut averti, y mit ordre, & tombant tout à coup sur Pignerol, il attaque cette Place, & la prend en peu de jours.

Prise de Pignerol.

La réduction d'une Place si importante, qui ouvroit le passage des Alpes, changea tout à coup la disposition d'esprit du Duc de Savoye, & la situation de l'armée de France, qui reçut du Dauphiné des munitions & des vivres en abondance. Alors le Duc, honteux d'avoir été la dupe de ses finesses, & alarmé de la perte d'une de ses meilleures Places, pensa à traiter avec sincérité, chose qui lui arrivoit rarement. Les Espagnols & les Allemands eurent leur part de la crainte du Duc. Il ne s'agissoit plus alors de disputer le passage des Alpes, mais de recouvrer une Ville, qui donnoit aux François une entrée libre dans l'Italie.

Tous à la fois demanderent la paix avec instance; & Mazarin, sans avoir encore de caractère (on lui donnoit néanmoins le titre de Ministre du Pape) se rendit à Lyon avec le Nonce

Pancirole, & le Cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. & ils y confererent ensemble avec le Cardinal de Richelieu. Ce Ministre fier de sa nouvelle conquête, & des grands avantages qu'elle pouvoit procurer à son Maître, écouta d'abord avec assez d'indifférence ce que les trois Députés de Rome étoient chargés de lui dire; & flatté d'avoir rendu son Maître l'arbitre de la paix & de la guerre, il remit les conférences à l'arrivée de ce Prince, pour faire durer plus longtems son triomphe. Louis XIII étant arrivé peu de tems après à Grenoble dans le Dauphiné, y donna audience publique au Légat Antoine, au Nonce Pancirole & à Mazarin. Celui-ci porta la parole, & supplia le Roi de la part du Saint-Pere, d'accorder la paix à l'Europe. Il lui représenta, suivant le style ordinaire, les inconvéniens de la discorde, & lui peignit les douceurs du repos & de la paix. Le Roi écouta l'Orateur avec bonté; & quoiqu'il fût fort inférieur aux deux autres Envoyés Romains, ce Prince ne laissa pas de le distinguer honorablement.

1629.

Mazarin vient à Lyon.

La réponse du Roi fut, qu'il avoit

1629. assez fait connoître sa puissance, & la force de ses armes, & qu'il souhaitoit la paix avec plus de sincérité qu'aucun de ses ennemis, quoique vaincus; mais que se défiant de leur bonne foi avec raison, il n'arrêteroit le cours de ses succès, qu'après la conclusion & la ratification du Traité.

Pour notifier cette résolution, & en faire connoître l'efficacité, le Roi monta tout de suite à cheval & s'avança vers Chambéri, dans l'intention de subjuguer toute la Savoye. Le Duc si vivement ménacé sentit redoubler ses inquiétudes & ses alarmes. Il s'en prit à Spinola; & ayant mandé à la Cour d'Espagne que ce Géneral entretenoit des intelligences avec les François, on lui ôta les premiers pouvoirs qu'il avoit reçus, de conclure à son gré les Traités qui seroient proposés de part & d'autre.

Embarras de Spinola & de Mazarin.

Un ordre arrivé si à contre-tems changea absolument la disposition des affaires. Spinola s'étoit engagé avec Mazarin à signer un Traité, qui avoit été dressé de concert avec le Duc de Savoye & le Général de l'armée Allemande, qui assiégeoit alors Mantoüe. Mazarin, sur la parole de Spinola,

avoit présenté ce Traité à la Cour de France; il ne s'agissoit alors de rien moins que de rompre avec plus d'éclat que jamais. La honte de cette rupture retomboit entierement sur le Général Espagnol, qui se voyoit forcé d'avouer la défiance qu'on avoit conçuë de lui à la Cour de Madrid, & le déchet absolu de ce grand crédit, qui avoit donné de la jalousie au Comte d'Olivarès même. 1629

Prise de Mantoüe.

Durant ce tems-là, le Comte de Collalte pressoit Mantoüe *. Cette Ville réduite aux abois, se vit enfin contrainte de se rendre aux Allemands, qui y firent un butin immense. On dit que le seul Palais des Ducs, un des plus beaux de l'Europe, contenoit cinq cens Chambres, toutes richement meublées. Cette conquête donna beaucoup de fierté aux Allemands, & un grand chagrin à Spinola, qui depuis long-tems assiégeoit inutilement Cazal. Pour sa consolation, Emmanuel Duc de Savoye, auteur de ses disgraces, mourut & emporta avec lui le regret d'avoir mis l'Italie en feu, & d'avoir allumé cet incendie dans le tems qu'on pouvoit l'éteindre avec

* Hist. de Louis XIII. Vie de Mazarin.

1629. plus de facilité. Il fut bien regretté de ses Sujets : ses ennemis se réjouirent de sa mort, moins pour la crainte qu'il leur inspiroit par ses armes, qu'à cause de la malignité de son esprit, qui s'opposoit à tout ce qui pouvoit ramener la tranquillité & la paix.

Mazarin crut cette circonstance propre à la procurer enfin à l'Italie. Il avoit déjà tâché de conclure une tréve de concert avec Spinola ; mais ce Général, par la révocation inattendue de ses pouvoirs, s'étoit trouvé hors d'état de remplir ses promesses, & s'étoit rendu suspect aux Impériaux, & même aux François. Mazarin, qui connoissoit dans ceux-ci plus de droiture & de générosité, jugea qu'il y rencontreroit aussi plus de confiance, & il vint leur faire de nouvelles propositions. Il s'agissoit d'accorder une tréve générale, à condition que pour sauver l'honneur des armes Espagnoles, & la réputation de Spinola, on lui remettroit la Ville & le Château de Cazal ; que Thoiras, qui avoit défendu l'une & l'autre avec tant de valeur & de succès, se retireroit dans la Citadelle qu'il seroit aussi obligé de rendre à l'Espagnol, en cas qu'il ne

Réduction de Cazal.

fût pas ſecouru dans un certain nombre de jours. Ce dernier article étoit ſingulier, en ce qu'un ennemi rebuté, & tout prêt à lever le ſiége, fixoit le jour de la reddition de la Citatelle, n'étant encore maître d'aucune des fortifications de la Ville. 1629.

Mais les circonſtances préſentes, & l'envie qu'on avoit d'être débarraſſé de la guerre d'Italie, firent qu'on paſſa au Général Eſpagnol l'abſurdité d'une demande ſi extraordinaire. D'ailleurs le Cardinal de Richelieu, qui l'aimoit, & avec qui il avoit en effet des correſpondances, qu'on avoit tant blâmées à la Cour de Madrid, lui accorda cette ſatisfaction, qui le mettoit en état de dire à ſon Maître, qu'il avoit pris une Place, comme le Comte de Collalte. Ces choſes ne furent cependant point effectuées. Spinola mourut de chagrin que lui avoit cauſé la Cour d'Eſpagne; & il ne fut plus queſtion alors, pour les Eſpagnols & les François, que d'abandonner la Ville, le Château & la Citadelle de Cazal, & de les laiſſer dégarnies de troupes. Les derniers conſentirent à cette retraite, quoiqu'ils fuſſent encore les maîtres du terrain,

Mort du Marquis de Spinola.

A. 1629. mais ils exigerent en même tems que les Espagnols abandonnassent tout ce qu'ils possédoient dans le Montferrat. Le Marquis de Sainte Croix, qui les commandoit à la place de Spinola, rejetta cette proposition avec hauteur, & montra à Mazarin ses troupes & ses retranchemens, pour lui faire voir qu'il étoit fort en état de soutenir la guerre avec avantage.

1630. Le Marquis de Sainte Croix veut combattre les François.

Le Marquis de Sainte Croix pensoit tout différemment que le Général Spinola. Il vouloit la continuation de la guerre avec autant d'ardeur, que l'autre en desiroit la fin. Il se voyoit à la tête d'une armée, composée de troupes aguerries, & qui sembloit ne respirer que le combat. Le front de ses retranchemens étoit garni d'une nombreuse Artillerie, & de tout ce qui peut servir à une vigoureuse défense. Plusieurs Places du Montferrat se voyoient soumises à ses armes; & il se promettoit, comme une chose aussi aisée que glorieuse, de battre les François, & d'ajouter de nouveaux succès aux premieres conquêtes. Mazarin, chargé de tout le poids de la négociation, comprit en effet qu'on ne pouvoit attaquer Sainte Croix sans de

grandes précautions, & ſans trouver de grandes difficultés. Il ſe hâta donc de venir rendre compte au Maréchal Schomberg, qui commandoit l'armée de France, de la diſpoſition des Eſgagnols, & lui conſeilla en même tems de céder quelque choſe à leur ſupériorité, & à la force des défenſes qui les couvroient. Le Maréchal de Schomberg, qui connoiſſoit le génie de ſes ennemis, s'inquiéta peu de leur grand nombre, & moins encore de leurs bravades. Il ſçavoit que le Marquis de Sainte Croix étoit un homme propre à ſacrifier une Nation entiere à la moindre eſpérance d'acquérir un peu de gloire. Qu'il ſe croyoit toujours le plus fort, jusqu'à ce qu'on l'eût abſolument terraſſé; & que loin d'avoir la ſageſſe & la haute capacité du Marquis Spinola, il ne ſe laiſſoit conduire que par ſon ardeur pour le déſordre & le carnage, ſans s'inquiéter des inconvéniens d'une défaite, ſans ménager le ſang de ſes Soldats, dont pour ainſi dire, il étoit plutôt le bourreau, que le Général, & qu'il conduiſoit plutôt à la boucherie qu'au combat.

1630.

Mazarin veut empêcher la bataille.

De tels hommes, cruels ennemis

de l'humanité, trouvent toujours les
1630. autres indignés contre eux, & ce qui
auroit été indifférent de la part d'un
Commandant ordinaire, irritoit tout
le monde dans la bouche du Marquis
de Sainte Croix. Ainsi, lorsque Mazarin eut appris au Maréchal de Schomberg, que son fier adversaire ne demandoit qu'à se battre, il fit prendre les armes à ses Soldats, & après les avoir amenés, en leur redisant une partie des fanfaronnades Espagnoles, il marcha tout de suite aux ennemis. Les premiers coups étoient déjà tirés, & l'escarmouche s'échauffant, l'armée entiere n'étoit plus qu'à cinq à six cent pas des Espagnols. Mazarin, revenu auprès du Marquis de Sainte-Croix, s'efforçoit de le toucher, en lui peignant la grandeur du péril auquel il s'exposoit, s'il attendoit que les François attaquassent enfin ses retranchemens, dont ils étoient déjà si près. Il lui représentoit qu'un ennemi qui attend les coups, se voit accablé d'ordinaire, & que sa défaite entraîneroit, non-seulement la perte de cette armée sur laquelle il comptoit tant, mais encore celle du Milanès, qui resteroit à la discrétion du Vainqueur.

Les coups que le Général Espagnol entendoit tirer durant ce discours de Mazarin, le persuaderent du moins autant que ses raisons. Il changea tout d'un coup d'avis ; & le même homme, qui ne respiroit que le combat, lorsqu'on lui offroit la paix, la demanda, lorsqu'on lui présenta la bataille. Cependant l'arméeFrançoise animée par la présence de son Général, & par l'avantage de ses escarmoucheurs sur ceux des ennemis, s'avançoit fierement sur leurs pas, & témoignoit une résolution qui promettoit aux Espagnols le même sort, qu'ils avoient eu à la défense du Pas de Suse. Mais voici que tout à coup l'on apperçut Mazarin, qui sortoit à toute bride de leurs retranchemens, ayant le chapeau à la main ; & criant de toute sa force, *alte, alte, paix, paix*. Le Soldat échauffé par la vûe des ennemis, dont il étoit déjà à portée de reconnoître la mauvaise contenance, se hâte au contraire de franchir l'espace qui les sépare, & répond d'un ton furieux, aux cris de Mazarin, *point de paix, ni de Mazarin* *, mots funestes, que les François prononcerent d'abord dans un Pays

1630.

* Hist. de Louis XIII.

Etranger, & qu'ils répéterent depuis
1630. tant de fois dans le sein de leur Patrie. Mazarin ne se rebuta point de leur opiniâtreté ; & l'on doit rendre justice à l'intrépidité, qui le fit passer d'un air calme & rassis à travers les boulets de canon & les balles qu'on se tiroit des deux partis, pour joindre le Général François. Celui-ci moins animé que ses Soldats, apprit avec plaisir que le Marquis de Sainte Croix se confessoit vaincu, avant d'en être venu aux mains. Il crie *alte* à son tour, & le Soldat obéissant à la voix de son Chef, s'arrête, non sans murmurer contre Mazarin, qui venoit de leur enlever une victoire certaine.

Mazarin conclut la Paix d'Italie,

Les Espagnols satisfaits d'avoir entendu le bruit des canons & des mousquets, & d'avoir vû tuer quelques-uns de leurs escarmoucheurs, se soumirent à tout ce qu'on voulut exiger d'eux, & consentirent à évacuer toutes les Places qu'ils occupoient dans le Montferrat. On en vint ensuite à un Traité de Paix, qui fut encore l'ouvrage de Mazarin, qui eut l'adresse
1631. se quelque tems après d'obtenir de Victor Amedée, alors Duc de Savoye, la cession de Pignerol en faveur du

Roi de Frace, qui acheta cette Place importante, la somme de cinq cens mille écus. 1631.

Tout l'avantage d'une paix si utile au repos de l'Europe, & si glorieuse à Mazarin, tomboit seulement sur la France. LeDuc de Savoye n'étoit plus le Maître chez lui; & l'Empire avec l'Espagne, après avoir mis sur pied de grandes armées, les avoit vûes rentrer dans leurs Frontières, sans rapporter aucun autre fruit, que les dépouilles de quelques Places, dont elles avoient été obligées d'abandonner les murailles à leurs propres Souverains & aux François. Ceux-ci, au contraire, avec l'honneur d'avoir secouru un Allié utile à leurs intérêts, se voyoient possesseurs d'une Ville, qui leur laissoit la liberté d'entrer en Italie, & d'accabler le Duc de Savoye, toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos. Les autres Nations se plaignirent alors de la partialité de Mazarin; & le Cardinal de Richelieu, pour le consoler de ces reproches, écrivit en sa faveur à la Cour de Rome, & chargea expressément l'Ambassadeur qui y résidoit, de demander au Pape pour Mazarin la Nonciature de France,

1630. aussi-tôt que le Nonce, qui étoit alors en place, seroit rappellé. Sans doute que sur ces entrefaites Mazarin avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique. Le Cardinal de Richelieu, en écrivant ainsi au Saint Pere, n'ignoroit pas combien Sa Sainteté étoit indisposée contre le sujet qu'il lui recommandoit. Le Comte-Duc d'Olivarès avoit travaillé de tout son pouvoir à le mettre mal dans l'esprit du Pontife. Ce Seigneur, le seul homme du monde qui pût entrer en comparaison avec le Cardinal de Richelieu, haïssoit extrêmement le politique Italien, qui s'étoit ouvertement déclaré en faveur du Ministre François, & l'avoit fait triompher de tous les efforts de l'Espagnol. Les deux Ministres étoient les seuls moteurs de cette guerre, & les deux Monarques les plus puissans de l'Europe ne faisoient que leur prêter leur nom. Ainsi, tant de négociations, tant de ruses, tant de combats, tant de Villes prises & saccagées, étoient, pour ainsi dire, les jeux de deux hommes, qui se disputoient la prééminence du génie politique, & qui abusoient à l'envie de la confiance de leur Maître, & de la lâcheté des Courtisans.

La Nonciature de France demandée pour Mazarin.

Pendant que le Comte-Duc d'Olivarès s'oppofoit à la fortune du Pacificateur du Mantouë, le Cardinal Duc de Richelieu le foutenoit de tout fon pouvoir. Il fit en forte que le Pape ayant fait frapper des Médailles au fujet de cette guerre, ordonna au Graveur d'y placer Mazarin, fortant des retranchemens Efpagnols, & galoppant vers l'Armée Françoife, dont il arrêtoit la furie. Le fouvenir d'une action auffi extraordinaire, méritoit en effet d'être tranfmis à la poftérité. Le Pape le fit auffi dans le même tems Chanoine de l'Eglife de Saint Jean de Latran, ce que l'Auteur Aubri regarde comme une haute dignité, en ce qu'elle eft plus honorable que celle de Chanoine de Saint Pierre du Vatican, & qu'elle donne le pouvoir de montrer les Reliques au peuple. Mais un fimple Canonicat, quel qu'il fût, fuffifoit-il pour remplir les grandes vûes de Mazarin? Sentant bien qu'ayant la Cour d'Efpagne contraire, il ne pouvoit déformais rien obtenir que par la fupériorité de la France, il s'y attacha plus que jamais, & reçut chez lui le Maréchal de Thoiras, ce brave défen-

1531.

Il devient Chanoine de S. Jean de Latran.

seur de Cazal, qui arriva à Rome sur

1631. ces entrefaites. Le témoignage avantageux que ce Seigneur lui rendit à son retour à la Cour de France, joint à l'intérêt particulier que le Cardinal de Richelieu avoit à l'obliger, lui valut la Vice-Légation d'Avignon, & quelque tems après la Nonciature extraordinaire de France. Il fit son entrée publique à Paris dans le mois de Novembre 1634. On le reçut bien, & le Cardinal de Richelieu, qui avoit pour lui une estime singulière, lui fit rendre tous les honneurs imaginables.

Mazarin Vice-Légat d'Avignon.

Prise de Trêves par les Espagnols.

Dans le même tems les Espagnols s'emparerent de la Ville de Trêves, & firent prisonnier l'Electeur Archevêque de cette Ville, qui étoit sous la protection de la France; ce qui fut l'occasion d'une nouvelle rupture entre les deux Couronnes. Le Nonce Mazarin s'entremit aussi-tôt dans cette affaire, qui regardoit plus particulièrement le Saint Siége, en ce qu'elle compromettoit un Prélat. Il écrivit à Rome, d'où il reçut le pouvoir d'offrir la médiation du saint Pere, & ses soins pour étouffer cette querelle naissante, qui alloit remettre aux mains

mains les deux plus grands Monarques de la Chrétienneté. Les Espagnols se récrierent aussi-tôt, qu'ils ne vouloient point que Mazarin s'ingérât dans cette affaire. Ils se ressouvenoient de la façon dont il en avoit agi avec eux dans le Traité de Cazal; & ils s'attendoient bien qu'un Italien François de cœur, étant éloigné de la France, le feroit bien davantage, résidant en France même. 1631.

Dans cette occurrence, où il s'agissoit de mécontenter la Cour de Rome, ou de se soumettre à la décision d'un homme dévoué au Cardinal de Richelieu, les Espagnols demanderent que Marie de Médicis, femme de Henri IV & mere de Louis XIII fût chargée de l'accommodement. Cette Princesse infortunée avoit été forcée de sortir non-seulement de la Cour de son fils, mais encore de ses Etats, & de se réfugier chez les Espagnols (a).

Par ce moyen les Espagnols évitoient d'avoir affaire avec le Nonce Mazarin, & renouoient une sorte de commerce entre la Reine Mere & Louis XIII, commerce, qui pouvoit réunir leurs esprits, & devenir funes- 1634.

(a) Voyez l'Hist. du Card. de Richelieu.

te au Cardinal de Richelieu. Il s'agissoit de faire agréer au Roi la médiation de la Reine sa Mere; ce qui paroissoit d'autant plus difficile, que le Cardinal de Richelieu fermoit à son Maître tous les chemins, par lesquels cette Princesse pouvoit communiquer avec son fils. Elle fut dont obligée, malgré sa répugnance & celle des Espagnols, de s'adresser au Nonce Mazarin, qu'elle chargea d'une dépêche pour le Roi, avec ordre de la lui remettre en main propre. Elle contenoit, que se souvenant toujours d'avoir été femme du plus grand Roi que la France eût eu, & étant la Mere du Souverain qui gouvernoit ce grand Royaume, elle n'avoit pu s'empêcher de prendre part aux maux qui le menaçoient, & de tout tenter pour les prévenir; qu'elle espéroit que les Ministres, malgré leur prévention contre elle, seconderoient sa bonne intention, & ne s'opposeroient pas à ce qu'elle vouloit tenter, en faveur d'un peuple qu'elle avoit autrefois gouverné, & qu'elle aimoit toujours.

1634.

Mazarin parle en faveur de la Reine Mere.

Les sentimens de tendresse, que la Reine déployoit dans sa dépêche, ne firent aucune impression sur l'esprit du

Roi. Mazarin s'acquitta de sa commission & présenta la Lettre de la Reine mere au Roi ; mais ce ne fut qu'après en avoir communiqué avec Richelieu, qui dicta cette réponse pour son Maître. » Je ne veux point » répondre à la Reine ma Mere, ni à » ses offres de médiation. Les termes » dont je me servirois, ne pourroient » que la chagriner & lui faire tort dans » le monde. 1634.

Nouvelles plaintes contre Mazarin.

Le Nonce rendit compte à Marie de Médicis des sentimens du Roi son fils, dont il fut moins fâché que qui que ce fût, en ce qu'ils contentoient le Cardinal de Richelieu son Protecteur, chez qui il étoit logé alors, & qu'ils faisoient retomber sur lui la négociation de ce nouveau démêlé, les Espagnols n'ayant plus de moyen de l'en exclure. Mais ils redoublerent leurs plaintes contre lui, & montrerent avec tant d'évidence à la Cour de Rome, que le Nonce Mazarin sacrifioit tout autre intérêt à celui de la France, qu'on le rappella aussi-tôt de sa Nonciature, pour le renvoyer à sa Vice-Légation d'Avignon. Ce coup, qui fut l'ouvrage des Espagnols, leur causa autant de joie, qu'il donna de

chagrin au Cardinal de Richelieu.
1634. Mazarin, en quittant la France, donna une nouvelle preuve de son attachement à cette Couronne, en lui envoyant une grande provision de poudre à canon, dont elle se trouvoit avoir un besoin pressant. Le Cardinal de Richelieu (a) qui le guidoit, & dont il suivoit aveuglement les conseils, le trouvant tout à fait inutile pour lui dans sa retraite d'Avignon, lui conseilla de quitter une Ville, où également éloigné des Cours de Rome & de France, il s'en verroit aussi également oublié. Il lui dit qu'il devoit résider auprès du Saint Pere; y servir les François, s'ingérer le plus qu'il lui seroit possible dans les affaires étrangeres, & tenter de parvenir par ce moyen au Cardinalat, qu'il pouvoit aisément se promettre, malgré l'indisposition du Pape, ayant été Nonce, & jouissant de la protection de la France.

Mazarin revient à Rome.

Mazarin abandonna donc sa Vice-Légation d'Avignon, & se rendit à Rome, où suivant les instructions qu'il reçut du Cardinal de Richelieu, il songea à procurer la Protection de la

(a) Vie de Richelieu.

France au Cardinal Antoine Barberin, neveu du Pape. Le Pontife y consentit d'abord ; mais les Espagnols, qui reconnurent le génie de Mazarin dans ce projet, employerent toutes leurs ressources, pour donner d'autres idées à Urbain VIII. En effet, malgré le conseil de cinq Cardinaux qu'il avoit assemblés, & malgré la convention qu'il avoit faite avec eux de donner le Cardinal Antoine à la France, il changea tout à coup d'avis, & ayant accordé une audience extraordinaire au Duc de Créqui, Ambassadeur de la Couronne, il lui déclara qu'elle eût à chercher un autre Protecteur. Le Duc de Créqui, malgré toute sa fermeté, fut si surpris de ce changement du Pape, qu'il ne lui opposa que de foibles raisons, & sortit de cette audience fort déconcerté. Mazarin au contraire se plaignit avec aigreur de cette condescendance du Pape aux volontés des Espagnols, & il osa lui reprocher de trahir les intérêts de la France, pour favoriser ceux de ses ennemis.

1634.

De-là se forma cette haine qu'on eut toujours depuis à Rome, pour tout ce qui touchoit Mazarin; & la chose fut

1634. poussée si loin, qu'Innocent X Successeur d'Urbain VIII ne pouvoit entendre prononcer le nom de Mazarin qu'avec horreur. Le Cardinal de Retz n'y trouva depuis une si éclatante protection, qu'en faveur de ce qu'il avoit entrepris contre cet ennemi de la Cour de Rome. Le Cardinal de Richelieu, quoiqu'accoutumé aux menées des Espagnols, & à les trouver en tout opposés à ses desseins, fut dans la derniere surprise, en apprenant qu'on avoit accordé & ôté ensuite au Cardinal Antoine la protection de France. Il écrivit sur le champ à Rome ; & usant de cette hauteur qui lui étoit ordinaire, il ordonna à ses émissaires en cette Cour d'insister plus que jamais sur le rétablissement du Cardinal Antoine, protestant que le Roi n'en accepteroit jamais d'autre (a), quel qu'il fût; & pour prouver que le Monarque François s'obstinoit en effet pour le Cardinal Antoine, il lui envoya de sa part une Croix de diamans, & une Boëte remplie de pierreries.

La grande maxime du Cardinal de Richelieu, étoit d'augmenter ses demandes, à mesure qu'on lui opposoit

(a) Hist. de Louis XIII.

des refus; ce qui lui réussissoit presque toujours. Il ne se contenta pas de vouloir toujours le Cardinal Antoine pour Protecteur des affaires de France; il demanda en même temps la promotion de Mazarin au Cardinalat, protestant qu'à moins qu'elle ne fût assurée, on ne recevroit plus en France de Nonce ordinaire. Le Prélat, qui occupoit alors cette place, s'emporta vivement contre le Cardinal de Richelieu; & ayant vu l'ordre du Roi, qui défendoit à tous les Evêques de France d'avoir aucun commerce avec lui, il éclata jusqu'à dire, qu'il se soutiendroit contre le Roi même avec le secours du Clergé, qui resteroit toujours dans les intérêts de la Cour de Rome. 1634.

Le Cardinal de Richelieu méprisa la menace de l'Ultramontain. Il lui répondit sur le même ton, & lui fit craindre l'établissement d'un Patriarche en France. Un pareil coup étoit un coup de foudre pour le Vatican. Si quelqu'un fut jamais en état d'exécuter un pareil projet, ce fut le Cardinal de Richelieu. Le Nonce se modéra; & Mazarin ayant ajouté un nouveau dégré à sa gloire, par la pacifi- 1639.

cation des troubles arrivés en Savoye
1639. entre les Princes de cette Maison &
la Duchesse leur belle-sœur, le Pape
consentit enfin à s'accommoder avec
la France, & il accorda le Chapeau à
Mazarin. Les oppositions qu'il y eut
à ce sujet, témoignent que ce Prélat
n'étoit point aimé à la Cour de Rome; mais il s'y vit détesté sous les
Pontificats qui succéderent à celui de
sa promotion.

Son dessein aussi étoit de s'attacher entiérement à la France; & il avoit déjà pris en Savoye le titre d'Ambassadeur extraordinaire du Roi très-Chrétien. Le Pape, qui vouloit par quelques démarches regagner le cœur du
1641. Cardinal de Richelieu, envoya promptement en France le Sieur Thomasso Vallemani, son Camerier d'honneur, & qui devoit être d'autant plus agréable au premier Ministre, qu'il avoit été Gentilhomme du Cardinal Antoine. Ce Camerier, chargé de la Barette du Cardinal Mazarin, la remit entre les mains du Roi le 25 Février 1642. La cérémonie de donner ce Bonnet se fit le lendemain dans la grande Eglise de Valence en Dauphiné, où Mazarin parut revêtu de la pourpre Romaine.

Mazarin est fait Cardinal.

Peu de temps après on découvrit la conſpiration du jeune Cinq-Mars, Marquis d'Effiat, Grand Ecuyer de France. Il eut la tête coupée avec ſon ami de Thou. On ſuivit à l'égard de ce Magiſtrat la loi ſévere de Louis XI qui décerne la peine de mort contre ceux qui auront été inſtruits d'une conſpiration, & qui ne l'auront pas révélée. Le Duc de Bouillon étoit à la tête de cette affaire; on l'enferma à Lyon dans le Château de Pierre-Encise, d'où il ne ſortit qu'en cédant au Roi ſa Principauté de Sedan, réfuge ordinaire des mécontens de France. Ce fut le Cardinal de Mazarin qui ſigna ce traité ſi funeſte à la Maiſon de Bouillon, Richelieu lui en ayant donné la commiſſion. Ce Miniſtre depuis la mort de Cinq-Mars, paroiſſoit toujours inquiet & chagrin. Il avoit reconnu par les diſpoſitions du coupable, que le Roi lui avoit ſouvent accordé la préférence dans ſon amitié, & qu'il ne l'avoit ſacrifiée qu'à la crainte de ſe voir ſoupçonné de l'avoir applaudi & encouragé dans ſon entrepriſe, qui regardoit perſonnellement le Miniſtre, & dont on diſoit que Sa Majeſté étoit le Chef.

1641. Conſpiratio de Cinq-Mars.

1642.

1642. Treville, Commandant des Mousquetaires lui donna alors de l'ombrage. Cet Officier faisoit peu sa cour au Cardinal-Duc, & paroissoit au contraire extrêmement attaché au Roi. Le Ministre lui en fit un crime. Il demanda son éloignement ; & ce qui est bien plus étrange, le Roi le lui accorda ; mais ce fut avec tant de peine & de chagrin, qu'il commanda en même temps à Chavigny, créature du Cardinal, de s'éloigner aussi de la Cour. Cependant Mazarin, tout entier à Richelieu, s'entremit de l'accommodement. Il alla & revint souvent du Ministre au Maître, & du Maître au Ministre, jusqu'à ce que cette mésintelligence parût assoupie, & que Chavigny eût permission de rester à la Cour. Le Cardinal de Richelieu mourut peu de tems après.

Mazarin entre dans le Conseil.

Le Cardinal Mazarin y perdit un protecteur zelé ; mais il y gagna une place au Conseil, que le Roi lui accorda immédiatement après la mort de son premier Ministre. Ce qui lui donna lieu de travailler avec efficacité en faveur d'Honoré de Grimaldi II du nom (a), Prince de Monaco, qui

(a) Voyez le détail fidéle & circonstancié de cet

ayant chassé les Espagnols de sa Place, traitoit alors avec les François. 1642.
On lui accorda avec le Duché de Valentinois, plusieurs autres belles terres dans le Royaume. Il fût reçu Pair de France au Parlement de Paris; & depuis ce temps-là, les Princes de cette illustre Maison sont restés inviolablement attachés aux intérêts de la Couronne. Louis XIII ne survécut pas long-temps à cet événement, qui ajoutoit encore à la gloire de la France. A son retour du voyage de Roussillon, il se sentit attaqué d'un mal qui le conduisit promptement au tombeau. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye le 14 Mai 1643.

Mazarin Parain du Dauphin.

Peu de jours avant sa mort, il avoit fait baptiser le Dauphin, qui lui succéda sous le nom de Louis XIV. Le Cardinal Mazarin avoit eu l'honneur d'être Parain de ce jeune Prince, ce qui donna un grand relief à son crédit, & diminua la haine qu'Anne d'Autriche, femme de Louis XIII avoit conçue contre lui. Le Roi en la déclarant Régente, sçut tellement limiter 1643.

événement dans les Mémoires de Madame de Barnevelt. Ce morceau, quant aux faits, est purement historique.

1643. ses pouvoirs, qu'elle ne devoit occuper que la premiere place dans le Conseil, l'autorité réelle restant entre les mains du Cardinal Mazarin & de Chavigny, seuls guides qui suivoient alors le Roi. Le premier fut l'Auteur du Réglement, que la Reine ne pût rien décider qu'à la pluralité des voix, & qu'on ne lui laisseroit le choix d'aucun de ceux qui devoient composer le Conseil. Le Roi les avoit nommés lui-même. Les deux premiers étoient le Duc d'Orleans & le Prince de Condé. Après eux venoient le Cardinal Mazarin, Chavigny & des Noyers.

La Reine déclarée Régente.

Un Acte, qui bornoit de cette sorte le pouvoir de la Régente, fut lu en sa présence dans la Chambre du Roi mourant; elle y étoit accompagnée des Princes du Sang, des Grands Seigneurs du Royaume, & des principaux Membres du Parlement. Cette lecture sembla ne lui faire aucune impression; elle ne paroissoit occupée que de sa douleur. Cependant elle conçut un violent dépit contre les auteurs de cette disposition. Mais avant de le témoigner, elle s'occupa du soin de la rendre vaine, en la faisant casser par le Parlement. Le Roi étant mort, le

consentement du Duc d'Orleans & celui du Prince de Condé étoient comme néceſſaires, pour pouvoir annuller les dernieres volontés du feu Roi. On leur promit à chacun des Gouvernemens : ils ſe laiſſerent gagner ; & la Reine s'étant rendue au Parlement, ce Tribunal caſſa au nom de Louis XIV la Déclaration qui reſtraignoit les pouvoirs d'Anne d'Autriche, & il lui confirma le titre de Régente du Royaume, avec une autorité abſolue & ſans bornes. 1643.

C'étoit l'Evêque de Beauvais, qui gouvernoit alors l'eſprit de la Reine Mere, & qui lui avoit donné le conſeil avantageux, qui la rendoit Maîtreſſe de l'Etat. Ce Prélat s'étoit même oppoſé à la vivacité de ceux qui vouloient demander à la Régente l'éloignement du Cardinal Mazarin, contre lequel on la ſçavoit prévenue. L'Evêque de Beauvais, qui ne croyoit pas trouver un Compétiteur dans un homme que la Reine avoit toujours regardé comme ſon ennemi, éprouva alors que les caprices & l'intérêt des Princes décident ſeuls de leurs ſentimens. Le Cardinal Mazarin qui ſe connoiſſoit néceſſaire, & qui étoit Intrigues de Mazarin.

instruit de la prévention de la Reine,
1643. feignit de vouloir se retirer en Italie; il demanda son congé : mais la Régente le lui refusa, sçachant bien que personne ne pouvoit comme lui la mettre au fait des affaires, dont elle n'avoit alors aucune idée. Elle le retint d'abord par nécessité, & le conserva ensuite par inclination.

L'Evêque de Beauvais, surpris au dernier point, courut chez la Reine, pour lui demander l'explication d'une conduite si contraire à sa premiere façon de penser. Elle s'excusa sur la nécessité où elle se trouvoit de conserver au moins durant quelque temps le plus habile des anciens Ministres, pour la mettre dans le chemin des affaires: elle lui dit qu'en retenant Mazarin, elle n'avoit pas prétendu se charger de ses amis; qu'elle les abandonnoit au contraire, n'étant pas non plus dans l'intention de sacrifier personne à Mazarin. L'Evêque de Beauvais, qui n'avoit fait ces remontrances à la Régente, qu'à l'instigation de sa cabale, se contenta de la réponse qu'on jugea à propos de lui donner, & qu'il fut reporter à sa troupe. Son incapacité, qui avoit été dérobée dans la multitude

des petites affaires, se montra alors à découvert, lorsqu'il voulut se charger des grandes. Il se vit bientôt méprisé de tout le monde, & généralement abandonné. 1643.

Tous les regards se tournerent alors vers le Cardinal Mazarin, que la Régente fit son principal Ministre. Il se conduisit d'abord avec cette habileté, dont il donna depuis tant de marques éclatantes, ménageant tout le monde en apparence, & ne se confiant à personne. Ceux qui avoient été ses rivaux, semblerent devenir ses amis. Il promit beaucoup, donna davantage, & ne refusa rien à personne. Enfin il sembloit que Mazarin n'avoit la distribution des graces, que pour les jetter à la tête de quiconque en désiroit. La Cour & la Ville retentissoient de ses éloges. Un premier Ministre si bienfaisant & si doux sembloit un prodige aux François, accoutumés à la rigueur du Cardinal de Richelieu. Mazarin se servit de ce premier entousiasme pour dresser ses batteries.

Il est fi Premier Ministre.

La Maison de Condé & celle de Vendôme, étoient depuis long-temps ennemis déclarées; chacune avoit ses amis & ses créatures, & elles divisoient

1643. la Cour. L'autorité Royale tombant sur l'une de ces Maisons, l'accabloit & faisoit triompher l'autre. Il s'agissoit de décider à laquelle des deux le Cardinal devoit donner la préférence : il l'accorda à la Maison de Condé. Henri de Condé avoit un fils, qui promettoit un Héros. C'étoit le fameux Duc d'Enguyen. Le Duc de Vendôme avoit aussi un fils ; mais on n'attendoit point de lui ce qu'on espéroit de l'autre. Celui-là, toujours aux autres & jamais à lui-même, n'agissoit que par des impressions étrangeres. Il n'étoit que ce qu'on vouloit qu'il fût. Peut-être même n'auroit-on jamais vu son nom que dans la Liste des Ducs & Pairs, si les circonstances ne l'avoient forcé d'être quelque chose. Il étoit cependant brave ; & l'on reconnut en lui combien cette bonne qualité est peu de chose, lorsqu'elle est seule.

Il se déclare pour le Duc de Vendôme.

Aussi-tôt que le Cardinal Mazarin se fut déclaré pour la Maison de Condé, celle de Vendôme sembla s'anéantir ; la plupart de ses créatures se tourne ent du côté de la faveur ; & si le Prince de Condé n'avoit été trop avide, elle étoit abandonnée sans ref-

source; mais il rebuta le Cardinal Mazarin, à force de lui demander de 1643.
nouvelles graces. Une pareille conduite inspira au Cardinal de la bienveillance pour la Maison de Vendôme, à qui son abaissement avoit donné un air modeste, qui gagne toujours les cœurs. D'ailleurs la Reine conservoit toujours de l'estime, ou du moins de l'amitié pour le Duc de Beaufort, qui étoit, selon elle, le plus honnête-homme du Royaume; s'il n'avoit montré trop de fierté de la faveur de la Reine, & trop d'éloignement pour le Cardinal, la Maison de Condé tomboit à son tour. Il ne sçut point se ménager; & ayant enfin perdu toute retenue, ont fut contraint de l'enfermer au Château de Vincennes.

Pendant ce temps-là, le jeune Duc d'Enguyen gagnoit des batailles (a): nouveaux motifs de demandes pour son pere, & nouvelle raison d'éloi- 1644.
gner de lui l'inclination du Cardinal. Le bruit des Victoires du jeune Héros étoit flatteur pour lui, en ce qu'il assuroit son Ministere; mais il n'auroit voulu avoir affaire qu'à lui. Pour un seul service, il se voyoit tous les jours

(a) Hist. de Louis XIV.

florissant avant cette entreprise, qu'on
1646. avoit entierement abbatu.

L'Edit du Tarif fit éclater le mécontentement général, qui jusqu'alors avoit été secret. Le Parlement de Paris, si complaisant pour tous les autres Edits qui avoient précédé celui-
1647. ci, refusa de l'enrégistrer. Ce fut en vain qu'on le manda par Députés au Palais Royal. Le Premier Président, quoiqu'ami de la Cour, persista à soutenir que la vérification de l'Edit du Tarif appartenoit à sa Compagnie, & non à la Cour des Aydes, à qui le Conseil vouloit le renvoyer. On remit la conclusion de cette affaire, pour donner le temps à Emeri, toujours fertile en expédiens, d'en trouver un, qui en conciliant les esprits, conservât l'impôt contesté. Pendant ce tems-là, le peuple, à qui des émissaires secrets rendoient compte de tout ce qui se passoit, se rendit en tumulte au Palais, où il maltraita de parole le Président de Thoré, fils du Sur-Intendant.

Le Parlement s'oppose à l'enregistrement des Edits.

Le Parlement prit fait & cause pour le Président, & décretta ceux qui l'avoient insulté. La Régente par le conseil du Cardinal Mazarin, en-

Soulevement du peuple.

voya aussi-tôt les deux Régimens des Gardes Suisses & Françoises. Ils se rendirent dans la rue Saint Denis, comme une des plus considérables de la Ville, autant par son étendue, que par le grand nombre de Bourgeois riches qui y demeuroient alors. Ceux-ci, loin de s'effrayer, s'irriterent au contraire, monterent dans les clochers voisins, & sonnerent l'alarme. Le Prevôt des Marchands averti se rendit au Palais Royal, où il représenta avec tant de force le danger où l'on étoit, de voir tout Paris en armes fondre sur les deux Régimens aux Gardes, que la Reine leur envoya ordre de se retirer. On fut même obligé d'alléguer un prétexte, pour calmer le peuple & sauver en même tems l'honneur de l'autorité Royale. 1747

Une émeute aussi considérable & aussi imprévue fit connoître à la Cour qu'elle auroit à l'avenir de grandes mesures à prendre, lorsqu'elle voudroit créer de nouveaux impôts. Le Roi alla lui-même au Parlement dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, portant avec lui cinq ou six nouveaux Edits bursaux. On supposa que la Majesté Royale ne laisseroit aucune liber- Plaintes du Parlement.

té aux eſprits, & que tout ſe paſſeroit
1647. avec reſpect & ſoumiſſion : le contraire
arriva. Le Premier Préſident montra en cette occaſion plus de fermeté encore, qu'il n'en n'avoit témoigné peu auparavant au Palais Royal; il ſe plai-
1648. gnit de cette façon inſolite, d'amener le Roi au Palais pour ſurprendre les eſprits, & ravir la liberté des ſuffrages, qui ne devoient jamais recevoir aucune contrainte. Un des Edits que l'on avoit voulu faire recevoir dans ce Lit de Juſtice, donnoit douze Collegues aux Maîtres des Requêtes. Ils s'oppoſerent à cette nouvelle création, & cette oppoſition augmenta le trouble. Les Cours ſupérieures s'obſtinerent même au point de ſe demander une union mutuelle pour la réformation de l'Etat; & cette union fut formée dans la même journée.

Union des Cours ſupérieures.

La Régente fut outrée de cette démarche hardie des Cours, & demanda ſur le champ qu'on lui apportât la feuille de l'Arrêt d'union. On lui repréſenta les difficultés qu'il y auroit à l'obtenir. Rien ne la put faire changer de réſolution; & elle répéta pluſieurs fois au Greffier en chef, *je la veux avoir*, cette feuille, *n'y manquez pas.*

Celui-ci, pour s'excuser, dit qu'elle n'étoit pas en son pouvoir, & que le Greffier Commis en étoit chargé. Alors la Régente commanda à Plessis Guénaut & à Carnavalet, Lieutenant des Gardes du Corps, de prendre cet homme avec eux & de le conduire au Palais, pour le forcer à leur donner la feuille. Le peuple, qui eut avis de cette violence, s'attroupa; & ceux qui s'étoient chargés de la remettre, se virent obligés de prendre la fuite. 1648.

Durant ces mouvemens, qui furent la source des plus grands troubles, le Cardinal Mazarin paroissoit moins que jamais, & l'on auroit aisément cru qu'il n'y avoit que très peu de part, si le Coadjuteur de Paris, depuis connu sous le nom de Cardinal de Retz, n'avoit pris à tâche de le suivre dans ses détours, & de le faire connoître au peuple, qui sans cela auroit été aisément porté à croire, que ces démarches si hardies provenoient seulement de la Reine, extrêmement vive & entreprenante. Mais, comme je viens de le dire, par les intrigues du Coadjuteur, & de quelques autres ennemis du Cardinal, on le chargea de tout ce qui parut odieux dans ces scenes extraor- Intrigues du Coadjuteur.

dinaires ; & on lui voulut du mal, non seulement pour les choses fâcheuses qui venoient de se passer ; mais encore pour celles que l'on prévoyoit devoir en être les suites.

1648.

Fermeté du premier Président.

Cependant l'Arrêt d'union fut cassé par le Conseil d'en haut ; on manda au Palais Royal les Députés du Parlement, pour lui défendre de récidiver en pareil cas. Le Premier Président demanda au contraire, que l'Arrêt du Conseil d'en haut fût supprimé, ce qui lui fut accordé contre toute sorte d'espérance. Ce qui témoigne que dans les occasions les plus critiques un courage respectueux peut fléchir l'autorité.

La Nation entiere étoit attentive à qui l'emporteroit du Ministere, ou du Parlement ; car il est vrai que le Cardinal Mazarin seul étoit l'occasion & la cause de tant de mouvemens & de troubles ; & que l'obstination de la Reine à le conserver aux dépens du bonheur de ses peuples, partoit plus du dessein d'humilier le Parlement, que de l'affection qu'elle eût pour ce Ministre, auquel elle ne s'attacha si fort, que parce que tout se déclaroit contre lui. A peine eut-on appris que l'Arrêt

l'Arrêt d'union étoit enfin toleré par la Cour, qu'on témoigna le dernier mépris pour le Cardinal Mazarin. Le commun du monde l'accusa d'une foiblesse, qui leur paroissoit excessive dans une circonstance si importante, & les gens éclairés le blâmerent, non de cette même foiblesse, qu'ils reconnurent être nécessaire, à cause de la disposition dangereuse des esprits, mais d'avoir laissé croître ces dispositions, & de n'avoir rien présenté d'assez solide aux premieres attaques du Parlement, qui emporta encore sur lui l'éloignement du Sur-Intendant Emeri qu'il fut obligé d'exiler. 1646.

Cette Cour crut alors avoir trouvé le temps le plus favorable, pour recouvrer son ancienne autorité, à laquelle le Cardinal de Richelieu avoit donné de si fortes atteintes ; & suivant l'Arrêt d'union, les Députés des quatre Compagnies, sans nul égard à un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat, se trouverent dans la Salle de S. Louis, pendant que le Corps du Parlement s'assembloit en particulier pour délibérer sur ce même Arrêt du Conseil, qui défendoit toute délibération. On convint, après bien de la peine, & par

1646. égard aux prieres de M. le Duc d'Orléans, que l'on remettroit à quelques jours de-là les délibérations définitives, tant sur la Déclaration du Roi, que sur les propositions de la Chambre de S. Louis. Mais ce terme étant arrivé, le Parlement qui n'étoit rien moins qu'adouci, décida que toutes les levées d'argent, ordonnées par Déclarations non vérifiées, n'auroient aucun lieu. Rien ne fut capable dans la suite de changer cet Arrêt, qui attacha de plus en plus le cœur des peuples au Parlement, & les éloigna du

1648. Cardinal Mazarin.

Bataille de Lens gagnée par les François.

Il crut pouvoir se relever avec avantage, à l'occasion de la bataille de Lens, que le jeune Prince Louis de Condé venoit de gagner sur les Espagnols. Mais contre toute espérance, cette victoire lui donna encore de nouveaux ennemis. Le Ministre reçut avec froideur M. de Châtillon, que le Vainqueur lui envoyoit, pour lui apprendre le gain de la bataille. Loin de le féliciter & d'admirer la conduite du Prince de Condé, qui en cette occasion avoit agi avec autant de prudence que de bonheur & de courage, il se plaignit de ce qu'on avoit laissé écha-

per une partie de la Cavalerie Espagnole. Ce reproche, qui tenoit la place d'un remerciment, indigna Châtillon, qui en rendit compte à M. le Prince, & lui fit concevoir un vif ressentiment contre un Ministre, qui ne voyoit dans les actions que ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux, pour n'être pas obligé de reconnoître ce qui s'y trouvoit de glorieux & de favorable. 1648.

Emprisonnement de Broussel & de Blancmenil.

La joie excessive que la Reine témoigna au sujet de la victoire de Lens, fit mieux remarquer encore la froideur du Cardinal. Cette Princesse se réjouissoit d'être enfin en état d'exécuter un projet qu'elle avoit conçu depuis long-temps; & son Ministre au contraire ne pouvoit s'empêcher d'être inquiet sur les suites qu'il prévoyoit devoir en résulter. Ce projet étoit de faire arrêter Broussel, vieux Conseiller de la Grand'Chambre, & Blancmenil, Président aux Enquêtes, qui furent en effet l'un & l'autre conduits en prison. Cette entreprise fut exécutée aussi-tôt que l'on vit le Roi rentré au Palais Royal, d'où il étoit sorti pour aller entendre à Notre-Dame le

Te Deum, chanté à l'occasion de la bataille de Lens.

1648.

Nouveau soulevement des Parisiens.

A peine eut-on appris la détention des deux Magistrats, que le peuple parut attendri jusqu'aux larmes, comme par un pressentiment secret des malheurs qui alloient arriver; on n'entendit plus ensuite que des cris de fureur & d'emportement. Les boutiques furent fermées, chacun rentra dans sa maison; mais ce ne fut que pour en sortir les armes à la main. La Reine étoit avec le Roi au Palais Royal; & tous les Courtisans s'y étoient jettés avec ce qui s'étoit trouvé d'Officiers à Paris, pour défendre leurs Majestés. Cette Princesse, douée d'un courage bien au-dessus de son sexe, commanda aussi-tôt au Maréchal de la Meilleraie de sortir à la tête des Gardes, & de se porter avec eux où le danger sembleroit le plus apparent. Il se rendit sur le Pont-Neuf, où il ne trouva d'abord que des enfans, qui sans témoigner aucune crainte de voir tant de gens armés, les chargerent à coups de pierres, qu'ils accompagnoient d'injures & d'imprécations.

Pendant ce temps-là, le Cardinal Mazarin étoit au Palais Royal, inquiet

& troublé au point, que la fermeté de la Reine contribuoit même à l'allarmer davantage. C'étoit en vain qu'on venoit lui faire de tous côtés les rapports les plus favorables, & qu'on s'attachoit à lui déguiser le mal. Il en comprenoit toute l'étendue, & son imagination l'augmentoit encore. Ce Ministre parut surtout hors de lui-même, lorsque l'on vint interrompre le rapport que le Maréchal de la Meilleraie faisoit à la Reine pour lui dire que les bourgeois menaçoient de forcer les Gardes du Palais Royal. Le Chancelier qui survint, acheva de lui tourner la tête, en ajoutant à ce que l'on venoit de dire, que Paris étoit sur le point d'être abîmé. Le Lieutenant Civil vint encore aggraver les circonstances; ensorte que la Reine n'étant plus environnée que de Courtisans consternés, eut peur elle-même, & consentit que l'on promit au peuple la liberté de Broussel. Le Maréchal de la Meilleraie, s'imaginant que cette promesse alloit absolument calmer le peuple, promit des merveilles au Cardinal, & sortit avec le Coadjuteur pour annoncer cette heureuse nouvelle.

1648.

Frayeur de la Reine & du Cardinal

Peut-être auroit-il réussi à appaiser

la sédition, si se contentant d'être à
1648. cheval accompagné de quelques personnes, il ne se fût mis mal à propos à la tête des Chevaux légers l'épée à la main. Ce fut en vain qu'il cria, *vive le Roi, liberté à Broussel.* La vue de son épée nue anima la populace. On cria aux armes; un crocheteur tira son sabre vis-à vis les *Quinze vingt.* Le Maréchal de la Meilleraie le tua d'un coup de Pistolet. La vue de cette homme expirant augmenta la fureur du peuple. Ils se jetterent en foule & sans ordre sur le Maréchal & sur sa troupe, qu'ils firent reculer jusqu'à la rue de l'*Arbre-Sec.* Le Coadjuteur de Paris suivoit le Maréchal, & tentoit (dit-il lui-même dans ses Mémoires) par des Bénédictions qu'il répandoit à droite & à gauche, de calmer l'emportement du peuple, qui s'échauffoit de plus en plus. Une troupe de bourgeois sortant tout à coup d'une rue voisine de celle où l'on combattoit, fit une décharge terrible sur le Maréchal. Ils renverserent plusieurs de ceux qui l'accompagnoient; & le Coadjuteur lui-même se vit porté à terre d'un coup de pierre. Sa chute loin de le décourager ne servit qu'à faire mieux connoître

Les Bourgeois tirent sur le Maréchal de la Meilleraie.

l'intrépidité qui lui étoit naturelle, & qui le porta depuis à des excès plus convenables à un Chef de Conspirateurs, qu'à un Archevêque de Paris. Il se jetta au milieu des combattans, & leur parla avec force. Son habit, (car il étoit en rochet & en camail) sa dignité, le péril qu'il avoit couru, celui auquel il s'exposoit, une éloquence qui lui étoit naturelle, le rendirent respectables à cette multitude furieuse. Les plus mutins s'arrêterent pour l'écouter; & le Maréchal qui ne se sentoit pas le plus fort, profitant de cet intervalle, tourna bride, & se retira au Palais Royal.

1648.

Le Coadjuteur appaise le peuple.

Le Cardinal Mazarin y étoit toujours auprès de la Reine (a); on leur apportoit à chaque instant des nouvelles de ce qui se passoit; & enfin le Coadjuteur vint leur annoncer lui-même, que le tumulte étoit presque appaisé. La Régente qui le soupçonnoit d'en être l'auteur, & qui ne dissimuloit qu'avec peine ce qu'elle pensoit là-dessus, le remercia d'un ton d'ironie. Le Cardinal se croyant tout à fait hors de péril, ajouta, par des

(a) Hist. de Louis XIV. Mém. du Cardinal de Retz. Vie de Mazarin.

1648. mots hors de place, à ce que la Reine avoit dit. Les Courtisans qui les environnoient, ajusterent aussi-tôt leur contenance à ce qu'ils pénétrerent de leurs idées. Le Coadjuteur se vit dans l'instant l'objet d'une sorte de mépris, qui le piqua d'autant plus, qu'il le méritoit moins : & comme il lui étoit aussi aisé de se venger, que d'en concevoir le désir, il se promit sur le champ de réaliser d'une maniere funeste les idées qu'on avoit de lui, & de réduire le Cardinal dans une situation à avoir besoin qu'il lui rendît le même service dont on le récompensoit si mal.

Cette résolution étant prise subitement, & sans que personne se fût apperçu des mouvemens de son ame, le Coadjuteur feignit de ne pas s'appercevoir lui-même des véritables sentimens de la Reine ; & de prendre tout ce qu'elle jugeoit à propos de lui dire en bonne part. Il se contrefit si bien, que le Cardinal le crut sa dupe, & se repentit en quelque sorte d'avoir conçu tant de crainte d'un tel homme. Il se persuada si fort que le Coadjuteur ne pouvoit au plus que manifester ses mauvais desseins, sans être en état de

rien faire de dangéreux, qu'il en parla le soir même avec toute l'indécence possible. Ses discours furent exactement rapportés au Coadjuteur, & augmenterent encore le venin qui s'étoit déja formé dans son cœur. Il se détermina à tout hasarder, & dès cette nuit même, il prit ses mesures pour faire soulever tout Paris avant le jour, Les Colonels des principaux Quartiers de la Ville, qui étoient à sa dévotion, se rendirent chez lui dans le moment même pour recevoir ses ordres. Ils avoient en lui une confiance aveugle. Ce Prélat leur dit que la Reine & le Cardinal vouloient se venger le lendemain du tumulte qui venoit d'arriver; qu'on se proposoit d'arrêter pour cela un grand nombre de particuliers, dont la liberté importoit beaucoup au bien public, n'étant coupables que pour s'en être rendus les défenseurs; & que peut-être le Ministre irrité, ne se contenteroit pas seulement d'emprisonner, mais qu'il avoit de grandes dispositions à ensanglanter la scene. Le Coadjuteur n'eût pas plûtôt tenu ce langage aux Colonels des Quartiers, que ceux-ci lui promirent de donner un si facheux ré-

1648.

Dépit du Coadjuteur.

veil à la Régente & au Cardinal Mazarin, que bien loin d'être en état d'accabler personne, ils auroient assez d'inquiétude pour leur propre sureté.
1648.

En effet, étant sortis dans cet esprit de l'Archevêché, ces Colonels se rendirent chacun dans leur Quartier : ils envoyerent, & furent eux-mêmes chez les Bourgeois, qui se tinrent tous prêts à sortir armés de leurs maisons, au premier signal qu'on leur en donneroit. Pendant que tout Paris se disposoit ainsi secrettement à renouveller les désordres de la Ligue, tout sembloit tranquille au-dehors; on ne s'appercevoit ni d'allées ni de venues, on n'entendoit aucun bruit dans les maisons, ce qui est d'ordinaire l'avant-coureur des grands désordres. Enfin la Ville paroissoit plongée dans un si profond repos, que tous ceux qui avoient feint de mépriser le fracas de la journée précédente, s'applaudissoient déjà de l'effet de leurs prédictions, & railloient les autres sur la frayeur qu'ils avoient témoignée.

Le Cardinal informé par plusieurs personnes, que tout étoit dans le plus grand calme, voulut profiter des instans, & donna ordre aux Gens d'ar-

mes, aux Gardes Françoises & aux Gardes Suisses, de se tenir prêts à se saisir de certains postes, qui furent désignés. Une partie d'entr'eux furent commandés pour arrêter les proscrits; & l'on ordonna au Chancelier de se rendre à une certaine heure au Palais, pour y intimer, durant que tout seroit dans la consternation, les ordres dont il avoit plû à la Reine de le charger. Les Soldats des Gardes & le Chancelier avec une suite nombreuse se mirent en chemin en même temps. Rien ne paroissoit encore: tout sembloit au contraire humilié & saisi d'effroi. Les troupes ne rencontrant point d'obstacles, alloient s'emparer des principaux postes. Le Chef de la Magistrature s'avançoit avec sécurité vers le Palais. Le Cardinal croyoit déja son triomphe certain & sa vengeance assurée, lorsque tout à coup les Bourgeois, qui n'attendoient que l'ordre, sortirent en foule de leurs maisons; & ces mêmes rues où l'on ne voyoit personne, furent en un instant remplies d'hommes armés. Les uns arrêterent par une barricade posée à la barriere des Sergens, les Gardes du Palais Royal, les autres fondirent sur les Suisses à la

1658.

Le peuple reprend les armes.

1648. porte de Nesle, en tuerent vingt ou trente, s'emparerent d'un de leurs drapeaux, & les pousserent jusqu'à ce qu'ils les eussent entierement défaits. Après cet exploit, qui laissoit aux Bourgeois toutes les rues libres, ils tomberent sur la troupe qui accompagnoit le Chancelier, la mirent en fuite, & le suivirent lui-même jusques dans l'Hôtel d'O, qui étoit vers le Pont Saint-Michel, où il se sauva. Le bruit des coups qui furent tirés, & plus encore celui des cris du Vainqueur, augmenterent le nombre des combattans. Les Bourgeois des Quartiers les plus éloignés se rendirent en foule où le bruit les appelloit. On dressa barricades sur barricades, le haut desquelles fut orné des Drapeaux que l'on avoit conservés depuis le temps de la Ligue. Le Coadjuteur, dont ce bruit flattoit agréablement la vengeance, sortit de l'Archevêché (a), pour jouir du spectacle de tant d'hommes armés pour sa querelle, & qui croyoient ne soutenir que la leur propre. On poussa en le voyant mille cris de joie, qui étoient toujours suivis d'imprécations contre le Mazarin.

(a) Mémoires du Card. de Retz.

Le Coadjuteur convaincu que le désordre ne pouvoit être à un plus haut point, & que les esprits, échauffés par le péril dont on avoit dit que la Ville étoit menacée, animés d'ailleurs par les avantages remportés le matin, ne pouvoient plus se réfroidir, se retira à l'Archevêché pour y attendre *tranquillement* les avances que la Cour ne manqueroit pas de lui faire. Le Cardinal, qui avoit compté sur des succès bien différens, étoit plongé dans le désespoir. Il ne pouvoit reprocher qu'à lui-même l'état facheux où il se trouvoit réduit. Du fond du Palais Royal, où il se tenoit auprès de la Reine, il entendoit les cris repétés, *point de Mazarin*. Les Capitans de la veille étoient devenus les plus timides & le Ministre, au milieu d'un monde, d'ennemis, menacé de toutes parts, ne trouvoit plus aucun appui solide. 1648.

Embarras du Cardinal.

Dans une perplexité si grande, il se vit contraint d'avoir recours à ce même Coadjuteur qu'il avoit outragé la veille, & qui lui sembloit alors aussi à redouter, qu'il lui avoit paru méprisable. Il n'y avoit pas moyen de parler à ce Prélat en son nom. La Reine y envoya donc elle-même son Argen-

tier, pour le conjurer de sa part d'ap-
1648. paiser la sédition, dont Sa Majesté convenoit alors qu'on avoit tout à craindre. Le Coadjuteur avoit dessein d'entretenir le désordre, & non de le calmer. Il répondit qu'il ne pouvoit rien en cette occasion ; que ses efforts de la veille, si mal interprétés au Palais Royal, lui avoient ôté tout le crédit qu'il pouvoit avoir eu sur l'esprit du peuple. Durant qu'il parloit ainsi, l'Argentier entendoit répéter sans cesse, *vive le Coadjuteur*, à la suite *vive le Roi*, & il ne cessoit de répéter lui-même, qu'il pouvoit tout en cette occasion, que l'amour des Parisiens pour sa personne se manifestoit assez par tant de cris réitérés. Le Prélat en resta toujours sur la négative, protesta qu'il étoit pénétré de respect, de soumission & d'obéissance ; & laissa aller l'Argentier de la Reine sans lui rien dire de plus.

Le Parlement, comme je l'ai déja dit, applaudissoit en secret à des troubles, qui ne pouvoient lui rendre sa premiere splendeur ; car d'ordinaire nous tirons toujours avantage de l'utilité dont nous pouvons être aux autres, & il est rare que l'on n'accorde

pas plus à ceux dont on craint de grands maux, qu'à ceux même qui nous peuvent faire du bien. 1548

Le Premier Président Molé de Champlatreux, étoit celui de tous les Magistrats, qui concilioit avec le zele pour la conservation des priviléges attachés à sa dignité, plus d'amour & de fidélité pour son Roi. Il condamnoit avec toute la France les excès où s'étoit porté le Cardinal de Richelieu, qui peu de temps après que la bonté de Henri IV, eut délivré les François de quelques-unes de leurs chaînes, leur en avoit forgé de nouvelles & de plus pésantes. Il blâmoit encore davantage le Cardinal Mazarin, imitateur de la façon de gouverner de l'autre Eminence; & qui dans des circonstances différentes, peut-être avec plus de finesse & d'esprit, mais avec moins de capacité & de génie, employoit les mêmes moyens, & prenoit les mêmes routes, pour en venir aux mêmes fins. Ce n'est pas que les François fussent naturellement disposés à se soumettre à toutes ces nouveautés; quoique dans le fond, ce peuple si renommé pour affronter avec courage la mort dans les combats, se

Portrait Premier P[ré]sident Mo[lé]

1648. mette encore moins en peine de sa liberté, que de sa vie. Pareſſeux & ami de tous les plaiſirs qui ſuivent l'oiſiveté & le repos, il eſt trop content, pourvû qu'on le laiſſe vivre plaiſiblement eſclave. Ainſi, toutes ces entrepriſes, que des hommes ambitieux ont formées autrefois dans ce Royaume, à l'inſçu des Rois, qui preſque toujours ont été les peres du peuple, toutes ces entrepriſes, dis-je, ont réuſſi; à la vérité, quelquefois traverſées dans les commencemens, mais toujours tolerées dans le milieu, & approuvées à la fin.

Le grand Magiſtrat, dont je viens de parler, connoiſſoit mieux que qui que ce fût, le génie des François. Il étoit perſuadé que ce tumulte du peuple n'auroit qu'un tems très borné, & qu'une Compagnie auſſi auguſte que le Parlement ne pouvoit que ſe compromettre en ſaiſiſſant cette occurrence pour entreprendre de recouvrer ſes anciens droits; qu'on ſçauroit bien les lui ravir enſuite, avec d'autant plus de déſagrément pour elle, que ce ſecond dépouillement ſeroit regardé comme une juſte punition, & que le premier au contraire avoit été

regardé comme une oppreſſion.

1648.

Inébranlable dans ces principes, le Premier Préſident parut avec ſa tranquillité ordinaire. Ce fut avec peine qu'il ſe vit contraint d'être toujours à la tête de ces eſprits turbulens, qui dans le temps qu'ils ſe regardoient comme les ſoutiens du Royaume & les premieres perſonnes de l'Etat, n'étoient cependant, à le bien prendre, que les inſtrumens dont le Coadjuteur de Paris & quelques autres ſe ſervoient à leur gré, pour ſatisfaire leur ambition & leur reſſentiment.

Remontrances du Parlement.

Le même bruit, qui avoit engagé la Reine d'envoyer ſon Argentier chez le Coadjuteur, continuoit avec plus de force. Les mécontens aſſemblés en grand nombre, & excités par des émiſſaires de ce Prélat, ſe rendirent au Palais, & firent retentir les Cours du nom de Brouſſel. La détention de ce Conſeiller avoit paru au Premier Préſident même ſans ſujet apparent & contre les régles ordinaires; auſſi ſe prêta-t'il volontiers à l'ardeur que ſa Compagnie témoigna pour la liberté des priſonniers. Il fut décidé que la Cour iroit faire de très-humbles remontrances à la Reine à cet ſujet. Le

1648. Premier Président partit à la tête du Parlement, & prit le chemin du Palais Royal, à travers toutes les barricades qui leur furent ouvertes d'abord qu'ils se présenterent. Les peuples les combloient de bénédictions, & les exhortoient à représenter vivement à la Reine les malheurs ausquels la Capitale du Royaume étoit exposée. Le premier Président (a), fit en effet à la Reine un discours pathétique, où il n'oublia rien de tout ce qu'il croyoit de plus propre à la toucher. Il lui rendit avec fermeté un compte fidéle des fâcheuses dispositions du peuple, qu'il voyoit prêt à tout porter aux dernieres extrêmités. Il lui peignit les affreuses suites qui pourroient résulter de ce soulevement général, si l'on n'y mettoit ordre. Il ajouta qu'il falloit quelquefois céder au temps & à la nécessité, surtout lorsque les plaintes de tout un peuple étoient appuyées sur des motifs aussi touchans que l'étoient ceux qui l'animoient.

La Régente ne convenant pas que le peuple eût aucun lieu de se plaindre avec justice, le Premier Président se crut obligé pour la détromper, d'en-

(a) Hist. de Louis XIV.

rer dans le détail de la conduite qu'on avoit tenue à l'égard de tous les Etats du Royaume, depuis qu'elle étoit chargée de l'administration de l'Etat. 1648.
Il lui rappella combien de fois on avoit abusé de la parole Royale, parole sacrée de tous les temps & dans tous les Pays du monde, devenue en France l'écueil & la ruine de tous ceux qui y avoient ajouté foi. Ce Magistrat rappella aussi les détours & les détestables supercheries des Premiers Ministres, qui de concert avec les plus mal intentionnés du Conseil, avoient toujours dérangé les mesures qui pouvoient remettre l'ordre dans l'Etat.

La Reine piquée d'un reproche qui retomboit directement sur le Cardinal Mazarin, qui lui étoit plus cher que jamais, s'emporta contre le premier Président » Je sais, lui dit-elle, qu'il » y a bien du bruit & du tumulte dans » Paris ; mais vous, vos femmes & » vos enfans, m'en répondrez ; & le » Roi sçaura s'en venger à sa Majorité. Le Premier Président, sensible à une répartie qui témoignoit tant d'aigreur, n'insista pas davantage, & sortit du Palais Royal, sans en rien remporter qu'une réponse affligeante. Le Pré-

1648. ſident de Meſmes, effrayé du bruit qu'il entendit dans la rue, fut d'avis de remonter dans l'appartement de la Reine, pour faire une nouvelle tentative ſur ſon eſprit. Son avis fut ſuivi : mais elle fut auſſi inutile que la précédente ; & la Régente ne voulant plus rien entendre, ſe retira dans ſa Gallerie.

Le Peuple menace le Parlement.

Le Cardinal qui vouloit la paix avec d'autant plus d'ardeur, que les troubles ne menaçoient que lui, propoſa de rendre les priſonniers, mais à condition que le Parlement ne tiendroit plus d'Aſſemblées. Le Parlement n'accepta pas cette propoſition ; il offrit ſeulement de délibérer à ce ſujet dans l'après dinée du même jour, & il ſe retira pour le faire. Mais au ſortir du Palais Royal, ils entendirent de tous côtés des murmures & des plaintes. On leur demanda Brouſſel, & n'ayant rien à répondre, les mécontens commencerent à menacer. L'intrépidité du Premier Préſident calma cette premiere fougue ; mais étant arrivés à la barriere des Sergens, le bruit augmenta à la Croix du Trahoir ; on refuſa de leur ouvrir la barricade,

1648.

& ils se virent accablés d'injures & d'imprécations. Le Parlement les souffrit avec beaucoup de patience, conservant toujours un extérieur tranquille & imposant. Un garçon Rotisseur, plus animé que les autres, ou par de plus grands motifs, ou seulement par brutalité, s'avança brusquement à la tête d'une troupe d'hommes, aussi déterminés que lui, & appuyant la pointe de sa hallebarde sur le ventre du Premier Président : *Retourne*, lui dit-il, *& ramene nous Broussel* (a), *si tu ne veux être massacré toi-même.* Il lui demanda au lieu de Broussel, le Mazarin, ou le Chancelier en ôtage.

Fermeté du Premier Président.

A la vue du premier Président maltraité de cette sorte, tous les Membres de sa Compagnie furent saisis de frayeur. La plupart des Présidens à Mortier, & presque tous les Conseillers l'abandonnerent & s'enfuirent.

Lui seul plus exposé parut aussi froid & aussi tranquille, que s'il avoit été assis à sa place dans la Grand'Chambre. Loin d'être ému de la hallebarde du garçon Rotisseur, il menaça de le faire pendre, s'il continuoit à lui manquer de respect ; & se retournant

(a) Mém. du Card. de Retz.

1648. en même temps vers ce qui lui étoit resté de Conseillers, qui avoient envie de suivre les traces de leurs Confreres & de s'enfuir comme eux, il leur reprocha leur foiblesse, les railla & s'étant mis à leur tête, il retourna une seconde fois au Palais Royal.

Comme la fermeté naturelle de son ame l'avoit rendu victorieux des mouvemens qu'il avoit ressentis durant la scène périlleuse qui venoit de se passer, ce Magistrat n'en avoit oublié aucunes circonstances, & il les répéta toutes à la Reine avec beaucoup d'énergie. Mais il avoit à faire à une Princesse aussi intrépide que lui. La vue du plus grand péril ne l'auroit que légerement inquiétée ; un simple récit ne pouvoit opérer qu'un effet médiocre : de sorte que le discours du Premier Président, quelque pathétique qu'il fût, ne fit aucune impression sur elle. L'ame du Cardinal Mazarin, qui dirigeoit la sienne, étoit cependant bien plus susceptible de crainte ; & l'air, dont le Premier Président s'exprima sur ce qu'il avoit remarqué, & sur ce qui s'étoit fait à son égard, lui persuada que le péril étoit extrême, & qu'on ne devoit rien omettre de ce qui pou-

voit l'éloigner. Le Duc d'Orléans se trouvant dans la même disposition, supplia la Reine d'accorder la liberté aux prisonniers; & on dit même que pour rendre la scène plus touchante, il fit semblant de se jetter à ses genoux. Quatre à cinq Princesses y étoient déja, qui la pressoient de faire cesser un tumulte, où personne n'étoit en sureté. Le Cardinal se joignit à elles, & il fut secondé par tout le reste de la Cour. 1648.

Les Prisonniers sont délivrés.

Enfin cette Reine fiere & courageuse, environnée de supplians & de poltrons, fit expédier des Lettres de Cachet pour la délivrance des prisonniers. Le Premier Président satisfait, & ayant à la main des copies en forme de ces Lettres tant sollicitées, reprit le chemin du Palais, ne trouvant plus d'obstacle qui l'empêchât d'y aborder. Broussel & Blancmesnil furent mis en liberté le lendemain, selon la parole qui en avoit été donnée; & les Parisiens contens de les revoir, abatirent leurs barricades, poserent les armes, rentrerent dans leurs maisons, rouvrirent les boutiques, & ne laisserent rien qui retraçât l'image de ce qui s'étoit passé.

1648. Le Cardinal Mazarin durant le cours de la sédition, n'avoit pas manqué de faire de sérieuses réflexions sur ce qui pouvoit l'avoir fait naître. Toutes ses idées à se sujet se reposerent sur le Coadjuteur de Paris, qu'il avoit mortellement offensé, ou qu'il avoit laissé offenser en sa présence; ce qui revenoit au même: car la coutume des hommes est de se ressentir autant de l'insulte qu'on n'a pas empêchée, le pouvant faire, que de celle qu'on leur a faite. Le Ministre auroit bien voulu rendre la pareille à son Adversaire; mais la situation des choses, loin de lui laisser le moindre jour à se venger de l'offense, le forçoit à ménager extrêmement l'offenseur. Italien de sentimens, comme de naissance, il prit aisément tel extérieur qu'il lui plut. Ayant donc engagé la Reine à faire venir le Coadjuteur, par ses conseils elle le combla de politesse, se reprocha comme une faute, dont elle se repentoit beaucoup, de n'avoir pas suivi ses avis, de s'être défié de sa sincérité, & de ne lui avoir pas tenu un assez grand compte du service qu'il avoit rendu la veille du jour des barricades, en empêchant le peuple de les poser.

Chagrin de Mazarin contre le Coadjuteur.

poser. Le Cardinal, à qui la Reine envoya ensuite le Coadjuteur, enchérit encore sur la confiance que cette Princesse lui avoit témoignée. Il lui protesta, que personne en France ne possédoit son estime comme lui; & que désormais la Reine & lui n'agiroient plus que par ses conseils. Toutes ces carresses, dont le Coadjuteur démêloit sans peine le motif & le principe, n'exciterent en lui d'autre désir, que celui de prendre plus de précautions pour se garantir des embuches secretes que ne manqueroient pas de lui dresser des gens, qui sçavoient si bien se contrefaire. Il se contrefit comme eux; & tout auroit paru tranquille au-dedans, comme au dehors, si le Parlement, même durant le tems des vacations, n'avoit continué ses Assemblées; & si la Reine impatiente de voir cette infraction à ses ordres, ne s'étoit résolue tout à coup d'enlever le Roi de Paris, & de le conduire à Ruel. 1648.

Tout le monde fut consterné de cette prompte sortie. Les Parisiens se récrierent, sur-tout lorsqu'on leur eut dit qu'Erlac s'avançoit, par ordre de la Cour, à la tête de quatre mille Alle-

1648. Le Coadjuteur ranime le peuple.

mands. La terreur s'empara de tous les esprits. On ne se ressouvint plus de ce courage, qui avoit rempli Paris de barricades, que pour le détester. On n'envisageoit que des supplices. Dans cette conjoncture, le Coadjuteur vint au secours du peuple consterné. Il leur représenta, que bien loin d'avoir rien à appréhender de la Cour, elle avoit au contraire tout à craindre d'eux; qu'ils étoient forts, & qu'elle étoit foible; que ces troupes, dont on les menaçoit, étoient en si petit nombre, qu'elles sembloient venir plutôt pour être vaincues, que pour combattre; que d'ailleurs les armées n'étoient pas toutes dans les intérêts de la Cour; qu'il en viendroit aussi au secours de Paris, quoique cette Ville puissante fût très en état de se soutenir par ses propres forces.

Les Parisiens reprennent les armes.

De tels discours, joint à la fermeté de plusieurs des Membres du Parlement, rendirent au peuple sa premiere vigueur, & augmenterent encore sa fierté. Ils ne penserent qu'au triomphe dont ils avoient joui, lorsque la Cour intimidée avoit été contrainte de leur rendre Broussel. Ils se promirent à l'avenir des avantages plus con-

ſidérables ; & l'eſprit de ſédition les
ſaiſiſſant une ſeconde fois, ils repri- 1648.
rent les armes, fermerent les portes
de la Ville, y poſerent des Gardes,
& ne parlerent de rien moins que d'aller au nombre de cent mille, chercher le Roi à Saint Germain pour le ramener à Paris.

Les portes de Saint Honoré & de la Conférence, furent ſur-tout gardées avec beaucoup de ſoin ; c'étoit le Coadjuteur lui-même qui en avoit donné l'ordre, & qui conduiſoit toute la manœuvre. La Reine en étoit perſuadée, ainſi que le Cardinal ; & l'Argentier de cette Princeſſe lui fut envoyé, pour lui ordonner de ſa part de ſe rendre ſur le champ à Saint Germain. Le prélat qui avoit mis ordre à tout, fit mine d'obéir, & malgré les prieres d'un grand nombre d'amis qui l'environnoient, il ordonna qu'on mît les chevaux au carroſſe. L'équipage étant prêt, il y monta ; mais étant arrivé au Marché-Neuf, des Bourgeois qui avoient le mot, firent ſemblant de ſe mettre en colere, battirent ſon Poſtillon, maltraiterent ſon Cocher, l'obligerent de deſcendre ; & les femmes du même Marché, ayant pris un étau de

Boucher, elles le placerent dessus, & le
1648. ramenerent ainsi à l'Archevêché. Cette violence, quoique simulée, fut suffisante pour lui servir d'excuse auprès de la Reine, à qui il envoya dire qu'il étoit au désespoir de n'avoir pu exécuter ses ordres.

Consternation de la Cour.

Cependant la Cour de Saint Germain avoit des ennemis dans son sein même. Un grand nombre de Seigneurs des plus qualifiés, étoient bien aises du désordre qui arrivoit, comme étant favorable à leur fortune. Le Prince de Conti même, frere du grand Condé, s'évada de Saint Germain, & vint à Paris offrir ses services
1649. au Parlement. Le Duc d'Elbœuf, Chef des Princes Lorrains de France, considérable seulement par sa haute naissance, y étoit arrivé avant lui; mais il fut obligé de lui céder le titre de Généralissime des armées du Parlement.

La désertion de tant de Seigneurs considérables alarma la Cour; & le Cardinal qui se voyoit la cause de tant de mouvemens dangéreux, craignoit avec plus de raison que jamais, d'en devenir dans peu la victime. Depuis quelque tems, il s'étoit vu en proie

à tout ce que la malice & la puissance de ses ennemis avoient pu inventer & opérer de plus formidable. Son ame s'étoit, pour ainsi dire, endurcie aux traverses; & le désespoir que lui causerent ces derniers périls, lui rendit la hardiesse, que les premieres lui avoient ôtée. Il devint même téméraire; & ne voulant plus user de détours, ni employer de ces ménagemens, qui lui avoient jusques-là si mal réussi, il conseilla à la Reine d'agir avec la derniere rigueur, de pousser le Parlement, de l'exiler à Montargis, de transférer en différens lieux les autres Cours supérieures, & d'assiéger cette Capitale rébelle, qui l'avoit forcée de lui enlever son Roi. 1639.

La Lettre qui transferoit le Parlement à Montargis, lui fut en effet apportée, & les troupes du Prince de Condé environnerent Paris. Ses habitans n'en furent nullement ébranlés; & le Parlement, au lieu d'obéir, ordonna des remontrances; les autres Cours agirent de même. Cependant on fit publiquement des levées de Soldats, au nom du Parlement, & on acheva de mettre Paris en état de défense. Alors la guerre civile commença

On veut transporter le Parlement à Montargis

effectivement ; on vit Prince contre
1649. Prince, armées contre armées ; Cours supérieures contre leurs semblables. Alors regnerent le désordre, le trouble & la confusion, qui ne manquent jamais d'arriver, lorsque l'union du peuple & du Souverain ne subsiste plus.

Quoique le Cardinal Mazarin fût la principale cause de ces différens mouvemens ; je n'en rapporterai point le détail, si bien circonstancié dans cette foule d'Ecrits, qui ont paru dans le tems de son Administration, depuis sa mort, & sur-tout depuis celle de Louis XIV. Je m'attacherai seulement à narrer les faits, où il fut encore plus particuliérement impliqué.

Paris se soumet.

Après des succès & des pertes dans l'un & l'autre parti, ils s'accorderent enfin. L'autorité Royale reprit le dessus. Le peuple se soumit ; les Cours supérieures en apparence satisfaites, se turent pour un tems ; & ce même Cardinal, un mois auparavant l'objet de l'exécration publique, fut ramené en triomphe à Paris par le Prince de Condé, qui s'acquitta avec toute la générosité possible, de la promesse qu'il lui en avoit faite quelque tems aupa-

ant, quoiqu'alors il eût tout lieu
e plaindre de ce Miniſtre. Car dans 1649.
ems que le Prince, exact obſer-
eur de la parole qu'il lui avoit don-
, le ramenoit dans la Capitale,
il ne ſeroit jamais rentré ſans lui,
Miniſtre ingrat, complottoit la
te de ſon libérateur, dont la puiſ-
ce qui *le ſervoit alors*, pouvoit un
lui nuire; ſemblable à ces rades
difficile accès, qui quelquefois ſont
ardées comme des refuges, &
tres fois ſont évitées comme des
eils.

La grande raiſon de l'inimitié qui Il ſe brouille avec le Prince de Condé.
uit ſi ſubitement entre le Prince de
idé & le Cardinal Mazarin, fut le
de diſpoſition, où celui-ci ſe
iva d'accorder au premier les ré-
npenſes que méritoient ſes ſervices
ortans. Le Prince de Condé de-
ndoit ſans ceſſe l'Amirauté vacan-
depuis long-tems, & dont on
oit leurré autant de fois que ſa pro-
ion avoit été néceſſaire au premier
iſtre. Mazarin avoit alors d'autres

1649. Cette destination déplaisoit d'autant plus au Prince, qu'outre le refus de la Charge, qu'il regardoit comme une injustice, il ne vouloit en aucune façon l'alliance de la Maison de Vendôme, ennemie de la sienne, avec un Ministre puissant, capable de la faire triompher. Dès-lors, paroissant tout occupé de cette affaire, & ne ménageant plus en rien le Cardinal, il se retira dans son Gouvernement de Bourgogne, après avoir refusé de commander l'armée de Flandre, destinée à faire le Siége de Cambrai. Ce Siége réussit en effet aussi mal que ce grand Capitaine l'avoit prévu.

Le Prince de Condé se retire de la Cour.

Eloigné de la Cour, & en ayant une lui-même qui se faisoit à son exemple un mérite de la mépriser & de fuir la premiere, le Prince de Condé se répandoit en invectives & en plaintes ameres contre le premier Ministre. Les Frondeurs qui étoient les plus redoutables ennemis de cette Eminence, s'imaginerent que cette circonstance s'offroit heureusement pour s'attacher à M. le Prince; & ils se hâterent de lui faire des propositions fort avantageuses, qu'il rejetta avec hauteur. Le manége du Cardinal l'avoit mis dans

;te situation d'esprit à l'égard des
ondeurs. 1649.
Le Coadjuteur de Paris continuant Assassinat de
manœuvrer sous divers noms, Joli.
›it envoyé sur le Pont-Neuf le
ur Joli, homme à lui, & considé-
ıle pour le tems présent, par le ti-
de Syndic des rentiers de l'Hôtel
Ville. *Des gens apostés* avoient tiré
lui un coup de pistolet, & il se
.ignoit d'avoir été blessé au bras;
qui occasionna un grand tumulte
ques dans les Salles du Palais. On se
.ignit même de cet attentat à la
and'Chambre alors assemblée, &
ıtes les choses se disposerent à une
ıvelle révolte.
Le Cardinal Mazarin redoutoit Intrigue de
rémément de nouveaux troubles. Mazarin &
ıyant plus son protecteur, il crut du Coadjuteur.
pouvoir mieux faire dans une sem-
ble conjonċture, que de l'empê-
:r au moins de s'unir avec ses enne-
s, puisqu'il ne devoit plus espérer

1649. péter sans cesse, de quelle importance il lui étoit de ne jamais s'attacher aux Frondeurs, qui vouloient la ruine de l'Etat, la dégradation des Princes, & avoient pour lui personnellement la haine la plus envenimée. A ces discours, l'adroit Italien joignit des actions. On tira sur un des carrosses du Prince, où il n'y avoit que des Domestiques, dont un fut tué, & un autre blessé; & après un coup de cette nature, M. le Prince ne douta plus que les Frondeurs n'en voulussent à sa vie; & quelques avances que ceux-ci pussent faire dans la suite, il refusa toujours d'avoir commerce avec eux.

Embarras de ce Prince. Cette conduite du Cardinal le sauvoit non-seulement de l'inconvénient de voir le Prince de Condé à la tête des Frondeurs; mais il privoit encore le Prince du secours qu'il auroit pu tirer d'eux contre lui. Ensorte que le premier Prince du Sang, le plus grand homme sans contredit du Royaume, se voyoit à la fois abandonné de celui même qu'il avoit sauvé d'une ruine certaine; éloigné de ceux qui pouvoient le venger, & plus dénué de crédit & de secours, que le dernier des Conseillers du Parlement.

Le Cardinal Mazarin laissa agir tout le feu du Prince de Condé, qui perdant de vue le premier objet de sa haine, se jetta à corps perdu sur les Frondeurs. Ceux-ci innocens en toutes façons de l'attentat commis contre ses Domestiques sur le Pont-Neuf, rendirent injures pour injures, menaces pour menaces; & ils lui firent bientôt voir, qu'un grand Prince, un grand Général, n'est qu'un homme, qui succombe nécessairement sous l'effort de plusieurs. Les frondeurs furent donc indignés de ce qu'il avoit si mal reçu leurs avances; & le Coadjuteur leur Chef, se rapprocha de la Reine, & cessa, pour un temps, de s'éloigner du Cardinal. Il avoit été outré de la façon dont M. le Prince s'étoit exprimé au Parlement, au sujet de la tentative prétendue pour l'assassiner sur le Pont-Neuf, & dont il l'avoit presque hautement désigné, pour en être l'auteur. Le Coadjuteur s'étoit adroitement justifié contre une pareille accusation, qui avoit en soi tout ce qu'il y a de plus capable de rendre un homme odieux. Mais il s'étoit bien promis de se venger de celui qui l'avoit mis

1649.

Il se décla contre les Frondeurs.

D vj

dans le cas de se justifier d'un crime si
1649. horrible.

Projet du Coadjuteur.

Ses vues s'étendoient plus loin encore, qu'à la satisfaction de son ressentiment contre le Prince de Condé. En terrassant ce Prince, le Prélat ambitieux sentoit bien, qu'il lui seroit alors aisé d'abîmer le Cardinal Mazarin, dont il étoit l'unique appui. Ainsi paroissant acquiescer aux volontés, & se dévouer aux intérêts de l'Eminence, il s'en assuroit d'autant mieux la ruine. Malgré toute la finesse de sa politique, le premier Ministre n'avoit aucunement prévu le danger d'un pareil retour. Tout rempli de la crainte de voir démêler l'artifice qu'il employoit contre le Prince de Condé, il se vit hors d'état de développer le complot, que le Coadjuteur trâmoit contre lui-même.

Ce Prélat étoit aidé dans ses entreprises par la Duchesse de Chevreuse, cette ancienne Favorite de la Régente ; mais que les disgraces souffertes, au sujet de cette Princesse, bien loin de la luirendre plus chere, avoient au contraire mise plus mal dans son esprit. Cette Duchesse plus entrepre-

nante encore depuis le déchet de sa faveur, s'étoit mise à la tête des Frondeurs; & picquée du plus vif ressentiment contre le Prince de Condé, qui s'étoit opposé au mariage de sa fille, elle offrit ses services au Cardinal Mazarin. Le Ministre se voyant sollicité par tout ce qu'il avoit de plus puissant en France, décida enfin avec la Reine de l'emprisonnement des Princes de Condé, de Conti & du Duc de Longueville leur beau-frere. Pour les faire arrêter avec moins d'éclat, & plus de sureté, on les manda au Palais Royal, sous le prétexte d'un Conseil que la Reine devoit tenir. Le Duc d'Orleans ayant consenti à la détention des Princes, ne voulut pourtant pas être présent à cette action hardie, & feignit une légere indisposition.

1649

1650

Les trois Princes ne se défiant de rien, se rendirent sur les cinq heures du soir à la Gallerie, où l'on devoit tenir Conseil; mais ils n'y furent pas plutôt entrés, que Guitaut, Comminges & Cressi, Officiers des Gardes de la Reine, leur déclarerent l'ordre qu'ils avoient de s'assurer de leurs personnes. Surpris d'un événement aussi triste que peu attendu, ils envoye-

Les Prin[ces] sont arrêt[és]

1650. rent aussi-tôt à la Reine & au Cardinal ; mais ils n'en reçurent aucune réponse, & furent sur le champ conduits au Château de Vincennes, escortés d'un petit nombre de Gardes seulement ; ce qui donnoit beau jeu, à ceux qui auroient été inclinés à les secourir ; mais la chose avoit été faite avec tant de secret & de vivacité, que personne ne fut averti assez à tems, pour avoir celui d'assembler leurs amis & de courir à leurs secours.

Joie des Parisiens à ce sujet. On avoit eu peur du peuple à ce sujet, mais bien loin de s'intéresser au malheur des Princes, Paris ne fut pas plutôt instruit de leur captivité, que toutes les rues se virent éclairées de feux de joie : on prétend néanmoins qu'ils ne furent point allumés, pour insulter à l'infortune des Princes, mais pour se réjouir de ce que le Duc de Beaufort n'étoit pas prisonnier lui-même, comme on l'avoit cru d'abord.

La Reine ne manqua pas le lendemain d'instruire le Parlement des raisons qu'elle avoit eues, pour s'assurer des Princes. Le coup étoit d'une hardiesse extrême, dans un tems où le Gouvernement paroissoit plus disposé à mollir, qu'à risquer une entreprise

cette nature. De la surprise, on
à à l'applaudissement. Les prison- 1650.
s furent hautement blâmés; l'au-
té Royale redevint vénérable aux
ples; & toutes les choses qui
ient paru jusqu'alors comme en
ens, semblerent vouloir rentrer
s leurs cours naturel. Le Cardinal
i redouté, qu'il avoit été regardé
ime peu formidable, ne fut point
oui par ce calme apparent, qui sé-
fit d'abord la multitude. Il prévit
i que cette foule d'amis puissans,
la naissance & la fortune atta-
ient aux Princes captifs, ne souf-
oit point cet outrage avec patien-
& qu'elle tenteroit tout pour les
ivrer de leurs fers.

En effet, la Duchesse de Longue- On prend
e, doublement intéressée, & pour les armes en
mari & pour ses freres, le Vicom- faveur des
le Turenne, les Ducs de Bouillon Princes.
le la Rochefoucault, &c. se retire-
t aussi-tôt. La premiere en Nor-
ndie, les autres en Guyenne & dans
Flandre, où ils leverent des trou-
, & commencerent la guerre civile.
Espagnol invité par les mécontens,
manqua pas de venir au secours.
vit alors, comme du tems de la

1650. Ligue, les Enseignes Espagnoles marcher avec les Drapeaux François, attaquer la France, & s'emparer de nos Places.

Arrêt de la Cour contre les Rebelles.

La Cour fulmina aussi-tôt des Arrêts contre les mécontens, où les Maréchaux de Turenne, de Brezé, le Duc de Bouillon, le Prince de Marsillac, &c. furent déclarés rébelles & criminels de leze-Majesté au premier chef : Déclaration qui leur causa bien moins d'inquiétude que les levées de troupes, qu'on vouloit envoyer contre eux.

Le Parlement n'ose se déclarer.

Pendant qu'on s'apprêtoit à en venir aux mains, la Princesse Douairiere de Condé sollicitoit la protection du Parlement, pour les Princes ses fils. Elle se présenta au Palais un jour d'Assemblée, & attendit les Conseillers à la porte de la Chambre, pour leur parler à chacun en particulier. Elle chargea l'un d'eux d'une Requête, qu'il présenta de sa part à la Compagnie. Touché de la situation d'une si grande Princesse, le Parlement fit ce qu'il put pour obtenir la suppression de l'ordre, qui l'exiloit en Berri, où elle se seroit trouvée hors de portée de solliciter la liberté de ses fils ; mais quoi-

que la Cour pût faire, Madame la Princesse se vit obligée de quitter Paris; & Messieurs les Princes privés de son secours, ne durent leur liberté qu'à une nouvelle intrigue du Coadjuteur qui la leur avoit fait perdre. 1650

On demande la liberté des Princes.

Par le moyen de l'ascendant que ce Prélat avoit sur l'esprit de quelques *Présidens*, & *d'un petit nombre de Conseillers*, il gouvernoit tout le Parlement, & décidoit à son gré de tous ses mouvemens. C'étoit assez pour lui, que le Prince de Condé prisonnier, fût devenu par là l'ennemi capital du premier Ministre; en laissant ravir la liberté au Prince, il avoit privé ce Ministre d'un puissant soutien; & en la lui faisant recouvrer, ce Prélat rendoit au Cardinal un formidable ennemi. Il travailla donc, avec son adresse & son secret ordinaire, à ce grand ouvrage. Tous les Ordres de l'Etat, le Clergé, la Noblesse & le Parlement, représentant le Corps entier de la Nation, se remuerent par ses soins, & tous demanderent, par des instances réitérées, la liberté des Princes.

Nouvelles plaintes contre Mazarin.

Durant ce tems-là, chaque particulier, poussé du même esprit attribuoit le malheur des Princes, & ceux de la

1650. Patrie au Cardinal de Mazarin. On se formoit de son éloignement l'idée la plus flateuse; & on croyoit unanimement, que sa sortie du Royaume opéreroit à coup sûr la réunion des esprits, depuis si long-tems divisés, & rendroit à l'Etat cette tranquillité, dont il n'avoit pu jouir, depuis le commencement de son administration.

Une si fâcheuse prévention contre le Cardinal duroit depuis trop long-temps, pour ne pas être aisément augmentée, par tout ce que ses ennemis jugeroient à propos de débiter. Dans ce dessein, ils eurent soin de faire sonner haut, sur-tout le don de la Charge d'Amiral de France, qu'il avoit accordée au Duc de Vendôme, après l'avoir refusée aux services du Prince de Condé. Le premier ayant fait enrégistrer au Parlement les provisions de cette Charge, pendant la prison du Prince, on y fit une nouvelle attention, & on y prit un plus grand intérêt.

Le Maréchal de Turenne & les principaux de ceux qui formoient le parti des Princes, saisirent la circonstance, & acheverent de déterminer le peuple à la compassion pour eux. La Guyenne sur-tout témoignoit un grand

zele pour les prisonniers. Le Cardinal crut qu'il étoit nécessaire d'y conduire le Roi en personne, ou pour la contenir, ou pour la soumettre. Leurs Majestés à sa persuasion, entreprirent donc ce voyage durant la plus grande chaleur de l'Eté. Les mécontens ne manquerent pas de le faire remarquer au peuple ; & on répandit par leur ordre un grand nombre de billets dans Paris, qui contenoient ces mots.

1650.

La Cour va en Guyenne.

» Peuple de Paris, ouvre enfin les » yeux, & reconnois que le Cardinal » Mazarin n'a d'autre pensée, que de » se venger de toi. C'est pour y par» venir, que dans l'incommodité de » la saison, il a exposé la très-chere & » très-sacrée personne du Roi, & de » Monsieur d'Anjou son frere, aux » fatigues d'un voyage ; afin que par » une longue absence de la Cour, la » Capitale du Royaume déserte, ses » Bourgeois ruinés, ce prodigieux » nombre d'Artisans réduits à la faim, » & cent mille familles au désespoir, » soient autant de victimes à sa ven» geance.

Ces Libelles, accompagnés d'un grand nombre d'autres beaucoup plus étendus, tendoient à rappeller le Roi

1650. dans sa Capitale, afin que ce Prince n'entreprît rien contre la Guyenne, & que les mécontens eussent tout le tems de s'y fortifier. Mais ils ne réussirent pas, leurs Majestés parcoururent cette Province, reprirent les Places que tenoient déjà les séditieux, & se firent recevoir dans Bordeaux, Capitale de la Province, d'autant plus attachée à Messieurs les Princes, qu'ils en avoient toujours hautement protégé le peuple & le Parlement, contre le Duc d'Espernon leur Gouverneur.

Cette Province se soumet.

Tout fut néanmoins employé à ce dessein; il n'y eut pas jusqu'à Marigny même, auteur de Vaudevilles attaché au Coadjuteur, qui ne fût mis en œuvre. Il redoubla ses Chansons. On les croyoit utiles, en ce qu'elles servoient à entretenir le peuple dans cet esprit d'aliénation, où les ennemis du Cardinal le vouloient tenir à son égard. Cette circonstance toute seule n'auroit servi qu'à faire enfermer l'auteur de ces hardis couplets; mais jointe à d'autres, qui le soutenoient, & qui le garantissoient lui-même, il seroit difficile de croire, jusqu'où alloit l'effet de ces Libelles chantans.

Non-seulement le Roi entra dans

Bordeaux, comme je le viens de dire, mais il ramena encore à leur devoir le Duc d'Enguien, la Princesse de Condé, avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui tous se soumirent, au moins en apparence, & vinrent rendre leurs respects au Roi & à la Reine mere. Le Cardinal traita bien en particulier le Duc de Bouillon, à qui il donna un grand repas. Le Ministre cherchoit à se débarrasser de cette foule de niéces, qui l'étoient venues chercher en France; & son dessein étoit, dit-on alors, d'en marier une au fils aîné du Duc de Bouillon.

1650.

Entrée du Roi à Bordeaux.

C'étoit-là le seul but du Ministre. Celui des Ducs étoit de travailler à la liberté des Princes, ou s'ils ne la pouvoient obtenir, de rendre le Cardinal suspect au Duc d'Orleans. Ce Prince, soupçonneux, comme il l'étoit, ne pouvoit manquer d'être inquiet sur ce grand nombre de conférences, que le Ministre accordoit aux deux Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault. Cependant ils ne cessoient de représenter au Cardinal, qu'il lui seroit extrêmement glorieux de faire connoître à toute l'Europe, que le destin de Messieurs les Princes avoit toujours été entre ses

Conférences du Duc de Bouillon avec le Cardinal.

1650. mains : qu'il les avoit rendus captifs, aussi-tôt qu'il l'avoit cru nécessaire au bien de l'Etat ; & que sa générosité les avoit rendus libres, dès le moment qu'il avoit cru le pouvoir, sans risquer le repos du Royaume ; que son avantage particulier se trouveroit dans cette conduite ; en ce qu'elle pourroit lui rendre, sinon l'amitié des Princes, au moins les apparences de cette amitié ; & en ce qu'elle procureroit surement la paix à tout le Royaume.

Ils ajouterent, que la tranquillité ramenée dans la Guyenne, par la promptitude avec laquelle le Roi s'y étoit montré, étoit un garand de la nécessité où le Monarque se trouveroit de les parcourir toutes, sans être certain de réussir par-tout ; qu'on auroit même à craindre de voir ces mêmes Provinces, contenues par la présence du Souverain, se soulever aussi-tôt qu'il les auroient quittées ; que de-là se perpétueroient les troubles & les désordres, si contraires aux intérêts du Ministre, à sa réputation, & même à sa sureté.

Quelques solides que fussent ces réflexions, elles ne persuaderent pas le Cardinal Mazarin. Il trouvoit trop de plaisir à humilier la fierté du Prince de

Condé, pour s'en priver si-tôt. Le bien du Royaume n'avoit point été le motif de la détention de cet illustre prisonnier. La vengeance & l'ingratitude de l'ambitieux Ministre y avoient travaillé toutes seules, & l'entretenoient dans le désir de perpétuer une captivité, qui ne satisfaisant que lui, faisoit gémir tout le reste de la France. Ainsi bien loin que les remontrances équitables, & les sollicitations pressantes des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, opérassent rien de favorable pour les Princes, elles ne servirent qu'à les faire transférer de Marcoussi au Havre, où ils devoient être plus en sureté contre les tentatives de ce grand nombre d'amis, dont on les voyoit appuyés. 1650.

Cependant le Cardinal se ressouvenant de tout ce que lui avoient dit les deux Ducs, sur la disposition de la France, & ne trouvant que trop de vérité dans leurs discours, par l'expérience qu'il en faisoit à chaque instant, avouoit, quoiqu'avec peine, que l'accommodement avec Messieurs les Princes étoit la voie la plus sure, pour ramener la tranquillité : mais qu'il avoit tout à craindre personnellement

de leur retour, qu'ils ne verroient en
1650. lui que le raviſſeur de leur liberté, &
n'y reconnoîtroient jamais celui qui la
leur auroit rendue.

Ces vacillations dans l'eſprit du Cardinal augmentoient la hardieſſe de ſes ennemis. L'Abbé de la Riviere, dont il s'étoit ouvertement mocqué, rappelloit ſans ceſſe au Duc d'Orleans, les liaiſons qu'il avoit eues avec M. le Prince, & le peu de conſidération que le premier Miniſtre avoit pour lui; que la France, après avoir reproché à cette Eminence la longue détention d'un Premier Prince du Sang, la lui reprocheroit enfin à lui-même, qui, comme Lieutenant Général de l'Etat, devoit y avoir le principal pouvoir, & réparer les fautes que commettoit le Miniſtre.

Le Coadjuteur vint appuyer l'Abbé de la Riviere; on leurra le Duc d'Orleans du mariage du Duc d'Enguyen, fils aîné de M. le Prince, avec Mademoiſelle d'Alençon, l'aînée de ſes filles du ſecond lit; cette Princeſſe étoit pauvre, Mademoiſelle de Montpenſier ayant emporté tout le bien de cette riche Maiſon; & Son Alteſſe Royale qui l'aimoit tendrement, étoit
bien

bien aiſe de l'établir dans une Maiſon auſſi opulente, que l'étoit alors celle de Condé. Outre un avantage ſi évident pour ſa famille, on montroit au Duc d'Orléans le Cardinal Mazarin, tout prêt de s'accommoder avec Meſſieurs les Princes, ſans ſa participation; ce qui ne pourroit dans la ſuite, que lui cauſer beaucoup de déſagrémens. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Son Alteſſe Royale. Il ne regarda plus le Cardinal, que comme un homme auſſi nuiſible à ſa fortune particuliere, qu'à celle de la France en général; & à propos d'un diſcours hardi que le premier Miniſtre tint dans le Conſeil, il déclara à la Régente qu'il n'y reviendroit jamais, tant que le Cardinal y auroit entrée. Cette déclaration fut un coup de foudre pour l'Eminence, qui ne s'y attendoit pas, quoiqu'il eût eu dans ce même Conſeil une conteſtation aſſez aigre avec Son Alteſſe Royale; mais il ne croyoit pas que la vengeance en ſeroit portée juſqu'au point de le ruiner ſans reſſource. 1650.

Le ſujet de la querelle entre le Miniſtre & l'oncle du Roi, étoit que le premier avoit avancé, qu'on trouve-

roit dans le Parlement de Paris, comme dans celui d'Angleterre, des *Fairfax & des Cromwels*. Ce discours, qu'on eut soin de rendre public, donna autant d'horreur pour le Cardinal lui-même, que pour Cromwel qu'il avoit cité. On applaudit au zéle du Duc d'Orléans, & il se sentit si fort animé par tant d'éloges, que pour en mériter davantage encore, ce Prince se rendit au Parlement, où l'on délibéroit sur la liberté de Messieurs les Princes. La Reine ayant appris cette démarche du Duc d'Orléans, envoya le Grand-Maître des Cérémonies, pour faire sçavoir à la Cour assemblée, que leurs Majestés désiroient qu'elle envoyât des Députés au Palais Royal à neuf heures du matin. Ils partirent sur le champ, & Son Altesse Royale, qui vouloit sçavoir quel seroit le fruit de cette députation, dîna dans la chambre.

1650.

Monsieur vient au Parlement.

La Reine n'avoit mandé les Députés du Parlement, (*a*) que pour informer cette Compagnie du démêlé survenu entr'elle & le Duc d'Orléans, ou plutôt avec le Cardinal Mazarin. Elle accusa le Coadjuteur d'être la cause

Le Parlement parle en leur faveur.

(*a*) Hist. de Louis XIV,

de cette division, si dangéreuse pour l'Etat; elle assura en même temps, 1650.
qu'ayant promis la liberté des Princes, elle l'accorderoit infailliblement. M. le Premier Président répliqua, que M. le Duc d'Orléans attendoit avec impatience au Palais la nouvelle de cette liberté. La Reine en réitéra la promesse, & donna sa parole, qu'elle n'avoit aucun dessein d'emmener le Roi hors Paris, comme on en avoit fait courir le bruit.

Tel fut le rapport des Députés du Parlement à la Compagnie, confirmé sur le champ par le Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat, qui vint exprès pour assurer le Duc d'Orléans, en présence de la Cour assemblée, de l'extrême envie qu'avoit la Reine de faire cesser toute division dans la famille Royale, & de le satisfaire en tout, lui offrant même, pour parvenir à cet accommodement, de l'aller trouver en tel lieu qu'il lui indiqueroit, si des raisons secrettes l'empêchoient de se rendre lui-même au Palais Royal.

Le Duc d'Orléans répondit, qu'il se feroit toujours un devoir d'obéir aux ordres du Roi, & de se trouver partout où il plairoit à la Reine; mais

qu'il ne pouvoit aller dans les lieux
1650. où feroit le Cardinal Mazarin. Sur cette réponfe, & après que le Comte de Brienne fe fut retiré, la Cour arrêta que le Roi & la Reine feroient très-humblement fuppliés d'accorder la liberté à Meffieurs les Princes, & d'éloigner le Cardinal Mazarin de leurs Confeils & de leurs perfonnes.

Embarras de la Régente à ce fujet.

La Reine y répugnoit d'autant plus que fe conduifant fur les principes des autres, elle appréhendoit comme le lui faifoit craindre le Cardinal, que l'abandon de fon premier Miniftre ne fût fuivi d'une cataftrophe prefque auffi funefte, que celle qui avoit mis fur l'échaffaut Charles I. Roi d'Angleterre, dont on attribuoit le malheur à la foibleffe qu'il avoit eu de condamner un de fes Miniftres. Le Cardinal Mazarin s'étoit brouillé avec le Duc d'Orléans, pour avoir rapporté ce trait dans le Confeil ; & il ne ceffoit en effet de montrer à la Régente des Fairfax & des Cromwel, tout prêts à profiter du facrifice qu'elle feroit de fon Miniftre, pour tenter de la facrifier elle-même après.

Il fallut néanmoins céder au torrent. Trop de refforts pouffoient à la fois le

Cardinal, pour qu'il ne ſuccombât pas. Voyant que les eſprits s'aliénoient de plus en plus, il demanda ſon congé au Roi & à la Reine, qui le lui accorderent de la même façon qu'il le demandoit, c'eſt-à-dire, malgré eux. Leurs Majeſtés, qui penſoient dès le moment de ſon départ aux moyens de le faire revenir bien-tôt, le chargerent de l'ordre qui devoit remettre Meſſieurs les Princes en liberté, afin qu'il leur en annonçât lui-même l'heureuſe nouvelle. Muni de cet ordre, il ſortit la même nuit à onze heures du Palais Royal, déguiſé en Cavalier, & n'ayant avec lui que quatre perſonnes pour l'accompagner; mais étant arrivé à la porte de Richelieu, il y trouva quatre cens Gentilhommes qui l'y attendoient & qui l'eſcorterent juſqu'à Saint-Germain-en-Laye, d'où il ſe rendit au Havre, avec une ſuite bien moins nombreuſe. Auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, il ſe rendit auprès de Meſſieurs les Princes, & tenta de regagner leur bienveillance par toutes les politeſſes dont il put s'aviſer; il leur demanda même leur amitié, mais du ton dont il auroit ſollicité leur protection. Les Princes, charmés de recouvrer leur

1650.

Mazarin ſort de Paris.

Les Princes ſont en mis liberté.

1650. liberté, lui répondirent en termes généreux, & l'inviterent même à dîner avec eux. Ils le quitterent ensuite assez brusquement, & reprirent le chemin de Paris.

Mazarin se retire à Cologne.

Pour lui il continua sa route lentement, pour se déterminer, selon les avis de la Reine, sur le lieu qu'il choisiroit pour sa résidence. Les Espagnols, toujours avides de profiter de tout ce qui pouvoit troubler la France, lui firent des offres immenses, s'il vouloit se retirer chez eux; comme il étoit certain que l'autorité Royale l'emporte toujours tôt ou tard en France sur ce qui veut s'y opposer, il n'accepta aucune offre étrangere pour ne point se fermer lui même une porte que le pouvoir souverain sçauroit bien lui ouvrir tôt ou tard. Il se retira donc à Cologne, dont l'Electeur lui étoit particulierement obligé de l'Electorat, & du haut Palatinat qu'il possédoit. Cet asile lui convenoit mieux qu'aucun autre, en ce qu'il se trouvoit auprès d'un Prince ami & voisin de la France, d'où il pouvoit commodément recevoir des nouvelles & envoyer des avis.

L'Assemblée du Clergé, qui avoit

commencé durant ſon adminiſtration, continuoit de ſe tenir à Paris ; & comme elle avoit paru favorable à Meſſieurs les Princes, iis crurent pouvoir aiſément intéreſſer ce premier Ordre de l'Etat dans le deſſein qu'ils avoient de demander l'Aſſemblée des Etats Généraux. En effet. ſi tót que Meſſieurs les Princes furent arrivés à Paris, l'aſſemblée du Clergé leur députa pour les féliciter du recouvrement de leur liberté,& ſe réjouir avec eux d'un ſi heureux changement. Ils ſembloient entendre autant par-là l'éloignement du Cardinal, que le retour des Princes. Ce fut auſſi ſur cette prévention, que l'aſſemblée de la Nobleſſe, qui ſe tenoit à Paris ſous la protection de M. le Duc d'Orléans, députa à ſon tour à celle du Clergé. Les Nobles choiſis à cet effet, furent le Comte de Fieſque, les Marquis de Foſſeuſe, d'Urfé, de Fourille, de Tais, d'Alluye, de Praſlin, de la Vieuville ; les Comtes de Montignac, de Béthune, de Bueil, & de Gaucour, &c. Ayant été introduits dans l'Aſſemblée par un Archevêque, un Evêque & deux Eccléſiaſtiques du ſecond Ordre, & s'étant placés dans des chai-

1650. Les Princes déſirent l'Aſſemblée des Etats.

ses à bras, le Comte de Biesque chargé de porter la parole, prononça ce discours :

1650.

La Noblesse veut s'unir au Clergé.

» Messieurs, tout ce qu'il y a presque de Noblesse à présent à Paris, » s'étant assemblé sous la protection de » M. le Duc d'Orléans, oncle du Roi, » & Lieutenant Général de l'Etat, la » premiere chose qu'ils ont résolue, » ç'a été de nous députer vers vous, » comme vers leurs aînés, pour vous » demander la jonction de votre » Corps avec le leur. Cette instance » étant si juste, & fondée sur tant d'é» xemples, ils n'ont point douté que » vous ne leur accordassiez leur Re» quête, & d'autant plus que cette » Assemblée n'est qu'une suite de celle » qui fut faite en l'année 1649, par » permission du Roi, de la Reine Ré» gente, & de M. le Duc d'Orléans, » où vous fîtes avec nous cette même » jonction, que nous vous demandons » aujourd'hui.

Une pareille jonction étoit d'une trop grande conséquence, pour que le Clergé s'y déterminât sans d'extrêmes précautions. Ils députerent donc à la Reine, pour recevoir ses ordres à ce sujet. Elle leur défendit d'avoir

aucun commerce avec cette Assemblée de quelques Gentilshommes, qui se qualifioient d'Assemblée de la Noblesse, quoique les plus grands Seigneurs du Royaume n'y eussent aucune part. Les Députés étant revenus pour chercher la réponse, & ayant débité beaucoup d'invectives contre le Cardinal Mazarin, dans un nouveau discours qu'ils firent, l'Archevêque d'Embrun qui fut chargé de répondre, n'entama rien de ce qui concernoit cette Eminence. A l'égard de la jonction, il promit seulement de demander à la Reine la convocation des Etats généraux, qu'elle promit pour le huit du mois de Septembre, temps où le Roi devoit être Majeur. 1650 Il délib à ce sujet.

En s'unissant ainsi avec la Noblesse, pour demander la convocation des Etats, le Clergé reconnoissoit leur Assemblée pour être légitime, ce qui étoit tout à fait contraire aux intentions de la Reine, qui la vouloit faire passer pour illicite. Les Princes, qui étoient à la tête de cette Noblesse, & qui la faisoient agir, ne furent pas plus satisfaits du Clergé, que la Reine en avoit été contente. Ce n'étoit point assez d'avoir adopté une partie de leurs La Reine mécontent du Clergé.

sentimens, ils auroient voulu les voir
1650. tous approuvés; & que par cette union des volontés des deux premiers Ordres de l'Etat, on eût forcé la Régente d'accorder l'Assemblée des Etats généraux, avant la Majorité du Roi; temps auquel ce Monarque pourroit dédire sans risque la Reine sa mere de tout ce qu'elle auroit promis.

Inquiétude des Parisiens.

On étoit si convaincu que cette Princesse n'avoit pas dessein d'exécuter sa parole, ni même aucune de celles qu'elle avoit données contre le Cardinal Mazarin, que l'on jugea à propos de faire la patrouille durant plusieurs jours autour du Palais Royal pour empêcher qu'on ne fît sortir le Roi de Paris; mais les esprits se rassurerent, lorsqu'on vit les niéces du Cardinal se retirer de la Cour, & se rendre à Péronne, sous la conduite du Maréchal d'Hocquincourt. Le Parlement, à qui le Duc d'Orléans porta lui-même la nouvelle du départ du Cardinal Mazarin, rendit un Arrêt, par lequel il étoit enjoint à ce Ministre, à ses parens & à ses Domestiques, étrangers, de sortir dans quinze jours du Royaume; permettant, en cas de désobéissance, aux Communes de *cou-*

rir sus, comme sur des ennemis de l'Etat. Quelques jours après une démarche si vigoureuse, les immeubles & autres effets du Cardinal furent saisis. Le plus précieux de ses biens étoit une Bibliothéque composée de plus de quarante mille Volumes choisis, qui furent, par le moyen de la saisie, en sureté contre la furie du peuple, qui cherche toujours à se venger de l'objet de sa haine, sur ce qui lui appartient, lorsqu'il ne peut se satisfaire sur l'objet même. Cette saisie, que quelques uns prétendent avoir été seulement faite pour garantir de l'insulte, ce qui appartenoit au Cardinal Mazarin, ne fut pas ce qui lui dut être le plus sensible. 1650

Le premier Arrêt où il étoit ordonné à tous les Sujets du Roi, de le regarder comme un criminel d'Etat, ne parut pas suffisant, on en décerna un second dans une grande Assemblée du Parlement, où se trouverent le Duc d'Orléans, les Princes de Condé & de Conti, les Ducs de Joyeuse, de Beaufort & de Brissac, les Maréchaux de la Motte & d'Estampes, & le Coadjuteur. Par cet Arrêt, on enjoignoit au Procureur Général d'informer au

On saisit effets de Mazarin.

plutôt contre le Cardinal Mazarin, ses parens & ses Domestiques, sur plusieurs faits que cet Arrêt détailloit, & qui tendoient tous à faire passer l'Eminence persécutée pour un Ministre avide qui n'avoit pensé qu'à s'enrichir lui & sa famille, en dissipant les deniers du Roi & de l'Etat. On l'accusoit aussi d'avoir donné de mauvais conseils à ce Monarque, ainsi qu'à la Régente, & d'avoir empêché la paix. Pour avoir preuve complette de toutes ces accusations, le même Arrêt en remettoit l'examen à deux Conseillers, avec ordre de se transporter dans tous les lieux, où il seroit nécessaire, & vouloit qu'en cas que le Cardinal fût trouvé sur les terres de l'obéissance du Roi, il fût arrêté & conduit à la Conciergerie du Palais. Le Procureur Général fut chargé de saisir tous ses revenus, de quelque nature qu'ils fussent. On l'autorisa aussi pour compulser tous les registres des Banquiers & des personnes publiques, afin d'être certain qu'il ne sortiroit du Royaume aucuns deniers pour le Cardinal fugitif.

1650.

On informe contre le Cardinal.

Pendant que le Parlement signaloit contre lui sa haine & son autorité, le Cardinal se vengeoit, quoique de loin

de ſes principaux ennemis. Le Marquis de Château-Neuf, l'ennemi implacable de tous les Miniſtres, & que ſes brigues contre le Cardinal de Richelieu avoient tenu treize à quatorze ans priſonnier au Château d'Amboiſe, s'étoit montré à la tête de ceux qui avoient fait éclater plus d'animoſité contre le Cardinal. A peine ce Miniſtre fut-il arrivé à Cologne, qu'on ôta les Sceaux au Marquis de Château-Neuf. Il ſe conſola aiſément de cette chûte; accoutumé à tomber de cette ſorte, il n'ignoroit pas les moyens de ſe relever. Le Duc d'Orléans qui le protégeoit, reconnoiſſant l'ouvrage du Cardinal, ſe réſolut d'abord à porter des coups ſenſibles à la Reine, pour l'obliger à rétablir le Garde des Sceaux; mais M. le Prince les para tous avec cette vigueur, qui lui étoit naturelle. Il haïſſoit le Marquis, parce qu'il avoit préſidé au procès criminel du Duc de Montmorenci ſon oncle; que le Cardinal de Richelieu laiſſa périr ſur un échaffaut. Le Succeſſeur de ce Miniſtre ſe vengeoit avec plus de douceur; & la révocation du Garde des Sceaux le ſatisfit d'autant plus, qu'il étoit certain que le Prince de Condé ne ſouf-

1650.

On ôte les Sceaux à Château-neuf pour les donner à Seguier.

1650. friroit jamais son rétablissement. Il en fut convaincu, lorsque le même Prince fit rappeller dans les Conseils le Chancelier Seguier, & le Comte de Chavigny, ennemis de Château Neuf, plus encore que du Cardinal.

1651. Etrangers exclus du Ministere.

Mazarin songea ensuite au Coadjuteur; il prétendoit que l'animosité de ce Prélat contre lui n'avoit d'autre but que sa place dans le Ministere. Il songea, dis-je, à l'en exclure par le même moyen, qui avoit été suggéré pour le déplacer lui-même; mais en agissant ainsi, l'Eminence peu prévoyante ne s'appercevoit pas qu'en fermant au Coadjuteur la porte du Ministere, il s'ôtoit le moyen de l'ouvrir pour lui-même. Ainsi ce fut à son instigation, que les Gens du Roi présenterent de la part de la Reine aux Chambres assemblées une Lettre de Cachet, & une Déclaration, par laquelle Sa Majesté ordonnoit, que nul Etranger, quoique naturalisé, ni même ses sujets naturels, s'ils avoient fait serment à un autre Prince, ne pourroient jamais avoir aucune part dans l'administration de l'Etat, ni aucune entrée dans les Conseils. Mais la Déclaration exceptoit les Archevêques,

les Evêques & autres Eccléſiaſtiques, Sujets naturels du Roi. Le Parlement fit ſes repréſentations pour enregiſtrer la Déclaration du Roi, ſans cette reſtriction. L'Archevêque d'Embrun s'y oppoſa de la part du Clergé, & ſigna même un Acte d'oppoſition au Sceau des Lettres, qui excluoient du Miniſtere & de l'entrée aux Conſeils les Cardinaux François. Il eut même le courage de la faire ſignifier au Garde des Sceaux. Malgré cette demarche hardie, mais inutile à cauſe de la nullité d'une oppoſition au ſcellé des Lettres du Roi, délivrées pour le bien général & l'intérêt du Royaume, le Parlement l'emporta, & elles furent ſcellées, quoique la Reine approuvât interieurement la réſiſtance de l'Archevêque d'Embrun & du Clergé à ce ſujet. 1651.

Fermeté de l'Archevêque d'Embrun.

Cette intrigue ayant trop bien réuſſi au gré du Cardinal Mazarin, qui s'apperçut alors de ſon mauvais effet par rapport à ſa fortune, il eut recours à la Reine pour réparer le mal. Cette Princeſſe avoit une ardeur extrême pour le retour de ſon premier Miniſtre. Sa fierté ſouffroit d'un éloignement qu'elle croyoit ſi contraire à ſes intérêts, & qui l'étoit en effet à ſon

1751. autorité. Mais elle ne pouvoit remédier seule à cet accident. Tout l'Etat étoit ligué contre le Cardinal; les Cours supérieures ajoutoient à son égard proscriptions sur proscriptions. Le Duc d'Orléans, pour qui l'absence étoit un remede sûr contre l'attachement & l'amitié, sentoit augmenter sa haine contre l'Eminence fugitive, à mesure qu'il en étoit plus éloigné. Il n'y avoit guere lieu d'espérer que le Prince de Condé, que le Cardinal avoit maltraité, voulut le protéger, comme il avoit fait autrefois.

Portrait de la Princesse Palatine.

Ce fut pourtant de son côté que la Reine tourna ses vues; il étoit ami de la Princesse Palatine, femme née pour une Cour aussi remplie d'intrigues que l'étoit alors celle de France. Rien n'approchoit de son adresse pour développer & pour former un complot. Elle panchoit du côté des Frondeurs; mais elle n'avoit jamais paru éloignée du parti de la Cour, & même on l'auroit soupçonnée d'y être fort attachée, sans ses correspondances secrettes avec le Coadjuteur. Ce Prélat avoit pour elle une estime particuliere, & la regardoit avec raison, comme la femme de la Cour, qui

avoit l'esprit le plus pénétrant & le plus solide. Ni les souplesses du Cardinal, ni les menées de la Reine, ni les incertitudes du Duc d'Orléans, ni les détours du Coadjuteur, rien ne la trompoit; ferme & stable au milieu de tous les mouvemens qu'on se donnoit pour s'en imposer les uns aux autres, & se duper également, ils étoient obligés d'avoir recours à elle, lorsqu'il s'agissoit de confiance. Sa sincérité étoit également reconnue & admirée dans les deux partis. 1651.

La Régente s'adressa donc à la Palatine, pour l'engager à tenter M. le Prince sur le retour du Cardinal. Cette Princesse y trouva d'abord de grandes difficultés: M. le Prince craignoit que ce ne fût un nouvel artifice de la Reine, pour le rendre suspect au Duc d'Orléans & à tout le parti contraire au Cardinal Mazarin. Mais voyant que la Palatine insistoit, & connoissant sa bonne foi, il s'y livra, & consentit à traiter chez elle avec Servien & de Lionne, qui devoient s'y rendre de la part de la Reine. Elle les chargea de lui offrir le Gouvernement de Guyenne, de délivrer la

Elle sollicite le P. de Condé pour le Cardinal.

1651. Lieutenance Générale pour le sujet qu'il nommeroit lui-même ; & de lui permettre de s'y retirer avec tel nombre de troupes qu'il jugeroit à propos pour sa sureté, à condition qu'il ne s'opposeroit en aucune façon au retour du Cardinal, en cas que le Roi jugeât à propos de le rappeller. On donnoit aussi au Prince de Conti le Gouvernement de Provence, avec des gratifications pour tous ceux qui avoient suivi le parti des deux Princes ; ce qui étoit en effet recompenser la révolte. Outre ces avantages, tout considérables qu'ils étoient, le Prince de Condé demanda encore le Gouvernement de Blaye. Ce dernier article suspendit l'effet des autres. Servien & Lionne demanderent du temps pour y déterminer la Reine ; mais ce n'étoit que pour avoir celui d'avertir le Cardinal, qui après avoir traîné la négociation en longueur, la rompit tout à fait. Une pareille conduite irrita M. le Prince au dernier point. Il ne douta plus qu'on n'eût d'abord trompé la Palatine, pour le mieux surprendre par la confiance qu'il avoit en sa probité. Dans le même temps, il feignit d'avoir reçû,

ou il reçut en effet, des avis qui l'as- furoient qu'on avoit dessein de l'arrêter une seconde fois. 1651.

La façon dont on venoit d'en agir avec lui, le disposoit fort à croire, qu'on n'avoit aucun dessein de le ménager; & une de ses Créatures étant venue tout à coup l'avertir, que plusieurs Compagnies des Gardes défiloient vers *le Fauxbourg S. Germain*, il ne douta plus que ce ne fût pour environner l'Hôtel de Condé, d'où il sortit avec précipitation peu accompagné, & se rendit à S. Maur.

M. le Prince sort de Paris

Le lendemain, M. le Prince de Conti envoya un de ses Gentilhommes au Parlement, auquel il remit une Lettre de M. le Prince, qui rendoit compte des motifs qui l'avoient obligé à sortir si précipitamment de Paris. Les principaux étoient les avis redoublés qu'il avoit reçus de toutes parts, des mauvaises intentions de la Reine à son égard, & la correspondance étroite qui étoit entre la Reine & le Cardinal à Cologne; il disoit que ce Ministre exilé & proscrit par le Parlement, étoit plus puissant que jamais à la Cour; que ses conseils suivis en tout, & qu'on alloit chercher jusques dans

1651. le lieu de sa retraite; le crédit de ses Favoris auprès de la Reine, & l'éloignement de tous ceux qu'il n'avoit point aimés, prouvoient bien à toute la France, que loin d'être délivrée de cet ennemi public, elle en avoit plus à craindre que jamais. Le Prince ajoutoit à ces plaintes, que lorsqu'on auroit pris un arrangement sûr & fixe, pour empêcher tout commerce avec le Cardinal, & que les Princes pourroient se trouver à la Cour; ils ne manqueroient pas de se rendre auprès du Roi, pour continuer de le servir avec tout le zéle possible.

Ses plaintes au Parlement.

Après la lecture de la Lettre, où ce détail étoit contenu, M. le Premier Président annonça un ordre qu'il avoit reçu de la Reine, de ne point délibérer sur cette affaire sans avoir reçu ses ordres. Elle leur en envoya un, de se rendre au Palais Royal, où Sa Majesté écouta avec beaucoup de douceur l'offre que la Compagnie lui fit, d'intervenir dans l'accommodement de M. le Prince avec la Cour. Elle assura le Parlement, que son intention n'avoit jamais été d'entreprendre sur la liberté de M. le Prince, & qu'elle lui en avoit fait donner sa parole par plusieurs

personnes qualifiées. Ces promesses ne rassurerent pas M. le Prince, qui avoit fait l'expérience de leur peu de solidité, lorsque malgré mille paroles données, & appuyées d'une Déclaration authentique, il avoit essuyé une prison de treize mois. La Régente ajouta qu'à l'égard du retour du Cardinal Mazarin, elle juroit de n'en avoir aucune pensée. Cette derniere protestation servoit à faire connoître, combien on pouvoit se fier sur la sincérité des autres. Sa Majesté nia qu'elle eût aucune part dans les voyages à Cologne, & qu'il y eût auprès de sa personne des gens à la Cour, qui s'entremissent pour le retour du Cardinal. 1651.

Le Prince de Conti présent à l'Assemblée du Parlement, lorsqu'on y fit la lecture du Mémoire, où étoient contenues les réponses de la Reine, répliqua que M. son Frere ne reviendroit cependant point à la Cour qu'on n'en eût éloigné tous les amis du Cardinal, nommé dans la Lettre qu'il avoit écrite la veille; qu'au reste, il assuroit n'avoir d'autre intention que celle de servir le Roi & l'Etat avec le même zéle, que lorsqu'il avoit gagné les batailles de Rocroi, de Lens, de Fribourg, &c.

Le Prince de Conti va au Parlement.

1651. L'énumération de ces victoires si avantageuses à l'Etat, fit un merveilleux effet sur l'esprit des auditeurs. Toute la Compagnie prononça d'une voix unanime, que le Duc d'Orléans seroit supplié d'employer son crédit, pour tirer de la Reine les suretés nécessaires à M. le Prince, & pour engager celui-ci à sacrifier ses soupçons aux efforts qu'on feroit pour les dissiper. Tout ce que l'on fit de la part du Duc d'Orléans & du Parlement dans ce dessein fut inutile, parce que la Reine avoit son projet tout formé, & cherchoit à forcer M. le Prince à prendre un parti, qui pût donner prise sur lui : elle s'en rapportoit fort là dessus à l'extrême vivacité, qui lui étoit naturelle. Néanmoins cette Princesse faisoit de son mieux pour persuader aux entremetteurs de l'accommodement, qu'il ne tenoit pas à elle qu'il ne fût terminé.

Remontrances du Parlement en faveur de M. le Prince.

Le Parlement ne fut point ébloui par les apparences de sincérité que donnoit la Régente; & pour la mettre dans le cas, ou de manifester sa mauvaise volonté, ou de donner au Prince les assurances nécessaires, ils la supplierent de vouloir bien accorder une

Déclaration contre le Cardinal Mazarin, & ordonner l'exécution des Arrêts du Parlement à ce sujet. Le temps que prit la Reine pour répondre à cette demande, prouva que M. le Prince n'avoit rien avancé que de vrai en disant que toutes les résolutions du Conseil venoient de Cologne & des autres lieux où se retiroit le Cardinal Mazarin. Pour cette fois, l'avis que le Conseil donna, après l'avoir longtems fait attendre, parut capable de satisfaire M. le Prince. Il consentit à éloigner de la Reine, Servien, le Tellier & Lionne, qui se retirerent chacun dans des Provinces différentes.

1651.

Eloignement des Ministres.

Un si grand sacrifice, auquel le Cardinal n'avoit consenti qu'avec beaucoup de peine, causa le plus violent dépit à la Régente. Quoique dépositaire de l'autorité souveraine, & naturellement fiere, elle s'étoit vue contrainte d'exiler de son Royaume son principal Ministre, & après lui tous ceux qui pouvoient la consoler de son absence, & lui promettre son retour.

Il fallut néanmoins s'y résoudre; & cette Princesse ne put s'accorder d'autre consolation, en envoyant ordre à Lionne, le Tellier & Servien de se

1651. retirer, que de permettre au Chancelier de faire un grand éloge de leurs bonnes qualités, & de reconnoître le zéle qu'ils avoient toujours témoigné pour l'intérêt de l'Etat. M. le Prince en prit occasion de demander au Parlement, où il se rendit le lendemain du départ de ces trois personnes, qu'ils fussent compris dans la Déclaration, par laquelle les amis & les créatures du Cardinal Mazarin, étoient pour jamais éloignés de l'administration des affaires ; qu'après celà, il ne feroit plus de difficulté d'aller assurer leurs Majestés de ses profonds respects & de son attachement à leur service. Mais qu'il ne pouvoit s'y résoudre, à moins d'avoir reçu cette derniere satisfaction.

M. le Prince va au Parlement.

Il refuse de voir le Roi.

Comme le Parlement ne lui donna aucun lieu de l'espérer, ce Prince, après avoir rendu visite au Duc d'Orléans, retourna à Saint-Maur, quelque chose qu'on pût lui dire, pour l'engager à rester à Paris, & aller saluer le Roi & la Reine. La raison la plus forte qu'on lui alléguoit pour le retenir, étoit que la Majorité du Roi arrivant à quelques jours de-là, il se verroit dans la nécessité, ou de revenir

subitement.

subitement à Paris, pour rendre hommage & prêter le serment de fidélité, sans aucune préparation à une aussi importante cérémonie; ou que refusant de s'y trouver, il se déclareroit par-là ennemi du Roi, & se banniroit lui-même du Royaume. M. le Prince préféra ce dernier parti, & resta à Saint Maur, pendant que tout se préparoit pour *la Déclaration de la Majorité*, qui commence par l'exposition des Reliques de S. Louis, à S. Denis en France. 1651.

Ce grand jour étant arrivé, le Roi se rendit au Parlement à cheval, & suivi de tous les Officiers de la Couronne, des Princes du Sang (à l'exception du Prince de Condé) des Ducs & Pairs, & des Maréchaux de France. Tous ayant pris séance, le Roi se leva de dessus son Trône, & dit: Le Roi est déclaré majeur, & va au Parlement.

» Messieurs, je suis venu en mon » Parlement, pour vous dire, que » suivant la Loi fondamentale du » Royaume, j'entens prendre le ma» niement des affaires de mon Etat. » J'espère que Dieu me fera la grace, » que ce sera avec piété & avec justice. » Mon Chancelier vous dira le reste.

1651. Ce Magiſtrat prit alors la parole, & aſſura que l'intention de Sa Majeſté, étoit d'oublier tous les ſujets de mécontentement qu'on avoit pu lui donner par le paſſé, & qu'il accordoit à ce ſujet une adminiſtie générale.

La Régente s'adreſſant au Roi, lui dit : » Monſieur, voici la neuviéme » année, que par la volonté du feu » Roi, mon très-honoré Seigneur, » j'ai pris le ſoin de votre éducation, » & du Gouvernement de votre Etat. » Dieu, par ſa bonté, a béni mon » travail, a conſervé votre perſonne » qui m'eſt ſi chere, & qui eſt ſi pré» cieuſe à vos Sujets. Maintenant que » la Loi du Royaume vous appelle à » la conduite de cette Monarchie, je » vous remets avec grande ſatisfaction » la puiſſance qui m'avoit été donnée » pour cela. Et j'eſpère que Dieu ne » vous déniera pas ſon eſprit de force & » de prudence, afin que vous puiſſiez » rendre votre regne heureux.

Après ce diſcours, la Reine s'approcha du Roi, & s'inclina pour lui baiſer la main en ſigne d'hommage; mais le jeune Monarque l'ayant prévenue, l'embraſſa avec beaucoup de tendreſſe. Il n'en agit pas avec la même politeſſe

à l'égard du Duc d'Anjou, son frere unique, il souffrit que ce jeune Prince se *mît* à genoux à ses pieds, & lui baisa la main en lui jurant fidélité; il le releva & l'embrassa. Après le Duc d'Anjou, M. le Duc d'Orleans, le Prince de Conti, & tous les Seigneurs de l'Assemblée jurerent fidélité au Roi. 1651

*L'absence de M. le Prince ne pouvoit qu'être beaucoup remarquée dans une cérémonie où il auroit dû tenir une des premieres places. Le Chancelier s'en plaignit dans le discours, mais d'une façon avantageuse au Prince, si quelque chose peut l'être aux malheureux, durant le cours de leurs disgraces. Le Magistrat ne parla que des conquêtes & des victoires du Prince, faisant des voeux pour son retour, & avouant hautement, qu'on ne pouvoit trop faire pour rendre la confiance à un Héros, dont la valeur avoit été si utile à la Nation.

Le Prince de Condé refuse de s'y trouver.

Malgré le tour favorable que le Chancelier avoit donné à l'absence du Prince de Condé, le grand nombre y trouva une opiniâtreté outrée, & une désobéissance formelle, qui y étoit en effet. On ne douta point qu'un coup

de cette nature, ne fût le prélude d'une révolte ouverte. Il est certain que M. le Prince avoit déjà envoyé au Comte de Fuensaldagne, Général Espagnol en Flandre, pour sçavoir de lui quel secours il pouvoit espérer du Roi son Maître. Pendant qu'il en attendoit la réponse, il étoit inquiet aussi sur l'effet d'une Lettre écrite de sa part au Roi, pour se justifier sur ce qu'il ne se trouvoit point au Sacre. Il y rebattoit les mêmes raisons déjà alléguées dans ses précédens Mémoires. On n'y fit pas non plus une nouvelle attention; au contraire, tandis que d'un côté le Roi paroissoit avoir dessein d'accorder au Prince tout ce qui pourroit contribuer à sa satisfaction; de l'autre, il rappelloit le Marquis de Château-Neuf son ennemi personnel, pour lui donner la principale administration des affaires. On rendoit les Sceaux au Premier Président de Molé, avec lequel il étoit brouillé, & on accordoit la Sur-Intendance des Finances au Sieur de la Vieuville, qu'il n'avoit jamais aimé.

1651.

Le Prince écrit au Roi.

Il n'y eut plus alors lieu de douter, que le dessein de la Reine, ne fût de pousser M. le Prince à bout, de le

sacrifier au Cardinal, & de consentir à le voir chez les ennemis, pourvu que ce Ministre revînt en France. En accordant la place de premier Ministre au Marquis de Château-Neuf, on lui avoit fait promettre qu'il s'employeroit de tout son pouvoir au retour de Son Eminence ; ce qui étoit s'engager à *quitter la place qu'il occupoit*, & à la préparer lui-même pour son ennemi. On ne doutoit point non plus, qu'il ne tînt pas sa promesse, & il ne devoit son rang qu'à la haine qu'avoit pour lui M. le Prince. Elle étoit à un tel point, que lorsque celui-ci eut appris l'élévation de Château-Neuf à la place de premier Ministre, il protesta en être plus fâché, que si on avoit rétabli le Cardinal Mazarin. Le choix des deux autres personnes ne l'irrita pas moins. Les places qu'ils occupoient, avoient été ôtées à ses amis, dont tout le crime étoit d'avoir parlé avantageusement de lui, & de lui avoir rendu service. Il s'en plaignit aussi avec aigreur dans une Lettre qu'il écrivit au Duc d'Orleans, dont tout l'effet fut d'embarrasser ce Prince, & de lui prouver inutilement que M. le Prince avoit raison.

1651.

Son aversion pour Château-Neuf.

1651. Cependant la Cour, pour paroître toujours dans les mêmes ſentimens à ſon égard, accorda tant de Déclarations qu'on voulut, pour aſſurer ſon innocence. On ſçavoit qu'il ſeroit bientôt forcé à devenir coupable, & qu'il annulleroit par-là tout ce qu'on auroit fait d'avantageux pour lui juſqu'alors. Pour achever de l'accabler, on faiſoit retentir la Capitale des avantages remportés par le Maréchal d'Aumont, créature de Mazarin ſur les Eſpagnols en Flandre ; de ſimples eſcarmouches étoient annoncées comme des batailles rangées, & deux ou trois cens hommes défaits, comme une victoire ſignalée. Le retour du Cardinal, vivement preſſenti par les Courtiſans, en avoit fait autant d'échos, qui répétoient tout ce qui pouvoit lui être favorable. On exaltoit hautement le zele qu'il témoignoit pour l'Etat en toutes occaſions, quoiqu'il en eût été ſi maltraité ; & il ne ſe paſſoit rien alors d'avangeux à la France, que l'adreſſe de ſes amis ne l'en rendît l'auteur.

Le Maréchal d'Aumont, un de ceux qui lui devoit plus particuliérement ſa promotion à cette dignité, & qui commandoit ſur les Frontieres de la

Flandre, battit à plusieurs reprises les Espagnols sur l'Escaut. Ce qui donna beaucoup de réputation à son armée. On la sçavoit entiérement dans les intérêts du Cardinal Mazarin, à cause des obligations que lui avoient le Général & les principaux Officiers. Les Frondeurs alarmés, & ne doutant point que ces troupes victorieuses ne ramenassent Son Eminence dans le Royaume, solliciterent M. le Duc d'Orleans de faire valoir son titre de Lieutenant Général, qui lui donnoit un pouvoir absolu sur toutes les armées. Il y consentit; mais le Cardinal sçut se conduire avec tant d'adresse, que les troupes du Maréchal d'Aumont lui demeurerent attachées. Elles envoyerent même quelques-uns de leurs Officiers à la Régente, pour l'assurer de sa soumission, & s'engager à ne recevoir d'ordre que de Sa Majesté.

1651.

Mazarin s'assure d'une armée.

La Majorité du Roi arriva dans cet intervalle. La Reine mere quitta le titre de Régente, comme on l'a dit plus haut; mais elle en conserva toute l'autorité avec d'autant plus d'agrément, que cette Princesse n'étoit plus obligée de se tenir si serrée dans ses dé-

1651. marches, le Roi son fils étant alors le seul à qui elle en dût rendre compte. L'armée de Flandre, à la sollicitation du Cardinal, renouvella alors ses protestations de services. Il en agissoit ainsi, pour affermir la Reine dans le dessein qu'elle avoit de le rappeller promptement; ce qu'elle oseroit beaucoup mieux entreprendre, le voyant soutenu de l'armée.

La Reine cherche à le rappeller.

En effet, toutes les vues de cette Princesse se tournerent sur le retour de son premier Ministre(a); & elle commença à disposer toutes choses pour le succès de cette affaire. Les Frondeurs qui s'en apperçurent, crierent plus haut que jamais. Son Altesse Royale, animée par leurs clameurs, leva des troupes, & on en donna le commandement au Duc de Beaufort, avec ordre de joindre le Duc de Nemours, son beau-frere, Général de l'armée d'Espagne en Flandre. Ce fut pour empêcher une jonction si contraire à ses intérêts, que le Cardinal leva le masque, & se mit lui-même à la tête d'une armée, ayant sous lui les Maréchaux d'Hocquincourt & de la Ferté-Senne-

Il rentre en France à la tête d'une armée.

(a) Histoire de Louis XIV. Mémoires du Cardinal de Retz.

re, avec les Comtes de Navailles 1651.
de Broglie. Suivi de troupes aguer-
s, le Cardinal parla haut, & deman-
aux Espagnols un passe-port pour
trer en France, ne se souciant point
combattre, pourvu qu'on ne lui
putât point l'entrée du Royaume.
s Espagnols refuserent le passe-port,
qui n'empêcha pas le passage de
minence, qui pénétra enfin sur nos
ontieres, & s'avança dans le cœur
Provinces. Ainsi, l'on vit ce même
nistre qui avoit été obligé de sortir
Royaume, où il ne pouvoit ren-
ntrer que la prison ou la mort, y
trer tout à coup en Conquérant.

Le Parlement procéde contre Mazarin, & met sa tête à prix.

e bruit de sa marche retentit jusques
ns la Capitale, & anima tous les
rits. Le Parlement fulmina de nou-
aux Arrêts contre lui, & ordonna
représentations au Roi, qui lui
ent faites avec beaucoup de véhé-
nce, & ausquelles on répondit d'u-
façon à faire croire, que tout étoit

1651. du Roi, de lui courir ſus; que ſa Bibliothéque & ſes meubles ſeroient mis à l'encan; & que fur le produit de cette vente, on préléveroit cent cinquante mille livres, pour la récompenſe de celui, qui préſenteroit en Juſtice ce Prélat vif ou mort. Si la Cour de Rome n'avoit pas été auſſi indiſpoſée contre le Cardinal qu'elle l'étoit alors, elle auroit vangé ſans doute l'affront d'un pareil Arrêt, qui mettoit à l'encan la vie d'un Cardinal; mais le Pape qui regnoit alors, étoit ennemi capital de cette Eminence, & il feignoit d'ignorer tout ce qu'on tramoit contre lui de contraire à l'honneur de la pourpre, pour ne pas être obligé d'intervenir dans ſa cauſe. Soutenu de l'autorité du Roi & à la tête d'une armée, le Cardinal ſe ſoucia peu des ſecours étrangers. Il lui étoit bien plus glorieux de ne devoir qu'à lui-même, & ſon rétabliſſement & la caſſation de tous ces Arrêts injurieux.

La Bibliothéque eſt vendue.

En conſéquence de celui dont je viens de parler, on procéda à la vente de ſa Bibliothéque, une des plus belles de l'Europe. Une Lettre de Cachet que le Roi envoya pour s'y oppoſer, n'empêcha point de paſſer outre; &

ce rare aſſemblage de Livres, qu'on avoit été chercher avec bien de dépenſe, chez les Nations étrangeres, ſe vit malheureuſement diſperſé, ſans que les perquiſitions les plus exactes aient jamais pû les réunir.

De tous les effets du Cardinal, on ne regretta que celui-là; il ſçut réparer les autres avec uſure, & ce fut auſſi ce qui lui rendit ſon malheur plus ſenſible, de n'avoir pu parer ce coup.

Il eſt certain que ſi le Roi avoit été à Paris, la Bibliothéque du Cardinal n'auroit point été vendue; mais les troubles qui s'élevoient avec plus de force que jamais, retenoient leurs Majeſtés dans les Provinces de de-là la Loire. Pendant ce tems-là, le premier Miniſtre s'avançoit à la tête de ſon armée, & redoubloit ſes efforts, pour empêcher les troupes Eſpagnoles de ſe joindre aux mécontens François. Il y réuſſit durant un tems; mais enfin les deux armées ſe réunirent, & vinrent ſe poſter enſemble ſur les pays les plus voiſins de la Capitale.

Le Cardinal, à qui cette jonction importoit beaucoup, ſe hâta de ſe rendre auprès de leurs Majeſtés. On voulut s'oppoſer à la rapidité de ſa courſe,

1651. mais ceux qui l'entreprirent, réussirent mal. Les Déclarations, ni les Arrêts ne tinrent point contre la force de ses armes; & on apprit enfin, qu'il étoit à une journée de Poitiers, où séjournoient leurs Majestés.

Rémontrances du Parlement à ce sujet.

Elles y reçurent des remontrances de la part du Parlement, qui y envoya des Députés. Ils représenterent le danger qu'il y avoit à souffrir le retour du Cardinal Mazarin, dans un Royaume dont il avoit été proscrit par tant d'Arrêts, & dont tous les peuples le détestoient; que sa présence si nuisible autrefois, le seroit infiniment davantage, dans un tems où toute la France armoit contre lui, & que ses Princes réunis demandoient hautement l'exécution des Arrêts fulminés contre sa personne; que cependant cette Eminence téméraire s'avançoit dans les Provinces, suivi de troupes nombreuses, comme pour opprimer les peuples & menacer le Souverain.

Le Roi répondit à ce sujet, que le Cardinal n'avoit levé des troupes que pour son service, & qu'il les amenoit en France par ses ordres. Il n'y eut rien à répliquer à une telle réponse Les Députés du Parlement ne purent

continuer de faire un crime au Cardinal des démarches que le Monarque approuvoit; & ils revinrent à leur Compagnie, avec le chagrin de sçavoir les premiers, que le rétablissement du Prélat étoit certain, & qu'ils alloient avoir tout à craindre de son autorité. 1651

Toute la Cour va au devant du Cardinal.

Ce que la Reine mere fit faire à ce sujet au jeune Roi, passa de bien loin l'idée qu'on s'en étoit formé. Ayant appris que l'Eminence n'étoit plus qu'à quelques lieues de Poitiers, Louis XIV & le Duc d'Anjou son frere, monterent à cheval pour aller au-devant de lui; le Roi l'embrassa, & le reçut avec de grandes démonstrations de joie; il le ramena à Poitiers, & le fit entrer dans cette Ville en triomphe. L'accueil qu'il reçut de la Reine, fut infiniment au-dessus de celui du Roi. Le retour de ce Ministre lui causoit une joie d'autant plus vive & plus satisfaisante, que sa gloire étoit compromise en cette occasion. Elle l'emportoit dans cette journée, sur l'inclination des peuples, sur les efforts des Princes & sur les plaintes de tous les Parlemens du Royaume; les menaces des uns, les remontrances des autres,

les cabales, les intrigues, les mouve-
1651. mens passés, la discorde, les troubles & la guerre présente; tout cela ne lui offroit qu'une image agréable, lorsque la réflexion lui présentoit le Cardinal, en état de faire trembler tous ceux qui l'avoient fait fuir autrefois.

Le Marquis de Château-Neuf avoit alors le titre de principal Ministre; & la Reine l'en avoit honoré exprès, pour causer du dépit au Prince de Condé, son mortel ennemi, & pour le mettre au point de voir repasser cette dignité sur la tête du Cardinal avec moins de peine; le Cardinal en effet, étant bien moins l'objet de sa haine, que le Marquis de Château-Neuf: ainsi le principal Ministre n'étoit, pour ainsi dire, qu'en dépôt entre les mains du dernier. Il avoit trop d'esprit pour ne pas connoître sa situation, & les désagrémens qui alloient la suivre. Aussi réglant ses démarches sur les circonstances, il demanda à se retirer, & laissa la place qu'il occupoit au Cardinal son ennemi.

Retraite de Château-neuf.

1652. Toutes ces choses se passoient à la Cour en faveur de l'Eminence, & il avoit tout lieu d'applaudir à sa fortu-

ne; mais comme elle avoit toujours été à ſon égard vacillante & capricieuſe, il en redoutoit encore l'inconſtance, & ſouhaitoit avec ardeur, qu'un accommodement ſolide avec M. le Prince, le mît en état de n'avoir plus rien à redouter. Celui-ci peu en état de faire la guerre à cauſe de la médiocrité de ſes Finances, auroit ſouhaité auſſi, pour cette ſeule raiſon, de faire la paix. Il ſçavoit qu'en France, le Souverain triomphe toujours de ſes Sujets mécontens; que plus le ſoulévement dure, plus il eſt certain d'en tirer avantage; que la légereté naturelle aux François, ſert autant à les ramener à la ſoumiſſion, que l'amour du devoir; qu'enfin, il eſt naturel de remonter vers la ſource d'où coulent les graces, les bienfaits & les punitions; & que l'habitude & le devoir, l'emporteront toujours ſur la fougue & le mécontentement. Pénétré de ces principes, le Grand Condé n'auroit jamais été vu à la tête des armées Eſpagnoles, s'ils n'avoit ſuivi que ſon inclination. Mais preſque toujours notre ſituation nous maîtriſe, & nous entraîne bien loin de nos ſentimens. Céder tout à coup aux propoſitions du Cardinal,

165

1652. qu'il avoit tant de fois rejettés avec hauteur, lui paroissoit une foiblesse; revenir à la Cour, où cette Eminence dominoit, lui sembloit une lâcheté.

Embarras du Prince de Condé.

Toute la France, l'Europe entiere, avoient les yeux sur lui, & il trouvoit honteux à un premier Prince du Sang, de reparoître dans des lieux, d'où il avoit fait de vains efforts pour chasser son ennemi, où il ne pourroit vivre en quelque sorte, que sous son autorité, & d'y ramener avec lui une foule de Seigneurs considérables, comme autant d'esclaves qu'il offriroit au triomphe de son ennemi. D'un autre côté, si le Cardinal étoit fort disposé à faire la paix avec M. le Prince, la Reine mere s'y opposoit. Ce n'étoit point assez pour elle d'avoir fait triompher son Ministre, elle vouloit la ruine de ses persécuteurs. Il ne pouvoit que lui en couter beaucoup. Un premier Prince du Sang est une victime qu'on n'immole pas aisément, & qui souvent peut dans sa chute entraîner le sacrificateur. Mais ce n'étoit point la crainte des suites qui touchoit la Reine, elle n'étoit animée que par le succès présent; & si quelque chose pouvoit être comparé au plaisir que lui

caufoit le retour du Cardinal, ce ne pouvoit être que l'éloignement de M. le Prince. C'étoit pour elle un grand fujet de joie de le voir maintenant, comme fon Miniftre l'avoit été autrefois, l'objet des profcriptions publiques. Cette Princeffe ne doutoit point que le fort du Grand Condé n'intéreffât davantage, que celui d'un Ultramontain, connu feulement en France par les troubles qu'il y avoit caufés. Au lieu que l'autre y étoit révéré par l'éclat de fa haute naiffance, & par le brillant de fes victoires; elle ne doutoit point, dis je, que le Prince de Condé amenant dans fon propre pays les troupes ennemies, jouiroit peut-être encore de l'admiration & de l'amour d'un grand nombre de François; & que malgré tous fes foins, on reconnoîtroit alors en lui le Vainqueur de Rocroi, & le Sauveur de la Nation. C'eft toujours être coupable que de l'être contre fon Roi, même par néceffité. Cette maxime contentoit la Reine. Elle ôtoit au Grand Condé toute forte d'excufe; & quoique l'intérieur répugnât à le trouver coupable, il lui fuffifoit que l'extérieur l'a-

1652

1652. vouât criminel, & qu'il se vît poursuivi en conséquence.

Il se prépare à la guerre. En sorte qu'ayant d'un côté un Prince fier & sensible, qui ne pouvoit être ramené que par la douceur & le ménagement; & de l'autre, une Reine qui vouloit n'employer que la hauteur & la sévérité, les affaires se brouillerent plus que jamais, & on se prépara mutuellement à une guerre cruelle : ce qui fait voir que les passions particulieres décident du sort des plus grands Etats, comme de celui des plus médiocres familles; & que ce qu'on révere sous le mistérieux nom de profonde politique, part de ces mêmes passions & n'agit que par elles.

Le Prince de Condé ayant prévenu toutes les difficultés de l'accommodement, songea à augmenter sa puissance, en liant à ses intérêts celui des Parlemens du Royaume. Tous s'étoient signalés par des Arrêts contre le Cardinal Mazarin; sa proscription étoit leur ouvrage, & le retour de ce Prélat condamné, en rendant leur autorité méprisable, ne pouvoit que leur être odieux. Le Parlement de Paris sur-tout, sembloit devoir opposer les

plus grands efforts au rétablissement du Cardinal dans le Ministere, & même à sa résidence dans le Royaume. 1651
C'étoit lui qui avoit ordonné la saisie & la vente des effets de ce Prélat, qui avoit enjoint aux Sujets du Roi de le poursuivre en ennemi, le déclarant traître à la Patrie, criminel de leze-Majesté, & mettant sa tête à prix. De telles démarches ne pouvant s'excuser, demandoient à être soutenues, & d'abord on crut que cette Cour en avoit formé le dessein. En effet, deux de ses Députés avoient paru sur les Frontieres à la tête de quelques troupes, pour en disputer le passage au Cardinal. L'escorte de ces Conseillers escarmoucha même avec un parti du Maréchal d'Hocquincourt, Général de l'armée de son Eminence. Ils eurent du dessous, & un des Députés fut fait prisonnier de guerre; l'on crut que cette circonstance animeroit encore plus le Parlement de Paris à la vengeance. Il cria beaucoup en effet, & menaça même. Il décerna des Arrêts contre le Maréchal d'Hocquincourt; mais celui-ci soutenu de l'autorité Royale, & se voyant à la tête d'une armée, méprisa des tentatives aussi vaines, lorsque la

force ne leur donne aucun pouvoir.

1652.

Depuis ce jour, le Parlement ne montra plus qu'un grand amour pour la tranquillité & la paix. Après quelques nouvelles remontrances sur le retour du Cardinal, cette Cour cessa d'en parler davantage. Tout ce qu'elle fit en faveur de M. le Prince, ce fut d'être toujours sécrettement inclinée en sa faveur, & de différer l'enrégistrement des Déclarations décernées contre lui.

Le Prince de Condé écrit au Parlement & à tour les autres Parlemens du Royaume.

Ce Prince ne laissa pas d'écrire à ce Corps illustre plusieurs Lettres, pour l'engager à se manifester] davantage; elles servirent seulement à lui faire connoître qu'il ne devoit plus rien en attendre. Le Parlement de Guyenne ne montra pas la même retenue, que les autres Parlemens du Royaume; & sur la Lettre circulaire, que le Prince de Condé lui écrivit, il ordonna que des Députés de sa part demanderoient l'éloignement de tous ceux qui déplaisoient à ce Prince. On pouvoit parler de cette sorte à Bordeaux, Ville située dans une Province fort près de l'ennemi, & très-loin de son Maître. Le Parlement de Guyenne sentoit tout l'avantage de sa situation. Le Prince de Condé le comprenoit comme lui;

& ne trouvant point de lieu où il pût s'établir plus favorablement, il se rendit à Bordeaux, pendant que les Ducs de Nemours & de Beaufort commandoient l'armée du Duc d'Orleans, & la sienne dans le voisinage de Paris. L'approche de ces troupes intimida les Parisiens, qui craignoient de se voir exposés à toutes les horreurs de la guerre civile. Ils en avoient autrefois été les auteurs, & leur Ville en avoit été le théâtre; ainsi convaincus par eux-mêmes de tous les maux qui la suivent, ils faisoient au Ciel des vœux pour l'éviter. Le Premier Président, alors Garde de Sceaux, ayant à ménager l'autorité du Roi & l'intérêt de sa Compagnie, s'animoit davantage à mesure que M. le Prince signaloit plus son mécontentement. Sans égard pour les fortunes particulieres, il ne pensoit qu'au bien général, & vouloit que l'ordre fût maintenu aux dépens même du repos. C'étoit là sa façon de penser. Le Souverain, selon lui, devoit être le Maître en tout, & ses Sujets étoient obligés de sacrifier au devoir & à la soumission, les plus justes sujets de plaintes. Il se déclara hautement contre le Prince de Condé, &

165

Le p. Pr se déclai contre,

1652. insista contre la Délibération, qui accordoit un mois de délai à l'enrégistrement de la Déclaration du Roi, contre M. le Prince & ceux de son parti.

La manutention de l'ordre public, étoit le principal motif, qui déterminoit le Premier Président; mais au reste, on n'ignoroit pas qu'il n'y eût de l'inimitié entre ce Magistrat & le Prince, à cause de M. de Champlatreux son fils, qu'il avoit exclus en quelque sorte de la Charge de Sécrétaire d'Etat, lors du départ de le Tellier, Servien & de Lionne. Ce fut aussi ce qui souleva les esprits. Les Emissaires du Prince de Condé répandirent, que le Premier Président, absolument attaché à la Cour par sa Charge de Garde des Sceaux, contentoit sa passion en agissant contre lui; qu'il vouloit satisfaire sa vengeance, & non remplir son devoir. Le peuple ému par ces discours, se rendit d'abord au Luxembourg, où logeoit le Duc d'Orléans. Ce Prince se troubla, & dit à cette multitude de demander raison au Premier Président de tout ce dont il s'agissoit, par rapport à M. le Prince de Condé. Elle se rendit en foule dans le Palais; & cette populace

Le peuple insulte ce Magistrat.

environnant la maiſon du Premier Préſident, pouſſa de grands cris, & parut réſolue d'en venir aux dernieres extrémités. 1652.

Les Domeſtiques du Magiſtrat s'effrayerent, & furent dire à leur Maître que les ſéditieux menaçoient d'enfoncer les portes. Loin de témoigner la moindre crainte, il les fit ouvrir lui-même, ſe préſenta avec un viſage ſerein à cette multitude animée, & lui parla comme s'il avoit été leur ami, & non l'objet de leur fureur. Sa fermeté les déſarma; décontenancés de ſon air impoſant, ils ſe retirerent les uns après les autres, & ſe réunirent aux environs du Pont-Neuf, où ils reſterent attroupés le reſte de la journée. Le Premier Préſident fit rapport à la Compagnie de ce qui lui étoit arrivé, par la bouche du Procureur Général; & elle ordonna ſur le champ à deux Conſeillers de la Cour, d'informer contre les auteurs du tumulte, avec défenſe de s'attrouper ſous peine de la vie, ſur quelque prétexte que ce fût. Il fut enjoint au Lieutenant Criminel de Robe-Courte, au Chevalier du Guet & au Prevôt de l'Iſle, de tenir leurs Compagnies prêtes à marcher au

Fermeté du premier Préſident.

1652. premier ſignal, ainſi que toutes les autres Compagnies de la Ville. Le Premier Préſident redit enſuite lui-même à la Cour l'attentat que l'on avoit voulu commettre contre ſa perſonne. Il en parla avec le même ſang froid & du même air, que ſi cet accident fût arrivé à un autre. Il ajouta qu'il falloit mettre ordre aux entrepriſes des ſéditieux, & que M. le Duc d'Orleans les lui avoit envoyés.

Le Duc d'Orléans lui reproche de s'oppoſer à la paix.

Ce Prince étoit là préſent. Il répondit d'un air fâché, qu'une foule de peuple étant venue avec grand bruit lui demander la paix, il l'avoit envoyée vers ceux qui étoient en état de la lui procurer. C'étoit accuſer le Premier Préſident de s'y oppoſer. Ce Magiſtrat mécontent d'un pareil préjugé, qui n'étoit que trop répandu dans ſa Compagnie, quitta Paris ſans prendre congé d'elle, & ſe rendit à la Cour.

Le Magiſtrat ſe retire.

Le départ d'un Magiſtrat auſſi attaché au Cardinal, ou plutôt aux volontés de la Reine mere, laiſſa le Parlement dans une diſpoſition autant fâcheuſe à l'égard du Miniſtre, qu'elle étoit favorable à M. le Prince. Il en auroit tiré de plus grands avantages, ſans

ſans la diviſion qui ſurvint entre les Duc de Beaufort & de Nemours. 1652.

Ces deux Seigneurs, quoique beau-freres, avoient l'un pour l'autre une haine irréconciliable. Je dis de la part du Duc de Nemours; car M. de Beaufort qui ne penſoit jamais par lui-même, étoit également incapable de bien aimer & de bien haïr, mais il étoit doué de cette valeur naturelle à la Maiſon de Vendôme; & lorſqu'on l'avoit perſuadé que quelqu'un lui avoit fait injure, il étoit capable de s'en venger avec éclat; c'eſt ce qui avoit forcé M. le Duc d'Orléans de ſéparer leurs troupes, leſquelles ainſi diviſées, n'étoient point en état de tenir la Campagne devant l'Armée Royale, commandée par les Maréchaux d'Hocquincourt & de Turenne.

Le Prince de Condé veut gagner le Vicomte de Turenne.

Ce dernier devenu un des plus grands Capitaines du monde, jouiſſoit déjà d'une réputation brillante; & le Prince de Condé ſe feroit vu Vainqueur, s'il ne s'étoit point trouvé ce grand homme en tête. Il fit ſon poſſible pour le gagner, & l'engager comme autrefois à ſuivre ſon parti. C'étoit trop pour un Turenne d'avoir manqué une fois. Sa fidélité fut iné-

branlable ; il n'avoit rien à craindre
1652. dans un parti qu'il étoit sûr de faire triompher : parvenu aux premiers honneurs de la guerre, il n'avoit plus rien à espérer du côté de la Cour ; mais ce Général avoit à remplir son devoir, & il manquoit à sa gloire de l'avoir mise en concurrence avec celle du Vainqueur de Rocroi.

Querelle des Ducs de Nemours & de Beaufort.

Les troupes du Roi, sous sa conduite & sous celle de son Collégue, tenoient celles des Princes en échec, & profitoient de la mésintelligence de leurs Chefs. Tous les amis du Prince de Condé lui manderent alors, que sa présence étoit absolument nécessaire, & qu'il falloit quitter la Guyenne, pour venir se mettre à la tête de sa principale armée. Le Prince prit ce parti à regret. Il abandonnoit une Province où il étoit adoré, qui lui fournissoit sans cesse de nouvelles ressources, & où il étoit plus à couvert des efforts de la Cour ; mais enfin il fallut s'y résoudre ; & s'étant déguisé, il profita d'un passe-port qu'avoit obtenu le Marquis de Lévi. Il passa pour un de ses Domestiques, & arriva à son armée, qui étoit campée auprès de la forêt d'Orléans. On le reçut avec une

1652.

joie excessive. Les Officiers n'avoient plus à craindre des fureurs des deux beaux-freres; & les soldats satisfaits, ne doutoient point que la vivacité du Prince ne les conduisît bientôt aux combats. Il avoit amené avec lui le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marcillac, Guitaut, Chavagnac & quelques autres. Ce renfort de personnes de qualité, donna un nouveau lustre à l'armée, & inspira plus de crainte à la Cour: elle se trouva aux abois, lorsqu'on lui apprit que le Prince de Condé, à peine arrivé dans son Camp, avoit déjà battu le Maréchal d'Hocquincourt. On crut tout perdu, & tout l'étoit en effet, si la capacité & la prudence de M. de Turenne (a), n'avoient suppléé au malheur de son Collégue. Il avoit donné en cette occasion de grandes preuves de courage; mais malgré ses efforts, il fallut céder & se confesser vaincu. Le Maréchal de Turenne s'avança aussi-tôt, non pour soutenir le Maréchal qui n'étoit plus en état de recevoir du secours; mais pour s'opposer aux progrès du Vainqueur, & l'empêcher de gagner les lieux où résidoit alors la Cour. Tout

Le Prince de Condé bat que partie de l'Armée Royale.

(a) Vie du Vicomte de Turenne.

le monde y étoit en alarmes ; & chacun s'apprêtoit à se sauver, lorsqu'enfin on apprit que le Vicomte de Turenne, par une heureuse manœuvre, avoit arrêté l'armée victorieuse ; & que loin de pouvoir attenter sur la Cour, elle se retiroit vers Etampes, où le Maréchal l'assiégéa bientôt après. Alors, pour ajouter aux malheurs de ces Pays, d'ordinaire toujours paisibles, arriverent les troupes du Duc Charles de Lorraine, qui les amenoit au secours du Duc d'Orléans son beau-frere : elles augmenterent le dégat & le désordre, & ne servirent qu'à donner à la Cour de vaines alarmes, n'ayant rien entrepris de considérable. Le Duc étant plutôt venu pour subsister avec ses gens aux dépens des François, que pour rien risquer de décisif, il passoit les journées à Paris avec le Duc d'Orléans & Mademoiselle de Montpensier, laissant au Prince de Condé tous les soins & les embarras de la guerre. Celui-ci fit quelques efforts pour débaucher le Maréchal d'Hocquincourt, & s'aboucha même avec lui. Il croyoit que sa disgrace le rendroit plus disposé à accepter ses offres ; mais le Général resta fidéle, &

1652.

Turenne sauve le reste de l'armée, & le Duc de Lorraine arrive avec ses troupes.

se consola de sa défaite, en accusant le Vicomte de Turenne. Celui-ci, sur le compte duquel toute l'Europe pensoit autrement, ne se justifioit de la faute, qu'un seul lui imputoit, qu'en faisant de nouveaux exploits. Il avoit contraint M. le Prince de reculer après son premier avantage, & la Cour attendoit tout de lui; mais le Cardinal, dont la perte auroit été décidée par sa défaite de l'armée Royale, recommandoit sans cesse au Vicomte de Turenne, de choisir si bien ses postes, qu'il ne fût exposé à combattre qu'à coup sûr. Ce Général agissoit en effet avec cet esprit de temporisation qu'on exigeoit de lui, en poussant doucement M. le Prince. Il vint enfin à bout de le serrer contre les murailles de Paris même, où à cause du dégât extraordinaire qu'avoient causé ses troupes, il n'étoit plus aimé; ce qui faisoit croire que ses Habitans ne lui donneroient aucun secours, & présumer sa défaite entiere. 1652

Se voyant ainsi acculé avec des troupes inférieures, contre les murailles d'une Ville, qu'il pouvoit regarder alors comme ennemie, M. le Prince lui-même présagea sa déroute, &

1652. l'annonça en quelque sorte aux Seigneurs de son parti : « Nous ne pouvons, leur dit-il, sans un grand » bonheur, espérer de vaincre ; mais » au moins nous pouvons signaler notre défaite, & la vendre cher aux » ennemis.

Cependant les deux armées qui venoient également du côté de Saint Cloud, s'avançoient vers la tête du Fauxbourg Saint Antoine. Celle du Prince de Condé l'occupoit tout entier ; mais le Vicomte de Turenne qui le cotoyoit, le serra de telle sorte, que M. le Prince eut à peine assez de terrain, pour mettre ses troupes en bataille. Les deux Généraux passerent cette journée ; celui du Roi à ôter de l'espace à son ennemi, & l'autre à tirer avantage de ce qui lui restoit. La nuit survint, & tous les mouvemens cesserent ; ils recommencerent le lendemain avec le jour. Le Vicomte de Turenne étendant toujours son Camp, ne laissa au Prince de Condé que le Fauxbourg, d'où il étoit prêt à le chasser. Certain de réussir, il engagea le Cardinal à amener le Roi sur les hauteurs de Charenton, d'où il pouvoit voir le combat sans risque ; &

animer par sa présence, ceux qui alloient exposer leur vie pour lui. 1652

Le Prince de Condé avoit fait à la hâte quelques barricades, qui le couvroient assez pour retarder sa défaite, mais non pour l'éviter. La bataille commença (*a*) dans l'après-diner, avec toute la fureur, & cependant tout l'ordre imaginable. M. le Prince avoit combattu par-*tout* *ailleurs* pour la gloire de vaincre, il combattoit ici pour défendre sa vie. A la tête d'un escadron nombreux, composé des plus grands Seigneurs du Royaume & de beaucoup de Gentilshommes, il perça à diverses reprises les troupes ennemies, & porta la mort de tous côtés; mais la vigilance du Vicomte de Turenne réparoît en un instant, tout le désordre que le Prince avoit causé, & le serroit toujours de plus en plus contre Paris, dont les portes étoient exactement fermées. Le Vicomte de Turenne qui le sçavoit, se flattoit non-seulement de battre l'armée de M. le Prince, mais de le contraindre lui-même de se rendre à discrétion. Il auroit réussi; & M. le Prince touchoit au moment de sa perte, lorsque con-

Bataill[e] S. Antoin[e]

Valeu[r du] Prince d[e] Condé.

Habilet[é de] Turenne.

(*a*) Le 2 Juillet.

1652. tre toute forte d'apparence, on entendit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi ; en même-tems on ouvrit la porte de Saint Antoine, & les troupes vaincues se déroberent par-là à la poursuite du Vainqueur.

Cet incident qui continuoit la guerre, en conservant les débris de l'armée de M. le Prince, étoit l'ouvrage de Mademoiselle de Montpensier. Son titre de fille aînée de Son Altesse Royale, ses richesses immenses, & plus que cela, la grandeur de son courage, l'avoient rendue chere & respectable aux Parisiens. De tout tems, elle avoit été pour M. le Prince, plutôt par inclination pour sa haute valeur, que par aucun autre motif. Il étoit d'ailleurs lié d'intérêt avec M. le Duc d'Orléans son pere ; & cette Princesse avide de gloire, vouloit ajouter à celle qu'elle avoit acquise à la surprise d'Orléans.

Elle apprit avec douleur que le Prince de Condé, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Héros, se livroit au désespoir, & qu'il alloit tomber entre les mains de ses ennemis, à moins qu'on ne lui ouvrît les portes, ce qui étoit contre l'intention du Maréchal de Lhopital, Gou-

verneur de Paris, du Prevôt des Marchands & de tout le Corps qui compose ce que l'on appelle l'Hôtel de Ville. Mademoiselle, animée par le péril pressant que couroit le Prince de Condé, monta en carrosse, & arriva à la Grêve à travers une foule de peuple qui la suivoit. Quelques-uns plaignant le Prince qu'elle alloit secourir; & d'autres au contraire se rejouissant de son malheur, & lui attribuant tous les maux que l'Etat souffroit depuis si long-tems. Cette populace étoit d'accord seulement en ce qu'elle montroit la même ardeur à servir Mademoiselle. Cette Princesse ayant obtenu un ordre à l'Hôtel de Ville, qui mandoit aux Gardiens des portes, de lui obéir en tout, elle s'avança dans la rue Saint Antoine, à travers les morts & les blessés qu'on rapportoit du combat; plusieurs personnes de qualité de sa connoissance parurent à ses yeux. Les uns expirans sur des échelles, qui leur servoient de litiere, les autres se traînans à peine, & demandans du secours sans en pouvoir trouver. M. de Rohan fut chargé par Mademoiselle de signifier aux Gardiens des portes, l'ordre de laisser entrer les gens de M. le

165

Made[moi]selle de Montpe[nsier] fait entr[er les] troupes [du] Prince [dans] Paris.

1652. Prince, qui se défendoit toujours avec un courage merveilleux, mais qui alloit enfin céder au nombre & à la fatigue. La porte de S. Antoine ouverte, & le canon de la Bastille foudroyant les troupes du Roi, lui parut un enchantement, mais un enchantement favorable, dont il profita en habile homme. Ayant une ressource, il cessa d'agir en désespéré; ses troupes abandonnées, pour ainsi dire à leur propre fureur, se trouverent en un instant ralliées par ses ordres. Cette foule de blessés qui embarrassoient les autres, filerent dans la Ville; les bagages dont la vue animoit les troupes ennemies, par l'amour du pillage, furent aussi mis en sûreté; & les Soldats occupés à les garder, se trouverent en état de combattre. L'armée du Roi d'un autre côté, s'appercevant que l'ennemi avoit le moyen de faire retraite, en eut moins d'ardeur à poursuivre. D'ailleurs le Cardinal qui venoit de perdre un de ses neveux, n'étoit pas fâché de voir finir un combat si sanglant. Les portes de Paris avoient été ouvertes; le canon de la Bastille avoit tiré dans le tems qu'on s'y attendoit le moins. Un second mouvement

conséquent du premier, pouvoit faire sortir une armée d'Habitans sur les troupes du Roi. En sorte que le Vicomte de Turenne voyant sa proie en état de lui échapper, lui donna quelque relâche. M. le Prince en profita pour aller voir sa libératrice, Mademoiselle de Montpensier, qui étoit au bout de la rue S. Antoine, dans la maison d'un Maître des Comptes. M. le Prince entra dans l'appartement où elle étoit, avec deux doigts de poudre sur le visage, sa chemise pleine de sang, quoiqu'il ne fût pas blessé; ses habits percés & sa cuirasse faussée des * coups qu'il avoit reçus; le fourreau de son épée s'étoit perdu dans la chaleur du combat, & il la tenoit nue à la main. C'est ainsi qu'il parut devant Mademoiselle, & cet aspect guerrier ne pouvoit rien avoir que d'agréable pour une Princesse qui faisoit ses délices des troubles & des combats. M. le Prince en l'abordant, ne put s'empêcher de laisser échapper quelques larmes. Il se voyoit vaincu pour la premiere fois; & dans l'occasion où il lui importoit le plus d'être victorieux. Il n'avoua cependant pas qu'il pleuroit son malheur

165

Le P[rince] entre da[ns Pa]ris.

(a) Mémoires de Madem. de Montpensier.

mais celui de ses amis, dont la plupart
1652. étoient ou morts, ou dangereusement
blessés.

Mademoiselle dans ses Mémoires, prend de-là occasion de refuter ceux qui reprochoient au Grand Condé d'agir comme tous les Princes, ou plutôt comme presque tous les hommes, qui n'aiment qu'eux dans leurs amis; réflexion qui honore en même-tems Mademoiselle & son Héros. M. le Prince ne resta qu'un moment avec Mademoiselle, qui eut peine à le laisser retourner au combat; mais lui ayant fait voir la nécessité qu'il y avoit à se remontrer à ses Soldats, & à ne quitter la partie qu'à la nuit, pour qu'on ne pût pas dire qu'il eût fui en plein midi devant ses ennemis, la Princesse le laissa aller. Il retrouva ses gens dans un bien meilleur ordre, que lorsqu'il les avoit quittés. Alors il ne songea plus qu'à faire une retraite glorieuse; ce qu'il exécuta avec beaucoup de bonheur, ne lui en ayant coûté de monde, que ce qu'il en falloit pour entretenir de légeres escarmouches.

Quoique les principaux Officiers de l'Hôtel de Ville eussent cédé à l'autorité de Mademoiselle, & à la crainte

d'une émeute populaire, le reste des Habitans de Paris ne pouvoit suppor- 1652.
ter qu'on eût accordé retraite dans leur Ville, à des soldats qui en avoient si long-tems ravagé les environs. Ils se récrierent sur-tout, lorsqu'ils virent entrer les Troupes Allemandes l'épée nue, suivant l'usage de leur Pays; usage peu connu alors en France, comme si on avoit voulu livrer la Capitale au pillage.

Etat des Parisiens après la bataille.

Cependant cette disposition se changea tout à coup par les soins de Mademoiselle, elle rassura les Citoyens; & comme le propre de la haute valeur est toujours de faire naître l'admiration & l'estime, en racontant les exploits de M. le Prince qui tenoient du merveilleux, on lui gagna tous les cœurs. La pitié vint aider à ce premier sentiment; le cœur du Parisien ennemi du sang, se laissa attendrir à la vue des plaies de cette foule de soldats qu'on n'avoit pu enfermer dans des Hôpitaux, & qui étoient épars dans les rues. Ils les ramasserent, eurent soin de les faire panser, & distribuoient généreusement à boire aux sains & aux blessés, en criant à pleine tête : *Vive le Roi, point de Mazarin.*

1652.

Inquiétude du Cardinal.

Le Cardinal de ce nom auroit reſſenti la joie la plus vive, ſi la mort d'un neveu, qui lui étoit fort cher, ne fût venue la tempérer. Il eſpéroit s'en conſoler par la défaite entiere des troupes de M. le Prince; car cette Eminence croyant Paris dans ſes intérêts, ne doutoit point que le Grand Condé ne pérît à ſes portes; ce qui ſeroit infailliblement arrivé, ſi Mademoiſelle ne les avoit fait ouvrir. Lorſque le premier Miniſtre entendit tirer le canon de la Baſtille, il s'imagina que c'étoit ſur les ennemis; mais lorſqu'on lui vint dire qu'ils étoient rentrés dans Paris, traînans en triomphe les drapeaux des Gardes Françoiſes, qui ſe les étoient laiſſés prendre, il ſe hâta de quitter les hauteurs de Charenton, & mena le Roi à S. Denis avec autant de précipitation, que s'il eût été vaincu. On dit que la Reine-mere, perſuadée que M. le Prince ſeroit fait priſonnier, avoit envoyé un de ſes carroſſes pour le lui amener. Mais cette Princeſſe eut le chagrin de voir revenir ſon équipage à vuide.

Auſſi-tôt que M. le Prince ſe vit dans Paris, il ſongea à faire tenir cette Aſſemblée de l'Hôtel de Ville, ſi

fameuse par les accidens qui y survinrent. Elle fut convoquée, & se tint le 4 Juillet 1652. Pour remonter à la véritable source de la scéne funeste qui se passa en cette occasion, il est nécessaire d'en rapporter la cause & les motifs.

1652. Assemblée de l'Hôtel-de Ville.

A la journée de S. Antoine, les Régimens de Bourgogne & quelques autres plus particuliérement attachés à M. le Prince, & aussi les plus exposés aux coups des ennemis, avoient mis à leurs chapeaux de petits bouquets de paille; pressés par les troupes du Roi, ils demanderent plusieurs fois aux Parisiens de leur ouvrir les portes de la Ville pour s'y réfugier; sur le refus que ceux-ci en firent, les Régimens indignés, promirent de s'en venger, s'ils se trouvoient jamais à portée de le faire. Aussitôt qu'ils furent entrés dans Paris, par la protection de Mademoiselle, ces soldats songerent à tenir leur promesse, & mirent à leur chapeau des bouquets de paille, comme le jour de la bataille de S. Antoine. Ils contraignirent les passans d'en porter comme eux; & ceux qui ne vouloient pas le faire, étoient chargés en même-tems par cette foule. La canaille de Paris se

joignit aux ſoldats ; quelques-uns
1652. avancent même, que le Coadjuteur préſageant bien que la fin de cette ſcéne ne pouvoit être que tragique, & contraire aux intérêts des Princes, en aliénant contr'eux la bonne Bourgeoiſie, répandit ce grand nombre d'Emiſſaires qui lui étoient attachés, pour animer de plus en plus la populace déja échauffée, & l'exciter à porter les choſes à la derniere violence.

Soit que Son Alteſſe Royale & M. le Prince euſſent connoiſſance ou non de ce qui devoit ſe paſſer, ils ſe rendirent enſemble à l'Hôtel de Ville, où tous les gens mandés étoient déjà. Le Maréchal de Lhopital, Gouverneur de Paris, fort attaché au parti du Roi, s'y trouva, & s'oppoſa de tout ſon pouvoir à ce qui pouvoit choquer l'autorité Royale. On propoſa d'abord de déferer à Monſieur la qualité de Lieutenant Général de l'Etat ; & au Prince de Condé celle de Généraliſſime des Armées, pendant la détention du Roi, qu'ils diſoient priſonnier entre les mains du Cardinal Mazarin. Les autres articles, étoient d'ôter au Maréchal de Lhopital le Gouvernement de Paris, pour le donner au Duc

Beaufort, & de dépouiller le 1652.
ȝvôt des Marchands de ſa Charge,
ır en revêtir Brouſſel. On alloit
nımencer la délibération, lorſqu'on
entrer un Trompette du Roi, char-
ɪ'un ordre, qui remettoit l'Aſſem-
e à huitaine. Alors le Maréchal de
opital, qui avoit déjà donné de
ındes marques de zéle, demanda ſi
ı *étoit dans l'intention d'obéir.*
ıa plupart de ceux qui compoſoient
ſſemblée étoient bien intentionnés
idéles au Roi, leur ſilence dénota
ls vouloient ſe ſoumettre; & Son
eſſe Royale avec M. le Prince s'en
ıt apperçus, ſe leverent & ſortirent.
eine eurent-ils repris le chemin du
ais d'Orléans, que la populace
oupée, & ayant ſur la tête des
quets de paille, pouſſerent de tous
:s des cris effroyables, demandant
ın leur livrât tous les Mazarins qui
ent dans l'Hôtel de Ville, pour
aſſommer ſur le champ. Un grand
ıbre de ſoldats épars dans la place,
'ent des coups de mouſquets dans
fenêtres. Ils monterent enſuite
portes, & voulurent forcer les
hers qui les gardoient; mais ceux-
: défendirent ſi bien, que les ſédi-

Le peuple ſe ſouleve, & veut mettre le feu à l'Hôtel de Ville.

1652. tieux furent obligés de se retirer. Alors ils recommencerent leurs cris, & à tirer dans les fenêtres. Au bruit des coups, tous ceux qui composoient l'Assemblée, se sauverent les uns dans des cabinets cachés, les autres sur les toîts. La fuite en garantit quelques-uns; mais il y en eut plusieurs de tués & un plus grand nombre de blessés. Le Gouverneur de Paris, à qui on en vouloit sur-tout, se retira dans un Cabinet, le Prevôt des Marchands en fit autant, & les autres tenterent de se soustraire aux coups par quelque autre voie.

Les séditieux ne pouvoient voir de la Grêve où ils étoient placés, le désordre qu'ils causoient dans les Salles de l'Hôtel de Ville. Ils se proposerent d'y mettre le feu, & allerent pour cela chercher du bois dans les bateaux, qu'ils jetterent contre les portes & les brûlerent en effet. Alors tous ceux qui étoient enfermés se crurent perdus sans ressource. Ils se confesserent les uns les autres & se préparerent à la mort. Pendant ce tems-là, on vint avertir Son Altesse Royale du massacre de l'Hôtel de Ville. M. le Prince étoit avec lui, & reçut ordre d'aller voir de quoi il

1652.

s'agissoit ; ce qu'il refusa de faire, alléguant qu'il n'entendoit rien aux guerres Bourgeoises, & qu'on pouvoit employer M. de Beaufort, fort expérimenté en ces sortes de cas. Ce Seigneur partit en effet ; mais au lieu de se rendre à l'Hôtel de Ville, il s'amusa à boire dans un cabaret voisin de la Grêve avec le *Marquis* de la Boullaye.

Mademoiselle de Montpensier promet d'appaiser le désordre.

Mademoiselle qui vouloit être à tout, & qui depuis la surprise d'Orléans & la journée de Saint Antoine, se croyoit véritablement née pour être la libératrice du parti des Princes, demanda à Monsieur la permission de se rendre à l'Hôtel de Ville, lui promettant de faire cesser le désordre. Monsieur le lui permit, & aima mieux qu'elle y allât que M. le Prince. Son Altesse Royale avoit réflechi, que le peuple voyant le Grand Condé dans les rues s'exposer pour le garantir du péril qui le menaçoit, ne manqueroit pas de s'attacher à lui. C'étoit ce que le Duc d'Orléans craignoit le plus. Il préfera pour cette raison d'y envoyer sa fille, la reconnoissance du bien qu'elle feroit retomboit sur lui. Cette Princesse monta donc en carrosse, ayant un bouquet de paille à son

éventail. Tous les Domestiques de Son
1652. Altesse Royale, une partie de ceux de M. le Prince, les gens de M. de Sully & de plusieurs Dames de qualité qui l'accompagnoient, entourerent le carrosse de Mademoiselle, ce qui formoit un cortége capable d'en imposer.

Elle réussit. Cette Princesse arrivée au bout du pont Notre-Dame, ne voulut point aller plus loin, avant d'avoir reconnu la disposition des esprits; elle envoya donc plusieurs personnes à l'Hôtel de Ville; mais elles ne vinrent point lui rendre de réponse; ce qui l'obligea de chercher un Trompette pour le faire sonner, il auroit attiré sans doute l'attention des séditieux; mais elle n'en trouva point; & cette Princesse ayant été se reposer un moment à l'Hôtel de Nemours, se retira au Palais d'Orléans. Il étoit près de minuit, & cependant Son Altesse Royale voulut que sa fille retournât une seconde fois pour tenter d'entrer dans la Grêve. Les rues de Paris lui offrirent alors un autre spectacle; ce n'étoit plus des troupes de séditieux épars, & dont la plûpart n'avoient d'autres armes que des injures & des cris. On voyoit partout des corps de-gardes & des com-

pagnies entieres de Bourgeois armés. Ils laisserent passer Mademoiselle avec beaucoup de respect, & lui donnerent une escorte; elle arriva ainsi sans difficulté à la Grêve, où le Duc de Beaufort la vint prendre pour la conduire à l'Hôtel de Ville. Cette Princesse y entra à travers les poutres encore fumantes du feu qui y avoit été. Elle parcourut les Salles sans y trouver qui que ce fût, jusqu'à ce qu'un Officier de son pere, Maître d'Hôtel de la Ville, lui eût montré le cabinet où étoit enfermé le Prevôt des Marchands. Ce Magistrat lui en ouvrit la porte, & parut à ses yeux avec la même sérénité, que s'il n'avoit couru aucun péril. Il la remercia de la peine qu'elle avoit prise de se transporter à l'Hôtel de Ville, dans le dessein sans doute de sauver la vie aux malheureux qui y étoient enfermés, qu'il profiteroit avec joie de sa présence pour se mettre en sûreté; mais qu'avant de le faire, il vouloit lui donner la démission de sa Charge, seul objet de la haine de ses ennemis. Mademoiselle lui répondit, qu'elle ne l'accepteroit pas, & qu'il ne lui convenoit pas de rien exiger d'un homme à qui elle venoit

1652

Courage du Prevôt des Marchands

1652. de sauver la vie. Cette Princesse commanda en même tems à M. de Beaufort de conduire le Prevôt des Marchands, qui se rendit aussi-tôt chez lui. Mademoiselle s'avança alors vers la porte du cabinet, où l'on disoit le Maréchal de Lhopital enfermé; mais ce Seigneur ne voulant point devoir son salut à ses ennemis, s'étoit sauvé par les fenêtres. Alors Mademoiselle n'ayant plus rien à faire, se retira d'autant plus vîte, qu'on venoit de tirer un coup de fusil, dont la bale avoit passé entre Madame de Sully & la Comtesse de Fiesque. Le lendemain l'émeute parut vouloir recommencer, mais elle s'appaisa avec beaucoup de facilité; & le nouveau Prevôt des Marchands vint prêter serment entre les mains de Son Altesse Royale, comme on le fait en pareille occasion entre les mains du Roi.

On accuse le Prince de Condé d'avoir excité la sédition, & il se justifie.

Le Coadjuteur de Paris, qui n'étoit plus gueres de mode même au Palais d'Orléans, où il s'étoit vu si long-tems en faveur, fit répandre par tout que le massacre de la veille étoit l'ouvrage du Prince de Condé, ce qui le rendit odieux à tous les honnêtes gens. Il voulut se justifier, mais ses efforts ne

vinrent point à bout d'effacer les premieres impressions. Il se rendit néanmoins au Palais, où les Chambres étoient assemblées. M. le Duc d'Orléans, & lui avec le Duc de Beaufort, se disculperent de leur mieux. Ils rejetterent la faute sur le mécontentement des soldats, & la licence du peuple; deux misérables en souffrirent la peine, & furent condamnés à être pendus. Il pouvoit arriver que malgré les soins du Coadjuteur, le Parisien facile rendît son amitié à M. le Prince, s'il le voyoit souvent & en bonne intelligence avec le Parlement; c'est ce qui fit résoudre le Cardinal Mazarin de transférer cette Cour à Pontoise. La plûpart des Présidens & des Conseillers s'y rendirent, & s'assemblerent presque en arrivant. Ils conclurent à faire de nouvelles remontrances au Roi, pour l'éloignement de son premier Ministre. Les Députés ayant parlé, le Roi répondit par écrit, qu'il avoit tout sujet de se louer de la fidélité & des services du Cardinal Mazarin; que néanmoins pour persuader ses peuples du zéle sincére qu'il avoit à leur donner la paix, il consentoit une seconde fois au départ de ce

1652.

Le Parlement demande l'éloignement de Mazarin.

1652. Miniſtre ; mais qu'il craignoit bien que ce reméde déjà vainement employé, ne réuſsît auſſi mal que par le paſſé. Cette réponſe, ainſi que les remontrances du Parlement, avoient été dictées par l'Eminence elle-même. Ce Favori ſçavoit bien que les Princes n'étoient point en état de finir la guerre, & que ſon abſence volontaire lui rendroit l'amitié des peuples, auſquels il procuroit la paix, & jetteroit tout ce qu'il y avoit d'odieux dans cette guerre ſur ſes ennemis, particuliérement ſur le Prince de Condé.

Il ſort de la Cour.

Avant de partir, il obtint trois Brevêts de Ducs & Pairs, dont il gratifia un pareil nombre de Seigneurs de la Cour les plus à la portée de le ſervir. Tout le monde le perſécutoit pour avoir ce titre, ſans s'embarraſſer s'il s'avilliſſoit en ſe multipliant. *J'en ferai tant*, dit-il un jour, *qu'il ſera honteux de l'être & honteux de ne l'être pas.*

Le P. Thomas de Savoye eſt fait premier Miniſtre.

Le Prince Thomas de Savoye, réfugié en France, depuis qu'il avoit abandonné les Eſpagnols, fut propoſé par le Prélat, pour tenir en ſon abſence la place de premier Miniſtre ; en la confiant à un Etranger de cette qualité, c'étoit la garder lui-même ; en effet,

effet, le Prince Thomas n'avoit aucune connoiſſance de nos affaires ; & le Cardinal lui laiſſa des inſtructions, ſur leſquelles cet Etranger devoit ſe conduire juſqu'au retour du Prélat. Le Chancelier Séguier ; ouvrage du Cardinal de Richelieu, & qui joignoit à une grande capacité toutes les qualités d'un bon Citoyen, fut auſſi rappellé à la Cour par l'avis du Cardinal. Les Sceaux reſterent néanmoins entre les mains du Préſident Molé. Le Tellier eut auſſi une bonne recommandation. Ondedeï, depuis Evêque de Fréjus, fut placé auprès de la Reine pour les négociations ſecrettes. Enfin, après avoir rempli le Conſeil du Roi, & le cabinet de la Reine de toutes ſes créatures, le Cardinal prit congé de leurs Majeſtés, & ſe rendit à Bouillon, d'où elles s'approcherent en venant à Compiegne. 1652.

Le gros du monde ne fit aucune attention à cette derniere démarche. On ne ſongea qu'à la retraite du Cardinal Mazarin, & à la complaiſance que le Roi avoit témoignée en cette occaſion pour ſes Sujets. Tous les Corps & les Communautés s'empreſſerent de lui députer, pour l'aſſurer

La Ville de Paris rentre dans le devoir.

de leur soumission & de leur fidélité.
1652. Les Bourgeois de Paris, croyant n'avoir plus rien à désirer après le départ du premier Ministre, soupirerent après le retour de leur Souverain. Ils s'assemblerent, prirent les armes, & menacerent d'exterminer tous ceux qui donneroient la moindre marque de trouble & de sédition. M. Broussel, Prevôt des Marchands depuis le massacre de l'Hôtel de Ville, se démit volontairement de cette Charge, pour en laisser la disposition à Sa Majesté, les deux Echevins créés à la même époque, se démirent à son exemple de l'Echevinage. La Cour venoit de leur défendre, sous peine de la vie, d'en remplir les fonctions. M. le Duc d'Orleans, voyant bien que toute la France retournoit à son Roi, y revint lui-même, & fit ordonner dans une Assemblée des Chambres, que M. Talon, Avocat Général iroit à Compiégne assurer Sa Majesté de la fidélité & de l'obéissance de la Compagnie & de tout le reste de la Ville, & qu'il le supplieroit d'y revenir. On défendit en même tems de porter au chapeau, ni ailleurs, aucuns bouquets de paille, ou aucunes marques de parti.

Le Duc de Beaufort, voyant qu'il falloit céder comme les autres, déclara qu'il étoit prêt de renoncer à la qualité & aux fonctions de Gouverneur de Paris. Alors le Gouvernement & la Prevôté des Marchands restans en vacance, le pouvoir resta entre les mains des Colonels des Quartiers. Ceux-ci étant les Maîtres, députerent au Roi environ deux cens cinquante de leurs Officiers, qui furent joints hors des murs de Paris par 200 Bourgeois bien vêtus & bien montés. Ils se diviserent en huit escadrons, & se rendirent ensemble à S. Germain, où leurs Majestés étoient alors.

165[.] La Vill[e] [en]voye d[es] Députés [au] Roi.

Le plus ancien des Colonels des Quartiers de Paris, fit une longue harangue au Roi, qui fut écoutée avec beaucoup de patience, & qui mérita même des applaudissemens. Il pressa fort le Monarque de satisfaire l'ardeur des Parisiens, en revenant dans sa Capitale y recevoir les preuves de leur zele & de leur fidélité. Le Roi assura qu'il reverroit dans peu sa bonne Ville de Paris, & que lorsqu'il seroit prêt à s'y rendre, le Prevôt des Marchands & les Echevins en seroient avertis.

Ce Prince trop jeune encore pour ne

1652. pas s'amuser de tout ce qui faisoit spectacle, voulut que ce grand nombre de Députés de Paris dînât à S. Germain. Il ne put même s'empêcher d'aller les voir manger, ce qu'il fit avec beaucoup de politesse, ayant traversé la Salle où ils étoient le chapeau à la main. Cette façon d'agir lui gagna tellement le cœur des Députés, que quelques-uns en pleurerent de joie. Ils se hâterent de retourner à Paris, pour y rendre compte de la façon dont on les avoit reçus à la Cour.

Le Duc d'Orléans les fait menacer.

Pendant leur marche, on agitoit au Palais d'Orleans, si on troubleroit leur retour, ou si on les laisseroit revenir en paix. Ils étoient partis de Paris sans l'agrément du Duc d'Orleans, & cette démarche ne lui étoit nullement agréable. Ses Conseillers le pousserent d'abord à envoyer des troupes contre eux, pour les empêcher de rentrer dans la Ville, mais cette voie parut trop violente; & le dernier avis fut qu'on se contenteroit de leur faire peur. Quelques Emissaires détachés, furent au-devant d'eux jusqu'au bois de Boulogne, & leur dirent d'un air effrayé, qu'ils eussent à se sauver au plus vîte, parce que le peuple de Paris

ſoulevé les attendoit pour les mettre en piéces. Les Députés ſans ſe troubler, continuerent de s'avancer vers Paris, avec un courage qu'ils n'auroient point eu peut-être, ſi le Roi les avoit laiſſés revenir à jeun. Ils trouverént en effet un grand nombre de peuples en arrivant; mais ayant aſſuré que leurs Majeſtés reviendroient le Lundi ſuivant, tout retentit de cris de joie, & on les combla de bénédictions.

1652.

Le Roi remplit ſa promeſſe, & revint en effet à Paris au jour marqué. Il n'y put entrer que ſur les ſept heures & demie du ſoir, à cauſe de la multitude incroyable de peuple qui ſe trouva ſur ſon paſſage. Cette foule pouſſoit de grands cris de joie, & ne pouvoit ſe raſſaſier de revoir enfin ſon Maître. Le Maréchal de l'hopital remis en poſſeſſion du Gouvernement de Paris, ſe mit à la tête du Corps de cette Ville, & le préſenta à leurs Majeſtés à l'entrée du Cours; quoiqu'elles fuſſent fort fatiguées d'une marche auſſi tumultueuſe, le Roi tint néanmoins le lendemain ſon Lit de Juſtice à ſept heures du matin au Louvre, où le Parlement ſe rendit. Le Duc d'Anjou, frere du Roi; les Maréchaux de l'ho-

Le Roi revient à Paris, & il y tient ſon Lit de Juſtice.

pital, du Plessis-Praslin, de Villeroi,
1652. & de la Meilleraie, Grand-Maître de l'Artillerie, étoient à ce Lit de Justice. Le Duc de Joyeuse, Grand Chambellan de France, se tint aux pieds du Roi. Le Chancelier, suivant l'usage, fit un grand discours, & le Premier Président, Garde des Sceaux, un autre. Ensuite on présenta quatre Déclarations, dont l'une étoit une Amnistie; la seconde rétablissoit à Paris le Parlement transféré à Pontoise; la troisiéme ordonnoit aux Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, & à un grand nombre, tant Présidens, que Conseillers du Parlement de Paris, à plusieurs Gentilshommes, & aux Domestiques des Princes de Condé & de Conti, de sortir de Paris, avec défenses d'y rentrer sans une permission du Roi par écrit. Cette troisiéme Déclaration si rigoureuse pour tant de personnes attachées au Parlement, défendoit aussi expressément à cette Cour, » de prendre à l'avenir aucune » connoissance des affaires de l'Etat & » des Finances, de rien ordonner, ni » entreprendre contre ceux à qui Sa » Majesté en avoit confié le soin, ni » même de prendre soin des affaires

» des Princes, ou autres Grands du » Royaume. Par la quatriéme Déclaration, on manda le Syndic & les Adjoints de la Librairie, pour les réprimander sur l'impression des Libelles passés, & leur défendre sous des peines très-séveres d'en imprimer à l'avenir. Ces quatre Déclarations furent lues, publiées & enregistrées, quelque chagrin que le Parlement en témoignât. 1652.

Les troup des Princes s'éloignent de Paris.

Tout plia ainsi sous la volonté du Roi, qui se vit Maître absolu dans sa Capitale. Le Duc de Wirtemberg & celui de Lorraine, avec leurs troupes appuyoient le Prince de Condé dans ses desseins, & portoient hautement dans Paris l'écharpe rouge; mais le peuple qui les regardoit de mauvais œil depuis que le retour du Roi étoit promis, les contraignit de sortir de la Capitale; même le Duc Charles de Lorraine y courut risque de la vie. La populace, sécrettement animée, l'attaqua en pleine rue. Il se sauva en habile homme; ayant apperçu un Prêtre qui portoit le Viatique à un malade, il se mit à sa suite, & son air dévôt édifia ceux même qui en vouloient à sa vie. Echapé de ce péril, il se hâta de sortir de Paris; & les troupes des Prin-

ces se rendirent sur les Frontieres des
1652. Pays-bas, où M. le Prince se vit bientôt après obligé de les suivre; là, il se jetta tout-à-fait entre les bras des Espagnols, dont il eut peu de temps après sujet de se repentir. Le Cardinal, son ennemi personnel, sentit un chagrin inquiet, lorsqu'il sçut que le Prince de Condé rejettant tout accommodement, s'étoit livré sans réserve aux Espagnols. Ils étoient forts sur nos Frontieres, & le même qui les avoit vaincus à Rocroi, les pouvoit rendre victorieux ailleurs. C'étoit cependant ce qu'il avoit semblé désirer; surtout la Reine, qui préféroit l'inquiétude qu'il devoit lui causer, étant chez les ennemis, au désagrément de le voir à la Cour de France.

Le Prince de Condé se donne aux Espagnols.

Les Espagnols affecterent d'abord de témoigner une grande considération pour le Prince de Condé. Ils lui accorderent la liberté du Duc de Guise, prisonnier parmi eux depuis les derniers troubles de Naples. Le Roi d'Espagne l'avoit refusé à la Reine mere, qui proposoit de l'échanger contre tous les prisonniers Espagnols, alors en France au nombre de plus de quatre mille, parmi lesquels il y en

avoit plusieurs de la premiere qualité. Ce fut aussi pour satisfaire M. le Prince, que le Roi d'Espagne fit arrêter le Duc Charles de Lorraine, de qui il avoit sujet de se plaindre, parce qu'il lui avoit retiré ses troupes dans le tems que toutes les forces de la France se réunissoient pour l'accabler. On ajoutoit à ce trait plusieurs autres accusations, qui auroient à la vérité donné lieu de disgracier un Général Espagnol, mais non de rendre captif un Prince Souverain. On fut étonné de cette conduite du Conseil de Madrid; mais il avoit choisi une circonstance favorable; & la disgrace du Duc d'Orleans, beau-frere du Duc Charles, à qui le Roi envoya ordre de sortir de Paris, ne leur laissa rien à craindre de sa part. Les amis du Duc de Lorraine reprocherent à ses oppresseurs leur injustice & leur ingratitude. Le Souverain qu'ils tenoient captif, ne devoit compte qu'à Dieu de ses actions; & il en avoit fait souvent, qui leur avoient été avantageuses. 1652.

Après le départ du Duc d'Orleans, & celui du Marquis de Château-Neuf, le Cardinal Mazarin ne se voyoit plus en France aucun ennemi considérable,

que le Cardinal de Retz. Ce Prélat
1652. depuis un tems ne s'appliquoit particuliérement qu'à brouiller le Prince de Condé avec le Duc d'Orleans. La Cour de Son Altesse Royale, étoit la seule où il pouvoit espérer de dominer, & où il dominoit en effet, lorsque M. le Prince en étoit éloigné. Plus le Maître qu'il suivoit devenoit puissant, plus il se trouvoit redoutable; & voulant égaler pour un tems le Duc d'Orleans au Roi même, il lui avoit suggeré le dessein de se faire déclarer Lieutenant Général de l'Etat, par la Cour du Parlement, & dans l'Assemblée de l'Hôtel de Ville; ce qui avoit été exécuté. Par-là Son Altesse Royale se feroit trouvée Maîtresse de l'Etat; & le Cardinal de Retz auroit joui d'un poste équivalent à celui de premier Ministre, si les serviteurs du Roi ne l'avoient enfin emporté dans Paris. Le retour de leurs Majestés dans la Capitale de l'Etat, rompit toutes les mesures du Coadjuteur. On ne pouvoit plus supposer le Souverain prisonnier entre les mains d'un Ministre alors éloigné; & cette supposition ne subsistant plus, le Royaume n'avoit plus besoin de Lieutenant Général, sous un Roi libre & majeur.

Le Duc d'Orleans perdoit à regret une qualité si belle, & qui lui donnoit un pouvoir si étendu. Le Cardinal de Retz lui conseilloit d'en conserver le titre & les droits en présence du Souverain même. Il lui représentoit que le Cardinal Mazarin éloigné de la Cour, ne l'étoit qu'en apparence du Ministere; que du lieu de sa retraite, il tenoit toujours le Roi captif, & que sans briser ses chaînes, il les avoit seulement allongées. M le Prince auroit mis en usage un pareil conseil; un fils de Henri IV le pouvoit avec plus d'avantage; & le nom d'un pere si cher à tous les François, dont la mémoire précieuse sera toujours les délices & la gloire, étoit un rampart impénétrable à tous les ennemis de Gaston. D'ailleurs, outre les grands secours que ce Prince étoit en état d'espérer de l'affection des Parisiens, il avoit des troupes sur pied; la Noblesse se déclaroit en sa faveur, & le Grand Condé étoit pour lui. Dans cette situation, rien ne lui étoit plus aisé que de conserver son autorité, & même de la rendre absolue. Dèslors le Cardinal Mazarin & les Ministres subalternes, seuls sujets de ces guerres 1652

6.

48.

ille de
gagnée
Fran-

leurs Majestés, à cause de la proximité du sang, se contenteroient de lui défendre d'approcher de la Capitale, sans un ordre par écrit du Roi même. 1652.
Le Duc d'Orleans accepta cette dure condition sans balancer; & lorsque ses amis lui reprocherent cette foiblesse, il affecta de ne se plus soucier de la Cour, & de vouloir vivre en Philosophe, personnage qui ne convient qu'à un homme libre, & non à celui qui se doit à l'Etat.

Le Cardinal de Retz resté sans appui, se cantonna dans l'Archevêché. Il auroit pû y demeurer en sureté, dans la disposition où étoient ses affaires. Tous les cantons voisins de la Cathédrale étoient à lui jusqu'aux Ponts de Notre Dame & de S. Michel; les habitans auroient exposés leurs biens & leurs vies pour le sauver, & il pouvoit comme autrefois faire porter des armes à feu & des grenades, nonseulement sur les tours, mais encore dans les voutes de l'Eglise. Les Curés de Paris, du moins le plus grand nombre, prônoient continuellement en sa faveur. Le Clergé de Notre-Dame lui étoit entiérement dévoué; il le prouva par l'ardeur qu'il témoigna

pour ses intérêts, lorsque la Cour l'eut
1652. fait mettre dans la tour du Château de Vincennes.

L'affection de la Reine pour l'intérêt du Cardinal Mazarin, lui faisoit souhaiter que le Coadjuteur fût promptement enfermé; mais on ne pouvoit, sans de grands risques, aller l'arrêter dans le Palais Archiépiscopal, où il avoit, outre les moyens de défense que je viens de dire, un nombre considérable de Gentilshommes, qu'il entretenoit depuis long-tems, & qui l'accompagnoient toujours, ou dans l'Archevêché, ou dans les visites qu'il hazardoit de faire quelquefois. Les attaquer, c'étoit se compromettre infiniment; & la Garde du Roi qu'on auroit pu empêcher à cet effet, auroit couru grand risque d'être battue. On jugea donc à propos de l'attirer au Louvre, ce qui ne se pouvoit, tant qu'il se croiroit mal avec la Reine. Pour juger des dispositions de cette Princesse, il vouloit la voir & la voir sans risque. Il proposa de prêcher dans une Paroisse de Paris, où la Reine mere devoit venir. Les Marguilliers de cette Eglise furent ravis de cette proposition, & en rendirent compte

au Curé. Celui-ci mieux instruit des sentimens de la Reine, répondit que si le Coadjuteur venoit prêcher dans sa Paroisse, cette Princesse n'y viendroit pas. Le Prélat prêcha néanmoins; mais il resta persuadé qu'il n'avoit aucun quartier à espérer de la Cour. Le Cardinal Mazarin désaprouva fort cette conduite de la Reine, qui jettoit plus de défiance dans l'esprit du Coadjuteur, dans le tems qu'on avoit besoin de lui inspirer de la sécurité; aussi-tôt elle changea de façon d'agir; & peu à peu, elle montra autant d'envie d'entendre le Cardinal de Retz, qu'elle en avoit paru éloignée. Pour cette fois, la prudence du Prélat se trouva en défaut; il ne se défia point d'un retour si prompt, & auquel rien de sa part n'avoit donné aucun lieu. Le Coadjuteur trompé, crut devoir aller au Louvre remercier la Reine de l'honneur qu'elle vouloit bien lui faire. C'étoit-là où on l'attendoit. Ses amis s'opposerent à sa visite. Il lui en représenterent les inconvéniens; & le conjurerent de ne sortir de l'Archevêché, que pour se rendre à l'Eglise où il devoit prêcher; que là il seroit en sureté; que ses auditeurs mêmes 1652.

1652. feroient ses Gardes, & qu'on n'entreprendroit point de faire arrêter un Ecclésiastique de sa qualité, au sortir d'un Sermon que la Reine venoit d'entendre. Le Cardinal de Retz méprisa ces avis Il aima mieux s'exposer, que de pouvoir être acousé de manque de courage ; & conduit par son mauvais destin, il se rendit au Louvre le dix-neuviéme de Décembre 1652, un peu avant midi. D'abord le Prélat demanda la Reine : on lui dit qu'elle n'étoit pas encore levée, il se rendit chez le Roi. Ce Monarque ignoroit peut-être l'ordre que sa Mere avoit donné d'arrêter le Cardinal. Il le reçut d'un air ouvert, & lui fit même quelques caresses ; Sa Majesté le conduisit ensuite dans l'appartement de cette Princesse, que le Prélat salua dans son lit. Il causa quelque tems avec elle, & sortit ensuite, ne s'attendant à rien moins, qu'à ce qui alloit lui arriver. M. de Villequier, Capitaine des Gardes, lui signifie l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. *Ordre de m'arrêter* ! dit-il, *& pourquoi ?* On ne jugea point à propos de lui en expliquer alors les motifs ; & comme on avoit à craindre un soulevement, M. de

Le Cardinal de Retz est arrêté.

Villequier retint le Cardinal de Retz au Louvre, jusqu'à ce qu'on eût préparé une escorte suffisante, pour n'avoir rien à craindre du peuple. 1652

Le Cardinal de Retz dîna au Louvre, dans la chambre même où il avoit été arrêté : on eut grand soin d'examiner la façon dont il supporteroit son malheur; cette Eminence temoigna beaucoup de courage, & mangea prisonnier au Louvre avec autant d'appétit, que si elle eût été libre à l'Archevêché. Après son repas, on le fit monter dans un des carrosses du Roi, qui le conduisit au Château de Vincennes. C'étoit la coutume dans ce tems d'augmenter la peine des prisonniers d'Etat, par tous les mauvais traitemens dont on pouvoit s'imaginer. L'Exempt qui gardoit le Prélat, fut choisi parmi ceux dont les prisonniers passés s'étoient plaints davantage. Il lui fut enjoint de saisir toutes les occasions de causer du chagrin au Cardinal; ce qu'il fit avec beaucoup de zele, mais avec peu de succès. L'Eminence qui avoit beaucoup d'esprit, trouvoit de quoi se consoler dans ses réflexions. Tout occupé des moyens de se sauver de sa prison, il méprisoit

Il est cond à Vincenn

tout ce qu'on pouvoit tenter, pour la
1652. lui rendre encore plus inſupportable,
& ſon mépris s'étendoit ſur ceux qui
ſe ſervoient de ces façons d'agir baſſes
& lâches. L'Archevêque de Paris, oncle
du Prélat captif, ſe rendit au Louvre
accompagné de ſon Clergé, pour demander
la liberté de ſon neveu : on
lui répondit que ſa détention étoit néceſſaire
au repos de l'Etat, & le bon
Archevêque n'inſiſta pas davantage.

Efforts du Clergé en ſa faveur.

Son Clergé témoigna plus de zele & de vivacité. Il oſa faire des prieres publiques, pour demander à Dieu la liberté du Coadjuteur; & les Curés de Paris le recommanderent hautement dans les Prônes. Le Cardinal de Retz fut le ſeul priſonnier, dont les amis conſerverent la même ardeur & la même affection durant tout le tems de ſa captivité. Peu d'entr'eux l'abandonnerent; & ce fut dans ſa conduite à leur égard, qu'on remarqua en lui plus d'habileté & de prudence. Il entretenoit avec eux une correſpondance très-étroite, malgré tous les ſoins que la Cour ſe donnoit pour l'interrompre; elle lui ſervoit à entretenir l'amitié du peuple de Paris, & à faire circuler dans cette grande Ville, tout ce qu'il

jugeoit pouvoir lui être utile. Ce fut par ses soins que le Clergé de France, l'Université de Paris & le Nonce du Pape, firent des remontrances au Roi. Elles furent inutiles auprès de ce Prince; mais elles intimiderent le Cardinal Mazarin, qui à l'égard de la Cour de Rome & du Clergé de France, fut obligé de se défendre d'avoir eu aucune part à la détention d'un Prince de l'Eglise. Cette considération l'empêcha aussi de donner des Commissaires au Cardinal de Retz pour lui faire faire son procès. Il étoit obligé de respecter les prérogatives d'une dignité, dont il étoit lui-même revêtu, & qui dans les tems fâcheux, l'avoit sauvé de bien des périls. Ces ménagemens qu'il étoit obligé d'avoir, le gênoient extrêmement; il voulut prendre un détour pour les éviter. Ce fut de prétendre ne devoir regarder M. de Retz, que comme Coadjuteur de Paris, & de lui disputer la qualité de Cardinal. On alléguoit à cet effet, qu'il avoit arraché de force la nomination du Roi, dans un temps où la Cour en quelque sorte opprimée, n'avoit aucune liberté d'agir selon ses mouvemens naturels. La Cour, disoit-on, étoit encore

1652.

On lui dispute la qualité de Cardinal.

1652. dans le même état, lorſque le Coadjuteur avoit reçu le Bonnet; & par conſéquent on devoit le regarder comme un intrus, & le traiter à tous égards comme une perſonne privée.

Le public ſe moqua des Emiſſaires du Cardinal Mazarin, lorſqu'ils s'aviſerent de diſputer de cette ſorte la pourpre ſacrée à ſon rival. Les raiſons dont on ſe ſervoit pour cela, parurent triviales, mal digérées, & plus capables de nuire à leur auteur, qu'à celui qu'elles attaquoient. Le premier Miniſtre voyant le mauvais ſuccès qu'elles avoient eues, ne manqua pas de les déſavouer, & parut même s'intéreſſer au ſort de ſon Confrere. Perſuadé, diſoit-il, qu'il ne pouvoit reſter dans le Royaume, ſans y exciter tôt ou tard de nouveaux troubles, il lui fit propoſer un revenu immenſe en Bénéfices, s'il vouloit ſe retirer à Rome, & abandonner ſes prétentions ſur l'Archevêché de Paris.

Il devient Archevêque de Paris.

Sur ces entrefaites, cet Archevêché vint à vaquer. Le Cardinal de Retz, qui en avoit été averti avant qui que ce fût, donna ſa procuration pour la priſe de poſſeſſion, qui ſe fit ſelon l'uſage, & avec toutes les cérémonies or-

dinaires. Un Sécrétaire d'Etat arriva quelques momens après à Notre-Dame, pour y faire opposition au nom du Roi; mais trouvant que tout étoit achevé, il se hâta d'en aller rendre compte à la Reine. Cette Princesse crut rendre la prise de possession inutile, en soutenant que le Cardinal de Retz prisonnier à Vincennes, ne pouvoit recevoir aucune nouvelle sans ses ordres; & qu'elle n'en avoit point encore donné, pour lui apprendre la mort de son oncle. En effet, elle ne la lui fit annoncer que le lendemain par le Comte de Noailles, Capitaine des Gardes du Roi. On signifia aussi une Lettre de Cachet aux Sieurs Chevalier & Lavocat, qui avoient été reconnus ses Grands Vicaires, pour qu'ils eussent à en abandonner les fonctions. Ils refuserent d'obéir.

1652.

La Cour s'oppose à sa prise de possession.

On répandit en cette occasion, comme dans les précédentes, beaucoup de mauvaises raisons, qui tendoient à faire croire, que M. de Retz ne devoit pas être regardé non-seulement comme Cardinal & Archevêque de Paris, mais qu'on pouvoit encore le dépouiller de sa Coadjutorerie; mais à l'exception de la Cour, tout le monde

reconnut M. de R
1652. & pour Archevêqu
Ce second titre
core à la Reine me
Le Cardinal dever
de rester dans la C
recommencer ses
premier Ministre
détention contin
résoudre à écoute
nouvelles plaintes
gé de France en g
Paris en particulie
tés, des peuples d
leurs Pasteurs, &
me dont l'autorité
mise. Toutes ces
autant de matie
qu'une bataille pe
où un mouvement
de Rome pouvoier
feu. Les Espagnols
sur nos Frontieres,
commandoit. On
pable de combattr
il étoit sûr que sa v
perte du Cardinal
que cette Eminenc
sur un point d'élév
à conserver. Le pré

des deux côtés ; & il falloit plus de bonheur encore que d'adresse, pour conserver l'équilibre. 1652.

Le premier Ministre reconnoissant tout le danger d'une pareille place, & n'étant pas trop assuré d'ailleurs du côté du Duc d'Orleans, il fit proposer un nouvel accommodement au Cardinal de Retz. On lui offrit de sa part l'Archevêché de Rheims, qui donne rang de premier Pair de France, avec une longue suite de Bénéfices fort riches ; enfin il s'y prit de façon, que le Cardinal de Retz mieux instruit que l'autre Eminence, des regles de droit & des coutumes de France, donna sa démission pour l'Archevêché de Paris, & en conséquence fut tranféré à Nantes, jusqu'à ce que le Pape l'eût acceptée. Innocent X gouvernoit alors l'Eglise. Le Cardinal Mazarin n'avoit point de plus implacable ennemi. Il joignoit le mépris à la haine, ce qui alloit jusqu'à l'horreur. Il aimoit au contraire avec passion le Cardinal de Retz ; & la premiere source de cette affection si tendre, venoit de son extrême éloignement pour le premier Ministre de France.

On lui propose un accommodement, & il donne sa démission.

Lorsqu'il vit la démission de l'Emi-

nence pour l'Archevêché de Paris, répandit des larmes, & protesta qu'il perdroit plutôt la vie, que d'accepter un acte arraché par la violence dans les horreurs d'une prison. Celui qui étoit chargé à la Cour de Rome des affaires du Cardinal de Retz s'opposa aussi à la confirmation de cette démission, & pressa le Pape d'envoyer un Légat en France, pour s'informer avec exactitude de la vérité des faits, & y mettre l'ordre convenable. Le S. Pere qui craignoit d'exposer son autorité, & qui connoissoit le Cardinal Mazarin capable de lui causer un affront, lui répondit ; *Donnez-moi une armée, & je vous donnerai un Légat.*

1652.

Le Pape refuse de le confirmer.

Le Pontife se seroit en effet résolu sans peine à faire la guerre à la France par animosité contre le Cardinal Mazarin, qui eut quelque temps après le chagrin d'apprendre, que son prisonnier s'étoit sauvé de Nantes ; & qu'après bien des périls & des traverses, il étoit enfin arrivé à Rome, où le Pape l'avoit reçu avec toutes les démonstrations possibles de joie & de tendresse. Pour comble de mauvaise nouvelle, il sçut encore quelque tems après, que le Cardinal de Retz avoit reçu

Le Cardinal de Retz reçoit le Pallium.

reçu le *Pallium*, ce qui le confirmoit dans sa possession de son Archevéché de Paris. 1652.

Tous ces avantages que son ennemi remportoit sur lui, ne le dégouterent point de le poursuivre. De Lionne qui avoit été à la Reine mere, & qui se voyoit alors chargé des affaires de France à la Cour de Rome, le Cardinal d'*Est*, protecteur de cette Couronne, & tous les Cardinaux partisans des François, eurent ordre de ne reconnoître en aucune occasion M. de Retz, ni pour Cardinal, ni pour Archevêque de Paris. Pendant ce tems, le Procureur Général du Parlement, fit part à la Compagnie d'une Lettre de cachet, qui lui enjoignoit de travailler aux informations nécessaires pour faire le Procès au Cardinal de Retz. Le Clergé de France fit faire à ce sujet des représentations; mais on le renvoya à la distinction du délit commun, d'avec le cas Royal & privilégié. Il s'en contenta, & le Parlement passa outre. La mort d'Innocent X. qui arriva peu de tems après, occasionna une espèce de tréve, entre les deux Cardinaux de Retz & de Mazarin. Le premier entra dans le Conclave;

& l'autre profita de cet intervalle, pour se préparer mieux à l'attaquer en sortant.

1652.
Retour de Mazarin en France.

Le premier Ministre étoit alors revenu à la Cour; le Roi lui même, suivi des plus grands Seigneurs de l'Etat, fut plus de deux lieues au-devant de lui, & le reçut avec beaucoup de caresses. Sa Majesté le fit ensuite monter dans son carrosse, & le ramena de cette sorte au Louvre, où il lui avoit choisi un appartement. Le Cardinal l'avoit autrefois refusé par modestie, il l'accepta alors par orgueil, & fut bien-aise de triompher. Pour achever un jour si glorieux à Son Eminence, le Roi lui donna publiquement à souper, comme il auroit pû faire à un grand Monarque. Le Corps de Ville vint aussi le féliciter de son retour & l'assurer de ses respects. Par son ordre, on ouvrit, quelques jours après son arrivée, le Bureau pour le payement des rentes de l'Hôtel de Ville; ce qui le rendit agréable à la Bourgeoisie, & à tous ceux qui avoient intérêt à ces rentes. Il fit aussi mander aux Gens de Lettres, qu'il rétablissoit leur pension; ce qui lui attira une foule d'éloges en vers & en prose, & lui donna même une

réputation de Sçavant. On prétend 1652.
que pour l'acquérir, ou la conserver,
il vouloit que son Bibliothéquaire,
fît voir tous les Livres nouveaux qu'il
achetoit : ce Prélat affectoit quelquefois
d'en lire quelques pages. Il auroit
pû se passer de ce petit travail. Le premier
Ministre d'un grand Royaume,
est dispensé de cultiver les Muses, il
ne doit que les protéger. Pour ajouter
encore à ce qui pouvoit lui attirer la
bienveillance des peuples, le Cardinal
Mazarin fit rappeller, quelque tems
après son arrivée, les Conseillers du
Parlement exilés par ordre du Roi,
lors du retour de ce Prince dans sa
Capitale.

Ces marques de bonté & de clémence
eurent tout le succès qu'il s'en étoit
pû promettre ; on changea de façon
de penser à son égard. On ne se ressouvint
de la haine qu'on avoit eu pour
lui, que pour se demander sur quoi
elle étoit fondée ? On n'avoit vû aucun
échaffaut ensanglanté par ses ordres.
Les Grands n'avoient jamais été
plus considérés ; loin de les tenir éloignés
du Souverain & des graces, comme
avoit fait son Prédécesseur, il les
vouloit à la Cour, & les bienfaits pleu-

voient sur eux de toutes parts. Les im-
1652. pôts au commencement de son administration avoient été excessifs; c'étoit un reste du Ministere du Cardinal de Richelieu, & une suite nécessaire de ces longues guerres entreprises, Citoyens contre Citoyens, ou contre les Espagnols, trop voisins alors de la France pour n'en être pas ennemis.

Portrait du Cardinal de Retz. Le Cardinal de Retz se voyoit cependant comme relégué dans Rome, où la persécution le suivoit encore; mais n'avoit-on pas à reprocher à ce Prélat le soulévement du peuple & des Grands contre le premier Ministre, sans être animé par aucun autre motif, que celui de le renverser pour occuper sa place? Que d'intrigues, de cabales, de complots! que de sang répandu à son occasion, & pour ainsi dire par ses ordres! Des troupes entieres de gens de guerre avoient porté son nom durant le siége de Paris. Il lui convenoit de l'édifier par ses actions, & non de le défendre par ses armes. On ne pouvoit lui contester d'éminentes qualités; personne ne sçavoit mieux que lui connoître les hommes, & s'en servir à propos: doué d'un génie subtil & délié, il pré-

voyoit d'ordinaire tous les inconvéniens d'une démarche, & remédioit sur le champ à celles qu'il n'avoit pû prévoir. Agissant, hardi, téméraire même, mais cédant néanmoins dans les tems de décadence, & se résolvant de bonne grace à tomber, pour entraîner son ennemi dans sa chute; bien certain de le laisser terrassé, & de se relever avec gloire. Toutes ces choses qui auroient été des vertus dans un Chef de parti, devenoient des vices dans un Archevêque. Les gens de bien souffroient en voyant un conspirateur sous le dais du Chœur de Notre Dame, & les Tours de cette fameuse Cathédrale changées en Citadelles. Refléchissant sur tous ces faits, on commençoit à trouver bon que le Cardinal Mazarin tînt éloigné de Paris cet esprit pernicieux, capable de réveiller les premiers troubles, & de tout replonger dans le désordre. L'absence du Vainqueur de Rocroi, de Fribourg & de Lens, le conservateur de nos Frontieres menacées, étoit un grief plus puissant contre le Cardinal Ministre. Un premier Prince du Sang tout couvert de gloire, s'étoit vû enchaîné par les mêmes mains, qu'il avoit

pour ainsi dire, rendues libres. Le
1652. Cardinal lui devoit sa conservation dans le Ministere, & son retour dans la Capitale, où il étoit rentré triomphant sous sa protection, & d'où il avoit fait sortir son Libérateur captif, quelques jours après. L'ingratitude d'un pareil procédé auroit été manifeste, si le Cardinal Mazarin avoit été Maître absolu, & que le Prince eût un peu moins voulu l'être.

La Régente, quoique gouvernée par son premier Ministre, agissoit souvent sans sa participation; elle haïssoit personnellement le Prince de Condé, toujours plus avide à mesure qu'il obtenoit davantage. D'ailleurs l'intérêt de l'Etat doit l'emporter sur toute autre considération. A l'égard du retour du Cardinal à Paris, qui étoit son ouvrage, on le devoit plutôt à la fidélité qu'il avoit à observer sa parole, qu'à aucun mouvement d'amitié, puisqu'il fit tous ses efforts peu de tems après, pour le replonger dans une situation infiniment plus triste, que celle d'où il l'avoit tiré On ne pouvoit au reste excuser le Prince sur son absence de la Cour, lors de la Majorité du Roi: c'étoit lui refuser le serment de fidé-

lité, & se rendre coupable de rébellion. Les suites d'un commencement si coupable avoient été de voir ce Prince les armes à la main contre son Roi, combattre ses troupes à sa vue, se rendre Maître de sa Capitale, & tenter de soulever avec toute la Nation, les Parlemens qui en sont les défenseurs, & qui doivent en être l'exemple. 1652

Tels étoient les raisonnemens des amis du Cardinal Mazarin, que le peuple commençoit à adopter. La faveur donne un grand poids aux justifications, & les bienfaits achevent l'innocence. Les personnes qui auroient pû exciter la pitié, étoient éloignées. Le Prince de Condé, le Cardinal de Rets, n'étoient, si l'on peut ainsi parler, que des ombres contre un objet réel. Le premier Ministre se vit bien-tôt élevé sur leurs ruines; & comme si la Ville de Paris avoit voulu lui faire oublier par de nouveaux honneurs, les chagrins qu'elle lui avoit autrefois causés, le Prevôt des Marchands & les Echevins lui donnerent un grand repas à l'Hôtel de Ville, où il se rendit accompagné de plusieurs Ducs, Marchaux de France & Ministres d'Etat. Le peuple accourut en 1653

Le Cardi. Mazarin dîner à l'Hôtel de Vill

foule pour être témoin d'une cérémo-
1653. nie si peu ordinaire, & qu'on avoit eu soin de rendre éclatante pour attirer mieux les regards. La basse multitude remplissoit la Place de Gréve, & les avenues qui y conduisent : on lui jetta beaucoup de monnoye par les fenêtres, ce qui ne manqua pas d'exciter beaucoup de cris de joie, lorsque le Cardinal s'y montroit. Les salles de l'Hôtel de Ville contenoient d'abord un grand nombre de Noblesse ; & après une foule de bons Bourgeois avec leurs femmes, qui étoient venus pour voir de près ce Ministre si célébre, autrefois persécuté avec tant d'animosité, & aujourd'hui couru avec tant d'ardeur. Le Cardinal se montra à tous, affectant de rendre encore plus agréable son maintien, qu'il avoit naturellement gracieux. Il salua les Dames, les fit régaler de confitures : il fit aussi des politesses à tous les hommes qui se trouverent présens, parlant familiérement à tous ceux qu'il rencontroit. Enfin il se conduisit de telle sorte, que tout le monde le combla de bénédictions ; & il revint au Louvre à travers les acclamations & les cris de joie, qui lui avoient à la

vérité couté beaucoup d'argent.

Depuis ce jour, tout réussit au Cardinal Mazarin, Bordeaux se soumit; le Prince de Conti abandonnant la querelle de son frere, fit sa paix avec la Cour, & épousa une des niéces du Cardinal, fille du Comte de Martinozzi. Ce mariage avec beaucoup d'argent comptant que le Prince de Conti reçut du Ministre, lui valut le recouvrement de ses Charges, Dignités, Gouvernemens, Bénéfices, & de tout ce qu'il avoit possédé avant sa rébellion. Le Prince de Condé n'apprit qu'en frémissant cette alliance de son frere avec son plus cruel ennemi. Il voulut le faire enlever, ou du moins lui ôter ses deux Favoris, l'Abbé de Cosnac & Sarrazin; mais sa tentative ne lui réussit pas; & la niéce de son persécuteur devint sa belle-sœur, malgré tout ce qu'il put faire pour l'empêcher. 1653. Le Prince de Conti épouse une de ses niéces.

Après s'être tout à fait rétabli, & ne manquant plus rien à sa satisfaction particuliere, le Cardinal Mazarin songea au Sacre du Roi. A l'égard des Princes, on ne peut faire trop de cérémonies; c'est ce qui soutient leur Majesté; & celle du Sacre est regardée Sacre du Roi.

1653. en France, comme absolument essentielle, surtout depuis que la Pucelle d'Orléans conduisit le Roi Charles VII. à Rheims, à travers mille périls, pour lui faire recevoir l'onction sacrée. Il étoit presque aussi difficile d'arriver à Rheims sans danger, que du tems de Charles VII.

1654. Siége de Ste Menehoult.

Les Espagnols venoient de prendre Rocroi; & le Prince de Condé possédoit Sainte-Menehoult, Place bien fortifiée & munie d'une nombreuse garnison, qui pouvoit faire des courses jusqu'à Rheims, & venir tout à coup troubler la cérémonie. Il ne convenoit point à la Majesté Royale de s'exposer à un pareil affront: c'est ce qui fit résoudre le Cardinal Mazarin à faire le siége de Sainte-Menehoult, & de s'en emparer à quelque prix que ce fût. Les Officiers qu'il consulta sur ce projet, lui remontrerent en vain que l'entreprise étoit périlleuse, que le Prince de Condé viendroit sans doute au secours de la meilleure de ses Places, & qu'il ne seroit pas possible de prendre une si bonne Ville, en présence d'un aussi grand Capitaine. Le premier Ministre ne se rebuta point des difficultés, & tout se

prépara pour le siége de Sainte-Menehoult, qui après une vigoureuse resistance, se rendit & fit voir qu'il n'est point de Place imprenable, lorsque l'intérêt du Ministre est joint aux efforts du Général. 1654

Après la réduction de Sainte-Menehoult, tout étant préparé pour le Sacre, le Roi se rendit à Rheims, où la Cour fut brillante, mais bien moins nombreuse qu'à l'ordinaire. Les Princes de Condé & de Conti, le Duc d'Orléans, & deux Pairs Ecclésiastiques étoient absens; ce qui faisoit une partie considérable de ceux qui devoient rendre la cérémonie plus solemnelle. Elle s'acheva néanmoins, & le Roi au sortir de Rheims, fut assiéger Stenai avec les seuls troupes de sa Maison, & quelques autres détachées des Corps que commandoient les Maréchaux de Turenne & de la Ferté. Le siége de Stenai, Ville qui appartenoit au Prince de Condé, le mit aussi-tôt en alarmes. Il vouloit la sauver à quelque prix que ce fût; & pour faire diversion, il fut en personne investir Arras, avec des forces considérables; l'armée de l'Archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, & celle du

Prince Charles de Lorraine, s'étant jointes au corps de troupes qu'il commandoit.

1654.

Siége d'Arras par les Espagnols.

Le siége d'Arras entrepris avec tant de promptitude, & que l'on voyoit pousser avec vigueur, étonna la Cour (*a*); mais le Roi ne voulut point absolument qu'on abandonnât le siége de Stenai, où il se rendit en personne, & soumit la Ville. Les troupes qui avoient été occupées à la prendre, marcherent sur le champ vers Arras, sous la conduite des Maréchaux de Turenne & de la Ferté. Le premier étoit celui sur la capacité duquel on fondoit le plus. On ne pouvoit offrir au Grand Condé un plus digne concurrent, & la bataille de Saint-Antoine étoit un préjugé favorable pour lui. La suite le justifia. M. de Turenne, avec ces deux Collégues, attaqua les lignes des ennemis, les força, & auroit taillé toutes leurs troupes en piéces, si le Grand Condé, qui avoit fait des efforts surnaturelles pour obtenir la victoire, n'avoit sauvé les restes de son armée par une retraite glorieuse, & qui augmenta la haute idée que les Espagnols avoient conçus de sa

Battus par le Vicomte de Turenne.

(a) Hist. de Louis XIV.

capacité & de sa valeur. 1654.

Le gain de la bataille d'Arras mit le comble à la fortune du Cardinal: on prétend même que tant de succès réitérés l'énorgueillirent au point de méconnoître ceux à qui il en étoit redevable; au moins le Comte de Grammont, le même qui nous a laissé ses Mémoires, se plaint-il fort de la façon dont le Cardinal le reçut, lorsqu'il lui vint annoncer cette victoire. La Reine au contraire en ressentit une joie si vive, que dans le transport qui l'animoit, elle embrassa le Comte de Grammont, & sçut mauvais gré au Cardinal de la froideur qu'il avoit témoignée en cette occasion. Le Roi incité par cette Princesse, ne laissa pas de reconnoître publiquement qu'il étoit redevable des heureux succès de la Campagne, *aux conseils, aux soins & aux travaux de son très cher & très-amé cousin, Le Cardinal Mazarini*; & pour persuader mieux le peuple, que Sa Majesté devoit en effet la derniere victoire à ce Ministre, il jugea à propos de l'en récompenser, & de le *faire Gouverneur & son Lieutenant Général dans le Pays d'Aulnis, Ville & Gouvernement de la Rochelle, & Gouverneur*

particulier de chacune des Places dépendantes du Gouvernement général. Le Cardinal fit aussi enrégistrer en ce tems-là les Lettres de naturalisation de son pere *Pietro Mazarini*, & du reste de sa famille, voulant par-là ôter à l'avenir tout prétexte à ses ennemis de le traiter d'Etranger.

1654.

Prise de Landreci.

Après le glorieux avantage que le Vicomte de Turenne avoit remporté sur le Prince de Condé, il prit ses quartiers d'hyver sur les Frontieres de la Picardie, de l'Artois & du Hainault. Ce qui l'approchoit fort des quartiers des Espagnols. Ceux-ci n'étoient point dans le dessein d'abandonner un Pays, où ils possédoient encore, outre Gravelines, Dunkerque, &c. plusieurs autres Places de moindre conséquence, comme le Quesnoi & Landreci. Le Maréchal de Turenne commença la Campagne par la prise de cette derniere, qui n'avoit point alors ces fortifications régulieres, qui la rendent aujourd'hui une des meilleures de Flandre. Valence fut pris en même tems en Italie par le Duc de Modêne, mari de l'aînée des filles du Comte Martinozzi, & niéce du Cardinal Mazarin. L'alliance de ce Ministre étoit

un avantage que les Souverains même rechérchoient; elle valut au Duc de Modêne la protection de la France contre les Espagnols, qui vouloient le dépouiller de ses Etats, à cause de l'ancien attachement de cette illustre Maison pour la Nation Françoise. Le Duc de Modêne sçut se prévaloir de l'alliance du Cardinal Mazarin; par ses soins, il se vit bientôt à la tête d'une armée capable de le maintenir contre ses ennemis. Il ne lui manquoit pour en triompher tout-à-fait, que d'être fort par lui-même, & de n'avoir point à garder ces ménagemens & ces mesures qu'on est obligé d'avoir, lorsqu'on se bat avec les armes d'autrui. L'Empereur de la Maison d'Autriche, comme le Roi d'Espagne, ne manqua pas d'embrasser les intérêts de ce dernier, & de condamner le Duc de Modêne, qui avoit attaqué le Duché de Milan, comme étant Vassal de l'Empire. 1654.

Efforts du Cardinal en faveur du Duc de Modene.

Le Cardinal Mazarin embrassa avec chaleur le parti de son neveu, & blâma même une Requête trop soumise, que M. de Vignacourt, Ministre de France auprès de l'Empereur, avoit présentée à ce Prince de la part du Duc de Modêne. Le sentiment du

1654. premier Ministre de France, étoit que les Electeurs d'Allemagne & les Princes d'Italie, étoient Souverains de la premiere classe; qu'ils ne dépendoient ni de l'Empereur, ni du Pape; & que ce pouvoir que l'une & l'autre Cour prétendoient avoir sur eux, n'étoit qu'une injustice & une tyrannie; ce qui ne contribua pas peu à augmenter la haine qu'avoient déjà pour Mazarin le Pape & l'Empereur. Ce Prince malgré toute la fierté du Cardinal & les représentations de Vignacourt, qui le menaçoit d'une rupture, ne laissa pas d'envoyer un secours de douze mille hommes au Roi d'Espagne, ce qui le rendoit fort supérieur au Duc de Modêne; mais M. de Vignacourt, suivant les instructions du Cardinal Ministre, trouva moyen de faire révolter ces troupes; elles se mutinerent avant d'arriver aux passages du Tirol & des Grisons, par où elles devoient entrer en Italie; & ayant chassé leurs Officiers, elles se mirent ensuite à ravager le pays.

Le Roi d'Espagne lui fait la guerre.

Quoique le Roi d'Espagne se vît privé d'un renfort si considérable en Italie, il ne laissa pas d'y continuer la guerre, & de la pousser en Flandre

avec plus de vigueur encore que les Campagnes précédentes. M. le Prince y commandoit toujours ses troupes; & la présence d'un si grand Capitaine leur inspiroit une nouvelle ardeur. 1654.

Siége de Valenciennes.

Le Maréchal de la Ferté-Senneterre, par ordre du Cardinal Ministre, avoit mis le siége devant Valenciennes, Place importante, & que l'on peut regarder comme la Capitale du Hainault. Ce n'étoit plus une Ville appartenante au Prince de Condé, & à laquelle la Maison d'Autriche ne prenoit qu'un foible intérêt; elle étoit au Roi d'Espagne, & la plus considérable de celles qu'il avoit pu conserver en ce pays-là. Aussi les Cours de Madrid & de Vienne, n'apprirent-elles qu'avec beaucoup de dépit le siége de cette Place, par le Maréchal de la Ferté-Senneterre. Les Espagnols mirent toutes leurs forces en campagne, & marcherent au secours de la Ville assiégée. Le Maréchal de la Ferté, trop foible pour leur résister, leva précipitamment le siége: ce qui leur fut une occasion de joie & de triomphe; & au Cardinal Mazarin, un sujet de dépit & de mortification.

En ce même tems arriva en France la

Reine Chriſtine de Suéde, que quelques-uns ont louée pour avoir mépriſé la Couronne, & que d'autres plus raiſonnables ont blâmée pour n'avoir pas tenté de ſe rendre capable de la conſerver dignement. La modeſtie de celui qui s'avoue trop foible pour ſupporter le poids d'un fardeau pénible, ne vaut pas le mérite de quiconque le porte avec ſuccès. D'ailleurs, la néceſſité & l'inconſtance avoient plus de part que toute autre choſe à l'abdication de Chriſtine; & la façon dont elle ſe comporta dans la ſuite, prouva bien que cette Princeſſe n'avoit rien que de biſarre & de déréglé dans l'eſprit. Elle aimoit beaucoup, dit-on, les ſciences & les Sçavans.. Il auroit été plus beau & plus avantageux d'en orner ſa Cour & ſes Etats, que d'aller les chercher elle-même dans des Pays étrangers. Quoi qu'il en ſoit, elle arriva à Chantilli, où le Cardinal Mazarin la reçut avec beaucoup de magnificence; & lui préſenta le Roi avec M. le Duc d'Anjou ſon frere, ſous le titre *de deux Gentilshommes de très-bonne Maiſon.* Cette Reine fit un aſſez long ſéjour en France; & elle n'en ſeroit pas ſortie ſi-tôt, ſi on ne lui avoit fait

1654.

La Reine de Suéde vient en France, & arrive à Chartres.

appercevoir que sa conduite ennuyoit beaucoup tout le monde ; elle se retira en Italie ; & le Pape, Successeur d'Innocent X, qui s'attribuoit faussement la gloire de sa conversion, la reçut avec beaucoup de magnificence, & la laissa vivre au milieu de Rome en toute liberté. 1654.

Ligue entre la France & l'Angleterre.

Cependant la guerre continuoit entre la France & l'Espagne avec tant d'opiniâtreté de la part de cette derniere Couronne, que le Cardinal Mazarin qui vouloit la paix, fut obligé de faire une Ligue offensive & défensive avec l'Angleterre, pour obliger l'Espagne à la conclure. En vertu de cette Ligue, l'Anglois arma par mer, & envoya une flotte considérable dans les Canaries, où elle fit une descente funeste aux Espagnols. La même armée navale s'empara aussi de la Jamaïque. Le fruit de notre alliance avec l'Angleterre, ne se borna pas à ce secours; Cromwel envoya huit mille hommes de bonnes troupes, qui s'incorporerent dans notre armée de Flandre. Aussi-tôt elle forma le siége de Montmidi, la Place la plus forte, non-seulement du Luxembourg où elle est située, mais encore de toute l'Europe.

Siége de Montmidi.

derniere volonté à cette occasion. Il
1657. ne fut rien répondu de positif; & de nouvelles remontrances ayant été ordonnées, elles eurent le même succès, il fallut obéir. Quelques Conseillers qui voulurent s'opiniâtrer, sentirent le couroux du Monarque, & furent exilés.

Belliévre étoit alors Premier Président du Parlement. Il haïssoit Fouquet Sur-Intendant des Finances; & même le Cardinal, dont ce Ministre subalterne partageoit alors la faveur; c'est ce qui occasionnoit tant de résistance dans le Parlement sur les Edits bursaux. Le Premier Président alléguoit pour raison, qu'il étoit honteux de voir accabler tous les jours les peuples de nouveaux impôts, pendant que le Sur-Intendant Fouquet se distinguoit par ses dépenses excessives, & que le Cardinal Mazarin, venu en France sans le moindre revenu, étoit alors reconnu possesseur de plusieurs millions, outre ceux qu'il avoit employés à marier ses niéces.

Les contestations auroient duré plus long-tems, sans la mort du Premier Président Belliévre, qui arriva tout à propos pour les terminer. M. le La-

moignon, Maître des Requêtes, Magistrat autant estimé par son profond sçavoir, que par sa rare probité, fut revêtu de la premiere Présidence, quoique d'autres en eussent offert au Cardinal Mazarin dix-huit cens mille livres, & que ce dernier ne donnât rien. 1657. Lamoignon Premier Président.

Le Roi qui sçavoit toujours augmenter le prix du bienfait par la maniere d'obliger, dit à M. de Lamoignon, lorsque ce Magistrat vint le remercier de la Charge de Premier Président, qu'il la lui avoit accordée, parce qu'il ne connoissoit personne dans ses Etats plus capable de la posséder que lui.

Pendant que le Parlement contestoit sur l'enrégistrement des Edits bursaux, on ne laissoit pas de lever dans Paris & dans les Provinces, les droits qu'ils imposoient. Les armées qui subsistoient par ces levées, étoient en campagne; & comme elles ne manquoient de rien, elles promettoient de se signaler. M. de Turenne, dont la capacité & la valeur fondoient toute l'espérance du Cardinal Ministre, commandoit la principale des armées de France en Flandre. Il avoit reçu avis de la résolution de la Cour pour le siége de Dun- 1658. Siége de Dunkerque.

kerque, & ce Général préparoit secretement tout ce qui étoit nécessaire à une
1658.
si grande entreprise. Elle ne pouvoit avoir de succès qu'autant qu'elle seroit secrette; c'étoit aussi à conserver ce secret, que la Cour s'appliquoit davantage. Il falloit néanmoins faire avancer des troupes de ce côté-là, ce qui ne se pouvoit sans éclat & sans bruit. L'incident d'Hesdin vint à propos. Cette Ville située aux environs de Calais, vers Montreuil & Boulogne, avoit le Marquis de Bellebrune pour Gouverneur. Ce Seigneur se tenoit comme indépendant entre le Roi de France & celui d'Espagne. Le voisinage des frontieres, & de l'une & de l'autre armée, lui laissoit le moyen de subsister ainsi; ce qui lui auroit été impossible en toute autre situation. Le Marquis de Bellebrune penchoit néanmoins pour la France; mais étant venu à mourir, la Riviere & de Fargus, beaux-freres, Officiers de la même Place, s'en étant rendus les maîtres, refuserent absolument toute dépendance, & se comporterent en Souverains. On prit prétexte de les résoudre; l'armée de M. de Turenne marcha de ce côté; le Roi & toute sa Cour prit

prit la route de Calais, & s'approcha d'Hesdin, pour voir si sa présence n'intimideroit pas les deux beaux-freres ; mais loin de témoigner la moindre disposition à se soumettre, ils firent tirer le canon sur un camp volant, que le Monarque avoit envoyé à la découverte, & qui s'étoit approché fort près de la Ville. Malgré les plus grandes précautions, & cet événement d'Hesdin, dont on se couvrit quelque tems, les Espagnols pénétrerent nos desseins sur Dunkerque, & ils prirent leurs mesures pour se bien défendre; quoiqu'on les sçût instruits, on ne laissa pas de continuer l'entreprise; & le Maréchal de Turenne investit la Place par terre le vingt-cinquiéme du mois de Mai, pendant qu'une flotte Angloise la bloquoit par mer. Le Roi, le Duc d'Anjou & le Cardinal Mazarin avec toute la Cour, étoient restés à Calais : ils prenoient cette guerre fort à cœur; & quoiqu'il n'y eût aucunes provisions pour un siége de cette importance, ils ne laisserent pas de l'ordonner, travaillant avec soin à les faire venir en abondance dans le Camp, où l'on n'en manqua jamais. 1658.

1658.

Le Roi vient au siége.

Le Roi vou
dant le siége d
transportoit sou
situé entre l'un
plus près de la
noit ses ordres
par le voisinag
toit chaque jou
le Camp, pour
vigueur incon
Ville puissante
dre, située s
long-tems riv
vers, d'Amster
La beauté, la
sûreté de son
les Négocians
mers voisines
les plus recu
après avoir
pouvoit se
Pays-Bas, s'il
que; cette Vi
Province. Par
merce, il pou
l'Angleterre &
perdant au con
rien à craindre d
ses armées qu'il
ne devenoient



1658. Le Roi vient au siége.

Le Roi voulut rester à Calais pendant le siége de Dunkerque, & il se transportoit souvent à Mardick, Fort situé entre l'une & l'autre Ville, mais plus près de la derniere : de là il donnoit ses ordres ; & les troupes animées par le voisinage du Roi, qui promettoit chaque jour de les venir voir dans le Camp, poussoient le siége avec une vigueur inconcevable. Dunkerque, Ville puissante à l'extrêmité de la Flandre, située sur l'Océan, avoit été long-tems rivale du commerce d'Anvers, d'Amsterdam & de l'Angleterre. La beauté, la situation favorable & la sûreté de son Port, y attiroient tous les Négocians, non-seulement des mers voisines, mais encore des Pays les plus reculés. Le Roi d'Espagne après avoir perdu la Hollande, ne pouvoit se flatter de rester dans les Pays-Bas, s'il ne conservoit Dunkerque ; cette Ville seule lui valoit une Province. Par le moyen de son commerce, il pouvoit tenir en jalousie, l'Angleterre & la Hollande ; en la perdant au contraire, on n'avoit plus rien à craindre de lui ; & les nombreuses armées qu'il entretenoit en Flandre, ne devenoient plus qu'à charge à l'E-

tin. Le Cardinal Mazarin avoit prévu toutes ces choses ; & quelque difficulté qu'il y eût à s'emparer d'une Ville si forte & si bien défendue, il avoit voulu commencer la campagne par elle, bien certain qu'après cette conquête, le reste ne résisteroit pas long-tems. Les Cours de Vienne & de Madrid, également alarmées, envoyerent ordre à leurs Généraux en Flandre, de tout sacrifier pour secourir Dunkerque. 1658.

Ces Généraux étoient Dom Juan, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas ; le Prince de Condé & le Marquis de Caracene. Ils rassemblerent en un seul corps toutes les troupes qu'ils avoient dans la Flandre, pour le rendre plus nombreux & plus formidable, ils dégarnirent même quelques Places ; & avec cette armée les trois Généraux s'avancerent vers le Camp des François. M. de Turenne ne voulut point les attendre dans ses tranchées ; mais les ayant laissées suffisamment garnies, il marcha lui-même au-devant des ennemis, leur livra bataille ; & malgré les efforts de ce qui restoit de vieilles Troupes Espagnoles, il les tailla en piéces, & fit trois mille prisonniers. Le reste se sauva par la

Bataille des Dunes gagnée par les François.

1658. Prise de Dunkerque.

fuite. Alors les François victorieux redoublerent leurs efforts contre la Place ; elle se rendit enfin au Roi, qui vint lui-même avec le Cardinal Mazarin en recevoir les clefs.

Dans la Lettre de Cachet que le Monarque envoya au Parlement pour lui donner ordre de se trouver au *Te Deum*, qui se devoit chanter à Notre-Dame, ce Prince eut soin d'exalter la valeur & la prudence du Maréchal de Turenne, à qui il en devoit en effet la réduction.

Le Roi fit son entrée dans sa nouvelle conquête avec beaucoup de magnificence, & après avoir fait signer à Milord Lockart, Ambassadeur de la République d'Angleterre, un écrit par lequel il s'engageoit à maintenir les Ecclésiastiques dans tous leurs droits & priviléges, la Garnison Angloise, selon la convention qui en avoit été faite, prit possession de la Place.

Le Roi avoit fait cette convention avec joie, mais il ne la remplissoit pas sans chagrin; & ses peuples se voyoient privés à regret d'une Ville & d'un Port, qui pouvoient leur procurer les plus grands avantages. Les ennemis du Cardinal Mazarin ne manquerent pas de

lui reprocher qu'il avoit sacrifié en cette occasion les intérêts de la France, en cédant à une Nation presque toujours ennemie, une Place de cette importance, que nos seules armes avoient soumise. Mais ses lumieres à ce sujet, s'étendoient bien au-delà des vues communes. Cromwel étoit vieux, qualité rare dans un Usurpateur. Les soucis, les inquiétudes, & peut-être les remords l'assiégeoient sans cesse. Une vie aussi agitée & si avancée déjà, ne pouvoit plus être de long cours; son fils Richard paroissoit d'humeur pacifique; & s'il n'avoit point assez de vertu pour remplir & corriger l'odieux d'une place aussi éminente & aussi tyranniquement possédée, que celle de son pere, il n'avoit pas du moins l'ambition de la desirer; & si-tôt qu'il s'en vit revêtu, il ne songea qu'à s'en dépouiller. Le Cardinal Mazarin l'avoit prévu, ainsi que le retour de Charles II. sur le Trône d'Angleterre. Ce Prince dans le renouvellement d'un regne précédé de tant d'agitations & de disette, devoit avoir un grand besoin d'argent. Le seul moyen qui lui restoit pour en avoir, étoit de vendre à la France les droits que ce Royaume 1655

1658. lui avoit cédés sur Dunkerque ; & cette Ville pour une somme modique, revenoit ainsi à l'Etat, qui ne l'auroit possédée qu'avec de grandes difficultés, sans l'alliance avec Cromwel & l'Angleterre. Au reste, la prise de Dunkerque entraîna la réduction de Bergues, de Furnes, de Dixmude, d'Ypre, d'Oudenarde & de Gravelines. Le Cardinal qui étoit resté en Flandre pour voir achever toutes ces conquêtes, revint alors à Fontainebleau, où leurs Majestés s'étoient rendues quelque tems auparavant. Le Roi avoit choisi exprès le jour de l'arrivée du Cardinal, pour faire la revue des Gardes Suisses, afin de le recevoir avec plus d'éclat. Ce Prince alla même au-devant de son premier Ministre avec le Duc d'Anjou son frere. On peut attribuer un honneur aussi singulier à la reconnoissance du Roi, pour les soins que lui avoit rendus le Cardinal durant le cours d'une maladie dangereuse, qu'il avoit essuyé en Flandre. Cette Eminence étoit jour & nuit au chevet de son Maître, qui l'appelloit *son bon ami*, terme qui se sentoit encore de l'enfance, mais qui exprimoit la tendresse du cœur du jeune Monar-

que pour son Ministre. Ce Prince témoigna dans cette occasion fâcheuse, le même courage qu'on admira depuis en lui, dans toutes les traverses qui affligerent la fin de sa vie, & dans la maladie qui la termina. 1658

Mort d'Innocent X.

Durant que toutes ces choses se passoient en France, le Pape Innocent X. étoit mort à Rome. Il n'avoit jamais eu d'inclination pour la France, quoique ce Royaume soit en quelque sorte le protecteur né des Souverains Pontifes; mais la haine de celui-ci pour le Cardinal Mazarin s'étendoit jusques sur l'Etat qu'il gouvernoit; & il n'avoit jamais travaillé sincérement à faire la paix entre l'Espagne & la France, étant bien aise des revers de fortune, que le Ministre de cette derniere Couronne essuyoit quelquefois; & espérant toujours que quelque nouvel accident le plongeroit dans la même situation dont il s'étoit si heureusement délivré. D'ailleurs le Cardinal de Retz, qu'il aimoit jusqu'au point de répandre des larmes de joie, lorsque ce Prélat se présentoit à ses yeux, l'occupoit uniquement. Il n'auroit accordé son intervention à la France, qu'à condition de voir ce Cardinal rétabli sur le

Siége de Paris, ce que le Roi n'auroit
1658. jamais souffert. Ainsi le Souverain Pontife conserva ses premiers sentimens d'aliénation, & mourut sans avoir fait aucune démarche pour donner la paix à la Chretienneté.

Le Cardinal Mazarin avoit pris ses mesures pour faire élire un Successeur à Innocent X, qui fût dans ses intérêts, ou du moins qui montrât moins d'éloignement pour la France. Le Cardinal Sachetty avoit été ami du premier Ministre. Son grand âge étoit un puissant motif pour aspirer à la Thiare; & en effet une forte brigue vouloit l'élever à cet honneur: mais l'escadron volant (c'est ainsi qu'on nommoit plusieurs Cardinaux ligués ensemble, qui n'étoient engagés pour aucune Couronne) s'opposoit à ce choix. Le Cardinal de Retz avoit un grand crédit dans cet escadron. Il sçavoit se prêter à toutes les humeurs, & cette qualité lui étoit très-utile dans ce Pays. C'étoit assez que le Cardinal Mazarin s'intéressât à Sachetthy, pour que l'autre Eminence lui donnât l'exclusion. Il ne fut même plus question de lui peu de tems après; & on songea tout de bon au Cardinal Chigi. Il

avoit été Nonce en plusieurs Royaumes; ses voyages & le haut genre des affaires, dont les Pontifes l'avoient chargés, lui avoient acquis une profonde expérience. Toutes les voix se réunirent en sa faveur; & il se vit enfin élevé sur la Chaire de Saint Pierre. 1658. Chigi est élu Pape.

Le Sacré-Collége ne tarda pas à se repentir d'une pareille élection; & il reconnut que lorsqu'il s'agit des hommes, les plus sages précautions ne garantissent pas d'un mauvais choix. La France seule fut contente de celui-ci. Il trembloit au seul nom du Roi, & accordoit à ce Prince tout ce qu'il jugeoit à propos de lui demander. Pour lui plaire, le Cardinal de Retz fut en quelque sorte obligé de quitter Rome, & d'errer de contrée en contrée, jusqu'à ce que la nécessité l'eût contraint de s'accommoder avec Louis XIV. ce qu'il fit desavantageusement. Son penchant pour la France.

Les Ultramontains frémirent de voir un Cardinal de la naissance & du mérite du Cardinal de Retz, abandonné à la colere d'un grand Roi, par un Souverain Pontife, qui devoit hautement embrasser sa protection. Le Cardinal Mazarin au contraire applaudit

1658. au Pape, & Louis XIV. crut lui devoir des remercimens. En effet, il avoit traité la France avec tant d'avantage en toutes occasions, qu'il avoit donné sa premiere audience au sieur de Lionne, simple Résident de cette Couronne, avant de l'accorder aux Ambassadeurs de l'Empereur même, ce qui causa un violent dépit à ce Prince.

Toutes ces condescendances du Pape pour la Cour de France, ne lui procuroient pas la paix, dont cette Couronne & celle d'Espagne avoient un égal besoin. Les deux Rois s'en étoient toujours rapportés aux Papes, & ceux-ci aimant à conserver le poste d'arbitres, ne se hâtoient pas de rien conclure. Louis XIV. impatient, fit revenir M. de Lionne de Rome, où il ne faisoit rien, & l'envoya à Madrid, avec un plein pouvoir de terminer à quelque prix que ce fût ce fameux différend.

On traite de la paix entre les deux Couronnes.

Dom Louis de Haro occupoit alors à la Cour de Madrid, le poste important de premier Ministre, & s'en acquittoit avec gloire. Jamais homme en sa place ne s'est piqué comme lui de franchise & de droiture. Son cœur étoit aussi tendre & aussi attaché que

celui d'un simple particulier. Inviolable observateur de sa parole, & jaloux de la réputation de son Maître, il auroit exposé toute la Monarchie, plutôt que d'abandonner par foiblesse le moindre de ses droits, & le dernier de ceux qu'elle protégeoit. Tous les articles du Traité étoient terminés, il ne manquoit plus que ce qui concernoit le Prince de Condé, que Dom Louis de Haro vouloit voir rétabli en tous ses biens, en tous ses honneurs & en toutes ses dignités, ce que M. de Lionne avoit défense d'accorder. Le Ministre Espagnol, ferme dans ce sentiment, déclara que sans cela, il n'y avoit rien à faire; & M. de Lionne revint en France, ayant laissé les choses au même état que lorsqu'il en étoit parti; ce qui donna beaucoup d'inquiétude & de chagrin au Cardinal Mazarin, qui vouloit avec la paix, la jeune Infante d'Espagne pour épouse à Louis XIV. Ce second point ne pouvoit être amené que par le premier; & comme il y avoit de grands inconvéniens pour le présent, & de plus grands pour l'avenir à l'accorder, Dom Louis de Haro avoit paru très-retenu, lorsque M. de Lionne s'en étoit ouvert à lui.

1658.

1658. Le Cardinal Mazarin abandonna pour un tems ce côté là, & tourna toute son attention sur l'Allemagne, par où la paix pouvoit venir en France. L'Empereur étoit mort, & les Electeurs assemblés songeoient à lui donner un Successeur. La France leur envoya le Duc de Grammont & de Lionne, en qualité d'Ambassadeurs plénipotentiaires. Ils remontrerent au Collége Electoral, qu'il étoit essentiel avant de faire un Empereur, de songer à réparer les griefs & les contraventions au Traité de Munster, ouvrage de la France, si favorable à l'Allemagne. Les Electeurs y pourvurent, & arrêterent, que si l'Empereur nommé contrevenoit dans la suite aux articles de la capitulation de l'Assemblée, on convoqueroit une nouvelle Diette, pour procéder à l'élection d'un autre Empereur; ce qui fut accepté par le Roi de Suéde, comme Duc de Bremon & de Verden, les Electeurs de Mayence, de Cologne & le Palatin, du Duc de Neubourg, de l'Evêque de Munster, du Lantgrave de Hesse-Cassel, des Ducs de Brunswick & de Lunebourg.

Par cette alliance de la France avec la meilleure partie de l'Allemagne,

& une des Couronnes du Nord, elle devenoit plus formidable à l'Espagne, qui sentit redoubler sa crainte, lorsqu'elle apprit avec toute l'Europe, que Louis XIV. marchoit vers Lyon, pour épouser la sœur aînée du Duc de Savoie, qui devoit se rendre dans cette Ville, avec la Princesse sa sœur. Le Roi en effet arriva à Lyon, où l'on vit bientôt toute la Cour de Savoye, à la tête de laquelle étoit Madame Royale, sœur de Louis XIII. & tante du Monarque regnant.

1658.

Le Roi se rend à Lyon.

Plusieurs jours se passerent en fêtes & en divertissemens, qui convenoient à l'humeur vive & enjouée des deux jeunes Souverains. Le Cardinal sembloit comme les autres prendre part aux plaisirs; mais il n'en étoit que médiocrement occupé, & le reste de son attention étoit tourné vers la Cour de Madrid, qui trouvant sa ruine dans l'alliance du jeune Monarque des François avec le Duc de Savoye, dépêcha promptement Dom Antonio Pimentel à Lyon, offrir au Cardinal Mazarin l'Infante d'Espagne & la paix.

Arrivée de la Duchesse de Savoye en cette Ville.

Cependant il ne paroissoit pas aisé de renvoyer tout à coup une fille de Savoye, sortie exprès de ses Etats,

Sa générosité.

pour épouser un Roi de France; & le
1658. premier Ministre se seroit trouvé d'autant plus embarrassé en cette occasion, que son Maître étoit devenu amoureux de la Princesse Marguerite; si ayant fait entendre à Madame Royale, que l'intérêt de la Monarchie & le repos de l'Europe, dépendoient du mariage de Louis XIV. avec l'Infante, cette Souveraine n'en avoit elle-même sollicité la conclusion, comme prenant une part considérable au bonheur commun. Elle retourna donc dans ses Etats avec toute sa famille. La Cour de France revint à Fontainebleau, & le Cardinal ne pensa plus qu'à se rendre à l'Isle des Faisans, située *dans la riviere de Bidaossa, à une demie lieue du Fourg d'Audaye, en la Province de Guyenne, à distance égale de Irum, Province de Guipuscoa du Royaume d'Espagne.*

Dom Louis de Haro devoit s'y trouver, & conclure avec le premier Ministre de France, les deux articles de la paix & du mariage de l'Infante. L'un & l'autre s'y rendirent avec une suite magnifique; celle du Cardinal Mazarin étoit composée des Archevêques de Lyon & de Toulouse, de

quatre Evêques, de trois Maréchaux de France, du Duc de Créqui, d'un Bailly de Malthe, outre quatre cens hommes qui composoient sa garde, & une foule de Gentilshommes qui s'amassoient autour de sa personne à mesure qu'il traversoit leurs Provinces. Toutes les Villes qui se rencontrerent sur la route, lui rendirent de grands honneurs, & il arriva à Bayonne fort accompagné, mais abattu par plusieurs attaques de goutte, dont il avoit été incommodé sur la route. 1658.

Le Card part pour S. Jean de Luz.

Dom Louis de Haro, déjà à Saint Sébastien, lui envoya faire compliment; & les conférences commencerent quelques tems après dans l'Isle des Faisans, dans une salle tapissée d'un côté des tapisseries du Cardinal Mazarin, & de l'autre, de celles de Dom Louis de Haro. Ce Ministre avoit une suite qui l'emportoit encore en magnificence sur celle du Cardinal. Les deux Plénipotentiaires s'étant rendus dans la salle où ils devoient conférer, ils s'embrasserent avec de grands témoignages de joie & d'estime, & se présenterent ensuite l'un à l'autre, les gens de qualité qui les avoient accompagnés. Cette premiere entrevue se

passa en cérémonie; mais celles qui suivirent, conclurent enfin la paix & le mariage de l'Infante. Comme ce dernier article intéressoit toute l'Europe, l'Espagne n'y consentit qu'à condition d'une renonciation. Les intérêts du Prince de Condé ne furent pas négligés par Dom Louis de Haro, & on convint qu'il reviendroit en France y reprendre son rang, ses honneurs & ses dignités. Tout étant terminé, le Cardinal Mazarin envoya le Maréchal Duc de Grammont, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire au Roi d'Espagne, pour lui demander l'Infante en mariage au nom de son Maître.

1658. Ses conférences avec Louis de Haro.

Le Maréchal de Grammont, un des plus galans hommes de son tems, voulut donner aux Espagnols le plaisir d'un nouveau spectacle, & au lieu d'arriver dans leur Capitale avec cette lenteur & cette gravité dont usent d'ordinaire les Ambassadeurs, il y entra suivi de huit personnes montées comme lui sur des chevaux de poste. Cette galanterie fit un effet merveilleux sur l'esprit des Espagnols; & leurs Poëtes, grands Métaphoristes, en firent long-tems le sujet de leurs chansons. Le Roi même en reçut l'Am-

1659. Ambassade du Maréchal de Grammont.

baſſadeur avec plus de gayeté, & ſembla oublier pour lui cette habitude de gravité que les Monarques Eſpagnols contractent dès l'enfance. 1659.

La paix eſt conclue.

Auſſi-tôt qu'il eut appris à la Cour de France l'heureuſe concluſion d'une paix ſi long-tems deſirée, & qui apportoit outre ſes avantages particuliers l'Infante d'Eſpagne avec une dot conſidérable, le Roi prit la route de Toulouſe, & fit chanter dans cette Ville le premier *Te Deum* pour la paix. Le Cardinal Mazarin à qui il ne reſtoit plus qu'à rendre compte au Roi de tout ce qu'il avoit fait, & des avantages que cette paix & ce mariage procuroient au Souverain & à l'Etat, vint auſſi à Toulouſe rejoindre leurs Majeſtés. Elles lui firent l'accueil que méritoit l'importance des ſervices dont le Roi & l'Etat lui étoient redevables en cette occaſion. La France lui devoit la paix, & un fils de France lui dut dans la ſuite un des plus grands Royaumes de la Chrétienneté. On pouvoit dire au reſte, que ce Miniſtre étoit payé d'avance de tout ce qu'il pouvoit faire d'avantageux à la Monarchie; indépendamment de tous ſes honneurs, il avoit amaſſé de grandes

richesses. Il étoit Abbé, Chef supé-
1659. rieur général & Administrateur perpétuel de l'Abbaye & de tout l'Ordre de Cluny, des Abbayes de S. Denis en France, de S. Robert de la Chaise-Dieu, de S. Pierre de Corbie, de Notre Dame de Cercamp, de Notre-Dame du Gard, de Saint Médard de Soissons, de S. Lucien de Beauvais, de S. Martin de Laon, de S. Mansuit de Toul, de S. Clément & de S. Vincent de Metz, de Saint Bénigne de Dijon, de S. Seine, de S. Germain d'Auxerre, de S. Victor de Marseille, de S. Honorat de Lérins, de Notre-Dame de Grand-Selve, de S. Pierre de Moissac, de S. Michel en l'Herm, de S. Etienne de Caen, de S. Pierre de Préaux, &c.

Avec ses biens Ecclésiastiques, le Cardinal Ministre possédoit encore le revenu des plus belles terres du Royaume & des Duchés de Nivernois, Bonziois & de Mayenne. On pouvoit dire qu'il possédoit les richesses & l'autorité des anciens Maires du Palais. On le loue comme d'une action qui doit rendre sa mémoire précieuse & immortelle, d'avoir fondé le Collége qui porte son nom, plus connu néan-

moins sous celui des Quatre-Nations. 1659.
La fondation du Collége Mazarin ornoit la Capitale, & soulageoit les familles qui vouloient donner de l'éducation à leurs enfans. Ce point là fut le seul qu'on remarqua ; & la postérité en jouissant des priviléges attachés au Collége Mazarin, ne doit songer qu'à bénir la mémoire de ce Fondateur.

Le Roi vient à Avignon.

On attendoit de Rome la dispense du Pape, pour la célébration du mariage de Louis XIV. avec l'Infante sa cousine-germaine ; & durant l'intervalle, ce Prince résida dans plusieurs Villes de la Provence, entr'autres à Aix, où le Parlement, après lui avoir rendu ses respects, fut aussi saluer le Cardinal Mazarin : d'Aix, leurs Majestés se rendirent à Avignon, Fief dépendant de la Provence, & dont nos Rois sont Souverains. Louis XIV. y fit en effet un acte de Souveraineté, en donnant la liberté à tous ceux qui se trouverent dans les prisons de cette Ville. D'Avignon, le Roi prit la route de S. Jean de Luz, & le Cardinal Mazarin fut rejoindre Dom Louis de Haro dans l'Isle des Faisans, où ils traiterent sur quelques nouveaux incidens survenus. Le Roi d'Espagne avec l'In-

1659. fante sa fille, étoit aussi à Fontarabie; & quelques jours après, on y fit la premiere cérémonie du mariage. Dom Louis de Haro y parut, chargé de la procuration du Roi de France. En sortant de l'Eglise, le Roi Catholique céda le pas & la main à l'Infante sa fille, alors qualifiée Reine de France; elle reçut le lendemain un présent magnifique du Roi, qui voulut même aller la voir confondu parmi la foule de ses Courtisans; mais on le distingua à sa bonne mine, & à cet air de Maître qui ne l'abandonnoit jamais.

Entrevue des deux Rois de France & d'Espagne.

Ce jour étoit destiné à l'entrevue publique de l'Infante d'Espagne & du Roi; celui d'Espagne & de la Reine sa fille, se mirent dans une Galliotte couverte, magnifiquement ornée; & accompagnés d'un grand nombre de personnes de qualité, ils descendirent à l'Isle des Faisans. Le Roi d'Espagne donna la main à la jeune Reine de France, & la conduisit dans la chambre de la Conférence. Le Roi entra d'abord dans cette chambre avec le Cardinal Mazarin & Madame de Navailles. On fit venir ensuite M. le Duc d'Anjou, Mademoiselle de Montpensier & les Princesses ses sœurs. Le Roi

d'Espagne leur fit une petite révérence. Le Comte de Soissons avec les Ducs, Maréchaux de France, & les principaux Officiers de la Cour saluerent le Roi d'Espagne. Ce Monarque fixa long-tems ses regards sur le Vicomte de Turenne, en disant : *Cet homme là m'a fait passer de méchantes heures.* 1659.

Les deux Rois se mirent après chacun devant leur table ; M. le Cardinal Mazarin apporta l'Evangile à son Maître, avec une Croix que l'on mit dessus. Le Patriarche des Indes en fit autant du côté du Roi d'Espagne. L'un & l'autre de ces Prélats avoient leur rochet. Les deux Monarques s'étant mis à genoux, un Secrétaire d'Etat de chaque Couronne prirent le Traité de Paix, & le lurent tout haut, chacun dans leur langue ; après quoi les deux Rois mirent la main sur l'Evangile, & jurerent qu'ils observeroient tout ce qui étoit contenu dans le Traité de Paix. Alors ils se leverent tous deux & s'embrasserent. Le Roi de France jura amitié au Roi son beau-pere, qui lui promit aussi la sienne. La Reine-mere, sœur du Roi d'Espagne, eut une entrevue fort tendre

1660. Ils ratifient le Traité de Paix.

1660. avec ce Monarque, & elle ne le quitta point sans répandre bien des larmes. L'Infante devenue Reine de France, fut remise entre les mains du Roi ; & leurs Majestés avec la nombreuse Cour qui les avoient suivis, reprirent le chemin de la Capitale.

Mariage du Roi.

Le Parlement de cette grande Ville, qui avoit alors pour Chef M. de Lamoignon, eut dessein d'envoyer jusques sur les Frontieres de France faire ses soumissions au Roi, au sujet de la paix & de son mariage. Il les remercia de leur zéle, & ne les manda que lorsqu'il fut à Vincennes. La compagnie ayant alors égard aux grands services que le Cardinal de Mazarin venoit de rendre au Roi & à l'Etat, déciderent aussi qu'ils l'honoreroient d'une députation sous le bon plaisir de son Maître, prenant au reste toutes les mesures nécessaires pour que cette démarche ne tirât point à conséquence pour l'avenir. On en avoit eu si peu d'exemples, & on craignoit tant qu'il ne nuisît dans la suite, que le Président de Lamoignon, après avoir excessivement loué le Cardinal Mazarin, comme le seul capable d'avoir entrepris les grandes choses qui venoient

de s'exécuter, ajouta: « Que sa Com- 1660.
» pagnie considérant les importans ser-
» vices que le premier Ministre avoit
» rendus en cette occasion au Roi & à
» l'Etat, avoit eu la pensée de députer
» vers lui pour l'en remercier, mais
» comme c'étoit un homme extraor-
» dinaire & sans exemple, elle ne le
» pouvoit faire sans sçavoir si Sa Ma-
» jesté l'auroit agréable. Je crois, lui
» répondit le Roi, que vous ne
» doutez point que je ne l'aie très-
» agréable. »

Le Parlement de Paris envoye des Députés au Cardinal.

On députa donc au premier Ministre un Président, deux Conseillers de la Grand'Chambre, & un de chaque Chambre des Enquêtes & des Requêtes. Ils le trouverent couché & malade. Ce Ministre leur fit des excuses sur l'état où il se trouvoit, les remercia de l'honneur singulier qu'il recevoit de la Compagnie, & l'assura de son respect & de sa reconnoissance. Les autres Cours supérieures qui firent la même démarche, reçurent les mêmes complimens.

Le Cardinal Mazarin avoit ressenti de violentes attaques de goutte durant son voyage sur les Frontieres d'Espagne. Les fatigues qu'il avoit essuyées

pendant les conférences & les cérémonies du mariage, jointes à celles qu'il souffrit en revenant à Vincennes, avoient aigri son mal & considérablement diminué ses forces. Cependant il ne relâcha rien de son application dans les affaires, & fit consentir l'Empereur & la Chancellerie de l'Empire, à donner le titre de Majesté aux Rois de France & d'Espagne, lorsqu'il leur écriroit même de sa propre main, ce qui étoit un des articles du fameux Traité de Munster. Son indisposition augmentant, il ne sortoit plus de sa chambre, où le Roi lui rendoit réglément visite, soit pour tenir conseil, ou pour conférer particuliérement avec lui. M. de Turenne, le Tellier, de Lionne & Colbert, étoient presque les seuls qui y eussent entrés. Le Tellier étoit le plus souvent seul avec son Eminence à écrire la façon dont il étoit nécessaire de conduire l'Etat après sa mort. On suivit ses dispositions; & tous ceux dont il parla avantageusement, furent placés dans la suite suivant qu'il l'avoit ordonné.

1660.

Maladie du Gardinal.

Son Testament.

Enfin sentant redoubler son mal & ne doutant point que sa fin ne fût proche, il songea à faire son Testament; pour

pour cela, ayant mandé deux Notaires de Paris, il déclara que tout son bien venant des libéralités du Roi, son intention étoit de lui en faire une donation pure & simple, pour en disposer à sa volonté. On fût en faire la proposition au Roi, que ce Prince ne voulut point accepter, laissant au Cardinal tout ce qu'il possédoit, sans y rien prétendre; ce qui fut constaté sur le champ par un Brevet en forme, signé du Roi & contresigné par un Secrétaire d'Etat. 1660.

Le Testament du Cardinal Mazarin, commence par un remerciment à Dieu des graces dont il l'avoit comblé; l'Eminence exprime ensuite sa reconnoissance pour les bontés du feu Roi, pour celles de la Reine-mere sa femme, & s'étend davantage encore sur ce qu'il doit au Monarque régnant. Il rappelle dans ce dernier acte de sa vie tous les honneurs dont il a été comblé, les traverses qu'il a essuyées, & les succès qui les ont suivis. Ensuite il nomme pour ses Exécuteurs Testamentaires: » Messire Guillaume de Lamoignon, Premier Président du Parlement de Paris; Messire Nicolas » Fouquet, Procureur Général de ladite

» Cour, & Sur-Intendant des Finances
1660. » de France ; Messire Michel le Tel-
» lier, Sécrétaire d'Etat & des Com-
» mandemens de Sa Majesté ; Messire
» Zungo Ondedeï, Evêque de Fréjus,
» Conseiller du Roi Ordinaire en tous
» ses Conseils ; & Messire Jean-Bap-
» tiste Colbert, aussi Conseiller Ordi-
» naire du Roi en ses Conseils.

Ces c[illegible] Exécuteurs furent chargés de donner à Marie Mancini, la somme de quinze mille livres seulement pour les frais du voyage d'Italie, où elle devoit aller épouser le Connétable Colonne, ce qui se fit peu de tems après. Marie-Anne Mancini qui restoit à marier, eut six cens mille livres pour sa dot. Elle a depuis épousé le Duc de Bouillon. A l'égard du Marquis de Mancini, on lui laissa les Duchés de Nivernois & de Donziois, avec une somme considérable d'argent comptant. Les Duchesses de Modene & de Mercœur, la Princesse de Conti, la Comtesse de Soissons, & les deux niéces du Cardinal qui restoient à marier, eurent chacune une somme de quarante mille livres. Le Pape reçut pour sa part deux cens mille écus, monnoye de France, pour être employés à la

guerre contre le Turc. Le Marquis de la Meilleraye, fils du Duc & Maréchal de France du même nom, fut choisi par le Testateur, pour l'époux de Marie-Hortense de Mancini, sa niéce, & pour son Légataire universel. La Meilleraye par ce mariage, prit le nom & les armes de Mazarin. Son Eminence légua aussi à Dom Louis de Haro, premier Ministre d'Espagne, la Flore du Titien, Tableau très-rare. Le Comte de Fuensaldagne eut une grosse Horloge à boëte d'or. 1660.

Le Cardinal Mazarin, en reconnoissance de ce que le Roi lui avoit laissé l'entiere disposition de ses grands biens, donna à la Couronne dix-huit gros diamans, que l'on nomme les dix-huit Mazarins, la Reine-mere eut le grand diamant appellé la rose d'Angleterre, un diamant brut pesant quatorze carats, & le rubis Cabochon. Il légua à la Reine femme de Louis XIV un bouquet de cinquante diamans; à Monsieur le Duc d'Anjou, trente-une éméraude; & au Connétable Colonne, une épée garnie de diamans.

M. le Prince alors revenu en France, eut aussi un présent; les Sécrétaires du Cardinal reçurent chacun un diamant

1660. de quatre mille livres ; & les Exécuteurs Teſtamentaires, pour quarante mille livres de pierreries, à partager également entr'eux. Le reſte des bijoux fut vendu. La Fabrique de Saint Euſtache hérita de ſix mille livres, les Théatins de la Maiſon de Sainte Anne la Royale ; chacun des Convens auſquels Son Eminence faiſoit des charités, la ſomme à quoi ſe montoit la jouiſſance de ſix années d'aumônes. Le Cardinal laiſſa à la Sainte Chapelle du Bois de Vincennes, aux pauvres & aux Religieux mendians de la Ville de Nevers, la ſomme de ſix mille livres ; à l'Egliſe de Saint-Pierre & de S. Paul de Rome une lampe de trois mille écus ; une autre lampe de mille écus au Crucifix miraculeux de Sainte Brigitte ; à l'Egliſe de S. Roch de Paris, une Chaſſe d'argent de cinq à ſix mille écus ; douze mille livres aux Incurables, pour la fondation de deux lits, dont la nomination appartiendroit toujours à l'aîné de la Maiſon, qui porteroit le nom & les armes de Mazarin ; à l'Hôtel-Dieu, trente mille livres, pour achever l'Hôpital des Convaleſcens, dont Son Eminence étoit le premier Fondateur. Elle avoit

déjà donné cent mille livres à l'Hôpital Général ; il lui fit encore don par son Testament d'une somme de soixante mille livres. Lés Domestiques du Cardinal se ressentirent de ses libéralités. Il n'oublia pas non plus ses sœurs à Rome, dont l'une Religieuse eut six cens écus de pension ; & l'autre qui étoit Marie Martinozzi, dix-huit mille livres de rente viagere. Les Gens de Lettres que le premier Ministre avoit toujours protégés durant sa vie, ressentirent encore ses bienfaits après sa mort. Il voulut qu'ils jouissent leur vie durant des pensions qu'il leur avoit faites. 1660.

Cependant la maladie du Cardinal Mazarin augmenta à un tel point, qu'elle fut jugée incurable. Alors il fit venir à Vincennes M. Joly, Curé de Saint Nicolas des Champs, à qui il se confessa. L'Eminence lui déclara qu'elle l'avoit choisi pour l'assister à sa mort, & qu'elle le prioit de lui rendre ce dernier office. Quelques jours après il manda de nouveau M. le Curé de S. Nicolas, & lui dit qu'il voudroit bien sentir une contrition plus forte que celle qu'il ressentoit. *Je suis*, ajouta-t-il, *un grand criminel, je n'ai espérance* 1661.

qu'en la miséricorde divine. Le lende-
1661. main, on lui administra l'Extrême-Onction. Le Cardinal pria M. Joly de vouloir bien lui marquer les effets de ce dernier Sacrement, & les dispositions qu'il falloit pour le bien recevoir. Il le pria en même tems de toujours lui parler de Dieu, l'interrompant de moment à autre, pour faire connoître aux assistans à quoi se réduisoient enfin les prospérités & les grandeurs humaines. Il récita plusieurs fois le *Miserere* la tête nue, ou les bras étendus, joignant les mains & baisant un petit Crucifix qu'il tenoit. Ceux qui l'avoient vû dans l Isle de la Conférence, décidant du destin des deux plus puissantes Monarchies du monde, ne pouvoient qu'être fort touchés d'une situation si différente. M. Joly exigea de lui qu'il fît amande honorable pour les mauvais exemples & les scandales qu'il pouvoit avoir donnes. Il s'y soumit volontiers, & fit cette satisfaction tête nue & un cierge à la main. Sur le soir du même jour, & étant près d'entrer en agonie, il envoya un Gentilhomme au Premier Président de Lamoignon, pour l'assurer qu'il mouroit très-humble Serviteur

du Parlement. Alors se sentant fort près de sa fin, il s'écria: *Je vais bien-tôt mourir, mon jugement se trouble, j'espère en Jesus-Christ.* Il rendit le dernier soupir peu de momens après. 1661. Mort du Cardinal.

Ainsi mourut à l'âge de cinquante-huit ans, sept mois & vingt-cinq jours, celui qui avoit administré les affaires du plus puissant Royaume du monde, avec une grande autorité. Le premier peut-être qui sçut fixer si long-tems l'inconstance & les caprices d'une femme. La Reine-mere ne changea jamais à son égard, depuis qu'elle lui eut accordé sa faveur. Ses immenses richesses passérent après sa mort toutes entieres à ses héritiers; sa famille se perpétua en France, & quelques-uns de nos Princes du Sang en sont issus. Quoique Etranger & détesté de la Nation, il sçut l'emporter sur les Princes & les naturels du Pays. Son esprit même regna long-tems après sa mort. La France lui doit & le Grand Colbert & le Marquis de Louvois, deux hommes incomparables à qui Louis XIV est redevable d'une partie de sa gloire & de la plupart de ses succès.

Le Tellier, pere de ce dernier Ministre fut choisi par Mazarin pour veiller Fondation du Collége Mazarin.

vernement de l'Etat, n'ont rendu de ſi importans ſervices à la Nation ; je crois donc devoir m'étendre ſur l'origine d'un homme, à qui ſeul elle eſt redevable du parfait réglement de ſes Finances, de la meilleure partie de ſes Arts & de ſes Manufactures, du progrès des Sciences, & des avantages ineſtimables que procure le commerce, dont on doit dire que Colbert fut le protecteur, (& ſi l'état où ce même commerce étoit avant lui, peut me permettre cette expreſſion) dont Colbert fut en quelque ſorte le pere & le Fondateur en France. Ce ſeroit manquer de reconnoiſſance, que de ne pas rendre à ſa mémoire ce qui lui eſt dû, & de ne pas rechercher avec ſoin après ſa mort de quoi détruire pour jamais l'obſcurité, que la malignité & l'injuſtice de ſes ennemis ont tenté de répandre ſur ſa naiſſance. Un Ancien (a) accuſa d'indiſcrétion & d'imprudence, celui qui offenſa une Ville ſçavante, (parce qu'elle avoit toujours dans elle-même des armes qui atteignent dans tous les lieux, & qui bleſſent pour tous les tems.) On repro-

(a). Plut. Vie de Théſée, en parlant de Minos, Roi de Crete & de la Ville d'Athènes.

cheroit avec plus de raiſon encore aux Gens de Lettres de la France, un oubli coupable & une ingratitude criminelle, s'ils ne prenoient un ſoin particulier de ce qui peut donner un nouveau luſtre à la gloire que s'eſt acquis, par ſes grands talens & ſes rares qualités, celui de tous les Miniſtres qui les a protégés avec le plus de grandeur & de déſintéreſſement.

La Maiſon de Colbert eſt originaire d'Ecoſſe, la branche aînée y réſide encore aujourd'hui; & ceux qui la compoſent, ſont mis au nombre des bons Gentilshommes du Royaume. C'eſt ainſi qu'en parlent de ſçavans Généalogiſtes, tels que du Bouchet, le Laboureur & autres. Ces aînés de la Maiſon de Colbert, poſſédent de tems immémorial la Baronie de Caſtelhill, dans le Comté d'Inverneſſ.

Dès les XIIe & XIIIe ſiécles, ils comptoient pluſieurs alliances avec les Maiſons de Glames, de Dumbar, de Frazer & de Roſſ, les plus illuſtres qu'il y eût alors dans le Royaume d'Ecoſſe.

Il me reſte à faire connoître de quelle façon un des Colbert eſt venu s'établir en France, & la liaiſon

de ses descendans avec les Colbert d'Ecosse. Un Acte ou Bill du Parlement du Royaume, daté du 29 Juillet 1681, & confirmé par Lettres-Patentes du Roi de la Grande Bretagne, données à Edimbourg en 1687, cite Jacques I, Georges I, Jacques II, Georges II, tous Barons de Castelhill, ayeux communs des Colberts d'Ecosse & de France (*a*).

On sçait assez d'ailleurs les alliances étroites des Ecossois avec les François durant plusieurs siécles. Nos Rois avoient soin d'entretenir une grande intelligence avec ceux d'Ecosse, pour contenir les Anglois toujours prêts à s'armer contre la France, lorsqu'ils n'étoient point retenus par la crainte des Ecossois nos alliés. A force de fréquenter les François, ils prirent plus de gout pour cette Nation. Plusieurs vinrent s'établir en France, où ils trouvoient beaucoup plus de ressources que dans leur Patrie.

(*a*) Les armes des Colbert de France & d'Ecosse, sont les mêmes. Ils portent d'*or à la guivre tortillé d'azur, posée en pal & languée de gueule*, l'écu surmonté d'un casque, & d'une main tenant une picque, avec cette devise : *Nec minus fortiter*. Voyez le Rai, du Bur, Général d'Armes d'Ecosse, le Livre de Blazon de Nisbat.

Edouard, fils puîné de ce même Georges II, nommé dans l'Acte que je viens de citer, fut celui des Colbert qui vint s'établir en France. Il quitta l'Ecosse environ vers l'an 1281, avec Marie Lindsay sa femme & ses enfans, pour suivre Marie de Bailleul, parente d'Alexandre III, Roi d'Ecosse. Cette Princesse épousa Enguerrand de Guines, Sire de Couci, peu de tems après son arrivée en France. Après son mariage, Edouart Colbert continua de rester auprès d'elle, en qualité de son Clerc, elle étoit anciennement la même que celle de Conseiller. Enguerrand dont il avoit gagné la confiance & l'amitié, lui accorda plusieurs bienfaits, ainsi qu'à Edouard II, dit le jeune, le seul qui lui resta (*a*). Celui-ci se

(*a*) On croit qu'Edouard Colbert eut trois fils. La Roque, dans son Traité de l'arrière ban, parle de *Jean Colbert, Chevalier, Seigneur de Lambertincourt, trouvé parmi les Chevaliers Bannerets du Comté d'Artois, que le Roi Philippe-le-Bel employa en* 1296 *dans son armée de Guyenne.* Il cite un rouleau de parchemin, déposé à la Chambre des Comptes de Paris. Richard Colbert, que l'on croit aussi fils d'Edouard I. mourut à Rheims, où il fut enterré, comme il paroît par cette Epitaphe, qu'on trouve dans le Chœur de l'Eglise des Cordeliers de cette Ville. *C'y git, l'y preux Chevalier Richard Colbert, dict l'y Ecossois.* Après ces trois mots, on en voit dont le tems a effacé les caractères, & qu'on ne sçauroit lire 1300. *Priez Dieu pour l'ame de l'y.* Au milieu de la pierre est l'E;

maria avec Walburge, ou Vaubourg Canard, sœur du Vidame de Rheims; & depuis ce tems, les Colbert s'établirent dans la Province de Champagne. On y vit successivement Foulques, Gilles, Edouard III, Gerard Seigneur de Crevecœur, Hector aussi Seigneur du même lieu, Nicolas, Seigneur de Magneux, Vicomte d'Ormont, Gouverneur de Fimes; Jean, Seigneur du Terron, Conseiller du Roi, à qui Henri le Grand donna la Charge de Contrôleur Général de ses Gabelles de Picardie & de Bourgogne, emploi très-considérable avant le changement qui fut fait depuis dans l'administration des Finances; & enfin Nicolas Colbert, Seigneur de Vandiere, Gouverneur de Fimes (a), puis

cusson des Armes de ce Chevalier, portant un Serpent tortillé en pal; au-dessous on lit ces vers:

En Ecosse j'eus le Berceau,
Et Rheims m'a donné le Tombeau.

Cette Epitaphe a été levée juridiquement, elle se trouve dans Moreri.

(a) Il fut pourvû de ce Gouvernement, le 28 Novembre 1626. Nicolas Colbert, Seigneur de Vandiere, n'étoit que troisieme fils de Jean, Seigneur du Terron. Il avoit pour frere aîné, 1°. Jean Colbert, Seigneur du Terron, Conseiller d'Etat, aïeul de la Princesse de Carpegne & de Mesdames de Gasson & de la Caunelaie, ou Caunelaie. 2° Charles

Maître d'Hôtel ordinaire du Roi. Louis XIII (*a*), & pere du Ministre d'Etat, qui naquit à Rheims au mois d'Août 1619, ayant eu pour mere Marie Pussort, sœur de Henri Pussort, Conseiller d'Etat, & Auteur du Code-Louis. Le jeune Colbert passa sa premiere enfance en Champagne, où son pere demeura jusqu'en l'année 1627, ou environ, qu'il prit la résolution de s'établir enfin à Paris, où il avoit un grand nombre de parens, d'amis & d'alliés, & où M. de Vandiere se promettoit d'être plus en état de donner à ses enfans une éducation qui répondît à sa tendresse pour eux, ainsi qu'à leurs belles dispositions.

Jean-Baptiste Colbert étoit son fils aîné, c'étoit aussi celui qui promettoit le plus. Le mérite qui devoit exciter un jour l'administration de la France, perçoit à travers sa grande jeunesse. On

Colbert Seigneur de S. Marc, pere de Charles Colbert, Président à Mortier au Parlement de Metz; d'André Colbert, Chanoine de l'Eglise de Rheims, qui le mit au nombre de ses bienfaiteurs, puis Eveque d'Auxerre; & de François Colbert, Chef d'Escadre dont la branche est éteinte par la mort d'André Colbert, Cornette des Chevaux legers de la Garde, qui n'a point laissé d'enfans de Nicole de Gouffier sa femme.

(*a*) Il n'y avoit point alors de Premier Maître d'Hôtel, ce qui augmentoit de beaucoup la dignité & les prérogatives de l'autre Charge.

reconnut dès lors en lui cet amour du vrai, ce gout pour le solide, qui formerent depuis son caractere. Il aima avec passion dès son enfance, les Sciences & les Arts, qu'il devoit un jour protéger.

Colbert parvenu à un âge plus avancé, fit sa principale étude de l'utilité du commerce & des moyens de le rendre florissant. Il songea en même tems aux Finances, qui résultent de ce premier mobile; & voulant s'instruire à fond sur ces matieres, il parcourut celles des Provinces de France; où l'on faisoit le plus grand commerce. Ce fut par les remarques que Colbert fit durant le cours de ses voyages, qu'il se remplit de ces grands principes, & qu'il forma ces projets utiles, dont l'exécution procura tant d'avantages au Royaume, après qu'il fut parvenu au Ministere.

Si le Marquis de Louvois sçut mieux qu'aucun de ses Prédécesseurs faire valoir les forces du Royaume, on peut dire que ce fut Colbert qui le fortifia. Ce fut à son rare génie, à ses soins infatiquables, que la Nation Françoise dût principalement l'heureux succès de ses entreprises glorieuses, qui l'ont

fait si long-tems triompher de ses voisins.

Colbert revient enfin de ses voyages, & se présenta à S. Pouange son proche parent, alors Intendant de Lorraine, beau-frere de le Tellier, & qui possédoit la confiance du Cardinal Mazarin. Saint Pouange présenta Colbert à cette Eminence; & le Cardinal Mazarin étant de tous les hommes celui qui se connoissoit le mieux en hommes, il eut bientôt démêlé le mérite & les talens de Colbert. Le Ministre voyoit s'élever contre lui les premiers nuages de cette violente tempête, qui agita depuis le Royaume, & qui le menaçoit principalement. On lui imputoit toutes les exactions des Traitans; & si l'on doit rendre responsable des maux qui désolent un Etat, ceux qui sans les commettre eux-mêmes, les tolerent ou par négligence, ou par défaut de capacité, le Cardinal étoit en effet très-coupable. Ce Ministre habile en plusieurs autres parties, ignoroit ce qui concernoit les Finances; ce qui est le plus important à sçavoir pour l'administration d'un Etat. Il s'en étoit rapporté d'abord à Aimeri, qui eût été réputé habile en

ce genre, si Colbert n'eût jamais paru; & ensuite au Maréchal de la Meilleraie, son parent. Bien aise d'être instruit en quelque sorte par lui-même, il résolut de choisir un homme de confiance, qui travaillât avec lui, & sur qui ce Ministre pût dans le besoin se décharger du détail des affaires. Quoique Colbert n'eût alors que 28 à 29 ans, ce fut pourtant sur lui qu'il jetta les yeux pour cet emploi; & dès le mois de Novembre 1648, Colbert
1648. commença à travailler avec le Cardinal Mazarin. Ce Ministre l'ayant alors plus souvent sous les yeux, remarqua mieux son mérite, & reconnût que la discrétion & la prudence avoient de bien loin devancé l'âge. Mazarin lui accorda toute son estime; & voulant lui en donner des marques éclatantes, il le fit honorer de la dignité de Conseiller d'Etat.

Ce bienfait augmenta le zele de Colbert, & fut suivi de plusieurs
1651. bienfaits. Mazarin avoit à cœur de s'attacher un homme pour qui il avoit conçu tant d'estime & d'amitié. Ce fut en ce tems-là que Colbert épousa Marie Charron, fille de Jacques Charron, Seigneur de Ménars, Grand

Bailli de Blois, Capitaine des Chasses de ce Comté. Les premieres années de son mariage furent troublées par l'éloignement du Cardinal, qui fut obligé de se retirer à Cologne. Ce fut en cette occasion que Colbert fit connoître qu'il étoit également estimable par les qualités du cœur & par les talens de l'esprit. Du lieu de sa retraite le Cardinal continuoit de gouverner le Royaume : de Lionne, Servien & le Tellier, ses créatures, agissoient de concert avec la Reine, & ne décidoient rien sans l'avoir auparavant communiqué au Cardinal. On se servoit de Colbert pour entretenir cette intelligence; & il s'en acquittoit d'autant mieux, que se cachant avec soin, on ne le soupçonnoit aucunement d'avoir des liaisons avec Mazarin. Aussi lorsque M. le Prince se plaignit si vivement de Servien, de Lionne & de le Tellier, il ne parla point de Colbert. Celui-ci observa la même conduite, lorsque le Cardinal fuyant une seconde fois, se retira à Sedan. Les dépêches de Mazarin lui étoient adressées, & il les portoit à la Reine Régente, qui lui remettoit les siennes. Il se conduisit en cette occasion avec tant de

zele & de prudence, que le public ne
1651. pénétra jamais son secret. Le premier Ministre lui en témoigna beaucoup de reconnoissance, & lui écrivit à ce sujet des Lettres remplies de marques d'es-
655. time & d'amitié. Colbert méritoit ces distinctions, que le Cardinal accordoit à son attachement pour sa personne; aussi le Ministre fut-il prodigue de bienfaits à son égard. Il avoit fait Nicolas de Vandiere son pere, Conseiller d'Etat en 1652. Il lui fit obtenir en 1655, la Charge de Secrétaire des Commandemens de la Reine, future épouse de Louis XIV.

M. Fouquet, Procureur Général du Parlement de Paris, partageoit alors la Sur-Intendance des Finances avec Etienne d'Aligre, & fut revêtu seul quelques mois après de cette Charge la plus importante de l'Etat, après celle de premier Ministre. Fouquet avoit du génie, de l'esprit, des talens & de la grandeur d'ame; mais il portoit cette derniere qualité à l'excès, & l'on peut dire que s'il se fût montré moins libéral & moins ami de ceux qu'il aimoit, il eût été bien plus heureux. Au reste, l'emploi de Sur-Intendant étoit capable d'éblouir celui qui

le possédoit. Toutes les Finances du Royaume passoient par ses mains; il en étoit le Chef, & les Contrôleurs Généraux tenoient de lui tout leur pouvoir. C'étoit lui qui dressoit le projet des levées, qui en rendoit compte au Conseil, & qui avoit le soin de faire publier l'Edit rendu en conséquence. Le Sur-Intendant étoit chargé de la dépense de la Maison du Roi, ce qui lui faisoit un grand nombre d'amis considérables. Il acquittoit aussi les Charges de l'Etat, & signoit toutes les Ordonnances. Son autorité étoit subordonnée à la vérité à celle du premier Ministre; mais si celui-ci le chagrinoit, le Sur-Intendant pouvoit s'en venger avec usure; sur-tout si le premier étoit dans le cas d'avoir besoin de faire du bien à sa famille. 1655.

Fouquet protégé de la Reine-mere, ainsi que le Cardinal Mazarin, avoit d'abord rendu de grands services à cette Eminence; mais croyant s'appercevoir qu'elle en perdoit le souvenir, il se brouilla avec le Ministre; & comme il étoit naturellement fier, Fouquet ne cacha pas certains faits, dont l'éclat ne pouvoit qu'indisposer de nouveau les peuples contre Maza-

Pape contre Mazarin, peut-être que
1659. Colbert auroit réussi dans sa négociation, s'il ne fût survenu durant son séjour à Rome, un nouveau sujet de brouillerie entre le Souverain Pontife & le Roi.

Mazarin venoit de donner la paix à
1660. l'Europe, & de conclure le fameux traité des Pyrenées. Ce grand événement avoit été célébré dans tout le Royaume, & particuliérement dans la Capitale. Le Roi y fit chanter le *Te Deum*, & tous les Ministres Etrangers y ayant été invités, le Nonce du Pape s'y trouva avec eux; c'étoit le Nonce Picolomini, qui mal instruit des usages de la France, ou cherchant à innover, se montra dans la Cathédrale en rochet découvert. Le Maître des Cérémonies ne balança point à l'avertir qu'il péchoit contre la pratique observée en de pareilles occasions; & voyant que le Nonce s'obstinoit à rester dans le même état, il l'obligea de sortir de l'Eglise (a).

Cette nouvelle ayant été portée à Rome, le Pape Alexandre VII se montra fort sensible à l'insulte qu'avoit reçu son Nonce au milieu de la Capitale

(a) Nani, Hist. de Vénise.

rale d'un grand Royaume, dans une cérémonie auguste, & à la vue des Ministres de la plûpart des Potentats de l'Europe; croyant n'avoir rien alors à redouter de la France, il ne voulut rien écouter en sa faveur; & sans faire attention que le Nonce Picolomini s'étoit attiré par sa faute le traitement dont il se plaignoit, le Pape en demanda réparation, & s'emporta vivement contre le Cardinal Mazarin, qu'il accusoit d'être l'auteur de tout ce qui se tramoit à la Cour de France, contre les droits prétendus des Souverains Pontifes. 1660.

Colbert connu depuis sous le nom de Marquis de Croissi, reconnut bien alors qu'il n'avoit rien à espérer dans un tems, où l'on songeoit plutôt à se venger qu'à accorder des graces. Il sortit de Rome après quatre mois de séjour en cette Ville; & s'étant rendu d'abord à Florence, ensuite à Gênes; il s'arrêta quelque tems à la Cour de Savoye. Le Cardinal l'avoit chargé d'y solliciter, comme à Rome, un secours d'hommes & d'argent pour l'Isle de Candie; mais ces tentatives eurent d'abord aussi peu de succès en Savoye, que dans le reste de l'Italie,

Colbert va en Savoye.

aucuns des Princes qui y regnoient,
1660. n'ayant voulu embrasser en cette occasion la défense des Vénitiens, qui excitoient plutôt la jalousie que la compassion de leurs voisins. Au reste, on ne sçavoit que trop dans toute l'Europe, que les Vénitiens s'attachoient moins à chasser les Infideles de l'Isle de Candie, qu'à les y retenir long-tems, pour purger par ce moyen leur Etat, des Sujets qu'ils soupçonnoient être dans la disposition d'y jetter des semences de trouble & de discorde, & pour attirer en même tems des sommes immenses, que toute la Chrétienté envoyoit à Venise. Cependant à force de soins & de remontrances, Colbert obtint mille hommes de pied du Duc de Savoye, qui furent joints au secours que la France envoya. Ils partirent ensemble, & arriverent en Candie; mais ces forces n'empêcherent pas que cette grande Isle ne tombât peu de tems après au pouvoir des Turcs.

Il demande du secours, & en obtient.

La Cour de Savoye ne laissant rien espérer de plus à Colbert, il revint en France; où il trouva le Cardinal Mazarin déjà attaqué de la maladie dont ce Prélat mourut dans les commence

Il revient en France.

mens de l'année suivante. Depuis la paix des Pyrenées, tout étoit calme en France ; & le peuple reconnoissant qu'il en étoit redevable au premier Ministre, commençoit à le laisser jouir du repos qu'il avoit procuré à tout le Royaume. Son autorité étoit considérablement augmentée ; & il se voyoit accablé d'affaires, dans un tems où, pour le bien de sa santé, ce Ministre n'auroit dû penser qu'à se procurer de la tranquillité & de la solitude ; mais il est rare que l'on abandonne autrement qu'avec la vie, les glorieuses fonctions d'un poste aussi brillant que celui que Mazarin occupoit. Ce Ministre voulut mourir le timon de l'Etat à la main ; & quoique son mal empirât, il travailloit avec plus d'ardeur que jamais. Son dessein étoit de réparer le tems que les troubles passés lui avoient fait perdre, & d'instruire Louis XIV. du grand art de regner dont ce Prince étoit alors assez peu instruit. Outre les Conseils régiés que le Cardinal tenoit presque tous les jours en présence de ce Prince, avec Fouquet, de Lionne & les Secrétaires d'Etat, le premier Ministre avoit encore devant le Roi des conférences

1660.

Maladie du Cardinal Mazarin.

Sa confiance pour Colbert.

1660. avec Colbert, dont Louis connoissoit déja le zele & la capacité.

C'étoit en ces occasions, que Colbert donnoit carriere à son génie ; il mettoit dans un beau jour toutes ses idées sur l'administration des Finances, & exposoit avec une liberté entiere ce qu'il croyoit devoir être entrepris, pour réprimer l'insatiabilité des Gens d'affaires de son tems, qui ruinoient le peuple par leur avarice, & le Roi par leur ignorance. Il étoit clair & concis dans ses discours, dont la sécheresse naturelle auroit sans doute rebuté la patience d'un jeune Prince, qui en apparence ne respiroit que le plaisir, si Colbert ne s'étoit attaché à lui rendre la matiere intéressante, en lui montrant que quelques soient les vertus & la puissance d'un Monarque, il ne peut jamais espérer de l'augmenter, ni même de la soutenir, s'il ne s'attache particulierement à faire regner le bon ordre dans ses Finances. C'est ce bon ordre, qui, sans trop charger les peuples, donne aux Souverains les moyens d'exécuter de grandes entreprises, la plûpart desquelles n'ont échoué, que pour avoir négligé cette maxime. Le Roi lui-même en

Habileté de Colbert.

avoit des exemples récens. Il connoissoit le mauvais état de ses Finances, & il les voyoit si désespérées, qu'il ne pouvoit comprendre comment on viendroit à bout de les rétablir. Louis faisoit à ce sujet différentes questions à Colbert, ausquelles celui-ci répondoit avec tant de solidité & de justesse, que le jeune Prince, qui commençoit à prendre du goût pour les affaires, ne se lassoit point de l'interroger, & l'écoutoit toujours avec un nouveau plaisir. 1660.

Cependant la maladie du Cardinal ne lui permettant plus de s'appliquer si fortement aux affaires, il se fit transporter au Château de Vincennes, où Colbert continua de lui rendre les plus importans services. On prétend que ce fut lui, qui voyant le Cardinal fort agité, conseilla à ce premier Ministre de donner tout son bien au Roi, abandonnant à la générosité de ce Prince, le soin d'une famille nombreuse, que le Cardinal laissoit en France. 1661.

Le Cardinal Mazarin va à Vincennes.

On ajoute que Colbert voulant être utile à Mazarin jusqu'au dernier moment, présenta lui-même cette donation au Roi. Sa Majesté en usa avec la

bonté que l'on avoit attendue d'elle.
1661. Après avoir refusé la donation, ce Prince fit expédier un Brevet, où « il » renonçoit à tout ce que cet acte » contenoit à son profit, & donnoit » en pur don au Cardinal & à ses hé» ritiers, tout ce que cette Eminence » avoit acquis pendant son Ministere.

Le Brevet que le Cardinal attendoit avec grande impatience, arriva à propos pour rassurer sa conscience alarmée. On tint à ce sujet plusieurs discours, peu honorables au Cardinal; mais si la fidélité de l'histoire exige que l'on rapporte également ce qui peut être avantageux ou nuisible à la mémoire de ceux dont elle assure le souvenir, l'amour de la vérité qui doit être inséparable d'un Historien, ne permet point de transmettre à la postérité, ce qui peut être n'a été débité que par des ennemis, ou par des gens prévenus. Quoi qu'il en soit, aussi-tôt que Colbert eut rapporté à Vincennes le Brevet du Roi en faveur du Cardinal, ce Ministre parut plus tranquille, & l'on travailla à faire son Testament.

Son Testament. Par un des articles de cet acte, le Cardinal veut que les provisions de

la survivance du Gouvernement de Broüage & de la Rochelle, accordée au Marquis Mancini son neveu, avec l'administration absolue de tous ses biens, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de majorité, demeurent au pouvoir de Colbert; que l'on remette aussi entre ses mains les dépêches, négociations, traités, & autres papiers concernant les affaires de l'Etat. Le Cardinal ajoutoit dans ce Testament, que s'il survenoit dans la suite quelques difficultés à cet égard, il vouloit qu'on s'adressât à Colbert pour les éclaicir; & de suite, que ne pouvant donner assez de témoignages de la fidélité avec laquelle Colbert a servi le Roi dans ses affaires les plus importantes, pendant le cours de plus de douze années, il ratifie tout ce qui a été par lui fait jusqu'à présent, & veut qu'il en soit cru sur sa simple parole. Le Cardinal déclaroit encore, que les grandes affaires qu'il avoit eues depuis quelques années, l'ayant empêché d'examiner les comptes du sieur Picon, Intendant de sa Maison & de ses Finances, il vouloit que ceux que cet Intendant rendroit, fussent examinés par Colbert, & par lui seul signés & arrê- 1661.

tés. Par le même Testament, le Car-
1661. dinal défendoit expressément que l'on fît inventaire de ses biens meubles, ou effets mobiliers, papiers & lettres, & qu'aucune autre personne que Colbert en prît connoissance, suppliant même le Roi d'interposer son autorité, afin que cette derniere volonté fût exactement suivie. Le premier Ministre finit son Testament, en donnant à Colbert l'Hôtel qu'il occupoit auprès de celui de son Eminence; & le nomma Exécuteur testamentaire avec le premier Président du Parlement, Nicolas Fouquet, Procureur Général de la même Cour, & Sur-Intendant des Finances; le Tellier, Secrétaire d'Etat, & l'Evêque de Fréjus.

Si le Cardinal mourant cacha sa haine pour Fouquet, en le mettant à la tête de ses Exécuteurs testamentaires, il prit plus de soin encore de manifester son amitié pour Colbert. Le Roi se rendoit tous les jours auprès du premier Ministre, & restoit quelquefois deux ou trois heures dans son appartement, pour entendre ses leçons. On dit que le Cardinal profita de cette assiduité du Roi, & de la confiance que son état devoit inspirer à ce Prin-

ce, pour perdre Fouquet dans son esprit; soit qu'il eût reconnu que le 1661.
Sur-Intendant, quoique rempli d'ailleurs de bonnes qualités, manquoit de celles dont il avoit besoin pour remplir dignement la place qu'il occupoit; soit, comme le disent ses ennemis, que le Cardinal voulût faire retomber sur Fouquet seulement toutes les malversations qui s'étoient passées dans les Finances depuis son administration, & auxquelles, si on les croit, le premier Ministre avoit eu la meilleure part; soit enfin, pour alléguer un motif plus juste & plus honorable à la mémoire du Cardinal, que ce Ministre étant persuadé de la haute capacité de Colbert pour le maniement des Finances, son zéle pour l'Etat lui fait desirer de les lui voir confiés.

Après avoir dit ce qu'il pensoit de Fouquet, le Cardinal s'étendit sur le mérite de Colbert, & sur ce que le Roi se pouvoit promettre d'un Sujet, qui joignoit à un zéle parfait une fidélité éprouvée, & les connoissances les plus propres à faire regner la paix & l'abondance dans l'Etat; il lui vanta son activité, sa prudence, son amour de l'ordre, sa sagesse, sa fermeté &

Discours du Cardinal Mazarin au Roi.

son exactitude à rendre la justice.

1661. On rapporte que le Cardinal termina un si bel éloge, en disant : « Je vous » dois tout, Sire, mais je crois m'ac» quitter en quelque sorte avec Votre » Majesté, en vous donnant M. Col» bert. » Ces paroles qui témoignoient combien cette Eminence prenoit de part à la fortune de Colbert, firent d'autant plus d'impression sur l'esprit du Roi, qu'il connoissoit par lui-même de quoi il étoit capable, & que ce Prince avoit été toute sa vie, au-devant de ce qui avoit pu plaire au Cardinal : Sa Majesté l'assura donc qu'elle étoit d'autant plus disposée à suivre ses conseils à ce sujet, qu'elle étoit persuadée que Colbert pourroit lui rendre de grands services ; & pour prouver au premier Ministre que cette protestation étoit sincere, le Roi offrit de lui-même de rétablir en sa faveur une des deux Charges d'Intendant des Finances, qui avoient été supprimées l'une & l'autre à la mort des derniers Possesseurs.

Colbert est fait Sur Intendant des Finances.

Le Roi ne differa point à exécuter cette résolution ; aussi-tôt qu'il fut de retour à Paris, il ordonna à le Tellier Secrétaire d'Etat, d'expédier sur le

champ des Lettres-Patentes pour Colbert, par lesquelles Sa Majesté déclaroit, « qu'ayant une confiance entiere 1661
» en la capacité, prud'hommie, fidé-
» lité & intelligence de Colbert, &
» desirant lui donner une marque pu-
» blique de sa reconnoissance pour les
» services qu'il avoit en plusieurs occa-
» sions rendus avec zéle & intégrité,
» tant à elle-même qu'à son Royau-
» me.... Elle avoit cru ne pouvoir
» faire un meilleur choix que de lui,
» pour remplir une des deux places
» d'Intendant des Finances, réservées
» par les Arrêts de son Conseil. Qu'elle
» le commettoit pour en exercer les
» fonctions tant qu'elle le jugeroit à
» propos.... Ces Lettres que le Roi accorda à Colbert avec une espéce d'empressement, furent visées le lendemain par le Chancelier, & il entra deux jours après en exercice.

A peine le Cardinal eut-il les yeux fermés, que le Public se hâtant de prévenir le choix du Roi, avoit déjà donné à plusieurs la place de premier Ministre. Les sentimens furent partagés d'abord entre le Maréchal de Villeroi, le Tellier, de Lionne & Fouquet; mais ensuite tous les regards se réuni-

rent sur le dernier. Ce n'est pas que le
1661. Tellier n'eût peut-être les qualités propres au principal Ministere. Il en avoit même en quelque sorte rempli la place, pendant le voyage du Cardinal à Saint Jean de Luz. Mais huit années d'exercice dans la Charge de Sur-Intendant des Finances; ce nombre infini de créatures de tous états que Fouquet s'étoit attachées par ses bienfaits; tant de Grands Seigneurs qui ne subsistoient en quelque sorte que de ses largesses, & qui souhaitoient également l'augmentation de sa fortune, dans l'espérance de voir croître la leur en même tems; toutes ces choses, dis-je, étoient autant de présomptions favorables à Fouquet. Ce qui servit encore à augmenter à ce sujet le préjugé du Public, fut le profond silence que le Roi observa. A juger de ce Monarque par le passé, à ne voir en lui qu'un jeune Prince, ami des plaisirs, sans goût, sans expérience pour les affaires, accoutumé à laisser à d'autres le soin de gouverner son Etat, on ne doutoit point qu'il ne fût obligé de se reposer encore à l'avenir sur les soins d'un premier Ministre. Le Roi qui avoit ses desseins, crut d'abord ne

[...]litique du [...]i après la [...]rt du Car[...]al.

devoir rien entreprendre qui pût diminuer un soupçon, qu'il sembloit 1661.
avoir intérêt au contraire d'augmenter; mais le bien de ses affaires l'exigeant, ce Prince ne dissimula plus, pensant bien que les personnes intéressées ne laisseroient pas d'espérer, quoi qu'il pût dire, & qu'elles continueroient de suivre la route propre à les conduire au but qu'elles s'étoient proposées.

Le Roi déclara donc quelques jours après en son Conseil, qu'il n'entendoit pas qu'à l'avenir ses Ministres signassent aucune Ordonnance ni Passeport, sans son consentement exprès: leur enjoignant en même tems de remplir chacun les fonctions de leur Charge, sans entreprendre rien de plus, & de lui rendre un compte exact de toutes les affaires qui surviendroient. Ce discours du Roi fut plutôt regardé comme l'effet des derniers conseils du Cardinal, que comme une assurance de la résolution où étoit Sa Majesté, de consacrer les plus beaux jours de sa jeunesse à un travail aussi pénible que celui de gouverner par lui-même.

Les Prétendans au ministere ne perdirent donc rien de leurs premieres

idées ; & plus ils s'apperçurent que le
1661. Roi travailloit avec ardeur dans ces commencemens, plus ils se flatterent que, bientôt rebuté d'un genre d'application si propre à effrayer un Prince de son âge, il se verroit obligé de confier à leurs soins un fardeau trop pesant pour lui. La suite fit voir s'ils raisonnoient juste alors.

Cependant les ennemis de M. Fouquet, sur-tout ceux qui entroient plus particuliérement dans les vues du Cardinal Mazarin, s'efforçoient de rendre le Sur-Intendant plus suspect que jamais au Roi. Ses ennemis le haïssoient par jalousie, ce qui est la plus mauvaise sorte de haine ; ils épioient toutes ses démarches, & leur donnoient des interprétations malignes ; ils avoient des espions jusques dans sa maison, pour être instruits de ce qui s'y passoit de plus secret, non-seulement pour ce qui regardoit les affaires de l'Etat, mais encore pour ce qui concernoit son domestique ; & il est bien difficile de ne pas donner prise à l'envie, lorsqu'on se trouve examiné de si près.

Ce qui contribuoit encore à l'exciter, c'étoit les rapports outrés de la

magnificence de Fouquet ; rien n'étoit plus superbe que son train : il ressembloit, disoit-on, plutôt à celui d'un Souverain, qu'à l'équipage d'un Particulier. On racontoit des choses étonnantes de sa dépense, personne en effet n'aimoit plus à donner ; mais ses ennemis n'ajoutoient pas, que tant de bienfaits coûtoient seulement à sa propre fortune, qu'il s'épuisoit, quoique ses présens tombassent souvent sur des gens assez ingrats pour lui faire un crime. 1661.

Aussi-tôt qu'on se fut apperçu que le Roi prêtoit l'oreille aux discours répandus contre Fouquet, on entreprit plus que jamais contre lui. La Reine mere, auteur & témoin de la plûpart des actions qu'on reprochoit à ce Ministre, & que ses ordres exprès, ainsi que la nécessité des tems, rendoient innocent à ses yeux, lui accordoit une protection déclarée. Le respect du Roi pour sa Mere, étoit un grand obstacle à ceux qui vouloient la perte du Sur-Intendant, ils résolurent de gagner cette Princesse ; & pour réussir, ils employerent à ce dessein les Supérieures de deux Couvens de Religieuses, où la Reine mere alloit

Conduite d Roi à l'égard de Fouquet.

1661. souvent, sur tout depuis la mort du Cardinal Mazarin. Ces Supérieures, à qui l'on avoit fait entendre qu'elles serviroient l'Etat en ruinant M. Fouquet, parlerent avec force contre ce Ministre à la Reine-mere; instruites par des gens habiles, elles vinrent à bout de lui persuader, que soutenir le Sur-Intendant, étoit pécher contre sa conscience, & contre ce qu'elle devoit à l'Etat.

Résolution de perdre Fouquet.

Les services de M. Fouquet étoient passés, les efforts de ses ennemis étoient présens & continuels, ainsi sa perte fut arrêtée de concert avec la Reine mere, sans que ce Ministre en pût être averti par cette foule d'amis & de créatures qu'il avoit à la Cour. Il ne fut plus question que de l'obliger par quelque moyen à se défaire de sa Charge de Procureur Général du Parlement: on ne pouvoit espérer, tant que ce Ministre en seroit revêtu, que le Parlement souffrît que l'un de ses principaux Membres fût jugé par des Commissaires.

Le dessein du Roi étoit néanmoins de se réserver & à son Conseil, la connoissance de ce qui concernoit M. Fouquet. Les formalités qui sont d'usage

au Parlement, auroient trop retardé le jugement de cette affaire; mais lui dire ouvertement de se défaire de sa Charge, c'étoit s'exposer à faire naître des soupçons; & d'ailleurs le Roi vouloit avoir le tems de tirer de Fouquet de grosses sommes dont il avoit besoin. On résolut donc de se conduire avec une grande circonspection. Quelques personnes furent chargées de faire entendre à Fouquet, que le Roi avoit jetté les yeux sur lui pour en faire son premier Ministre; mais que sa Charge de Procureur Général du Parlement, étoit un obstacle à la bonne volonté de Sa Majesté, & que sans doute elle ne se déclareroit point, tant qu'il en seroit revêtu. Fouquet ajouta d'autant plus de foi à ces discours, qu'il desiroit ardemment le poste qu'on lui promettoit, & que le Roi le consultoit plus souvent que jamais sur l'état de ses affaires, & lui donnoit plus de témoignages de sa bonté. On appelle vertu cette politique qui sçait dérober avec art la connoissance de ce qu'on veut faire. Louis XIV. la possédoit au souverain degré; & sa conduite à l'égard du Sur-Intendant en est une preuve particuliere. Il eut avec lui plusieurs 1661.

entretiens secrets. On dit même qu'il
1661. lui promit le Cordon-bleu, s'il vouloit se défaire de sa Charge, afin que Sa Majesté ne fût pas obligée de le donner en même-tems à deux Magistrats de *robes longues*, on entendoit le premier Président. Un jour entr'autres le Roi parut s'ouvrir plus que jamais avec M. Fouquet; & dans cet entretien particulier, il lui parla des effroyables dissipations des Finances avec beaucoup de chaleur. Le Ministre lui ayant rendu un compte exact de la meilleure partie des sommes reçues, le Roi lui répondit avec vivacité, *hé! qu'est devenu le reste?* Fouquet avoua ingénuement qu'ayant eu à faire pour le bien de l'Etat un grand nombre de dépenses secrettes, dont le Cardinal Mazarin & lui avoient seulement été instruits, il se reposoit à cet égard sur la bonté de Sa Majesté. M. Fouquet a assuré depuis, que le Roi, satisfait de sa réponse, lui avoit promis d'oublier tout le passé, & qu'il ne lui parla plus que de bienfaits & de récompenses. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi affecta de ne rien décider dans les Conseils, sans avoir consulté le Sur-Intendant, & de donner à ses amis la

préférence ſur les autres Courtiſans. Fouquet voulant répondre aux bontés de ſon Maître, vendit enfin ſa Charge, & fit ſur le champ préſent d'un million au Roi, comme on le verra plus en détail dans la Vie de ce Miniſtre. 1661.

Ce fut dans ces fâcheuſes circonſtances, que M. Fouquet ſe croyant plus aſſuré que jamais de ſa fortune, voulut donner à Sa Majeſté, aux deux Reines & à toute la Cour, une fête ſuperbe dans ſa belle maiſon de Vaux. Le Miniſtre naturellement magnifique, n'oublia rien de ce qui pouvoit augmenter l'éclat de cette fête; bien éloigné de croire que cette marque de zéle qu'il donnoit à ſon Roi, feroit la premiere époque de ſon malheur. Les ennemis du Sur-Intendant firent remarquer à Sa Majeſté la magnificence de la maiſon de Vaux; elle ne cédoit en rien aux Maiſons Royales. Leurs diſcours firent impreſſion ſur l'eſprit de ce Prince, & on ſaiſit cette occaſion de faire entendre au Roi, que, puiſque le Sur-Intendant differoit ſi long-tems à ſuivre le conſeil de ceux qui le preſſoient de ſe démettre de ſa Charge de Procureur Général, il

Magnificence de Fouquet.

falloit employer pour le déterminer ; quelqu'un dont le Sur-Intendant fût persuadé de la droiture & de la franchise.

1661.

Le Roi part pour Nantes.

Le Roi se trouvant par la démission de Fouquet, en état d'exécuter contre lui le projet qu'il avoit formé, partit pour Nantes le 29 d'Août. Il vouloit s'approcher de Belle-Isle, & s'en assurer avec les troupes de sa Maison, en même-tems que l'on arrêteroit Fouquet ; mais il falloit un prétexte pour ce voyage. Louis déclara que son dessein étoit d'examiner par lui-même ce que décideroient les Etats de Bretagne alors assemblés. Fouquet ayant l'esprit tout plein de belles espérances qu'on lui avoit données, & se reposant d'ailleurs sur le grand nombre d'amis qu'il avoit auprès du Roi, suivit ce Prince, & arriva avec lui à Nantes. Louis y resta quelques jours sans rien déclarer de son dessein, se contentant de faire observer de si près le Sur-Intendant, qu'il ne pût lui échapper. Quelques Courtisans le pénétrerent néanmoins, ils en avertirent Fouquet, & lui conseillerent de se sauver omptement ; mais ce Ministre étoit tiné à faire voir un nouvel exemple

des caprices de la fortune. S'il avoit eu moins de confiance aux promesses 1661.
qui lui avoient été faites, il auroit pu encore se sauver; il y avoit dans la maison, que ce Sur-Intendant habitoit à Nantes, un aqueduc (a), qui rendoit à la riviere; il pouvoit en sortant par-là, tromper ses surveillans, se rendre à Belle-Isle, & de-là en Angleterre.

Le Roi lui envoya ordre de se trouver le lendemain au Conseil. Fouquet s'y rendit, quoiqu'il eût eu la fiévre toute la nuit, & qu'il eût reçu quelques momens auparavant un billet, par lequel on l'avertissoit que toutes les mesures étoient prises pour l'arrêter, & que le Roi en avoit donné l'ordre à M. d'Artagnan, Commandant de la premiere Compagnie de ses Mousquetaires. On lui conseilloit par le même billet, d'envoyer sa chaise au Château long-tems avant lui, avec les rideaux exactement fermés; parce que si on le vouloit arrêter, on iroit sans doute à la chaise, & qu'étant assuré alors du dessein formé contre lui, il prendroit ses mesures pour se sauver; au lieu que s'il voyoit qu'on n'eût rien entrepris, il pourroit se

(a) Mém. pour servir à l'Hist. de Louis XIV.

rendre au Château dans ſon carroſſe.
1661. M. Fouquet négligéa de ſuivre cet avis, & il alla au Conſeil dans ſa chaiſe, les rideaux ouverts, comme s'il eût été déterminé à ſe livrer lui-même à ſes ennemis. Le Sur-Intendant ne s'apperçut de rien en entrant dans le Château; mais il ſe troubla, & parut émû, lorſqu'il ſe vit dans la Salle du Conſeil. Le Roi l'interrogea pendant plus de deux heures ſur des affaires de Finances, dont il vouloit être inſtruit avant la détention du Miniſtre. Enfin le Conſeil étant fini, Fouquet deſcendit de l'appartement du Roi par le grand eſcalier du Château. D'Artagnan l'attendoit au bas avec quelques Mouſquetaires, qui ſe promenoient deux à deux pour ne donner aucune défiance. Fouquet parut ſuivi d'une foule de Courtiſans, qui s'empreſſoient de l'approcher, & qui ſembloient ſolliciter l'honneur d'en être regardés; le Sur-Intendant marchoit à grand pas, ayant l'air embarraſſé, & comme tout occupé du péril qui le menaçoit. Tout à coup d'Artagnan le perd de vue; & il étoit déjà dans la place de la grande Egliſe, lorſque cet Officier ſe préſenta, & lui ſignifia

l'ordre qu'il avoit de l'arrêter. A ce seul mot, la foule de Courtisans qui environnoient Fouquet, prit la fuite, & disparut en un instant, sans qu'il restât personne pour le consoler ou le plaindre. 1661.

Fouquet reçut l'Arrêt de sa disgrace avec beaucoup de fermeté, il ne profera aucune plainte; & ayant apperçu un de ses Domestiques, il lui dit: *Qu'on obéisse au Roi dans Belle-Isle;* ensuite étant monté dans une chaise que d'Artagnan lui présenta, celui-ci le conduisit dans la maison d'un Ecclésiastique de la Cathédrale voisine du Château de Nantes, & de là au Château d'Angers. Cependant on somma le Gouverneur de Belle-Isle de se rendre, & il ouvrit sur le champ les portes de sa Place. Après que le Roi eut mis garnison dans Belle-Isle, il écrivit à la Reine-mere la Lettre suivante: Fouquet est arrêté.

A la Reine Madame ma Mere.

» Madame ma Mere, je vous ai déjà
» écrit ce matin l'exécution des ordres
» que j'avois donnés pour faire arrêter
» le Sur-Intendant; mais je suis bien

» aiſe de vous mander le détail de cette
1661. » affaire.

» Vous ſçavez qu'il y a long-tems
» que je l'avois ſur le cœur ; mais il a
» été impoſſible de le faire plutôt,
» parce que je voulois qu'il fît payer
» auparavant trente mille écus pour la
» Marine, & que d'ailleurs il falloit
» ajuſter diverſes choſes qui ne ſe pou-
» voient faire en un ſeul jour, & vous
» ne ſçauriez vous imaginer la peine
» que j'ai eu ſeulement à trouver le
» moyen de parler en particulier à
» Artagnan ; car je ſuis accablé tout
» le jour par une infinité de gens fort
» alertes, & qui, à la moindre appa-
» rence, auroient pu pénétrer bien
» avant ; néanmoins il y avoit deux
» jours que je lui avois commandé de
» ſe tenir prêt, & de ſe ſervir de Du-
» claveau & de Maupertius, au défaut
» des Maréchaux des Logis & Briga-
» diers de mes Mouſquetaires, dont
» la plûpart ſont malades ; j'avois la
» plus grande impatience du monde
» que cela fût achevé, n'y ayant plus
» autre choſe qui me tînt en ce
» Pays.

» Enfin ce matin le Sur-Intendant
» étant venu travailler à ſon ordinaire

» avec

» avec moi ; je l'ai entretenu tantôt » d'une matiere, tantôt d'une autre ; » & fait semblant de chercher des pa- » piers, jusqu'à ce que j'ai apperçu par » la fenêtre de mon cabinet Artagnan » dans la cour du Château ; & alors » j'ai laissé aller le Sur-Intendant, qui, » après avoir causé un peu au bas du » degré avec la Feuillade, a disparu » dans le tems qu'il saluoit le sieur le » Tellier ; de sorte que le pauvre Ar- » tagnan croyoit l'avoir manqué, & » m'a envoyé dire par Maupertius qu'il » soupçonnoit que quelqu'un lui avoit » dit de se sauver ; mais il le ratrapa » dans la place de la grande Eglise, & » l'a arrêté de ma part environ le midi ; » il lui a demandé les papiers qu'il » avoit sur lui, dans lesquels on m'a » dit que je trouverois l'état au vrai de » Belle-Isle ; mais j'ai tant d'autres » affaires, que je n'ai pu les voir en- » core ; cependant j'ai commandé au » sieur Boucherat d'aller sceller chez le » Sur-Intendant ; & au sieur Pellot, » chez Pelisson, que j'ai fait arrêter » aussi. J'avois témoigné que je vou- » lois aller ce matin à la chasse ; & » sous ce prétexte fait préparer mes » carrosses, & monter à cheval mes 1661.

1661. » Mousquetaires. J'avois aussi com-
» mandé les Compagnies des Gardes,
» qui sont ici pour faire l'exercice
» dans la prairie, afin de les avoir tou-
» tes prêtes à marcher à Belle-Isle. In-
» continent donc l'affaire a été faite,
» l'on a mis le Sur-Intendant dans l'un
» de mes carrosses suivis de mes Mous-
» quetaires, qui le menerent au Châ-
» teau d'Angers, & m'y attendra en
» relais, tandis que sa femme par mon
» ordre s'en va à Limoges.

» Fourille a marché à l'instant à
» Belle-Isle avec mes Compagnies des
» Gardes, & a ordre à leur arrivée à la
» rade, de détacher Chavigny Capi-
» taine, pour commander dans la
» Place avec cent François & soixante
» Suisses, qu'il lui donnera ; & si par
» hasard celui que le Sur-Intendant y
» a mis vouloit faire résistance, je lui
» ai commandé de le forcer.

» J'avois résolu d'abord d'en atten-
» dre des nouvelles, mais tous les or-
» dres sont si bien donnés, que selon
» toutes les apparences, la chose ne
» peut manquer, & aussi je m'en re-
» tourne sans différer davantage ; &
» celle-ci est la derniere lettre que je
» vous écrirai de ce voyage.

» J'ai discouru ensuite sur cet accident avec des Messieurs qui sont ici avec moi, je leur ai dit franchement qu'il y avoit quatre mois que j'avois formé mon projet, qu'il n'y avoit que vous seule qui en aviez connoissance, & que je ne l'avois communiqué au sieur le Tellier que depuis deux jours, pour faire expédier les ordres. Je leur ai déclaré aussi que je ne voulois plus de Sur-Intendant, mais travailler moi-même aux Finances, avec des personnes fidéles qui agiront sous moi, connoissant que c'étoit le vrai moyen de me mettre dans l'abondance, & de soulager mon peuple. Vous n'auriez pas de peine à croire qu'il y en a eu de bien pénauts; mais je suis bien aise qu'ils voient que je ne suis pas si dupe qu'ils s'étoient imaginés, & que le meilleur parti est de s'attacher à moi. » 1661.

Après cette déclaration, le Roi :corda à Colbert la Commission de ontrôleur Général des Finances; & :lui-ci se hâta de réparer par son onomie, & par le soin particulier l'il prit du Commerce, le mauvais at des affaires du Roi. Aussi-tôt

Colbert est fait Contrôleur Général des Finances.

1661. elles prirent une nouvelle face; les Traitans qui avoient abusé de la facilité du Sur-Intendant, & de l'indulgence intéressée de Mazarin, furent poursuivis à toute rigueur. Colbert informé de leurs exactions & de leurs fripponneries, les fit mettre en prison; on épura leurs comptes, & ils ne recouvrerent leur liberté, qu'en rendant au Roi une partie de ce qu'ils avoient pillé des revenus de ce Prince & du sang du peuple accablé d'impôts. Ceux d'entre ces Traitans qui avoient dissipé leurs vols en folles dépenses, dans l'espérance de continuer leur fortune par les moyens infâmes qu'ils avoient employés pour la commencer, resterent en prison le reste de leurs jours; mais cette punition en satisfaisant le peuple, charmé de se voir immoler ces victimes, ne le garantit point des rapines de leurs Successeurs. Par le moyen des taxes que l'on fit payer à ces sangsues, on fut en état de satisfaire aux dettes du Roi, & les Sujets favorisés dans leur commerce, se retrouverent bientôt dans l'abondance.

Il poursuit les Traitans.

Il étoit essentiel dans ces commencemens d'une nouvelle administration,

1664.

& fur-tout dans un tems où Colbert préparoit toutes choſes pour rendre la France la Maîtreſſe & le Centre du Commerce de l'Europe, d'entretenir une bonne intelligence avec les Hollandois, qui étoient dès-lors les plus grands Commerçans du monde. Colbert devenu Contrôleur Général des Finances, fit en forte que le Roi ſignât un nouveau Traité entre la France & les Provinces unies des Pays-Bas. Ce fut ce Miniſtre lui-même qui donna le titre de ce Traité, il étoit intitulé : *Traité d'amitié, de confédération, de commerce & de navigation entre le Roi très-Chrétien, & Meſſieurs les Etats Généraux des Provinces unies des Pays-Bas.*

Traité de Commerce entre la France & les Hollandois.

Il contenoit cinquante-deux articles, tous tendans à aſſurer le commerce & la navigation; les deux Nations y faiſoient une Ligue défenſive, non-ſeulement pour la sûreté du Commerce, mais encore pour celle des Etats de ces deux Puiſſances, contre tous ceux qui entreprendroient de troubler le repos. On voit par ce Traité, que le deſſein de Colbert étoit d'établir une paix ſolide; & s'il ſe pouvoit, de la rendre éternelle, afin de pouvoir à l'abri de

1661. ſa durée, rétablir parfaitement les Finances & le Commerce : « Puiſque » c'eſt le point le plus important de » tous (a), le point par lequel on fait » tout, ſans lequel on ne ſçauroit rien » faire, & d'où dépend le ſoulagement » & l'accablement des peuples, & » tous les bons ou les mauvais ſuccès » des deſſeins & des entrepriſes. »

Quoique Colbert ne fût revêtu que du titre de Contrôleur Général des Finances, le Roi ſatisfait de l'heureux changement qui ſe fit tout à coup dans ſes affaires, lui accorda plus d'autorité que n'en avoit eu juſques-là aucun Sur-Intendant : il eſt vrai que ce Prince viſoit lui-même toutes les Ordonnances ; mais tout ſe régloit dans le Conſeil ſur les avis de Colbert, qui préſentoit chaque jour, de nouveaux projets, pour enrichir à la fois le Roi & ſes Peuples.

Auſſi depuis le commencement de l'adminiſtration de Colbert, on voyoit regner à la Cour cette ſpendeur & cette magnificence, que les dérangemens paſſés en avoient exilés. Les peuples ſurpris, déchargés d'une partie des impôts qui les avoient accablés,

(a) Perefixe, Hiſt. de Henri IV.

ressentirent encore l'effet des libéralités du Prince. Les Provinces ayant tout à coup manqué de bled, il devint à un prix si excessif, que les riches seuls étoient en état d'en acheter. Les pauvres à demi mourans erroient dans les campagnes, se nourrissant d'herbes & de racines. Le Roi touché de leur profonde misere, & se trouvant par l'économie du Contrôleur Général en état de les soulager, fit acheter des bleds hors du Royaume, & donna ordre de les distribuer à son peuple, avec défenses aux Marchands d'en faire des magasins; ceux-ci étoient accusés d'en avoir augmenté la chereté, en recélant les bleds dans leurs greniers, & même en les faisant sortir de la France, pour s'enrichir aux dépens de leurs Concitoyens, & élever leur fortune sur le malheur public. Cette marque que le Roi donna de la bonté de son cœur, le rendit l'amour de ses Sujets. Ils ne pensoient à lui que pour le bénir & pour former des vœux en sa faveur.

1661. Famine en France. Le Roi fait distribuer du bled à ses Peuples.

Colbert avoit eu beaucoup de part à ce que le Roi venoit d'exécuter en faveur de ses Sujets. La prévoyance du Ministre avoit mis ce Prince en état

1662.

1662. de ſuivre en cette occaſion les mouvemens de ſa bonté naturelle; quoiqu'il eût acheté les bleds à un prix exceſſif, & que preſque tout le Royaume fut dans la néceſſité. Louis ne trouva point de dérangement dans ſes Finances; la guerre ſeule pouvoit en apporter: au contraire, on ne parloit à la Cour que de divertiſſemens & de fêtes; mais ce ne fut qu'après avoir remédié à la miſere publique. Le Roi célébra en ce tems-là un magnifique Carouſel dans la grande Place des Thuileries. On n'épargna rien pour rendre ce ſpectacle ſupérieur à tout ce qu'on avoit vu juſques-là dans le même genre. Le Roi s'y montra tout couvert de pierreries, plus paré encore de ſa bonne mine, que de ces ornemens étrangers. La Reine & la Reine mere donnerent les prix de la courſe, la premiere au Marquis de Bellefons, & Anne d'Autriche au Comte de Sault, qui les emporterent ſur les autres Chevaliers.

Divertiſſemens publics.

Pendant que le Roi célébroit ainſi le repos qu'il avoit rendu à ſes Sujets, Sa Majeſté ſongeoit à tout ce qui pouvoit augmenter ce bonheur & le rendre durable. M. Colbert continuoit à

l'entretenir de ses idées, pour rendre
le Commerce florissant ; & plein de 1662.
cette maxime inviolable, qu'un peuple qui ne subsiste que par son propre fonds, ne peut jamais vivre dans l'opulence, il encourageoit son Maître à entreprendre tout ce qui pouvoit augmenter le Commerce des François avec les Nations voisines, lui démontrant que les échanges ne pouvoient nous être qu'avantageux, ayant plus de denrées que nos Voisins ; & ceux-ci étant alors obligés de nous payer le surplus en argent, ce qui augmentoit l'aisance des peuples & les revenus du Roi. Mais il manquoit encore à la France d'avoir des Manufactures ; ses peuples, quoique laborieux, s'étoient montrés négligens sur cet article, & les Ministres des Finances avoient en quelque sorte rejetté jusques-là ce moyen d'enrichir la Nation, en mettant plus de matieres en usage, & en faisant subsister un plus grand nombre de Sujets. Sulli même (a) s'étoit déclaré contre ces sortes d'établissemens. Il vouloit seulement (& ce sentiment fut suivi de plusieurs) que le peuple s'occupât à labourer, à cultiver les arbres,

(a) Œconom. Royales.

& qu'il formât de nombreux haras de
1662. chevaux, des troupeaux de bœufs, de vaches, &c. sans faire attention que cette prodigieuse quantité de bestiaux & de denrées devenoit souvent à charge à ses possesseurs ; qu'ils étoient obligés de les donner à vil prix à leurs Voisins, & d'acheter d'eux bien cher des marchandises d'un autre genre. Mais avant de rien entreprendre sur cet article, Colbert vouloit recevoir au pouvoir du Roi la ville de Dunkerque, si fameuse par ses fréquens changemens, & qui seule par le moyen de son Commerce, avoit donné longtems de la jalousie aux Pays-Bas Espagnols, à la République de Hollande & aux Anglois. Elle étoit alors au pouvoir de ces derniers. Ils avoient aidé aux François à la reprendre sur les Espagnols, & le Cardinal Mazarin s'étoit vu forcé par les circonstances, de la céder à Cromwel. Colbert fit connoître au Roi qu'il étoit de la derniere importance de retirer au plutôt des mains des Anglois une Ville dont la France pouvoit faire un usage si avantageux. Le Comte d'Estrades, qui étoit alors en Angleterre, fut chargé de cette négociation ; elle dura long-

tems & souffrit de grandes difficultés. Les Anglois connoissant combien elle étoit favorable à leur Commerce, menaçoient hautement de se soulever, si on la rendoit à la France. Ils représentoient à leur Roi, que tant qu'il conserveroit cette place, toute la Nation se verroit respectée des François, qui n'oseroient se porter à certaines extrêmités contre un peuple voisin & belliqueux, qui se trouvoit le Maître d'une de leurs meilleures Places, & en état de porter la guerre jusques dans le cœur de ses Provinces. 1665.

Charles sentoit bien la force des raisons de ses Sujets; mais il avoit ses besoins particuliers, ausquels ce Prince étoit obligé de satisfaire. Exilé de ses Etats durant plusieurs années, il avoit contracté des dettes immenses, & ses créanciers le pressoient de s'acquitter envers eux. La plûpart s'étoient dépouillés de tous leurs biens, pour le mettre en état de subsister. Ils l'avoient suivi en Angleterre, ils étoient à sa Cour, & se montroient tous les jours à ses yeux, pour solliciter un payement si légitime. On saisit cette circonstance favorable; Courtin & les autres que le Roi avoit employés à

cette négociation, parlerent aux
1662. Créanciers de Charles. Ils leur dirent, que le seul moyen d'être payés étoit de déterminer ce Prince à vendre la ville de Dunkerque aux François. On lui offroit une somme immense & capable de l'acquitter de toutes ses dettes. Le Chancellier d'Angleterre qui étoit à la tête des créanciers de Charles, & à qui l'on offrit une récompense proportionnée à un si grand service, fut celui qui pressa davantage son Maître de se rendre aux desirs des François; lui faisant entendre que mal affermi encore sur le Trône, il avoit plus besoin de conserver l'amitié de ses voisins, que de leur paroître formidable.

La Ville de Dunkrrque mise au pouvoir du Roi.

Charles pressé par tant de motifs, céda enfin : le Traité fut conclu; & moyennant cinq millions que le Roi lui paya, il recouvra une Ville qui pouvoit seule ruiner le Commerce des Nations voisines, si le malheur des tems n'avoit altéré dans la suite les projets de Colbert.

Les Hollandois ayant pénétré les vues de cet habile Ministre, & appréhendant avec raison qu'il n'élevât la fortune de la France sur les ruines de leur République, ils se plaignirent

hautement du Roi d'Angleterre, & travailloient sous main pour conclure une ligue avec ce Prince, qu'ils se flattoient de regagner, & avec le Roi d'Espagne, pour mettre obstacle à l'augmentation du Commerce des François, qui faisoit chaque jour de nouveaux progrès. Louis étoit alors animé du même desir d'acquérir de la gloire, qu'il manifesta dans la suite; mais livré à des conseils plus doux, & d'ailleurs sa réputation, ni l'intérêt de ses peuples ne se trouvant point compromis, ce Prince vouloit prévenir tout sujet de rupture. Le titre de Pere du peuple doit seul exciter le desir des bons Rois. Ils doivent regarder comme un malheur, la nécessité d'acquérir celui de Conquérant. Instruit des plaintes des Hollandois & de leurs intrigues pour lui donner des ennemis, il envoya pour Ambassadeur auprès des Etats Généraux, le Comte d'Estrades, si fameux depuis par l'importance & les succès heureux des négociations dont il fut chargé. De With, dont je parlerai dans la suite, étoit Pensionnaire de la République, à l'arrivée du Comte d'Estrades. Il aimoit le Roi, & vouloit conserver

1662.

1663.

Ambassade du Comte d'Estrades auprès des Hollandois.

l'honneur de sa protection ; de sorte
1663. qu'il fit tous ses efforts pour appaiser ses Compatriotes, & rompre les mesures des Espagnols, qui vouloient engager les Etats Généraux à faire la guerre à la France.

Suivant le conseil de Colbert, qui connoissoit parfaitement les forces, les ressources & les intérêts des peuples voisins, le Roi venoit d'accorder le droit de franchise aux Dunkerquois; c'est ce qui rendoit les Hollandois plus animés que jamais, & ces Républicains paroissoient résolus de tout entreprendre pour obtenir l'abolition d'un droit, *qui alloit*, disoient-ils, *ruiner leur Commerce*, & faciliter à Louis l'invasion de la Flandre; ce qui n'inquiétoit pas moins les Espagnols que les Hollandois. Cependant le Comte d'Estrades, aidé du Pensionnaire, vint à bout de surmonter toutes les difficultés que les premiers firent naître ; le Roi ratifia le Traité de confédération, & les Etats Généraux garantirent celui de l'acquisition de Dunkerque.

Peu de tems après, cette Ville devint une des plus florissantes de l'Europe, le commerce prodigieux de ses

habitans répandit l'abondance dans les Provinces du Royaume, qui sont voisines de cette Ville; & ses Armateurs augmentant chaque jour de nombre & de puissance, ils mirent en mer des flottes entieres, qui rentrerent souvent dans le Port de Dunkerque, victorieuses des ennemis de la France & chargées de leurs dépouilles. Aussi l'on peut dire, que ce fut à l'occasion du succès d'un si beau projet donné par Colbert, que le Roi prit dans la suite un soin si particulier de ses Ports & de ses forces navales. Seignelai, digne fils du Restaurateur du Commerce, le fut à son tour de la Marine de France; il suivit en cela les idées de son pere, & celles que lui suggéra dans la suite un de ces génies heureux formés par la Providence, pour le bonheur des Etats qui les ont possédés. 1663.

Une des raisons dont on se servit pour prouver au Public l'utilité de l'établissement de l'Académie Françoise, fut que l'on manquoit de Sujets capables de célébrer dignement les actions mémorables des Héros de la Nation. Louis XIV. étoit alors le Héros de l'Europe; & Colbert trouvant à la fois une occasion de favoriser les

Académie des Inscriptions & de Médailles.

Gens de Lettres, & de travailler à la
1663. gloire du Roi & pour l'avantage du Public, choisit quelques-uns des Membres qui composoient l'Académie Françoise, pour faire les Inscriptions, les Devises, les Médailles, qui pourroient avoir quelque rapport au Roi en particulier & à la Nation en général, pour faire revivre le bon goût & la noble simplicité dans les Monumens littéraires que l'on éléveroit dans la suite, & pour orner en même-temps d'Inscriptions les principaux édifices du Royaume, & sur-tout de la Capitale. Le nouvel établissement porta le nom d'Académie des Inscriptions & des Médailles. On commença à travailler dans cette Académie à l'histoire de Louis le Grand par Médailles; & le Public fut enrichi de temps à autres de plusieurs productions des Académiciens. Ils ont continué jusqu'à ce jour à donner des marques de leur capacité & de l'étendue de leurs connoissances. (*a*).

Colbert plus occupé que jamais du
1664. soin d'augmenter le progrès des Arts, & rendre la France supérieure à ses

(*a*) Voyez l'Histoire de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, par M. de Boze.

Voisins, ayant tout disposé pour l'exécution de ses grands projets sur le Commerce, il voulut empêcher que rien n'en pût troubler le cours. Les Corsaires d'Alger, de Tunis & de Tripoli, infestoient la Méditerrannée. Les Saletins moins puissans, mais plus entreprenans & plus cruels encore que les premiers, attaquoient tout ce qu'ils rencontroient de Vaisseaux marchands dans cette partie de l'Océan voisine de leur petite République ; quelquefois même ils osoient s'éloigner de leurs Côtes ; & l'impunité de leurs entreprises les rendant tous les jours plus hardis & plus redoutables, les Marchands ne passoient plus qu'avec frayeur dans ces Mers infestées de Corsaires, où ils couroient risque de perdre à la fois leur fortune, leur liberté & leur vie même. Sur le projet que Colbert communiqua au Roi d'un établissement de deux Compagnies, composées des plus riches Marchands du Royaume, ou d'autres personnes de différens états, l'une pour les Indes Orientales, l'autre pour les Indes Occidentales ; il donna ordre au Duc de Beaufort, Sur-Intendant de la Navigation de France, de donner la

1664.

Etablissement des Compagni des Indes.

chasse aux Corsaires. Ce Prince se mit
1664. en Mer, suivi d'une bonne flotte ; & voulant épouvanter ces vils ennemis, il ne s'amusa point à croiser devant leurs Ports ; mais après les avoir forcés de fuir devant lui, le Duc de Beaufort alla les chercher jusques dans le Port de Gigeri en Afrique. Il brûla les Vaisseaux qui s'y trouverent, prit la Ville (a), battit les Maures qui entreprirent de la secourir ; & inspira tant de frayeur à ces Barbares, qu'ils furent quelque tems sans oser reparoître, respectant encore le Pavillon de France, lorsqu'ils recommencerent leurs courses sur les Vaisseaux des autres Nations.

Le Cardinal de Richelieu avoit eu dessein d'établir une Compagnie des Indes, sous le regne de Louis XIII ; mais les guerres continuelles que ce Prince se vit obligé de soutenir, & la mort de son premier Ministre, interrompirent le cours de cet établissement ; & la nouvelle Compagnie ne se soutint que jusqu'en l'année 1651. Alors elle vendit aux Chevaliers de Malthe & à divers Particuliers, les Isles qu'elle possédoit depuis l'année 1626.

(a) Dans le mois d'Octobre.

Colbert ayant examiné les causes de la décadence de cette premiere Compagnie, prit des mesures certaines pour assurer les progrès & la durée de celles dont ce Ministre vouloit être le Fondateur. Aussi-tôt qu'elles furent formées, le Roi se déclara leur Protecteur, & leur accorda de grands priviléges. Il voulut que les Officiers de Judicature, les Marchands, &c. fussent taxés à proportion de leurs biens, pour faire un fonds aux deux nouvelles Compagnies; il permit aux Gentilshommes d'entrer dans leur Commerce sans déroger. Tolérance sage qui rendoit à ceux de la Noblesse Françoise maltraités de la fortune, l'espérance de se revoir dans une situation convenable à leur naissance, & de se trouver en état de servir doublement leur Roi & leur Prince. Le Roi prêta lui-même à la Compagnie des Indes six millions, sans intérêt; ce qui fait voir en quel état étoient alors les Finances, & ce que l'on pouvoit espérer dans la suite de la même économie, qui les avoit rétablies si promptement. 1664

Dès le 26 Février, une Colonie Françoise partit de la Rochelle pour aller peupler l'Isle de Cayenne, située

dans cette partie de l'Amérique Mé-
1664. ridionale, à qui on donna le nom de Terre ferme, proche l'embouchure de la riviere des Amazônes. La Compagnie des Indes racheta peu après les Isles vendues aux Maltois par l'ancienne Compagnie, & quelques autres; les principales sont, la Guadeloupe, la Martinique, Saint Christophe, Sainte Croix, S. Barthélemi, Sainte Lucie. En Amérique, cette même Compagnie, avec ce que j'ai déjà nommé, prit possession de cette partie du Canada, que l'on nomme la nouvelle France, le long du grand fleuve Saint Laurent. On jetta sur ses bords les fondemens de la ville de Québec, Capitale du Pays, & qui est devenue depuis une Ville considérable. Les François animés par des commencemens si heureux, & voyant que le Commerce étoit libre & protégé, ils sortirent en foule de leur Pays, pour aller chercher dans ces nouveaux climats les richesses qui y abondent. Ils comprirent alors que le travail & l'industrie sont les véritables sources de l'opulence & des avantages qui l'accompagnent.

Pendant que Colbert étendoit ainsi le Commerce de la France jusqu'aux

extrémités du monde, il ne perdoit point de vue ce qui pouvoit le favoriser au dedans du Royaume & faciliter le transport des marchandises. Ce Ministre entroit dans les plus petits détails, ce qui est essentiel en fait de Commerce; il applanissoit tous les obstacles qui se présentoient d'eux-mêmes, ou que faisoient naître les ennemis d'Etat; même il entreprit de vaincre la nature, & d'exécuter un projet qui sembloit au-dessus des forces humaines, dont il vint néanmoins à bout; je veux parler de la jonction des deux Mers, ouvrage immense qui fit l'étonnement de toute l'Europe, & qui sera l'admiration de la postérité la plus reculée. 16

Riquet natif de Béziers, Ingénieur habile, voyant les Arts favorisés & récompensés en France, présenta à Colbert, qui joignoit au Contrôle Général des Finances, & au titre de Ministre d'Etat, celui de Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, un projet de cette jonction. Riquet n'en étoit pas l'inventeur; il avoit été proposé à Louis XIII, & les habitans du Languedoc avoient offert de contribuer de tout leur pouvoir à la perfection

aujourd'hui redevable à l'éclatante
1664. protection, que cet Empereur leur accorda. M. de Colbert vouloit rendre le regne de son Maître comme celui d'Auguste, le modéle des autres regnes, & réunir sous les mêmes loix avec les Arts utiles au Commerce, ceux qui servent à l'ornement & au plaisir de la société. Pour réussir dans ce dessein, le Ministre attira en France des Peintres, des Architectes & des Sculpteurs célebres; il leur donna des récompenses, les unit en un même corps, avec ceux que le Cardinal Mazarin avoit assemblés dans les dernieres années de sa vie; & pour redoubler leur émulation, il obtint du Roi des Lettres-Patentes & de nouveaux Priviléges pour l'établissement d'une Académie, qui devoit être composée des plus habiles d'entre les Peintres & les Sculpteurs. Elle eut d'abord son logement dans la Gallerie du College Royal, & enfin dans le Vieux Louvre. Colbert eut soin de faire assigner des pensions pour un certain nombre d'Académiciens; & l'Etat ne s'apperçut jamais de cette dépense, que par la gloire qu'un si bel établissement fit réjaillir sur toute la Nation. Aussi-tôt on vit en

Académie de Peinture & Sculpture.

en France des Appelles, des Zeuxin, pour la Peinture; des Phidias & des Praxitelles, pour la Sculpture. Le Cavalier Bernin, l'honneur de l'Italie, attiré par les bienfaits de Colbert, avoua que Paris avoit aussi bien que Rome des chef-d'œuvres en ce genre. (a) Il en fit un lui-même; & le buste du Roi que ce grand Maître acheva, ne le céde en rien à ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait. 1664.

En attendant que Colbert fût en état de procurer aux Sciences les mêmes avantages que le Roi venoit d'accorder aux beaux Arts, il songea à l'établissement de cette foule de Manufacturiers de toutes espèces, qui accouroient en France pour y travailler sous les auspices de ce Ministre. Il avoit acheté de Ratabon au commencement du mois de Janvier de l'année précédente, la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens du Roi, la somme de deux cens mille livres. Colbert travailla aussi-tôt à réparer les Maisons Royales, qui étoient toutes en désordre; & ce Ministre songea en même tems à les orner de meubles superbes, 1665.

(a) Il admiroit sur tout la Fontaine des SS. Innocens de la rue S. Denis.

ſans être obligé d'avoir recours aux 1665. Etrangers. Il commença d'abord par établir au Fauxbourg S. Antoine une Manufacture pour les Glaces, que les François avant lui étoient obligés d'acheter des Vénitiens à un prix exceſſif, ce qui portoit de grandes ſommes d'argent hors du Royaume. Les Ouvriers encouragés par les récompenſes que Colbert accordoit à leur induſtrie, firent en peu de temps de grands progrès; & les Glaces travaillées au Fauxbourg Saint-Antoine, l'emporterent ſur celles de Veniſe, pour la grandeur, & leur céderent de peu de choſe pour la fineſſe.

Dans le même tems, & conformément au deſſein d'empêcher l'argent de ſortir du Royaume, M. Colbert établit les Manufactures des laines, des toiles & des points de France. Cette derniere, indépendamment des autres avantages qu'elle procuroit, faiſoit ſubſiſter plus de deux cens filles, dont quelques-unes étoient de qualité; ce qui étoit un ſoulagement pour la pauvre Nobleſſe, que M. Colbert avoit en vûe dans la plûpart de ſes entrepriſes.

Mais la Manufacture la plus brillante

& la plus utile, celle qui demandoit plus de goût, plus de délicatesse, & qui devoit servir le plus à l'ornement des Palais du Roi, & des magnifiques Hôtels qui s'élevoient de tous côtés, fut celle des Tapisseries. Colbert l'établit aux Gobelins, lieu déja connu par la teinture des laines en écarlatte: l'eau de la Riviere de Biévre qui passe auprès de cette maison, ayant, dit-on une qualité particuliere pour augmenter l'éclat de cette couleur. Le Brun, ce fameux Peintre, qui égala les plus grands Maîtres d'Italie, fut choisi pour Directeur de la nouvelle Manufacture. On ne travailla d'abord que sur ses desseins; ce qui joint à la finesse des laines, au brillant des couleurs qui furent employées, & à l'habileté des Ouvriers, rendirent ces tapisseries aussi agréables aux yeux, qne les tableaux les plus exquis. Les premieres que Colbert fit fabriquer, furent tendues dans le magnifique Château de Versailles, que le Roi faisoit alors construire, & dont ce Prince avoit remis depuis long-tems le soin à Colbert.

1665.

Manufactures des Gobelins.

Ce Ministre employoit les plus habiles Maîtres de l'Europe pour achever

Construction du Château

1655. ce superbe Palais, dont une partie des fondemens avoient été jettés sous le régne de Louis XIII. Mais on avoit entierement changé le premier plan; & ce qui ne devoit d'abord être qu'une maison de plaisance, & comme un rendez-vous de chasse, surpasse, sinon en grandeur, du moins en richesses, ces Palais si vantés de la Gréce & de Rome, & approche fort de ce que l'imagination peut représenter de plus brillant & de plus parfait.

e Versailles.

Mansard le plus habile des Architectes François, le Cavalier Bernin, le plus célébre des Sculpteurs d'Italie, qui joignoit à ce rare talent, une grande connoissance de l'Architecture, épuiserent pour bâtir Versailles & le nouveau Louvre, tous les secrets de leurs Arts & toutes les ressources de leur génie. Colbert conféroit sans cesse avec eux, & son goût naturel, perfectionné par l'étude & par l'expérience, aidoit à ces grands Maîtres, & les animoit d'autant plus, qu'ils n'avoient point à craindre les désagrémens d'une mauvaise critique, ce qui seule est capable de rallentir le zéle le plus ardent. Ces magnifiques piéces d'orféyrerie, ces guéridons, & autres meu-

bles plus précieux encore par la façon que par la matiere (qui parerent le Château de Versailles, jusqu'à ce que le malheur des temps obligeât le Roi de les sacrifier aux besoins publics) toutes ces richesses accumulées sous les yeux de ce Monarque, étoient dues aux soins, au bon goût de Colbert, & devenoient, si j'ose parler ainsi autant de bouches, qui répétoient sans cesse au Roi, l'habileté, la prudence, la probité de son Ministre, & l'avantage de la paix, que Colbert regardoit comme le plus précieux de tous les trésors. 1665.

Dans le même tems, ou peu auparavant, Colbert avoit fait travailler au Palais des Thuileries, le plus beau de l'Europe, avant la construction de celui de Versailles, encore les Connoisseurs balancent-ils à donner le prix à ce dernier. Versailles a plus d'éclat, & les Thuilleries plus de noblesse & de dignité. En parlant ainsi, on ne comprend point le Parc de Versailles, à quoi rien n'est comparable.

Avant M. Colbert, le Palais des Thuileries étoit séparé du Jardin par une rue: il les fit joindre ensemble, & ordonna de travailler à ce grand par-

1665. terre & aux trois jets d'eau placés en triangle, vis-à-vis le Batiment. On abatit la voliere & plusieurs maisons voisines, pour former cette superbe terrasse qui régne tout le long du Quai, depuis la porte du Jardin, jusqu'à celle de la Conférence. Enfin tous les ornemens que l'on voit aujourd'hui dans ce beau Jardin, sont dûs aux soins de M. Colbert.

1666. La Marine de France commençoit à se rétablir; mais ce n'étoit encore que pour le Commerce; & le Roi s'étant ligué avec les Hollandois contre l'Angleterre, il reconnut combien ses Prédécesseurs avoient eu tort de négliger une partie si considérable de sa puissance. On fut obligé d'attribuer entiérement à la politique, ce qui fut principalement occasionné par un manque de force; & Louis trouvant ses Vaisseaux trop inférieurs alors à ceux des Anglois & des Hollandois, il ne voulut point les mêler avec la Flotte de ces derniers, qui jouirent seuls de l'honneur d'avoir vaincus les ennemis communs des deux Etats. Les reproches que les victorieux firent en cette occasion à Louis, & le chagrin que ce Prince ressentit de n'avoir

pû partager avec eux la gloire de triompher d'un peuple, qui se paroît hautement du titre fastueux de Roi de la Mer, hâterent la résolution qu'avoit fait naître les conseils de Colbert, de prétendre lui-même à cet Empire si disputé. 1666.

Etablissement de l'Académie des Sciences.

En attendant l'accomplissement de ces vastes projets, le Ministre continua le dessein qu'il avoit pris de faire revivre les Sciences, qui sont les sources pures de la vraie gloire, de la politesse, & de tous les agrémens de la société civile. Elles languissoient depuis long-tems dans un oubli honteux à la Nation; & ceux qui les cultivoient encore par goût, par amour pour ces Sciences, se plaignoient de ne se pouvoit rendre utiles à leur Patrie, & vivoient confondus dans la foule nombreuse des ignorans. On prétend que Messieurs l'Abbé de Bourzais & du Clos, ayant réprésenté à M. Colbert l'utilité d'un établissement en faveur de ces sciences négligées, ce Ministre rassembla ce qu'il trouva de plus sçavans hommes en Géométrie, Physique, Méchanique, Anatomie, & en Chymie; il en forma un Corps, auquel il commit le soin de perfectionner

1666. ces Sciences, & de faire part au Public de leurs recherches & de leurs découvertes. Il donna à ce Corps composé de Sçavans du premier ordre, le nom d'*Académie des Sciences*. D'abord ils s'assemblerent dans la Bibliothéque du Roi; ensuite Sa Majesté leur accorda un appartement au Louvre. Ils y tiennent leurs Conférences deux fois la semaine; & chacun des Membres qui la composent, travaillant avec soin à procurer le bien public; ils ont donné depuis leur établissement, un grand nombre d'ouvrages utiles & de recherches curieuses; mêmes plusieurs se sont signalés en différens genres, par des découvertes dont quelques-unes viennent à bout de procurer des avantages, que jusques-là on n'avoit osé espérer.

Depuis cet établissement, tout le monde se fit honneur dans le Royaume de cultiver les Sciences. La Noblesse, qu'un mauvais préjugé avoit retenu jusques-là dans une ignorance crasse, fit des efforts pour se distinguer par ses progrès dans l'étude, comme elle l'étoit par la naissance. Les hommes recherchent principalement l'estime de leurs semblables. Aussi-tôt qu'on

méprisa le défaut de sçavoir, tout le monde voulut être sçavant. 1666.

L'Académie des Sciences devint bientôt célébre dans toute l'Europe; & sa réputation fut encore au-dessous des avantages qu'elle procura. Ce fut en sa faveur, que M. Colbert fit construire l'année suivante l'Observatoire au bout du Fauxbourg Saint Jacques. C'est là que dans le silence & dans le recueillement, ceux d'entre les Académiciens qui s'adonnent à l'Astronomie, vont travailler à se perfectionner dans cette étude, & à augmenter en même temps par leurs découvertes, les sciences qui dépendent d'elle. On trouve dans cet Observatoire tout ce qui est nécessaire pour achever de s'instruire dans le Génie, les Fortifications & la Navigation, avec les instrumens propres à cette étude.

Picard, Richer, la Hire & le fameux Cassini, travaillerent d'abord ensemble à ces observations, dont les différens Recueils ont enrichi le Public, qui les attendoit avec une impatience, excitée par l'opinion que l'on avoit conçue du mérite de ces Académiciens. Cassini se distingua sur

tous les autres, par l'importance de
1666. ses découvertes. Huguens, inventeur de ce Pendule si admiré, & Auteur du sçavant Ouvrage, intitulé de *Horologio Oscillatorio*, se montra long-tems l'émule de Cassini, par rapport à l'Astronomie. Il découvrit l'anneau de Saturne, & un de ses Satellites; mais il reconnut enfin la supériorité de ce dernier, Cassini découvrit deux Satellites de Saturne, que Huguens n'avoit point apperçus; & il composa dans la suite ce sçavant Traité sur la Comête de 1630 & 1681. L'Académie des Sciences depuis le jour de son établissement, n'a pas cessé d'ajouter à sa réputation & à ses progrès; sa prééminence est reconnue chez les Etrangers même, qui ont souvent sollicité l'honneur d'entrer dans cette illustre Compagnie, rendant de cette sorte un hommage éclatant aux lumieres & à la capacité de ceux qui la composent.

Cet établissement qui faisoit également honneur au Ministre qui avoit pris le soin de le former, & au Roi qui lui accordoit une protection si éclatante, fut célébre jusques dans les jeux & les spectacles publics. On dansa à

Saint-Germain un ballet, intitulé : *le Ballet des Muses*. (a) Les soins que le Roi prenoit pour faire fleurir les Arts & les Sciences, en étoient le sujet. Les neuf Muses y paroissoient, & faisoient les neuf premieres Entrées. Uranie y étoit représentée par les sept Planettes, à cause de son nom qui signifie céleste & de son occupation à l'Astronomie. Chaque Muse étoit entourée de tous ses attributs. Euterpe parut environnée de Bergers & de Bergeres. On joua pour Thalie une petite piéce comique. Pour Clio Muse de l'Histoire, on représenta la bataille, qui fut donnée entre Alexandre & Porus, &c. Jupiter terminoit le Ballet, par la punition des Piérides, qui avoient osé disputer aux Muses la gloire de chanter les Héros. 1666.

Dans ces Fêtes superbes consacrées à la gloire du Monarque, on auroit célébré hautement les louanges de M. Colbert, si ce Ministre, satisfait de concourir à la réputation de son Maître, & de répondre dignement à l'extrême confiance que ce Prince lui témoignoit, ne s'étoit opposé lui-même à ces témoignages de la reconnoissance

(a) Vie de Louis XIV.

1666. publique; mais son éloge étoit dans la bouche de tous les bons François. Ils avouoient hautement, qu'aucun Ministre avant lui ne s'étoit signalé par tant d'avantages procurés à l'Etat, & qu'un nom immortel étoit le moindre prix dont la Nation étoit redevable à ses soins & à ses heureux succès.

Suppression des rentes de l'Hôtel de Ville.

Ce qu'il y avoit de plus merveilleux, c'est que pendant que le Roi dépensoit des sommes prodigieuses en Bâtimens & en Spectacles, il entretenoit encore de grandes armées, & faisoit d'importantes conquêtes. Ce Monarque venoit de prendre Lille. Colbert mettoit chaque jour des sommes immenses dans les coffres du Roi, pour subvenir aux dépenses des armées. Pour cette fois, il conseilla à ce Prince de supprimer une partie des rentes sur l'Hôtel de Ville. Elles avoient été créées sur un pied si bas, que le Roi en peu d'années avoit remboursé le principal aux propriétaires de ces rentes. L'exécution de ce dessein fit un grand nombre d'ennemis à Colbert. Les Rentiers crierent de tous côtés contre un projet qui les ruinoit. Sous les régnes précédens, à force de parler haut, on avoit quelquefois fait

peur aux Miniſtres, & obtenu d'eux par la crainte, ce qu'ils n'auroient jamais accordé autrement. Les Rentiers menaçerent Colbert ; & ſoit qu'il entrât ou qu'il ſortît, ce Miniſtre étoit aſſiégé à toute heure par ces gens qu'il dépouilloit. 1666.

Un jour que Colbert ſe trouvoit chez le Chancelier Seguier, pluſieurs d'entr'eux ſe préſenterent à lui ; & après les plaintes, quelques-uns oſerent en venir aux menaces : le Miniſtre les écouta avec un grand ſang froid & beaucoup de tranquillité ; il parut même entrer dans leur peine. Enſuite il leur demanda leur nom, qu'ils eurent l'indiſcrétion de lui dire, ſe flattant de l'avoir touché. Colbert ne les oublia pas, il en rendit compte au Roi ; & ce Prince qui vouloit être d'autant plus obei, que malgré les cris des intéreſſés, il étoit perſuadé de la juſtice de cette ſuppreſſion, fit arrêter les plus coupables, que l'on mit en priſon. Cet exemple, loin d'effrayer les eſprits, acheva de les irriter. Les Rentiers crierent ſi haut, que les Commis de Colbert, moins aſsûrés que leur Maître, & craignant que l'orage ne crevât enfin ſur leur tête, le preſſerent

Colbert est menacé.

1666. pour la fureté de fa perfonne, d'abandonner une entreprife fi dangéreufe. Mais les inftances de ces Commis, ni les clameurs des Rentiers, ne furent point capables de le faire changer de réfolution ; ce qui mit tous fes amis & toute fa maifon en alarmes. Picon, fon premier Commis, homme habile dans les affaires, mais aimant le vin, s'étant couché demi-yvre, & les ménaces des Rentiers dans la tête, il s'éveilla en furfaut, s'imaginant que ces gens le tenoient à la gorge. Il fit un bruit épouvantable, & réveilla toute la maifon. M. Colbert fe leva comme les autres, fans témoigner aucune crainte ; informé de la caufe de ce grand bruit, il fe retira, & le lendemain Picon fut renvoyé. Ce trait donne une idée de la fermeté de Colbert, & prouve que le courage comme l'efprit, font néceffaires dans les emplois, qui femblent exiger le moins de l'un ou de l'autre.

Code Louis. Ce fut en ce temps-là que le Roi voulant remédier aux abus qui s'étoient gliffés dans l'adminiftration de la Juftice, choifit le célébre Puffort, oncle de Colbert, pour compofer un Code, par lequel ce Prince fe propo-

ſoit de réformer ce que la corruption des temps avoit amené d'impur & de contraire à l'équité. Ce Prince ſe flattoit de ramener les loix à leur premiere ſimplicité, de faire en ſorte que la brigue & les ſubterfuges, ne triomphaſſent plus du bon droit & de la raiſon. En effet, le plaideur infortuné ſe perdoit dans les détours de la chicane, on le fatiguoit de formalités inutiles; dans cette foule innombrable d'Officiers de Judicature, qui ne ſubſiſtoient que de la ruine des particuliers, il y avoit ſans doute de bons Juges & des Avocats habiles; mais la plûpart d'entre ces derniers, ne ſe rendoient point aſſidus au Barreau pendant des années entieres, pour apprendre à rendre la vérité victorieuſe des obſtacles qu'on lui oppoſoit; mais pour s'inſtruire dans l'art de parer le menſonge de ſes ornemens, de donner au ſophiſme l'apparence du raiſonnement ſolide, ne cherchant qu'à ſéduire les Juges, à éblouir les Auditeurs par l'élégance & l'harmonie de leurs phraſes compoſées, abuſant quelquefois de l'aſile ſacré de la Juſtice & de la paix, pour accabler impunément d'injures groſſieres leurs Parties; en ſorte

1666.

que la plûpart de leurs discours res-
1666. sembloient moins à des plaidoyers, qu'à des libelles diffamatoires. M. Colbert, quelque tems auparavant, ayant averti le Roi des abus excessifs qui se commettoient à l'occasion de la vente des Charges de Judicature, il lui avoit fait naître le dessein, que ce Prince exécutoit alors de reformer jusqu'à la façon dont on administroit la Justice. Pussort travailla long temps & avec beaucoup de peine. Le Roi lui-même eût les yeux constamment attachés sur cet Ouvrage; & il ne dépendit ni de ce Prince, ni de Colbert, ni de Pussort, qu'il n'eût en faveur du Public le succès qu'ils s'en étoient promis.

M. Colbert mit ordre dans le même temps à une autre sorte d'abus, qui s'étoit glissé dans le Royaume durant les troubles. Pour s'exempter de payer certains droits imposés seulement sur les roturiers, un grand nombre de Bourgeois se disoient Gentilshommes; des fils de Marchands, surtout ceux qui avoient passé par quelques Charges honnêtes, portoient aux yeux du Public indigné les titres de Comte & de Marquis, & par ce moyen, non-seulement ils en usurpoient les hon-

neurs, mais encore ils s'exemptoient, comme je viens de le dire, de payer la taille; ce qui retomboit entiérement sur le bas peuple. Colbert désirant le soulager, & réprimer l'insolence de ces usurpateurs, fit rechercher tous ceux qui prétendoient jouir des priviléges de la Noblesse; ils se virent obligés de représenter leurs titres, & de les justifier devant les Intendans de leurs Provinces. Ceux qui avoient pris mal à propos dans des Actes publics, la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, furent remis à la taille, & contraints de payer une taxe proportionnée à leur fortune. 1666.

Tant d'établissemens utiles, de réformations nécessaires, la conduite admirable de M. Colbert dans l'administration des Finances & le gouvernement du Commerce, que les soins de ce Ministre rendoient chaque jour plus considérable, avoient porté sa réputation au plus haut point. Il jouissoit de l'amitié & de l'estime de son Roi; & les peuples, quoiqu'ils se trouvassent à plaindre dans la suite, & que l'on fût obligé de les charger d'impôts, reconnoissoient hautement qu'ils devoient à sa capacité & à son

zéle le ſoulagement qu'ils recevoient
1666. dans leur malheur. Le nombre des amis de Colbert augmentoit chaque jour ; & c'étoit moins ſa fortune & ſon crédit qu'ils cherchoient, que ſes rares qualités. Le déſintéreſſement de ce grand homme égaloit ſon génie & ſes talens. Il donna de grands exemples de généroſité ; & ſes ennemis les plus obſtinés furent contraints d'avouer, que ſi ſon état l'expoſoit à mécontenter quelques perſonnes, ſon inclination le portoit à ſatisfaire tout le monde. Les plus grands Seigneurs
1667. du Royaume s'empreſſerent de rechercher ſon alliance ; & dans le mois de Février de cette année, ce Miniſtre maria ſa fille Jeanne-Marie Thérèſe, avec Charles-Honoré d'Albert, Duc de Chevreuſe, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. Capitaine Lieutenant des Chevaux-légers de Sa Majeſté.

Malgré les ſoins de M. Colbert pour conſerver la paix, la guerre étoit allumée entre la France & l'Eſpagne. Il ne manquoit rien au Roi de ce qui pouvoit le rendre victorieux de ſes ennemis. Ce Prince avoit de grands Généraux, de bons Soldats, des Places

bien fortifiées & bien munies, & des sommes immenses dans ses coffres. Il étoit vaillant lui-même, ne respirant que le combat, préférant la fatigue au repos, & s'exposant à tout, lorsqu'il étoit question d'acquérir de la gloire. A peine ce Monarque eut-il menacé les Espagnols, qu'ils le virent maître de la Franche-Comté entiere, & de leurs meilleures Places dans les Pays-Bas. Hors d'état de résister à ce torrent, les Espagnols accepterent la médiation du Pape. 1667.

LeRoi satisfait d'avoir montré quelle étoit sa puissance, convint de faire la paix, & voulut bien qu'Aix-la-Chapelle fût le lieu des Conférences. Je m'exprime ainsi, pour faire comprendre jusqu'à quel point le Roi étoit redouté de ses ennemis, qui n'osoient rien entreprendre alors que de conforme à ses desirs. Paix d'Aix la-Chapelle.

Charles Colbert de Croissi, frere du Contrôleur Général des Finances, & que l'on a vû depuis se signaler dans ses Ambassades en Angleterre & en Allemagne, fut nommé Plénipotentiaire pour la France ; & il se rendit à Aix-la Chapelle, avec un train & une suite digne du Monarque qu'il avoit

l'honneur de repréſenter. Croiſſi trou-
1667. va à Aix la-Chapelle les plus habiles Négociateurs du monde. Le Baron de Bergyk y étoit de la part du Roi Catholique, le Chevalier Temple pour le Roi d'Angleterre, le Nonce Franciotti y avoit été envoyé par le Pape, & Bevernino par les Etats Généraux : ces trois derniers faiſoient l'office de Médiateurs.

Le Marquis de Croiſſi Plénipotentiaire.

Le Marquis de Croiſſi ſe montra digne d'être oppoſé à ces Plénipotentiaires, déja célébres par d'importantes négociations dont ils avoient été chargés ; & ce fut à Aix-la-Chapelle, où Croiſſi gagna l'eſtime & l'amitié du Chevalier Temple, qui lui furent ſi utiles dans la ſuite, lors de ſon Ambaſſade auprès de Charles II. Le Traité fut achevé aux conditions les plus favorables pour la France ; après quoi M. de Croiſſi paſſa à la Cour d'Angleterre.

Sur ces entrefaites, le Roi ſatisfait
1669. de plus en plus de la conduite de M. Colbert, le recompenſa de la Charge de Secrétaire d'Etat, que poſſédoit avant lui M. de Guenegaud : Sa Majeſté jugea à propos d'y ajouter le département de la Marine, perſuadé

qu'il n'en pouvoit confier l'administration à un Sujet plus capable de la rendre en peu de tems formidable aux ennemis. La suite justifia d'une maniere éclatante le choix que le Roi fit alors. 1669.

A mesure que l'on avance dans l'histoire de M. Colbert, on voit augmenter le zéle de ce Ministre, à proportion de ses succès. On le retrouve toujours occupé du bien des peuples, & prompt à saisir tout ce qui s'offre pour les soulager. Il semble prévoir qu'une guerre longue & sanglante le forcera dans peu de surcharger ce peuple, dont il plaint d'avance la misère & l'infortune. Ce n'étoit pas seulement par des impôts que le peuple étoit accablé, on a vû dans les pages précédentes, les iniquités qui se commettoient dans la façon de rendre la justice, & de percevoir les droits du Roi, tous ces maux retomboient sur les plus foibles. Ce n'étoit point assez que d'avoir mis ordre à ces abus; à mesure que Colbert en triomphoit; ils sembloient renaître comme des monstres, contre lesquels ce Ministre avoit à combattre de nouveau. La supercherie & l'imposture se déguisoient sous

toutes sortes de formes, pour échaper
1669. à ses poursuites. Malgré la rigueur de la Chambre de Justice, quelques uns d'entre les Traitans s'étoient sauvés par des subterfuges; le Ministre sçut les suivre dans leurs détours, & il les força de payer les taxes ausquelles ces ennemis publics avoient été condamnés. Colbert fit supprimer encore tous les droits & Offices qui étoient à charge au Roi, & en même-tems onéreux au Public. On avoit abusé sous le règne précédent, & au commencement de celui-ci, de la facilité des Ministres & du besoin des Rois. Les droits sur les Gabelles de Languedoc, & divers Offices de cette Province furent mises au nombre des Charges supprimées; en sorte que le Roi se trouva tous ces fonds en réserve, sans que personne eût un juste sujet de se plaindre.

Depuis quelque tems, on maltraitoit les Huguenots en France, & le Roi qui vouloit réunir tous ses Sujets sous une seule & même doctrine, avoit déjà pris la résolution de les contraindre à sortir du Royaume. M. Colbert, sans désapprouver les desseins de son Maître, en avoit cependant de

moins rigoureux à leur égard. Il auroit voulu pouvoir concilier les intérêts de la Religion avec ceux de la politique; & rien n'étoit plus contraire aux loix de cette dernière, que de chasser à la fois du Royaume, quinze à seize cens mille personnes de tous états, parmi lesquels il y avoit un grand nombre d'excellens Ouvriers en toutes sortes de genres, qui alloient porter chez les Etrangers leur art & leur industrie. Mais à la fin, voyant que la piété du Roi étoit alarmée par la crainte des maux, qui pouvoient arriver à la Religion & à ses Sujets, par la mésintelligence que la différence de Doctrine fomentoit entr'eux, Colbert céda comme les autres Ministres, & fit casser la Chambre de l'Edit de Paris & de Rouen, quoiqu'elles ne fussent pas miparties, comme l'avoient été celles de Castres & de Guyenne, qui ne subsistoient plus depuis plusieurs années. Il fallut créer dans le même tems une Tournelle Civile, pour juger toutes les instances, & soulager la Grand'Chambre & les Enquêtes, chargées de tous les procès pendans en la Chambre de l'Edit lors de sa suppression. Colbert se conduisit

1669.

1669. en cette occafion avec une équité & une prudence qui le garantit des piéges que lui tendoient fes ennemis, pour le rendre fufpect au Roi. Ceux même que ce Miniftre déplaça, n'eurent point de fujet légitime de fe plaindre de lui. Il fuivoit les ordres d'un Maître abfolu dans fes commandemens, & qui vouloit à quelque prix que ce fût, extirper l'héréfie de fes Etats. Les entreprifes de M. Colbert contre les Huguenots, fe bornerent à cette démarche. Elle étoit néceffaire par rapport aux Proteftans mêmes, fur qui la confervation de la Chambre de l'Edit faifoit jetter trop fouvent les yeux. Auffi ne lui reprocherent-ils aucunes des violences qur l'on crut devoir exercer dans la fuite contr'eux, pour les contraindre à rentrer dans le fein de l'Eglife, que leurs Ancêtres avoient abandonnée.

Deffein de Colbert en faveur des Proteftans.

On dit même qu'ayant appris l'horreur invincible que les Japonois avoient conçue pour les Portugais, il entreprit de foulager les Proteftans de France, en propofant au Roi de les charger du commerce du Japon. Pour l'intelligence de ce fait, je dois dire, que les Portugais ayant été bien reçus dans

dans l'Empire du Japon, ils tirerent d'abord de grands avantages du Commerce qu'ils établirent entr'eux & ces peuples. Ils trouverent en abondance dans cette partie de l'Asie des choses dont on avoit à peine l'idée en Europe; & bientôt les Portugais se montrerent dans leurs Pays chargés de marchandises précieuses, qui leur avoient été données à vil prix, & sur lesquelles ils firent un profit considérable. Les Anglois, les François, les Hollandois, & les autres peuples voisins s'empresserent pour entrer dans un commerce si lucratif. D'ailleurs, on racontoit les merveilles des Japonois, de leur politesse, de leur douceur envers les Etrangers. C'étoit selon les Relations multipliées de la plûpart de ceux qui y avoient été, un Pays délicieux, & pour la richesse & pour les mœurs de ses Habitans. De la vérité on passa à l'exagération : tout fut outré dans les récits; mais on crut tout, & même chacun de ceux qui s'étoient promis quelque avantage d'un voyage dans le Japon, enchérirent encore sur l'imagination des premiers. 1669.

Les Portugais voulant conserver

seuls le commerce de ce florissant Em-
1669. pire, y donnerent de fâcheuses impres-
sions de leurs voisins; mais bientôt ils
furent eux-mêmes en horreur dans le
Japon, soit par les excès qu'ils y com-
mirent, soit par la malice de leurs
ennemis, lesquels publierent qu'ils
avoient formé une conspiration con-
tre l'Empereur, pour assujettir ses Etats
à leur Roi. Quoi qu'il en soit, les Ja-
ponois, après avoir montré par leur
patience qu'ils étoient dignes d'un
meilleur traitement, chasserent les
Portugais de leurs Pays, & fermerent
leurs Ports à toutes les autres Nations.
Le Christianisme avoit cependant fait
de grands progrès dans cet Empire;
mais dès-lors on persécuta les Chré-
tiens avec fureur, les Japonois aveu-
gles dans leur haine comme dans leur
croyance, ne voulant rien tenir de
leurs ennemis. Ces nouvelles appor-
tées dans l'Europe, réveillerent les
prétentions des Anglois & des Fran-
çois; car les Hollandois depuis quel-
que temps croyoient être assurés de la
bienveillance de l'Empereur du Japon.
Ce Prince refusa d'avoir aucune liai-
son avec les Anglois, parce que leur
Roi avoit épousé la fille du Roi de

Portugal; & il montra plus d'éloignement encore pour les François, à cause 1669. de la ressemblance de Religion. Sur cela M. Colbert, toujours attentif au bien public, proposa de faire faire le Commerce du Japon par les Protestans de France, qui étant de la même Religion que les Hollandois, obtiendroient sans doute comme ces derniers la confiance des Japonois ; mais ce projet ne fut pas suivi, quoiqu'il parût extrêmement avantageux.

Fermeté de Colbert.

Si Colbert témoigna de la modération & de la douceur, lorsqu'il fut question de poursuivre des gens, dont tout le crime étoit d'être malheureusement prévenus, il témoigna une grande fermeté, lorsqu'il s'agit du bien des peuples, de favoriser le Commerce & de faire respecter l'autorité du Roi. Par une suite de la réforme, qui venoit d'être faite dans l'administration de la justice, M. Colbert instruit de la manœuvre des Huissiers, avoit fait rendre un Edit pour le Contrôle des Exploits. Le Parlement de Toulouse ayant voulu entreprendre contre l'exécution de cet Edit, Colbert écrivit au Premier Président, qu'il falloit casser l'Arrêt rendu en cette occasion,

1669. ou s'exposer à ressentir les effets de l'indignation du Roi. Il réprimanda aussi les Avocats Généraux & le Procureur Général, qui n'avoient point été assez exacts à remplir leurs fonctions, & ce Ministre força le Parlement de Toulouse à supprimer son propre ouvrage. Colbert montra la même fermeté par rapport au Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, Charge nouvellement créée pour le soulagement des deux autres Lieutenans Généraux de la même Ville. Ce Magistrat chargé du détail de la Ville, de la propreté des rues, des lanternes, de la sûreté publique, & des légers différens de la basse Bourgeoisie, craignit d'offenser les Harangeres de la Halle, & s'opposa à Colbert à l'occasion du Bail des Echoppes. Le Ministre ordonna au Lieutenant de Police d'obéir sur le champ, & le Bail fut exécuté.

Nouvel établissement en faveur du Commerce.

Toutes ces choses tendoient à augmenter les revenus du Roi, & à réprimer le désordre qui regnoit presque dans tous les Corps, dont l'Etat est composé. Mais quelque occupé que fut le Ministre de tant de différens Réglemens, il n'en étoit pas

moins attentif à tout ce qui pouvoit favoriser les Marchands du Royaume, dont le nombre se multiplioit à mesure que Colbert leur procuroit de nouveaux avantages. Plusieurs d'entr'eux lui ayant représenté qu'ils avoient évité de grandes pertes, & même leur ruine entiere, en payant une somme modique à certaines gens qui assuroient leurs Vaisseaux & leurs Marchandises, ce qui les affranchissoit entierement de tous les risques qu'ils couroient dans le Commerce ordinaire; M. Colbert saisit cette occasion de leur procurer plus de facilité & de sûreté, & forma une Chambre générale d'assurance en Corps de Compagnie, fonds & signatures communes, qui louerent une maison dans la rue Saint Martin, où ils tinrent leurs Assemblées, pour y traiter des affaires de la Société. Les Marchands de Rouen, de Nantes, de Saint Malo, & d'autres Villes célébres par leur Commerce furent maintenus dans le privilege de le continuer de la même façon qu'ils l'avoient fait jusques-là, indépendamment de la Compagnie établie à Paris, à moins que ces Marchands pour leur intérêt particu-

1669.

lier, ne voulussent entretenir corres-
1669. pondance avec elle. Ce nouvel établissement, dont les Négocians des Villes Maritimes avoient donné la premiere idée, fut d'un grand secours pour ceux d'entre les Marchands qui n'avoient point de correspondance établie dans la Capitale. Leur zele augmenta à proportion de leur gain ; & la France se trouva enfin supérieure à ses voisins par le Commerce, comme elle l'étoit par la force de ses armes.

Ce n'étoit point par des combats
1670. que M. Colbert vouloit assurer cette prééminence, il craignoit au contraire à chaque instant la rupture de la paix. Les Nations voisines de la France ne déguisoient plus leur mécontentement. Charles Colbert de Croissi, frere du Ministre, venoit d'être envoyé Ambassadeur auprès du Roi d'Angleterre Charles II, pour tâcher de retenir ce Prince dans les intérêts de la France, & d'exciter sa jalousie contre les Hollandois. Charles avoit reçu de la nature de belles qualités, mais ses longs malheurs ne l'avoient pu corriger. Il étoit prodigue, & se laissoit gouverner par les femmes, deux défauts qui ne laissent jamais un homme à lui. Le

Marquis de Croiſſi profita de tout ; & ce fut lui qui diſpoſa les eſprits à recevoir les impreſſions que Madame la Ducheſſe d'Orléans vint leur donner peu de temps après. Cette Princeſſe femme de Monſieur, frere unique du Roi, & ſœur du Roi d'Angleterre, faiſoit alors les délices de la Cour de France, & elle étoit tendrement aimée de Charles. Milord Montaigu, Ambaſſadeur de ce Prince auprès du Roi, étoit fort attaché à la ſœur de ſon Maître ; & pour lui faire ſa cour, il fit entendre à Sa Majeſté, que perſonne n'étoit plus propre que cette Princeſſe à déterminer Charles au renouvellement de l'alliance avec la France On conduiſit cette affaire avec beaucoup de ſecret, à cauſe de Monſieur & de ſes Confidens. Louis en fit un myſtere à Louvois, & ne le confia qu'au Vicomte de Turenne & au Marquis de Croiſſi en Angleterre, pour que l'Ambaſſadeur ſe conduisît en conſéquence de ce projet. Enfin, Madame ſuivie d'un cortége brillant, & accompagnée de toute la Cour juſques ſur les Frontieres du Royaume, ſe rendit en Angleterre, où ſon frere la reçut avec de grands honneurs. Ce 1670

1670. Prince ébranlé déja par les discours du Marquis de Croissi, ne put rien refuser à une sœur si tendrement aimée; mais il lui demanda du temps pour déclarer le dessein où il étoit de joindre ses forces à celle du Roi de France, contre les Hollandois leurs communs ennemis. La Duchesse d'Orléans partit, & laissa cette négociation entre les mains du Marquis de Croissi, qui la termina plus heureusement encore, que l'on n'avoit osé l'espérer.

1671. Mariage d'une des filles de Colbert.

Cette même année dans le mois de Janvier, M. Colbert maria Henriette Colbert sa fille avec Paul de Beauvilliers, Duc de Saint Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur & Lieutenant Général de la Ville & Citadelle du Havre-de-Grace, & qui joignoit à ses grands titres, celui de posséder l'estime & la faveur du Roi. Tous ceux qui avoient l'honneur de partager les bonnes graces de ce Monarque, étoient des amis de M. Colbert, parce que le Ministre, loin d'être jaloux de leur fortune, desiroit au contraire de la voir augmenter; mais le plus grand mérite à ses yeux n'étoit point celui

qu'on tire de la naiſſance, de la richeſſe, ni des hautes dignités; il vouloit du zele, de la droiture, & un attachement ſincere pour la perſonne du Roi, à qui ce Miniſtre étoit entierement dévoué. 1671.

Ce grand homme voyoit alors employés avec ſuccès au ſervice de ce Prince, ſes freres & ſes gendres; les uns ſe diſtinguoient par des négociations importantes; les autres occupans des poſtes conſidérables dans les armées, ſe ſignaloient par la plus haute valeur. On les reconnoiſſoit à leur courage, plus encore qu'à leur nom; les Soldats, les Officiers, les Généraux, & le Roi lui-même, faiſoient hautement l'éloge des Colbert. A les voir s'expoſer aux plus grands dangers, on eût dit qu'il n'y en avoit point pour eux; Soldats & Capitaines tour à tour, ſelon les circonſtances; ils faiſoient également admirer leur prudence & leur valeur; mais ce qui ajoutoit encore à l'eſtime que le Public leur accordoit, c'étoit l'union qui regnoit dans cette famille; les freres, les ſœurs, le pere & les gendres, ſembloient tous dirigés par le même eſprit, tous animés du même deſir

d'acquérir de la gloire, & d'être utiles au Roi & à leur Patrie.

Il ne manquoit plus pour mettre le
1673. comble au bonheur de Colbert, que de voir son fils aîné, le Marquis de Seignelai, en état de suivre les grands exemples qu'il recevoit de son pere & de ses oncles. Seignelai trop jeune encore pour être chargé des emplois importans qu'on lui destinoit, montroit dès-lors un génie supérieur. Ce Seigneur avoit une vivacité extraordinaire, une activité surprenante, une compréhension facile, & possédoit l'art de rendre avec clarté les affaires les plus embrouillées. Colbert l'exerça lui-même, pour ainsi dire, dès son enfance; & voulant qu'il suivît la route, que lui-même avoit tenue autrefois, il résolut de le faire voyager dans les principales Cours de l'Europe, persuadé qu'un esprit aussi vif & aussi pénétrant, que celui du Marquis de Seignelai, ne pouvoit que profiter beaucoup, en voyant par ses propres yeux, les Mœurs, les Coutumes, la façon de penser des différens Peuples qu'il visiteroit, & la cause des avantages d'une Nation sur une autre Nation voisine, connoissances nécessaires

1673.

Générosité de Colbert.

à un Ministre, & que l'on ne peut acquérir que par l'expérience.

Isarn, intime ami du célebre Pélisson, fut donné pour Gouverneur au Marquis de Seignelai. Pélisson, autrefois Commis de M. Fouquet, avoit embrassé avec chaleur la défense de cet infortuné Magistrat. Il fit à cette occasion divers Ecrits, où brilloient également l'esprit, le jugement & l'élégance. Les premiers furent reçus avec empressement de la part du Public, & l'on attendit les autres avec une extrême impatience; mais comme il est assez d'ordinaire d'attribuer la cause d'un malheur, à celuiqui se trouve le plus à portée d'en profiter, Pélisson dans ses Ecrits ménagea peu M. Colbert. Ce Ministre ne s'en offensa point, il pardonna à Pélisson ce que le zele & la reconnoissance lui avoient fait entreprendre en faveur de son bienfaiteur, même il lui en sçut gré; & ayant reconnu que Pélisson n'avoit trempé en aucunes façons dans les fautes imputées à M. Fouquet, il le fit sortir de la Bastille, où il étoit enfermé depuis long-temps, & lui offrit de l'emploi. Pélisson frappé de cette générosité, & ne se jugeant plus d'au-

cune utilité à ſon ancien Maître, entra
1673. chez M. Colbert, & s'eſtima trop heureux dans la ſuite de poſſéder l'eſtime & la confiance d'un Miniſtre protecteur des Arts, des Sciences, des Belles-Lettres; & plus que tout cela, protecteur de l'innocence & de la vertu.

Péliſſon avoit été frappé, comme tous les autres, des belles qualités du jeune Marquis de Seignelai, tout ce que l'on découvroit en lui, promettoit un grand homme; mais il étoit néceſſaire de joindre aux préſens de la nature, les ſecours de l'éducation. Il falloit modérer l'extrême vivacité du jeune Seignelai; & comme s'il étoit donné aux hommes ſupérieurs de ſe montrer abſolu dans leurs réſolutions, & d'être porté aux plaiſirs, Seignelai avoit du penchant pour ces défauts, dont on avoit beſoin de le corriger de bonne heure. Il partit donc accompagné d'Iſarn, & viſita l'Italie, l'Allemagne & l'Angleterre. Seignelai fut reçu dans tous ces lieux avec de grands honneurs, & il jouit du plaiſir de voir que la réputation de ſon pere l'avoit précédé de long-temps chez les Etrangers.

Pendant que le Marquis de Seignelai étoit occupé à ses voyages, M. Colbert continuoit de s'appliquer à remettre le bon ordre & la police dans l'Etat; quelques plaintes que ce Ministre eût essuyées de la part de cette foule d'Officiers de Judicature, dont il avoit réprimé la licence, il continua de les traiter avec la même sévérité. Colbert inspira au Roi le dessein de supprimer les Justices, que divers Seigneurs, tant Ecclésiastiques que Séculiers, avoient dans Paris, ce qui donnoit lieu à des conflits continuels entre leurs Juges & ceux du Châtelet, multiplioit la dépense, & suspendoit le cours des affaires & le jugement des procès. De plus, ces Juges peu considérables par eux-mêmes, manquoient souvent de lumieres & presque toujours d'équité. Les recommandations faisoient tout auprès d'eux, ils suivoient le penchant des Seigneurs à qui ils étoient redevables de la place qu'ils occupoient; & comme ils la perdoient avec la vie de ces mêmes Seigneurs, ils n'étoient pas si scrupuleux sur les moyens d'en tirer de quoi se consoler un jour de l'avoir perdue.

1675.

Suppressi[on] des Justic[es] particulières.

1675. L'Archevêque de Paris, dont la Jurisdiction temporelle étoit autrefois presque aussi étendue que celle du Roi, avoit conservé son Bailli & son Procureur du Roi au Fort-l'Evêque. L'Abbé de Saint Germain avoit les mêmes Officiers dans son Abbaye, aussi bien que le Grand Prieur au Temple. L'Abbesse de Montmartre, étendoit sa Jurisdiction depuis ce Bourg, jusqu'à la Ville-Neuve, ce qui divisoit la plus grande partie de Paris. Toutes ces Justices furent supprimées; & pour remplacer les Gens de Justice qu'elles occupoient, le Roi augmenta le nombre des Juges du Châtelet, & sépara en deux cette ancienne Jurisdiction. Ceux que l'on peut appeller les Juges du nouveau Châtelet, tinrent leurs premieres séances dans l'Abbaye de Saint Germain, au même lieu où le Bailli rendoit auparavant la justice au nom de l'Abbé. Dans la suite, ces nouveaux établissemens prirent une autre forme, ce qui n'est pas de mon sujet de rapporter.

…ix de Nimègue.

L'Europe presque entiere, à l'exception de la Grande Bretagne, étoit armée contre le Roi. Ce Monarque triomphant d'un monde d'ennemis,

après avoir mis au rang de ses conquêtes la meilleure partie des sept Provinces unies, continuoit ses progrès dans l'Empire, lorsqu'enfin les Alliés & leur Vainqueur consentirent à faire la paix. Nimegue fut choisie pour le lieu des conférences, & le Roi y envoya pour ses Plénipotentiaires, d'abord le Duc de Vitri, qui fut remplacé par le Maréchal d'Estrades, le Marquis de Croissi, & Jean-Antoine de Mesmes, Comte d'Avaux, neveu du Comte de même nom, qui avoit été Plénipotentiaire à Munster. Colbert de Croissi ne pouvoit avoir de plus dignes Collégues. Tous deux connoissoient son mérite, & ils ne firent point de difficulté de lui céder les principales fonctions du glorieux emploi, dont ils étoient également chargés. L'intérêt des affaires exigeoit qu'on lui cédât la prééminence. 1675.

Croissi étoit parfaitement instruit des différens intérêts des Princes ligués contre la France; & les Plénipotentiaires du Roi d'Angleterre, qui faisoient l'office de Médiateurs, avoient une estime particuliere pour sa personne. Le Chevalier Temple, le même qui s'étoit trouvé avec le Mar-

Le Marqu de Croissi e envoyé Plé nipotentiaire.

quis de Croissi à la paix d'Aix-la-
1675. Chapelle, se rencontroit encore avec lui à Nimegue, leur liaison termina bien des difficultés; & lorsqu'en 1679 on traita tout de bon de la paix, ce fut le Chevalier Temple & le Marquis de Croissi qui en réglerent les conditions. Ils eurent à ce sujet plusieurs Conférences particulieres (*a*), dont les Plénipotentiaires des autres Puissances témoignerent beaucoup de jalousie. Cependant tout se termina à l'avantage de la France & Louis par la paix de Nimegue, étoit devenu l'arbitre de toute l'Europe; mais il s'en fallut bien que les guerres entreprises dans la suite, eussent le même succès. Il arriva un temps où les François regarderent une victoire comme un malheur, & où leurs conquêtes leur devinrent à charge, parce qu'elles retardoient la conclusion de la paix, qui faisoit l'objet de tous leurs desirs.

Le Marquis de Seignelai étant revenu
1676. de ses voyages, travailloit sous les yeux de son pere; & ce Ministre ayant reconnu son habileté, se déchargea sur lui d'une partie de ses occupations, sur-tout pour ce qui regar-

(*a*) Hist. de Louis XIV.

loit la Marine, que le Marquis de Seignelai dirigea ſeul à l'avenir. L'émulation de ce Seigneur étoit excitée par la vuë de Nicolas des Marêts, ſon couſin-germain, fils aîné de Marie Colbert, ſœur du Miniſtre, qui lui faiſoit exercer les fonctions de ſon premier Commis, quoiqu'il fut Maître des Requêtes; mais Colbert vouloit le rendre capable de remplir un jour ſa place dans les Finances, & c'étoit pour lui en donner une connoiſſance parfaite, qu'il le faiſoit ainſi travailler dans ſes Bureaux. 1676.

Colbert étoit alors principalement occupé du ſoin de mettre toute ſa famille en état de ſervir utilement le Roi; non-ſeulement il travailloit à procurer l'avancement de ſes proches, mais ſon attention alloit chercher ceux qui eſpéroient le moins de recevoir des marques de ſon ſouvenir. Ce Miniſtre fut aſſez heureux pour voir que les différens ſujets qui éprouverent ſes bontés, étoient dignes des places qu'il leur fit occuper; mais ce qui le combla de joie, fut le ſuccès de toutes les entrepriſes du Marquis de Seignelai ſon fils, depuis que ce Seigneur étoit chargé du département de la Marine; 1678.

le nombre des Vaiſſeaux du Roi étoit
1678. conſidérablement augmenté, & le Pavillon de France peu auparavant connu à peine ſur les Mers, y donnoit alors la loi aux autres Nations. Les Vaiſſeaux du Roi ſurpaſſerent bientôt en force & en grandeur, ceux des Anglois & des Hollandois mêmes, qui regardoient comme un miracle cette ſupériorité que la France avoit tout-à-coup acquiſe ſur les Mers.

Le Traité de Nimegue ayant été
1679. conclu, le Roi d'Eſpagne envoya en France le Marquis de Loz Balbazès, en qualité d'Ambaſſadeur, Il demanda Mademoiſelle, fille de Monſieur, frere unique du Roi, en mariage pour ſon Maître. C'étoit une des conditions du dernier Traité, achevé entre la France & l'Eſpagne. Mademoiſelle étoit une Princeſſe aimable, ſpirituelle, & qui s'étoit flattée de demeurer dans une Cour, dont elle faiſoit les délices; même elle eſpéroit d'épouſer Monſeigneur le Dauphin, qui paroiſſoit avoir beaucoup d'inclination pour cette Princeſſe. L'eſprit tout plein de ces idées flatteuſes d'un mariage prochain, & dans l'attente de partager le plus beau Thrône de l'Univers; ce fut un

Mariage de Mademoiſelle avec Charles II.

coup de foudre pour Mademoiſelle, lorſqu'on lui vint annoncer qu'elle étoit deſtinée au Roi d'Eſpagne. C'étoit Charles II. On lui avoit peint ce Monarque comme un Prince plus occupé du ſoin de ſa ſanté, que de tout autre ſoin, & exact obſervateur de ces fatigantes cérémonies, d'abord inventées par l'amour de l'ordre, mais ridiculement exagérées dans la ſuite des temps. La Princeſſe accoutumée à la liberté de la Cour de France, ne pouvoit ſupporter le récit qu'on lui faiſoit de la vie retirée des Reines d'Eſpagne. Elle verſoit un torrent de larmes, toutes les fois qu'elle entendoit parler de ſon mariage. Ce fut en vain que pour en arrêter le cours, on s'efforça de lui diminuer la triſteſſe du lien qu'elle alloit former; cette Princeſſe pleuroit jour & nuit, elle fit même ſupplier le Roi de ne point la ſacrifier ainſi à la politique; mais ſes prieres, ni ſa douleur, ne furent point capables de ſuſpendre la concluſion de ce mariage, dont cette Princeſſe infortunée ſembloit prévoir les ſuites funeſtes. Le Chancelier, le Duc de Villeroi, M. de Pomponne & Colbert, furent nommés pour en régler

1679.

les articles avec l'Ambassadeur d'Espagne. Ils y travaillerent avec ardeur;
1679. de sorte que tout fut terminé en peu de jours, au grand regret de Mademoiselle.

Le Marquis de Loz Balbazès se rendit alors à Versailles avec M. le Prince de Conti, chargé de la procuration du Roi d'Espagne, pour épouser Mademoiselle. Tous les Ministres se trouverent à cette cérémonie; mais Louvois, ni Colbert, quoique celui-ci eût été chargé d'examiner les articles du Contrat, n'eurent point de place marquée. M. le Chancelier étoit derriere le fauteuil de Sa Majesté, & M. de Pomponne debout auprès d'une table. Ce Ministre commença la lecture du Contrat; mais à peine eut-il lu la moitié des titres fastueux du Roi d'Espagne, dont le Marquis de Loz Balbazês n'avoit oublié aucuns, que le Roi interrompit Pomponne, & lui dit: *C'est assez*. En même temps il prit une plume, de l'encre, & signa le Contrat.

La cérémonie des fiançailles & enfin du mariage, suivit de près celle-ci. Tout se fit avec une grande magnificence; mais l'éclat de cette pompe ne

fut point capable de tarir les pleurs de la nouvelle Reine d'Espagne. Elle se seroit contentée d'un titre inférieur dans une situation plus conforme à ses desirs. Mais c'étoit une victime que l'on immoloit au repos des peuples. Elle partit enfin, ne pouvant dissimuler le chagrin cruel qui la dévoroit. Les pleurs qu'elle répandit lui furent imputés à crime, lorsque cette Princesse arriva à la Cour d'Espagne. Charles II. piqué de son indifférence, lui témoigna lui-même de la froideur; toutes les Espagnoles qui la servoient, suivirent l'exemple du Maître, & les chagrins de cette Princesse ne finirent qu'avec sa vie. 1679.

Pendant ce temps-là, le Marquis de Croissi étoit revenu à la Cour; il y parut tout couvert de gloire. & il prit alors possession d'une Charge de Président à Mortier au Parlement de Paris, dont M. Colbert avoit fait l'acquisition pendant son séjour à Nimegue. Le Marquis de Croissi revêtu de cette Charge, n'en exerça pas longtemps les fonctions; le Roi l'employa en différentes affaires, & l'envoya peu de temps après à Munich, pour négocier le mariage de la Princesse de Ba-

viere avec Monſeigneur le Dauphin.
1679. On avoit deſſein d'engager par là le
Mariage du Dauphin. Duc de Baviere dans les intérêts de la France, en cas que l'Empereur voulût recommencer la guerre ; ajoutez à celà, que cette Princeſſe étoit le parti le plus avantageux qu'il y eût alors en Europe pour le Dauphin ; & que le Roi au moyen de ce mariage, ne ſeroit plus obligé de payer au Duc de Baviere les ſommes immenſes dont il achetoit la neutralité de ce Prince. Pluſieurs Puiſſances jalouſes firent leurs efforts pour empêcher une alliance ſi favorable aux vuës du Roi ; mais le Marquis de Croiſſi, accoutumé à vaincre de pareils obſtacles, termina heureuſement cette grande affaire, & envoya auſſi-tôt au Roi la nouvelle de la concluſion de ce mariage, en avertiſſant en même-temps que la Princeſſe de Baviere étoit d'une hauteur & d'une fierté capables de rebuter les perſonnes de qualité que l'on avoit deſtinées pour former ſa Maiſon. C'étoit Pomponne, Secrétaire d'Etat pour les affaires Etrangeres, qui devoit recevoir cette dépêche & la donner au Roi ; mais ce Miniſtre étant occupé alors à ſa campagne, ce fut Colbert qui en inſtruiſit

ce Prince. Sa Majesté surprise de ne pas voir M. de Pomponne en une occasion si importante parut très-mécontente de ce Ministre. Louis exigeoit une grande exactitude, c'étoit sa premiere vertu ; & lorsque M. de Pomponne vint se présenter devant lui, il lui fit entendre qu'il pouvoit s'en retourner, ne voulant point qu'on préférât ses affaires particulieres aux affaires de l'Etat. La Commission de Secrétaire d'Etat des affaires Etrangeres, que possédoit M. de Pomponne, fut donnée au Marquis de Croissi.

1679.

Disgrace de M. de Pomponne.

On ne manqua pas de débiter dans le monde, que Croissi avoit averti son frere, avant d'envoyer sa dépêche à M. de Pomponne. Les deux freres se justifierent aisément là-dessus. Car il étoit vrai que M. de Pomponne s'étoit trouvé à sa campagne lors de l'arrivée du Courrier de M. de Croissi ; de plus le Roi étoit généralement reconnu pour un Prince qui détestoit toute sorte de trahison. Il n'auroit pas voulu récompenser du titre de Ministre, celle que M. de Croissi auroit faite en cette occasion.

La Princesse de Baviere arriva peu de tems après sur les Frontieres de France.

1679. Le Roi, Monſeigneur le Dauphin, & toute la Cour allerent au devant d'elle. Colbert fut de ce voyage. La Ducheſſe de Richelieu, à qui le Roi avoit donné une des premieres Charges de la Maiſon de Madame la Dauphine, manda à M. Colbert que cette Princeſſe avoit reçu ſes reſpects d'un air ſi froid & ſi dédaigneux, qu'elle ſe repentoit d'être entrée dans ſa Maiſon. Le Miniſtre ne jugea pas à propos d'en rien dire au Roi, parce que la Princeſſe de Baviere avoit d'ailleurs de grandes qualités, & que toute la France étoit prévenue en ſa faveur. Cependant Colbert ayant été la ſaluer, elle le reçut comme elle avoit reçu la Ducheſſe de Richelieu. Il ne ſe plaignit pas de cette hauteur; mais le fier Louvois ne put s'empêcher de témoigner ſon mécontentement au ſujet d'une pareille réception. Le Roi en parla indirectement à la Dauphine, qui ſe corrigea à la fin de ce défaut, d'autant plus conſidérable aux yeux des François, qu'ils ſont accoutumés à être traités avec bonté par leurs Princes. Le Marquis de Croiſſi étant revenu d'Allemagne, entra en exercice de ſa Charge de Secrétaire d'Etat des affaires Etrangeres.

Tant

Tant de bienfaits que le Roi répandoit avec profusion sur la famille de Colbert, témoignoient combien ce Monarque étoit content de tous ceux qui la composoient. Le Ministre en étoit pénétré de reconnoissance ; & travaillant avec excès pour remplir avec exactitude les différens emplois dont il étoit chargé, sa santé en parut considérablement altérée ; cependant le Roi ayant entrepris de se rendre dans les Pays-bas, pour y visiter ses conquêtes, & les Villes qui lui avoient été cédées par le Traité de Nimegue, Colbert voulut le suivre. Les fatigues de ce voyage, jointes à celles d'un travail continuel, lui donnerent une fiévre maligne, dont les accès duroient quinze heures. La vie de ce Ministre parut être en un danger extrême ; & plusieurs désespérant de sa vie, plaignirent l'Etat de la perte qu'il alloit faire. On prévoyoit avec chagrin que la paix ne seroit pas de longue durée ; & Colbert étoit le seul homme en France en état de fournir de quoi faire la guerre. Le peuple étoit chargé, il est vrai ; mais les gens sensés comparant l'état présent avec la situation où l'on se seroit trouvé sous un

1679.

Maladie de Colbert.

Ministre moins fertile en ressources ;
1679. & qui n'auroit pas donné comme celui-ci le moyen de payer par les profits du commerce les droits imposés par la nécessité des guerres, avouoîent que Colbert guérissoit au moins la moitié du mal, qu'un autre auroit sans doute augmenté. Enfin un Médecin Anglois lui ayant fait prendre du Quinquina, remede qui avoit été jusques-là peu employé, le Ministre se rétablit en peu de jours contre toute apparence ; & depuis ce temps le Quinquina devint le remede à la mode.

Ce n'étoit pas seulement M. Colbert qui s'efforçoit de signaler sa reconnoissance pour le Roi ; le Marquis de Croissi son frere, devenu, comme je l'ai dit plus haut, Ministre des affaires étrangeres, acquéroit chaque jour plus de réputation. Le Marquis de Torcy son fils, qui donnoit alors les plus grandes espérances, & qui néanmoins surpassa dans la suite, ce que l'on s'étoit promis de lui, soutint dans ce temps-là des Theses dédiées au Roi, qu'il présenta à ce Monarque & à toute la famille Royale, dans des cadres magnifiques. Le Marquis de

Torcy avoit fait à ce sujet une dépense proportionée au puissant Roi qu'il vouloit célébrer; rien n'étoit épargné pour le dessein & pour la gravure; & les Ouvriers ayant à travailler pour le neveu du Protecteur de leurs Arts, s'étoient surpassés eux-mêmes. Les triomphes & les conquêtes de ce Prince, n'étoient point le sujet de ces Theses magnifiques; en célébrant les plus éclatantes victoires, on fait revivre l'idée des plus affreux malheurs. Louis étoit représenté dans un instant plus glorieux; d'une main ce Prince donnoit la paix à l'Europe, de l'autre il arrêtoit la Victoire qui s'empressoit à le couronner, & qui lui montroit de nouveaux lauriers à acquérir. Il tenoit sous ses pieds la fureur & l'envie; & l'on voyoit entre les mains de l'Amour & de la Paix, le foudre dont ils venoient de le désarmer; ces deux Divinités étoient accompagnées de l'Abondance & de la Magnificence. La Gloire placée au dessus du Roi, lui mettoit une couronne sur la tête, pendant que l'amour de l'immortalité lui en préparoit une autre; derriere le Monarque étoient la Piété & la Douceur, elles s'empressoient pour fermer le Temple

1679.

Thèse di diée au Ro

de Janus. Un peu plus loin, la Renommée déployoit l'espece d'étendard que
1679. tenoit la Victoire, pour faire voir que les actions de Louis répondoient à ce qu'elle en avoit publié.

On voyoit aussi la Philosophie, à qui la Nature faisoit part de tous ses secrets, l'une & l'autre avoient autour d'elles différentes figures, qui toutes exprimoient que la Paix seule est la mere des vrais biens & de la véritable gloire. Un peu plus loin, l'Amour & la Sagesse tenant un flambeau dans leurs mains, faisoient remarquer au Roi les beautés de la Philosophie dont l'Amour déployoit le manteau, pour en découvrir les plis; ils formoient comme autant de degrés qu'il falloit monter pour arriver à la Sagesse. Le génie de cette These étoit d'inspirer
1681. l'amour de la paix. M. Colbert de son côté cherchoit à la prolonger, il inventoit dans ce louable dessein de nouveaux amusemens, capables de retenir le Roi, & de ralentir l'ardeur de ce Prince pour la guerre & les combats. Il lui montroit la différence qui se trouvoit dans ses affaires, depuis l'acquisition de plusieurs Provinces & d'un si grand nombre de Villes; ce Prince possédoit

une bien plus grande étendue de Pays; mais ses Sujets & lui-même se trouvoient bien moins heureux. Cependant le commerce n'avoit jamais été si florissant, & il étoit démontré que la France se seroit vue ruinée sans ressource, si elle eût manqué de ce moyen pour se soutenir. Du Port de S. Malo seulement, on vit partir en un mois soixante & cinq Navires pour la pêche des Morues dont le moindre étoit de cent cinquante tonneaux. On peut juger par cet exemple, des sommes prodigieuses, que le commerce de Mer rapportoit alors au Roi, vû le nombre des Ports qui lui appartiennent sur la Méditerranée & sur l'Océan. Et ce qu'il y avoit de plus favorable pour les Négocians, c'est que Colbert ayant considérablement augmenté le nombre des Galeres & des Vaisseaux du Roi, ils étoient respectés dans toutes les Mers, jusques-là que les Corsaires de Tripoli & d'Alger, foudroyés par le Marquis du Quesne, Chef d'Escadre, ne voyoient plus les Pavillons François qu'avec frayeur. 1681.

Le Roi reconnu par tout le monde pour le plus puissant Roi de l'Europe, étoit continuellement sollicité par

M. Colbert, de jouir des douceurs d'une
1671. paix qui l'avoit couvert de gloire. Ce Ministre l'engagea à visiter ses Palais, & les différentes sortes de trésors qu'il avoit amassés avec tant de soin & tant de peines. Le Roi se rendit à Paris, & commença par voir la Pépiniere des Maisons Royales, qui est au Roule; ensuite ce Monarque se rendit au Louvre où étoit son cabinet de Tableaux, composé de ce qu'il y avoit de plus rare & de plus beau dans toute l'Europe. De-là le Roi fut à sa Bibliotheque, rue Vivienne. Colbert avoit rassemblé dans ce lieu avec des frais immenses tout ce que la Littérature ancienne & moderne a de plus précieux. L'Abbé Colbert un des fils du Ministre, & Coadjuteur de Rouen, montra au Roi les Livres les plus curieux de la Bibliotheque, il fit voir en même-temps à sa Majesté le Cabinet des Médailles antiques & modernes, & les Agathes gravées. Le Roi entra ensuite à l'Académie des Sciences, au Laboratoire de Chymie, & à l'Imprimerie des Tailles-douces. Tout y étoit dans un grand ordre, & entretenu avec beaucoup de soin. Le Roi donna de grands éloges à Colbert, & l'on fut

surpris qu'un Ministre accablé des affaires de l'Etat, pût donner une si grande attention à tous ces détails.

Ce Ministre succomba enfin sous un si grand fardeau; sa santé atténuée par un travail continuel, diminuoit à vue d'œil; & cependant il n'en parut pas moins infatigable. Ses amis lui représenterent en vain, que la France avoit plus besoin que jamais de son secours. On lui remontra aussi inutilement, que sa famille demandoit qu'il se conservât pour elle. Le chagrin saisit Colbert. Quelque soin que ce Ministre se fût donné pour enrichir la France, il voyoit que le peuple alloit être plongé dans une misere plus insupportable encore, que celle dont il l'avoit délivré en entrant dans le Ministere, & que les établissemens les plus utiles alloient peut-être tomber en ruine pendant le désordre des guerres. Colbert se sentit attaqué tout à coup d'une dangereuse maladie, & ressentit des douleurs cruelles d'une pierre qui s'étoit formée dans les reins.

1682

Maladie Colbert.

Le Roi ayant appris la maladie de Colbert, voulut donner en cette occasion une marque signalée de son estime & de son amitié pour ce Mi-

Le Roi va le voir.

niſtre. Sa Majeſté lui fit l'honneur
1682. de l'aller voir en ſon Hôtel. Le Monarque partit de Verſailles, & arriva à l'Hôtel de Colbert avec un cortége nombreux: mais il ne voulut pas permettre qu'aucun Courtiſan, ni que ſes Gardes l'accompagnaſſent dans les appartemens, de peur d'incommoder Colbert. De ſorte que le Roi ſeul & ſans ſuite, traverſa la cour de l'Hôtel; & jamais le Lecteur n'a dû le voir ſi grand, que dans cet inſtant, où par un principe de bonté il ſe dépouille ainſi de toute ſa grandeur. L'Abbé Galois qui n'abandonnoit point Colbert, fut le premier qui rencontra le Roi tout prêt à entrer dans l'appartement de ce Miniſtre; étonné à cet aſpect, que la circonſtance lui rend plus reſpectable encore, cet Abbé eſt à peine en état de rendre compte à Sa Majeſté de la ſituation de Colbert, & ce Miniſtre même fut touché juſqu'au fond du cœur de la bonté de ſon Roi; il s'attendrit ſur-tout lorſqu'il entendit ce Prince lui répéter pluſieurs fois qu'il le prioit de ſe conſerver, & qu'il avoit plus beſoin que jamais de ſes ſervices. Colbert ſe trouvoit par-là trop récompenſé de tous

ceux qu'il avoit rendus ; il n'avoit ja-
mais senti si vivement sa maladie 1682
que dans cet instant, où il ne pou-
voit répondre aux besoins pressans
d'un Roi, dont la démarche le péné-
troit de reconnoissance. Enfin Sa Ma-
jesté se retira, & laissa à Colbert la li-
berté de s'occuper uniquement du soin
de son salut. Il donna dans ces der-
niers momens des marques de la piété,
qui l'avoit animé durant tout le cours
de sa vie ; car on remarqua que dans
les tems les plus difficiles de son Mi-
nistere, il n'interrompit jamais ses
exercices de Religion. Le Pere Bour-
daloue Jésuite, le plus célebre Prédi- 1683.
cateur de France & Cornouaille Vicaire
de S. Eustache, se rendirent en son
Hôtel ; ils eurent peu de peine à résou-
dre à la mort un homme qui s'y étoit
préparé lui même toute sa vie par la
pratique de toutes sortes de vertus ;
après les avoir édifiés par sa résigna-
tion, & par le peu d'attachement qu'il
leur montra pour les grandeurs, la
gloire, les richesses & les autres avan-
tages qui l'environnoient, il expira le
6 de Septembre 1683, âgé de soixante Mort de
trois ans. Son corps fut porté à Saint Colbert.
Eustache sa Paroisse ; & ses en-

1683. sans lui firent élever en ce même lieu un superbe Mausolée. Son Buste en marbre blanc, du célèbre Girardon, passe pour un chef-d'œuvre en ce genre. Mais ce grand homme avoit laissé des monumens plus capables de rendre son nom immortel. A peine eut-il les yeux fermés, que ses ennemis mêmes le regretterent; & le temps qui d'ordinaire est l'écueil de ces réputations, que le rang & la fortune ont données plus que le mérite, augmente celle de Colbert. On sent mieux aujourd'hui que de son temps, ce que valloit un tel Ministre, la justesse & la solidité de ses projets & de ses avis; quelques-uns ont dit que Colbert & Louvois, chacun dans leur genre, étoient les deux plus grands Ministres qui eussent encore paru. Le dernier avoit de grandes qualités, je l'avoue; mais on ne peut s'empêcher d'avouer aussi, qu'elles ne furent pas de la même utilité que celles de Colbert. On ne se rappelle qu'avec douleur la mémoire de ces batailles sanglantes, souvent aussi funestes aux vainqueurs qu'aux vaincus, & qui firent voir tant de fois la France en deuil, pleurant sur les lauriers qu'elle venoit de cueil-

Son Portrait.

fir. Mais ce qui flatte agréablement le souvenir des François, ce qui fait leur gloire, ainsi que l'admiration des Etrangers ; ce sont ces établissemens en faveur des Sciences & des beaux Arts, ces Manufactures de toutes especes, ces superbes Palais des Rois, les chemins voisins de la Capitale, le Boulevard ; une partie des Quais de cette grande Ville, construits ou réparés par ses soins, ces Portes superbes de S. Denis & de Saint Martin ; & plus que tout cela, le commerce rétablit, le bon ordre remis dans les Finances : toutes ces choses sont l'ouvrage du grand Colbert. Je lui donne dans l'Histoire ce titre de Grand, qui lui a été décerné depuis long-temps par le Public. Je ne dis pas ce Public bizarre, aussi borné, qu'inconstant dans toutes ses idées, qui juge seulement par les succès présens, qui ne considere ni les circonstances, ni le passé, ni l'avenir & dont l'indocilité entretenue par l'ignorance & le défaut de sentiment, lui fait conserver avec opiniâtreté les préjugés les plus ridicules ; & les préventions les plus mal fondées. 1683.

On sçait trop que sur la fin de la vie de M. Colbert, cette sorte de peuple,

qui doit être distingué en tout du reste
1683. d'une Nation judicieuse, se récria contre le Ministre, & lui fit essuyer divers chagrins. Colbert y fut d'autant plus sensible, qu'il s'attendoit à recevoir des marques de reconnoissance, & que sa modestie ne l'empêchoit pas de sentir qu'il avoit rendu de plus importans services, que ceux des Ministres de son temps contre lesquels on osoit à peine murmurer. Il n'y en avoit aucun, fût-ce Louvois lui-même, qui méritât en ce point de lui être égalé.

Louvois travailla seulement pour la gloire du Roi & pour sa propre réputation. Colbert joignit à ces motifs l'avantage des peuples, qui fut toujours son principal objet; l'un & l'autre chercherent à se signaler par des routes opposées; le premier par des victoires & des conquêtes; le second, en faisant regner l'abondance & la paix.

Et pour opposer les difficultés vaincues par Louvois, avec celles que surmonta Colbert: lorsque ce Ministre voulut entreprendre de rétablir le Commerce en France, il eut à combattre à la fois, contre la situation présente des affaires, la vanité des Rotu-

riers aisés, qui tous vouloient entrer dans les Charges, la ridicule hauteur de la Noblesse pauvre, & le préjugé de toute la Nation en général, qui regarde le Commerce avec une sorte de mépris, & qui depuis plus de treize cens ans, fait consister la véritable gloire à ruiner des Villes, & à se couvrir de sang dans les combats. Cependant Colbert vint à bout d'applanir tant d'obstacles, & de remplir heureusement tous ses projets. S'ils se trouverent dérangés dans la suite par divers accidens qui survinrent, ce grand homme les avoit prévus; mais il n'étoit pas en son pouvoir de les éviter. Colbert mourut au moins avec la consolation d'avoir fait tout ce qu'il étoit possible de faire pour le bonheur de la France, & d'avoir montré comment on pouvoit rendre un Royaume heureux. 1683.

On ne peut trop le répéter, ce Ministre, en satisfaisant ses goûts particuliers, fit le bien public; assez heureux pour ne penser rien qui n'allât à ce but, & pour avoir au dedans de lui-même le principe du bonheur commun. Il aima les Lettres & les talens de tous les genres : quel avantage cette

inclination ne procura-t'elle point à
1683. la France en général, & à un grand nombre de Sujets en particulier ! Colbert n'attendit point que le mérite vînt solliciter ses bienfaits, il le chercha lui-même, & le récompensa si-tôt qu'il l'eut trouvé, sans égards pour les conditions, ni les Pays. L'éloignement ne fut point capable de fatiguer sa générosité, il en donna des marques éclatantes jusques dans le fond du Nord. L'ami particulier d'un Confident de ce Ministre, m'a assuré comme un fait certain, qu'un Sçavant Suédois ayant donné au Public un Ouvrage qui fit du bruit en France, M. Colbert s'informa de son nom; & l'ayant appris, ce Ministre obtint pour lui une pension de mille écus. Le Roi fit donner ordre en même temps à son Ambassadeur en Suede, d'avertir le Sçavant de la pension que Sa Majesté lui acordoit à la priere de M. Colbert. L'Ambassadeur le chercha d'abord à Stokolm, on n'y connoissoit pas son nom. Cependant les ordres du Roi étant précis là-dessus, l'Ambassadeur continua sa recherche; & trouva enfin ce Sçavant dans une petite Ville de Suede, presqu'ignoré de ses Concitoyens.

Il étoit mal accommodé des biens de la fortune, & il ne s'attendoit guere qu'elle accourut pour le favoriser d'un climat aussi éloigné du sien. On lui vint annoncer un Gentilhomme de la part de l'Ambassadeur de France ; & celui-ci ne se fit connoître qu'en lui remettant la moitié de sa pension, échue pendant le temps qu'on s'étoit occupé à le chercher. Ce fait, attesté par une personne digne de foi, sera cru d'autant plus aisément, si l'on veut se souvenir de ce que M. Colbert fit pour Pélisson, pour Perrault, Balluze, & sur-tout pour l'Abbé Galois. (a) Ce Ministre prit chez lui ce dernier; & après avoir éprouvé que ses mœurs étoient aussi simples & aussi pures que son esprit étoit sociable & cultivé, il lui donna une place honorable à sa table & dans son carrosse, faisant triompher ainsi le mérite & le sçavoir, à côté de la grandeur & de la puissance. 1683.

Et pour revenir à cet amour du bien général dont Colbert fut toujours animé, ses amis assurerent après sa mort, & même durant le cours de sa vie, que c'étoit là sur quoi rouloient

(a) Voyez M. de Fontenelle, Eloge de M. l'Abbé Galois, page 150 & 151.

la plûpart de leurs entretiens. Un d'en-
1683. tr'eux, & le même qui a rendu compte
du fait que j'ai cité plus haut, a dit
qu'ayant un jour accompagné ce
Ministre dans sa belle maison de
Sceaux, il le surprit à sa fenêtre dans
une profonde rêverie, & considérant
attentivement les Campagnes qui l'en-
vironnoient. Lorsque Colbert se ren-
dit à son ami, celui-ci prit la liberté
de lui demander quel étoit l'objet de
cette profonde méditation, d'où il ve-
noit de sortir. » En contemplant, lui
» répondit Colbert, ces Campagnes
» fertiles, qui sont devant nos yeux,
» je me rappellois le souvenir de cel-
» les que j'ai vu ailleurs : quel riche
» Pays que la France ! Si les ennemis
» du Roi le laissoient jouir de la paix,
» on pourroit en peu d'années procu-
» rer à ses peuples cette aisance que
» leur promettoit le Grand Henri son
» ayeul. (a) Je voudrois, dit-il, en
» une autre occasion, que mes projets
» eussent une fin heureuse, que l'abon-
» dance regnât dans le Royaume, que
» tout le monde y fût content, & que

(a) Henri IV vouloit, disoit-il, que chacun des Paysans de son Royaume eût de quoi mettre une poule tous les Dimanches à son pot.

» sans emploi, sans dignité, éloigné
» de la Cour & des affaires, *l'herbe* 1683.
» *crût dans ma Cour.* Ces sentimens étoient communs à tous ceux de sa Maison : Madame Colbert même, quoiqu'on accuse son sexe de plus d'attachement aux grandeurs, témoigna en plusieurs rencontres, qu'elle étoit toujours disposée, à l'exemple de son mari, à tout sacrifier au bien public ; ce Ministre eut occasion de l'éprouver.

La guerre de 1672 avoit non seulement épuisé l'épargne, mais elle avoit encore tari les sources des Finances de l'Etat. Cependant elle continuoit avec fureur ; & l'on ne parloit que d'assembler chaque jour de nouvelles forces pour résister à cette foule d'ennemis qui s'étoient déclarés contre la France. M. Colbert chargé de tout le poids de cette guerre, ne se laissoit point éblouir par l'éclat de quelques victoires, dont le nombre étoit moins utile à la France, qu'un seul jour de paix & de repos. Ce Ministre déploroit dans son cœur le malheur des peuples, & regrettoit d'être plus long-temps l'instrument fatal, dont on se servoit pour les acca-

bler d'impôts. D'un autre côté Colbert voyoit qu'il dépendoit du Roi, de faire la paix la plus glorieuse ; il craignoit qu'on ne perdît cet instant favorable, & que la fortune ne se rangeât du parti des ennemis du Roi. Ces réflexions causoient un violent chagrin à Colbert. Il aimoit son Maître & sa Patrie ; & son malheur étoit d'autant plus grand, qu'il étoit à portée de voir le mal dans toute son étendue. L'état de son ame étoit peint sur son visage, qu'il avoit naturellement austere ; on s'en appercevoit aisément, & c'étoit là que le Roi lisoit chaque jour, que ses triomphes & ses conquêtes n'éblouissoient que les insensés, & que la prospérité de ses armes alloit être suivie de la ruine de son peuple. Louis étoit instruit du mauvais état de ses Finances. Mais entraîné par ses heureux succès, ce Prince laissoit couler un temps précieux ; & Maître de donner la paix à l'Europe, il la sacrifioit au plaisir de se venger & de vaincre des ennemis opiniâtres. Enfin Colbert se voyant au bout de toutes ses ressources, résolut d'abandonner son Ministere, si l'on continuoit d'éloigner Sa Majesté de la conclusion de la

1683.

paix. Ayant jugé à propos d'en parler fortement au Roi, il lui représenta que depuis son entrée dans le Gouvernement des Finances, on avoit payé des sommes prodigieuses, & que les coffres de l'épargne s'étoient vûs remplis par ses soins, que le Roi s'étoit trouvé en état de construire de superbes édifices, & d'étaler aux yeux des Nations étrangères, une magnificence dont à peine on pouvoit concevoir l'idée, que le peuple déchargé d'une partie des impôts, occasionnés par l'ancienne façon d'administrer les Finances, faisoit retentir jusqu'au Ciel les louanges d'un Monarque, pere de ses Sujets; que tant que la paix avoit regné, on avoit vû regner avec elle l'abondance & les plaisirs, que tout brilloit de Fêtes & de spectacles; & que le reste de l'Europe avouoit que la Nation Françoise étoit, par ce bonheur même dont elle jouissoit, la plus redoutable de toutes les Nations. Colbert ajouta que la durée de la guerre avoit entierement changé la face d'un Pays si heureux; qu'à la vérité les Frontieres de la France se trouvoient reculées jusqu'au sein des Etats de ses ennemis, mais que le reste

des Habitans de ce Royaume agrandi
1683. aux dépens de la vie de tant de milliers de Citoyens, desiroient dans leur profonde misère le sort de ceux qui étoient péris dans les combats, que leur peine & leur travail ne pouvoient payer les impôts exorbitans dont on étoit obligé de les accabler ; & qu'après avoir perdu une partie de la Nation dans les siéges & les batailles, on étoit exposé à voir périr le reste de peine & de misère.

La Cour est le lieu du monde, où l'on ressent le plus tard les maux qui désolent un Etat ; c'est-là d'où ils partent ; ils ne remontent de long-temps vers leur source. Tout retentissoit dans celle de Louis du bruit de ses conquêtes. Les Courtisans ne lui parloient que de triomphes, que de gloire. Ils lui promettoient la conquête de l'Europe entière, ils lui peignoient ses ennemis humiliés, fuyant par-tout ses armes victorieuses, & hors d'état de lui résister désormais. La peinture que Colbert venoit de faire au Roi de la situation de ses peuples, étoit bien différente de ce premier Tableau, aussi fit-elle une grande révolution dans l'esprit de ce Monarque. Ces

idées si contraires de triomphe & de misère, se combattirent dans son esprit. Sa Majesté prit tout à coup un air sombre & chagrin, garda le silence; & lorsque Colbert achevant son récit, lui demanda la permission de se retirer des affaires, pour n'être pas témoin de la ruine de l'Etat, le Roi ne lui répondit rien. 1683.

Il fut aisé à un homme aussi pénétrant que Colbert, de s'appercevoir du trouble où son discours avoit jetté Louis. Il quitta Sa Majesté comme un homme qui auroit reçu son congé, & reprit le chemin de Paris. Ce Ministre aimoit trop le Roi & le Royaume, pour n'être pas sensiblement touché des maux qui les menaçoient. Je l'ai déjà dit, ces victoires, ces conquêtes, étoient autant de fleurs qui déroboient aux yeux du vulgaire, le précipice dont lui seul voyoit avec effroi toute la profondeur. Colbert rentra dans son Hôtel la douleur & l'inquiétude peintes sur le visage. Sa coutume étoit en arrivant chez lui, de passer par sa Bibliothéque. On avoit soin d'y mander quelques Gens de Lettres, avec lesquels ce Ministre s'entretenoit un peu de tems & se retiroit ensuite. Ce

La paix se traita à Nimegue, & jamais la France n'en fit une si glorieuse;
1683. le Roi devint par ce Traité l'arbitre de toute l'Europe; & les Nations qui s'étoient le plus signalées contre ce Monarque, s'empresserent pour célébrer les grands événemens de son règne. Colbert étoit au comble de ses souhaits, lui qui ne respiroit que la gloire du Roi & l'avantage des peuples; mais des motifs si généreux, ne diminuoient point l'ardeur de ses ennemis, pour lui susciter chaque jour de nouveaux embarras; & pendant que ce Ministre travailloit jour & nuit à mettre le bon ordre dans les Finances, ils ne pensoient qu'à dissiper en dépenses inutiles les fruits de son travail & de son génie. Les ennemis de Colbert, je dirois avec autant de justice les ennemis de l'Etat, connoissant le goût du Roi pour l'éclat & la magnificence, & n'osant alors lui parler de recommencer la guerre, vinrent à bout de persuader à ce Prince de donner une Fête superbe; ils disoient que cette dépense donneroit une haute opinion aux Etrangers des ressources de la France, & serviroit à augmenter l'idée qu'on avoit déjà de la puissance du

du Roi. Ils firent en même-tems une espéce de plan de cette fête. 1683.

Sa Majesté saisit d'abord ce projet, & elle en desira l'exécution ; mais comment parler à Colbert d'un divertissement aussi coûteux, dans le tems qu'il se plaignoit plus que jamais de l'épuisement des Finances ? Ses ennemis ne l'avoient aussi proposé que pour l'embarrasser ; & ils se flattoient déja que ce Ministre manquant des fonds nécessaires, se verroit obligé ou de faire crier le peuple, ou de mécontenter le Roi, en s'opposant au Carousel projetté. Le Roi qui sentoit les inconvéniens de cette entreprise, n'osoit en parler à Colbert. Sa Majesté auroit voulu que son Ministre eût été instruit de ce dessein par quelque autre, & qu'il lui eût évité l'embarras de parler le premier. Colbert bien informé de tout, feignoit pourtant de ne rien sçavoir ; mais il prenoit secrétement ses mesures pour satisfaire le Roi au-delà même de ses desirs. Ses ennemis interprêtoient désavantageusement son silence. Ils triomphoient & attendoient avec une joie maligne, qu'il ouvrît la bouche pour avouer son impuissance.

Colbert les laissoit jouir à l'aise d'un

plaisir qu'il se promettoit de leur ravir bientôt; bien éloigné d'éprouver la moindre inquiétude, il trouvoit que ses ennnemis le servoient suivant ses idées, qui étoit de faire faire beaucoup de dépenses au Roi, persuadé que c'étoit un des moyens les plus sûrs pour l'enrichir; mais ils ne portoient point leurs vues aussi loin que ce grand homme. Enfin Sa Majesté voyant que le Ministre s'obstinoit à se taire, il s'ouvrit lui-même sur son dessein, mais d'une maniere détournée, avec des restrictions; en un mot, comme quelqu'un épris d'une idée agréable, mais qui étoit prêt à la sacrifier au moindre inconvénient.

Colbert soutint à merveille le rôle d'homme surpris. Il fronça le sourcil au seul mot de dépense; & donnant une nuence de plus à son air, naturellement froid & sévere, le Roi se trouva lui-même dans une espéce d'embarras. On s'en apperçut à la façon dont Sa Majesté parla à Colbert, il prévint de lui-même toutes les objections de ce Ministre, il dit que son dessein n'étoit pas de s'engager à une grande dépense, qu'il vouloit au contraire ménager, & choisir de tous les plans

qu'on lui avoit présentés à ce sujet, celui qui pourroit être rempli à moins de frais. Toutes ces paroles étoient une sorte d'excuse du Roi à Colbert, S. M. sembloit vouloir se justifier d'avoir accepté trop légerement un projet aussi coûteux. Mais le Monarque fut bien étonné, lorsque Colbert, sans entrer dans ses vues d'épargne, après lui avoir représenté que ses affaires étoient fort dérangées, lui dit, que puisqu'il étoit question de donner une Fête, il falloit la rendre digne du plus grand Roi du monde, & ne rien oublier de ce qui pouvoit en augmenter la magnificence. Il prit en même tems les plans qu'on avoit donnés à Sa Majesté pour le Carousel, & s'en retourna. Arrivé chez lui, Colbert qui avoit déjà formé tous ses arrangemens, fit venir les Fermiers Généraux : il leur dit que l'intention du Roi étoit de compter avec eux de Clerc à Maître ; & que pour les dédommager de la perte que ce dérangement leur causeroit, Sa Majesté leur accordoit un million de gratification. 1683.

On étoit fort attentif à la Cour sur toutes les démarches de Colbert ; & les plus appliqués ne pouvoient en deviner la fin : le Roi n'étoit pas moins

impatient que les autres; & il desiroît
1683. de sçavoir au plutôt la réponse de Colbert : elle fut que la dépense du Carousel monteroit jusqu'à dix-huit cens mille francs. Sa Majesté se récria : & quel moyen en effet de trouver cette somme prodigieuse dans un Royaume épuisé par des guerres, & encore de la consacrer à des frivoles amusemens? Le Roi un peu chagrin, répondit qu'il ne donneroit donc point de Fête; & que son intention n'étoit pas de ruiner son peuple pour divertir les Courtisans. S'il y eût eu des témoins de cet entretien de Colbert avec son Maître, ils se seroient imaginés sans doute que le Ministre, en faisant monter si haut la dépense du Carousel, cherchoit à se tirer du mauvais pas où ses ennemis l'avoient engagé, peut être le Roi eut-il un instant cette idée? Mais Colbert l'en dépersuada bientôt, en insistant sur l'exécution de la Fête : il représenta à Sa Majesté, que l'ayant annoncée elle-même à toute sa Cour, son honneur étoit engagé à la donner, & d'enchérir encore sur cette magnificence qui lui étoit naturelle; que les Etrangers s'y attendoient, & que rien ne seroit plus

capable de faire connoître la mauvaise situation des Finances, que de laisser sans exécution un projet répandu par tout. Enfin Colbert promit au Roi de rassembler les fonds nécessaires, & il se retira. 1683

Aussi-tôt ce Ministre fit mettre dans toutes les Nouvelles publiques, que le Roi étoit dans l'intention de donner à sa Cour un Carousel, qui surpasseroit en magnificence tout ce qu'on avoit vu jusques-là dans le même genre. On travailla en même-tems aux préparatifs. Ces nouvelles circulerent dans toute l'Europe; & la paix étant générale dans cette partie du monde, on vit accourir de tous côtés une multitude d'Etrangers à Paris. Ils s'attacherent à faire honneur à leurs Nations par une grande dépense; & leur nombre augmentant chaque jour, il se fit dans la Capitale & dans les environs une consommation prodigieuse. Colbert avoit exprès indiqué la Fête à quelques mois de-là; les Ouvriers arrivant en foule des Provinces & des Pays voisins, étoient aussi-tôt employés, & leur nombre ainsi que leur travail étoit d'avance un beau spectacle.

1683. La Noblesse du Royaume, qui d'ordinaire paroissoit le moins à la Cour, quitta cette fois ses retraites, & ne crut pouvoir mieux employer les fruits de son économie, que dans une circonstance si favorable pour se faire remarquer. A peine cette foule innombrable de Marchands, d'Ouvriers & d'Artisans de toutes espéces purent-ils suffire aux différens besoins des Citoyens & des Etrangers, qui tous vouloient paroître avec éclat, suivant leur condition. Les préparatifs s'avançoient; & le jour indiqué pour la Fête, alloit arriver. Colbert fut alors trouver le Roi, & lui dit d'un air mécontent, que les Ouvriers n'avoient pu achever leur ouvrage; & qu'il falloit absolument reculer la Fête de quinze jours. Le Roi montra d'abord quelque dépit, & demanda à Colbert comment on feroit donc pour satisfaire cette multitude d'Etrangers, qui attendoient avec impatience le jour où ils pourroient s'en retourner chez eux. Le Ministre proposa de donner un bal aux Thuilleries, ce qui fut du goût du Roi, mais il craignoit de multiplier la dépense, & il étoit déjà fort inquiet sur celle du Carousel; enfin croyant que ce que

Colbert proposoit par politique, étoit une nécessité, il y consentit par ce même principe, qui fait vouloir tout ce qui flatte, au mépris des repentirs qui nous attendent. Le bal fut donné; les Courtisans & les Etrangers y parurent avec les habits superbes qu'ils avoient fait faire pour le Carousel; il en fallut d'autres alors, & par ce moyen Colbert augmenta la dépense, & donna un mouvement plus rapide à la circulation de l'argent. 1683.

Enfin le Carousel s'exécuta, jamais on n'avoit vu de spectacle si brillant & si bien ordonné. Les Etrangers ne pouvoient concevoir comment le Roi & sa Cour avoient pu rassembler toutes ces richesses étalées avec profusion. Tout le monde se récria sur la beauté de la Fête; & comme ce qui passe une certaine valeur, est toujours estimé bien au-delà de son prix, on faisoit monter la dépense à des sommes exorbitantes. Le Roi après avoir loué hautement la beauté de la Fête, ressentit cette inquiétude qui suit communément l'exécution des projets téméraires. Il étoit en peine du compte que Colbert alloit lui rendre des frais du Carousel; & lorsque ce Ministre se

présenta à Sa Majesté pour ce sujet,
1683. elle voulut prévenir les détails du compte, en demandant avec empressement le total. Quel fut son étonnement & sa joie, lorsque Colbert lui montra que tous les frais se bornoient à douze cens mille francs, & que le produit des Fermes avoit augmenté de plus de deux millions ; en sorte que tout payé, il en restoit un dans les coffres du Roi. Ce fut de cette sorte que Colbert servit les desseins de son Maître, & il ne songea point à se venger autrement de ses ennemis.

Ce trait d'un génie supérieur à tout ce que l'on avoit vu jusques-là dans l'administration des Finances, montre en même-tems une probité bien rare.

Ce Ministre ne joignit au bien qu'il avoit hérité de ses peres, que le produit de son économie & des bienfaits du Roi, il envoya à Sa Majesté avant de mourir, un Mémoire exact de ce qu'il possédoit. Colbert fit voir clairement que les appointemens de ses Charges, joints aux gratifications extraordinaires qui lui avoient été accordées durant vingt-deux années, formoient juste ce qu'il laissoit à ses héritiers. Pendant tout le tems que Col-

bert administra les Finances, il suivit une route contraire à celle de ses Prédecesseurs. Les Sur-Intendans prenant sans compter, & ne rendant point de compte, Colbert présentoit au Roi au commencement de l'année un Agenda, où les revenus de l'Etat étoient marqués en détail; & toutes les fois que le Roi signoit des Ordonnances, ce Ministre le prioit de les marquer sur son Agenda; de sorte que le Roi se trouvoit à portée de voir en quel état étoient ses affaires, & en même-tems celles de son Ministre. 1683.

Colbert usoit de cette sage précaution, à cause de la multitude d'affaires lucratives qui lui passoient par les mains, & dans le détail desquelles le Roi ne pouvant le suivre, il auroit été aisé de lui inspirer des soupçons; mais si ce Ministre fut quelquefois prodigue des sommes amassées par ses soins, ce ne fut que pour l'avantage de la Patrie & l'honneur du Roi. Il établit les jettons dans les Académies, pour engager les Membres qui les composent, à s'y rendre assidus. Par ses conseils on répara entiérement le pavé des rues de la Capitale; avant lui les Habitans étoient chargés de cet entretien, &

s'en acquittoient mal; en sorte que les
1683. gens de pieds & les Voituriers se trouvoient également incommodés de l'épargne des Particuliers. M. Colbert en chargea l'Etat ; & la réparation du pavé de Paris coûta au Roi près de deux millions : on peut juger par-là combien elle étoit nécessaire. Le Public doit encore à ce Ministre le rétablissement des lanternes, qui avoient aussi été abandonnées à la discrétion des Bourgeois. Il songea en même-tems à faire regner la sûreté dans la Ville. On s'assembla à ce sujet par ordre du Roi, chez le Chancelier Seguier le 24 Nov. 1666; & il fut résolu de l'avis de M. Colbert, de poser au *premier jour* de Décembre prochain, 24 Corps de Gardes, de Gens de pied & de Cavalerie. Colbert fut chargé de ce soin; & il prit de si bonnes mesures, que l'on vit cesser enfin tous ces bruits de brigandages & de meurtres qui effrayoient la Capitale. J'ajoute à ces faits la liste des établissemens des Manufactures, dont je n'ai point parlé dans le cours de l'Histoire. Comme celle de Draps à Abbeville, par Vanrobaiz, en 1665, d'Elbœuf & de Louviers, en 1669, celle de Fer-blanc en Nivernois, en 1665, & de bas au métier environ dans le même tems.



NICOLAS FOUQUET,

Procureur Général du Parlement, Sur-Intendant des Finances & Ministre d'Etat sous Louis XIV.

POur ne pas interrompre le fil de l'Histoire, & éviter de confondre les faits dans l'esprit du Lecteur, je me suis contenté de parler de Fouquet dans la Vie de Colbert seulement, à l'occasion de son emprisonnement, & des intrigues qui le précéderent, lesquelles sont absolument liées avec les circonstances de la vie de ce dernier. J'aurois dû pour la Chronologie, placer Fouquet avant Colbert, mais on a vu dans tout le reste de l'Ouvrage, que j'ai peu parlé des Ministres subalternes, lorsqu'il y en avoit un principal. De plus, les événemens de la vie du Cardinal Mazarin, & ceux de la vie de Colbert, sont si étroitement liés, que je n'aurois pu mettre Fouquet en-

tre ces deux Ministres, sans brouiller l'ordre des choses, & me répeter souvent. En me soumettant à prévénir le Lecteur sur cette espéce d'infidélité chronologique, j'ai évité plusieurs inconvéniens ; le moindre d'entr'eux auroit été de bien plus grande conséquence que ce défaut dont on l'avertit.

Nicolas Fouquet, Vicomte de Melun & de Vaux, Marquis de Belle-Isle, naquit en 1615, de François Fouquet, Maître des Requêtes, & dans la suite, Conseiller d'Etat ordinaire, & de Marie de Maupeou, fille de Gille de Maupeou, Intendant & Contrôleur Général des Finances. M. Fouquet étoit issu d'une ancienne race de Chevaliers, qui avoient suivi le métier des armes, jusqu'au regne d'Henri III. que ce Prince engagea son bisayeul à entrer dans le Parlement de Paris, & plaça en même tems son frere dans celui de Rennes. A l'âge de *vingt* ans, Nicolas Fouquet fut fait Maître des Requêtes ; il n'en avoit que trente-cinq, lorsqu'on lui donna la Charge de Procureur Général du Parlement de Paris. Tant que Fouquet l'exerça, il vécut dans un profond repos ; mais si-tôt qu'on l'eut

chargé de l'administration des Finances, il entendit souffler contre lui ces vents funestes, qui le renverserent enfin avec toute sa fortune. L'état où se trouvoit alors la France & le reste du Royaume, lui annonçoit le triste sort dont il fut depuis la victime.

Tout étoit dans un désordre extrême, & ceux qui auroient dû employer leur autorité pour arrêter le cours du mal, l'augmentoient au contraire par leur avidité. Ce fut en 1652 que M. Fouquet commença à administrer les Finances avec M. Sérvien : tous deux jouissoient pour cette partie d'un pouvoir égal; mais la Charge de Procureur Général que M. Fouquet conserva, lui donna plus de crédit; & son caractere génereux le lui faisant employer en toute occasion, tantôt pour l'Etat en général, souvent pour le Cardinal Mazarin en particulier, à qui il rendit personnellement les services les plus essentiels, comme on le voit par plusieurs lettres de la main de ce Ministre. Il jouissoit de sa confiance excitée par le besoin; de sorte qu'avec un Collegue d'un grand mérite, il étoit regardé comme seul Sur-Intendant des Finances.

1652.

Cette place étoit alors plus pénible
1652. qu'hònorable. Depuis plusieurs années on avoit tiré des sommes immenses des Sujets du Roi, & non-seulement il ne restoit rien dans l'épargne, mais l'Etat étoit encore considérablement endetté. Il ne faut pour le croire que penser aux dépenses excessives des guerres que le Roi avoit été obligé de soutenir, & contre les mécontens du Royaume, & contre ses propres Sujets ; aux dégâts des armées ennemies, & à la dissipation des deniers de l'Etat dans les Provinces occupées & parcourues par les rebelles ; la Capitale revoltée, la Cour errante, le premier Ministre deux fois fugitif, sans compter que la Regente & le Cardinal avoient été obligés d'acheter la paix au prix que l'avoient voulu vendre le Prince de Condé, le Duc de Beaufort, le Coadjuteur, & les autres Grands qui s'étoient trouvés en état de faire la guerre. Il falloit charger les Provinces fideles des sommes que les autres auroient dù payer, & faire des affaires extraordinaires, qui demeuroient sans effet, par des considérations que le Cardinal Mazarin se croyoit obligé

d'avoir pour certaines personnes. On peut mettre encore au nombre de ces dépenses prodigieuses les sommes immenses que la Regente avoit prodiguées au Cardinal Mazarin, & celles que ce Ministre s'étoit trouvé obligé de répandre pour se maintenir. Et d'ailleurs ayant senti combien il s'étoit trouvé mal dans le tems de ses sorties hors du Royaume, de n'avoir que des pensions & des bénéfices, ce Ministre étoit résolu de faire de grands fonds d'argent comptant. 1652.

Pour répondre à la multitude des besoins de l'Etat & à ceux du Cardinal, M. Fouquet emprunta des sommes immenses sur son crédit, vendit une partie de son bien & celui de sa femme, & se trouva par ces moyens ruineux en état de fonrnir aux frais de la Cour & des armées. On le ménagea avec un soin extrême pendant les négociations qui terminerent la paix des Pirenées, dont le Sur-Intendant avançoit la conclusion, par sa promptitude à trouver l'argent nécessaire au Cardinal Mazarin. Mais il se brouilla avec ce Ministre peu de tems après le mariage de Louis XIV, & le ressentiment qu'il en conçut fut l'occasion de

1652. sa perte. On a vu dans la vie de Monsieur Colbert comment Monsieur Fouquet fut arrété à Nantes. La nouvelle en fut aussi-tôt portée de toutes parts à sa famille; un valet de chambre fut chargé de l'annoncer à sa mere. Cette Dame d'une pieté exemplaire, aimoit son fils avec tendresse, on craignoit de lui porter le coup mortel; mais ayant écouté le discours du domestique, elle se jetta à genoux. C'est à présent, mon Dieu, dit elle, que j'espere du salut de mon fils.

Aussi-tôt après la détention du Sur-Intendant, on avoit fait mettre le scellé dans toutes ses Maisons des environs de Paris & ailleurs. Le Roi nomma des Commissaires pour examiner les papiers qui s'y trouveroient; malheureusement pour Fouquet, il s'y rencontra un Mémoire écrit de sa propre main, qui contenoit les moyens de former un nouveau parti en France, & de se soulever contre le Cardinal Mazarin, en cas qu'il voulût attenter à la liberté ou à la fortune de M. Fouquet. Mais pour mettre le Lecteur au fait de cette affaire importante, je rapporterai tout de suite les principaux Chefs d'accusa-

tion intentée contre le Sur-Intendant, & sur lesquels roula toute la procédure. 1662.

On l'accusa donc, 1°. d'avoir écrit un commencement de projet de ce qui seroit à faire par ses parens & amis, en cas seulement qu'on voulût le perdre & l'opprimer. 2°. D'avoir forrifié Belle-Isle, & mis du canon dedans. 3°. D'avoir eu le Gouvernement de Conquarnau. 4°. D'avoir pris des écrits de diverses personnes, portant engagement dans ses intérêts.

M. Fouquet avoit exercé long-tems la Charge de Procureur Général, il connoissoit tous les moyens de se défendre, & d'aller au-devant des subtilités de ses ennemis. Il se plaignit beaucoup de leurs efforts, & de ce que l'on lui déroboit chaque jour les Piéces qui pouvoient le plus servir à sa défense, pendant que l'on en substituoit de fausses, capables de le perdre, & dans lesquelles il s'en trouva, disoit-il, de 1662, quoique les scellés eussent été apposés en 1661. Le Public instruit de certains faits qui s'étoient passés entre le Sur-Intendant & le Cardinal Mazarin, & dont il devoit y avoir un grand nombre d'indices dans les papiers de

M. Fouquet, sachant qu'on n'en faisoit
1662. nulle mention, ajouta foi à ses plaintes.

Il dit d'abord au sujet du Mémoire, qui contenoit le projet d'un soulevement, qu'il ne regardoit que le Cardinal Mazarin. Quoique j'aie tout lieu de me plaindre de ce Prélat, dit-il, *je prends Dieu à témoin* (a) « qu'une » de mes plus grandes douleurs, c'est » de ne pouvoir me défendre sans » parler de M. le Cardinal Mazarin, » auquel plusieurs de ceux qui croyent » que je devois tout, n'ont pas sçu ce » qu'il devoit à mes services » Il est vrai que quelque penchant que le monde ait pour l'ingratitude, on n'admet pas aisément les compensations en fait de services & de reconnoissance.

» Je n'aurois peut-être pas été Sur-» Intendant sans le Cardinal, conti-» nue Fouquet ; je voudrois ne l'avoir » pas été. Mais sans tout ce que j'ai fait » à sa sortie (*de France*) qui est beau-» coup au-delà de ce qu'on peut sça-» voir, & que j'ai tu tant par modestie, » que pour ne pas attirer sa haine ; sans » les autres choses que j'ai faites encore » depuis son retour, il eût eu peut-être » assez de peine à demeurer Ministre.

(a) Recueil de M. Fouquet, Tome II, p. 9.

C'eſt ainſi que M. Fouquet commence à juſtifier le projet qu'il avoit formé conrre le Cardinal Mazarin, lequel reconnoiſſoit ſi mal tous les ſervices, & qui ne ſougeoit qu'à le perdre dans l'eſprit du Roi. 1662.

» Ce commencement de projet, » dit-il (*a*), qui fait le ſeul crime dont » il y ait preuve contre moi, porte en » ſubſtance, que l'eſprit de M. le Car- » dinal étant naturellement ſuſceptible » de toutes défiances & jalouſies, » particuliérement contre ceux qui » étoient dans l'emploi, & qui avoient » acquis des amis & de la réputation; » les avis qui m'avoient été donnés » de la mauvaiſe volonté qu'il avoit » contre moi, & de l'accès qui étoit » libre à tous ceux qui vouloient me » calomnier, & lui porter des Mémoi- » res à mon préjudice; les ſoins qu'il » prenoit de me déſunir d'avec les Mi- » niſtres; & les perſonnes conſidéra- » bles, faiſant naître des inimitiés en- » tre nous, & les cultivant avec appli- » cation, même dans ma famille, en- » tre mes freres & moi; les mauvais » rapports qu'il faiſoit au Roi, de ma » conduite, lui diſſimulant la vérité

(*a*) Mém. de M. Fouquet, Tom. II, p. 11.

» des ſervices que je rendois ; les
1662. » mechantes affaires où il nous en-
» gageoit mon frere & moi, pour
» nous attirer des ennemis, & puis
» nous abandonner ſans protection,
» me faiſant connoître qu'il avoit
» deſſein de me perdre.

« Je connoiſſois d'ailleurs par plu-
» ſieurs expériences, & pour l'avoir
» ſçu de ſa propre bouche, que la
» timidité ſeule l'avoit retenu de
» pouſſer les perſonnes qu'il ne croyoit
» pas pouvoir accabler tout à fait,
» dans l'appréhenſion que s'ils échap-
» poient, ils n'en euſſent un jour du
» reſſentiment.

» Je ſçavois que me voyant appuyé
» d'une grande Charge dans le Parle-
» ment, de pluſieurs parens & amis,
» d'un gendre fort établi, & de deux
» freres en des poſtes conſidérables
» dans l'Egliſe, avec de l'eſprit & du
» courage ; & qu'ayant reconnu en
» moi aſſez de fermeté en diverſes ren-
» contres, il n'entreprendroit jamais
» de me choquer, qu'il n'eût pris
» des meſures de m'opprimer entiére-
» ment ; & ne ſe contenteroit pas par
» une ſimple diſgrace de m'ôter mon
» emploi, ſans m'ôter en même-

la liberté, & me faire périr.
xpliquois donc, que ſi on me 1662.
t arrêter priſonnier, après que
iere, ma femme & mes pro-
auroient fait quelques diligen-
our obtenir un Valet de Cham-
in Cuiſinier & un Médecin près
noi; ſi Monſieur le Cardinal en
euroit là, qu'il ne falloit rien
ntage; même ſi le Parlement
oit faire quelque inſtance en
iveur, comme ayant l'honneur
e du Corps, on pouvoit le laiſ-
gir une fois ſeulement, pour ne
ître pas tout à fait abandonné;
il falloit empêcher qu'il n'in-
avec chaleur, de peur d'aigrir
e Cardinal, & l'exciter à me
pis.
priois ma femme de ſe retirer
une Religion, & donner ordre
affaires de ſa famille; ſe ſervir
r Conſeil dans ſes affaires, de
ieurs de Maupeou, de Harlai,
on, Jannart, Chanu, que
mois de mes amis, & fort
ables de l'aſſiſter.
ue ma fille devoit aller à Calais
c ſon mari, & M. le Comte de
roſt être prié de s'y tenir, ne

» rien faire, & mettre sa place en
1662. » bon état.

» Je desirois que l'on tînt Conquar-
» nau & Belle-Isle en bon état, que
» l'on mît des hommes dedans.

» J'expliquois encore que je pour-
» rois disposer de l'Isle-Dieu, du
» Mont-Saint-Michel & de Tombe-
» laine, que je disois pouvoir être un
» lieu de grande utilité, pour les
» raisons & pour l'usage que je devois
» expliquer plus bas.

» Je disois que j'estimois Deslandes
» Commandant audit Conquarnau,
» fort fidele, capable & affectionné,
» que mes amis particuliers pourroient
» mettre quelques hommes dans Belle-
» Isle ; & qu'il falloit être sur ses
» gardes à l'égard de M. le Maréchal
» de la Meilleraye ; quoiqu'il m'eût
» donné des paroles positives d'ami-
» tié. Je disois que Gourville & Lan-
» glade étoient agissans, & très capa-
» bles de servir, m'ayant beaucoup
» d'obligation.

» Toutes ces choses demeurant en
» cet état, je prétendois qu'il ne fût
» rien fait, si on ne me vouloit point
» opprimer, & si on se contentoit
» de me tenir en prison, & m'ôter
» mes emplois.

» Mais si on passoit plus avant, & » que l'on commençât à faire des pro- 1662.
» cédures contre moi; en ce cas, je
» priois ces Messieurs de s'employer
» pour moi: que Madame du Plessis
» Belliere, qui étoit de mes amies
» intimes, en qui j'avois toute con-
» fiance, & à qui la plûpart des
» personnes susdites avoient fait con-
» noître les intentions qu'elles avoient
» de me servir, les convieroit de me
» le témoigner en cette occasion, &
» les engageroit, s'il se pouvoit,
» d'écrire & parler en ma faveur à
» M. le Cardinal, de lui répondre
» pour moi de toutes choses; & que
» se joignans tous ensemble, il étoit
» impossible que cela ne fît une grande
» impression dans son esprit, & ne le
» rendît moins hardi à entreprendre
» une violence.

» Que si nonobstant toutes ces prie-
» res, il passoit outre, il falloit faire
» naître des affaires de tous côtés pour
» l'embarrasser, & lui faire appréhen-
» der les suites; que pour cet effet,
» on pourroit écrire quelque Manifes-
» te, & le debiter; exciter les Parle-
» mens sur diverses occasions, qui ne
» se présentent que trop. Que mes

» freres · chercheroient des raiſons
1662. » d'Aſſemblées, de Sinodes & autres
» affaires du Clergé, parce que ſi on
» avoit pluſieurs affaires, on ne ſeroit
» pas ſi hardi à pouſſer une telle vio-
» lence.

» C'eſt à peu près la teneur de cet
» Ecrit, ſur lequel il faut obſerver
» diverſes circonſtances.

» Qu'il paroît de deux encres, &
» écrit à deux fois; ſçavoir, environ
» la moitié, dans laquelle il n'y avoit
» rien de mal., en un tems, & le reſte
» en l'autre.

» Que dans cette premiere moitié,
» il avoit le nom de Ham, qui eſt ef-
» facé, & qu'au-deſſus eſt rétabli de
» ma main, Belle Iſle qui fut acquiſe
» depuis.

» Que dans la premiere page il y
» avoit en chiffre 1032, qui eſt ratu-
» ré, & au-deſſus écrit, *Monſieur le*
» *Cardinal*, & dans la ſeconde 1000
» & 1500 effacés; au-deſſus, rétabli,
» le Roi & la Reine.

» La premiere feuille a été ſuppri-
» mée pour ce qui étoit conditionné,
» en cas d'oppreſſion. Cela paroît par
» le projet ſuivant, qui eſt en cas de
» diſgrace ſans oppreſſion.

» Que

» Que la premiere feuille de cet 1662.
» Ecrit ne m'a point été représentée,
» pour y reconnoître les mots qui y
» étoient de ma main, *en cas d'oppres-*
» *sion seulement*, que le Procès-ver-
» bal, ni l'inventaire de Saint Mandé
» ne portent point en quel lieu du
» grand Cabinet il a été trouvé; Mes-
» sieurs Poncet & Foucaut m'ayant
» dit verbalement que c'étoit sur une
» table en vue (ce qui m'étonna fort,
» croyant l'avoir brûlé, &c.)

M. Fouquet ne pouvoit nier tous les faits de cet écrit, aussi l'avouoit-il de bonne foi; & c'est de lui-même que je tire cet exposé de son projet; on lui reprochoit l'achat de Belle-Isle. Fouquet se justifioit ainsi de cette acquisition. » Le Marquisat » de Belle-Isle, dit-il, (a) est une terre » en France qui a pu être vendue & » achetée par toutes sortes de person- » nes, sans autorité du Roi, sans au- » tre formalité que les conventions » respectivement consenties & ac- » cordées entre le vendeur & l'ache- » teur.

Mais on faisoit un crime à ce Sur-Intendant d'avoir ajouté plusieurs

(a) Production de M. Fouquet, Tome 1.

nouveaux Ouvrages aux anciennes
1662. Fortifications de la Place, d'y avoir fait transporter avec un grand amas de munitions de toutes espèces, plusieurs piéces de canon au-dessus du nombre qui avoit suffi jusques-là.

M. Fouquet répondoit : » Que les » Propriétaires de Belle-Isle, de tems » immémorial, étoient fondés en pou» voir & en possession de travailler à » la garde, sureté & fortifications de » la Place.... *Ils y* ont travaillé conti» nuellement ; ils ont fait des fossés, » des ramparts.... afin que la place » ne pût être occupée par les ennemis » de la France : cela s'est fait à vu & » sçu du Roi, à la face des Parlemens, » de la connoissance des Juges des » lieux & des Peuples. On l'a trouvé » bon, jamais on n'en a fait de plain» tes.... Toutes ces choses, ajoute » M. Fouquet, ont pu être faites lé» gitimement, & sans autre précau» tion que la liberté ordinaire, l'u» sage & les exemples des Seigneurs » & Propriétaires précédens. Mais ce Ministre se disoit plus autorisé encore, il citoit des permissions de tout, des ordres en bonne forme, des pouvoirs, des commandemens....

Il est nécessaire de le rapporter ici mot pour mot, afin que le Public, 1662.
ni aucun de ceux qui s'intéressent à sa justification, puissent m'accuser d'avoir en aucune façon diminué la force de ses défenses.

» Je n'exagererai point, dit-il, les
» termes du Brevet du Roi, qui m'en
» fut expédiée, ni des Lettres-Paten-
» tes qui ont été signées, scellées &
» vérifiées en la Chambre des Comp-
» tes de Bretagne, pour ce que la seu-
» le lecture suffit pour voir le droit &
» l'ordre que j'ai eu de traiter de cette
» Terre, & de faire travailler aux for-
» tifications, à l'exemple des précé-
» dens Seigneurs, même que j'ai cru
» rendre un service au Roi de ne pas
» faire moins que ceux qui m'ont pré-
» cedé, pour assurer à Sa Majesté un
» poste important à son service, & où
» je prétendois faire tout l'établisse-
» ment de mes biens & de ma famille.

On répondoit à M. Fouquet, qu'à la vérité les anciens Seigneurs de Belle-Isle avoient songé de tout tems à la sureté de cette Place; mais qu'aucuns d'eux n'avoient entrepris comme lui de la rendre imprenable; qu'il avoit fait travailler à ses fortifications

jusqu'à deux ou trois mille Ouvriers
1662. à la fois; empressement, qui, après la découverte d'un projet comme le sien, ne pouvoit qu'être interprété à son désavantage; sur-tout voyant que M. Fouquet ne se confiant point assez sur la force des murailles de Belle-Isle, s'assuroit autant qu'il lui étoit possible des Villes voisines; & avoit sous ses ordres un si grand nombre de Vaisseaux de toutes espèces, qu'il pouvoit en former une flotte. Que n'avoit-on point à craindre, ajoutoient ses Accusateurs, d'un Sur-Intendant des Finances, Maître d'un Isle bien fortifiée, de plusieurs Vaisseaux & de tout l'argent du Royaume? Et que n'étoit-on pas en droit de croire d'un Ministre mécontent, dont presque toutes les démarches s'accordoient avec son ancien projet de se maintenir par la force?

Il est vrai que M. Fouquet n'avoit eu en vue que le Cardinal Mazarin; & que ce Prélat étant mort, tous ses désirs de vengeance avoient dû expirer avec lui; que l'on avoit trouvé le papier où ce projet téméraire étoit écrit, jetté au rebut & tout chifonné dans une cheminée prêt à être mis en

cendre; avec une quantité d'autres papiers; les circonſtances parloient en ſa faveur, & jettoient une grande obſcurité ſur ſa cauſe. Ses amis, qui, à cela près de ſon reſſentiment contre le Cardinal Mazarin, lui avoient toujours reconnu des intentions droites, un attachement ſincere pour la perſonne du Roi, & du zele pour le bien de l'Etat, eſpéroient beaucoup en voyant ſes défenſes, & l'effet qu'elles faiſoient ſur le Public; mais ils témoignerent craindre infiniment pour lui, lorſqu'ils virent qu'on lui donnoit pour Commiſſaire le Baron de la Maule, & à celui-ci pour Subſtitut, un nommé Peyron, l'un & l'autre ennemis déclarés de M. Fouquet. 1662.

Ce fut alors qu'il reconnut que la place la plus brillante & la plus élevée ne doit pas diſpenſer de certains ménagemens à l'égard des inférieurs de quelques états qu'ils ſoient. Les Adminiſtrateurs de ſes biens en Bretagne avoient en autrefois des différens avec le Baron de la Maule, le Lieutenant Criminel d'Aurai, & Peyron. Il eſt aiſé de ſoupçonner de quelle façon les principaux Domeſtiques d'un Miniſtre en place ſe conduiſi-

1662. rent avec des gens si fort inférieurs à leur Maître. Ces trois hommes outrés des mortifications qu'ils avoient eu à essuyer, ayant appris la chute de M. Fouquet, mirent tout en usage pour lui ôter les moyens de se relever jamais ; ils se liguerent tous trois, & intriguerent de telle sorte, (c'est M. Fouquet qui parle) qu'ayant surpris la religion des Supérieurs, on nomma, comme je l'ai déjà dit, le Baron de la Maule pour Commissaire, & Peyron pour Substitut de la Commission. Le Lieutenant Criminel d'Aurai ne pouvant faire pis, se remua, chercha de tous côtés de nouveaux faits contre le Sur-Intendant : la haine est ingénieuse & perçante ; il pénétra par tout, & fit de longs Mémoires de toutes ses découvertes. M. Fouquet lui reprocha plus d'une fois dans ses Ecrits, de n'écouter que son ressentiment, & d'employer pour le satisfaire, le mensonge & la calomnie.

Les clameurs du Public ayant fait appercevoir à la Cour, que le Baron de la Maule, & ceux que je peux nommer ses Collégues, à cause du même sentiment de la haine qui les animoit, ne cherchoient point à éclair-

cir la procédure, mais à la tourner à quelque prix que ce fût au désavantage de M. Fouquet; on révoqua leur Commission, & ils ne furent plus employés en cette affaire. 1662.

M. Fouquet n'étoit point encore satisfait par la révocation du Baron de la Maule. Il prétendoit que l'on continuoit d'employer contre lui cet homme injuste; & il persistoit à réclamer son droit, de ne pouvoir, comme Procureur Général du Parlement, être jugé que par cette Cour. On lui disputoit fortement cette prérogative; en lui alléguant que le Roi étoit absolument le maître de donner à un accusé tels Juges qu'il plaisoit à Sa Majesté. On leur répondoit, que de cette sorte le Souverain surpris par des Ministres prévenus, remettroit le jugement d'un homme à ses ennemis les plus implacables; mais il étoit aussi à craindre, disoit-on, que choisissant des Juges pour un accusé, dans un Corps où il auroit tenu un rang considérable, ils ne le favorisassent souvent aux dépens de la Justice, par amitié pour sa personne, ou pour l'honneur de leur Compagnie.

M. Fouquet ne put obtenir d'autres

1663. reléguoient sa femme & ses fréres, & dispersoient toute sa Maison dans des Provinces éloignées; comme si après les avoir privés de leur principal appui, on eût voulu redoubler encore le fardeau de leur malheur commun, en les privant de la consolation de le supporter ensemble.

Jugement de M. Fouquet.

Enfin après trois années entieres de discussions & d'écrits, M. Fouquet accusé de peculat & de rébellion, deux crimes dont un seul mérite la mort, après la dispersion des papiers qui pouvoient, disoit-il, prouver son innocence, & la plupart des Juges étant prévenus contre lui, fut condamné au bannissement: mais son exil ne s'accordant point avec les vues de la Cour, le Roi commua cette peine

1664. en celle d'une prison perpétuelle. Il fut envoyé dans la Citadelle de Pignerol. Il supporta ce malheur avec une grande constance; & ses ennemis lui rendirent cette justice, qu'on ne pouvoit tomber d'un lieu si éminent, sans paroître se ressentir moins de sa chûte.

Il est envoyé à Pignerol.

Durant le cours de sa prison, M. Fouquet avoit tenté plusieurs fois de fléchir le Roi, & il montra toujours une grande douleur de lui avoir dé-

plu; mais ces douleurs éloignées de nos yeux, quelques sinceres qu'elles soient, sont d'ordinaire sans effet à cet égard, on n'est touché que de ce que l'on voit, & même ce n'est pas pour long-tems, rien ne se lasse si aisément que la pitié. M. Fouquet ayant vu que toutes ses tentatives étoient inutiles, cessa de supplier, & ne chercha de soulagement à son malheur, que dans les moyens de le supporter avec courage; oubliant les grandeurs dont l'éclat séduisant l'avoit si long-tems ébloui, il se résigna aux décrets d'une Providence, dont la sagesse impénétrable regle notre destinée pour notre vrai bonheur dans le tems même qu'on l'accuse en quelque sorte de cruauté, lorsqu'elle nous enleve aux fausses idées d'un bonheur chimérique. 1664

Quelques uns disent (a) que le Comte de Lauzun ayant été envoyé à la Citadelle de Pignerol, après la rupture de son mariage avec Mademoiselle; ce Seigneur encore tout plein de son avanture, en raconta toutes les circonstances à M. Fouquet. Celui-ci avoit connu le Comte de Lauzun à la

(a) Mémoire du Marquis de la Fare.

Cour, ſous le nom de Péguillain; & par rapport à la fortune, dans une ſituation ſi éloignée de l'état où la faveur de ſon Maître l'avoit élevé depuis, que réfléchiſſant en même tems ſur la diſtance qui ſe trouvoit entre la premiere Princeſſe du Sang, & M. le Comte de Lauzun, M. Fouquet trouva tout ce qu'il lui diſoit incroyable; & ce dernier inſiſtant, l'autre toucha deux ou trois fois ſa tête de la main; pour témoigner à ceux qui les entendoient, que ce pauvre Seigneur avoit perdu l'eſprit. Ce fut à cette ſcene que ſe bornerent à peu près les récréations de M. Fouquet dans ſa priſon, ſi l'on ne met au nombre des plaiſirs, & des plaiſirs les plus parfaits, l'avantage de ne s'occuper que de ſon devoir, & de le remplir dignement. M. Fouquet ſorti d'une mere qui fut une vive image de la charité, par ſon amour pour les pauvres, & par ſa compaſſion pour tous les malheureux, ſentit les mêmes diſpoſitions dans ſon ame.

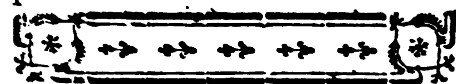
1664.

Il compoſa dans ſa priſon divers Ouvrages de piété, dont quelques-uns ont été depuis donnés au Public. Enfin, M. Fouquet mourut après avoir

Mort de M. Fouquet.

ſupporté ſa captivité durant vingt an-
nées ou environ, avec tout le coura- 1680.
ge poſſible, le 23 de Mars 1680, âgé de ſoixante-cinq ans. Son corps eſt enterré aux filles de Sainte-Marie, rue S. Antoine.





FRANÇOIS SUBLET,

Chevalier, Seigneur des Noyers, Baron de d'Angu.

IL naquit vers l'an 1588, de Jean Sublet, Seigneur des Noyers & de Nainville, Maître des Comptes, & Intendant de la Maison de Joyeuse, & de Magdelaine Bochard. Son pere qui le destinoit à remplir un jour sa place, lui acheta d'abord une Charge de Trésorier de France à Rouen; mais peu de temps après, M. de Champigny son oncle, ayant été fait Sur-Intendant des Finances, avec M. de Marillac, il songea dans ce haut rang à avancer le jeune des Noyers qui passoit pour avoir beaucoup d'intelligence dans les affaires, & qui étoit un grand travailleur. Champigny le manda à Paris, & lui obtint d'exercer par Commission les fonctions de Con-

trôleur Général des Finances. Ce poste étoit inférieur à celui d'Intendant des Finances. Des Noyers en remplit les devoirs, conformément aux volontés de ses Supérieurs. Dans les places semblables à celle qu'il occupoit, c'est eux qu'il faut consulter plutôt que son devoir. Cependant on ne dit pas que Sublet ait manqué au sien. Sur ces entrefaites il arriva de grands changemens, Marillac obtint les Sceaux, & M. de Champigny qui partageoit avec lui la Sur-Intendance des Finances, fut fait Premier Président du Parlement de Paris. Des Noyers gagna à ce mouvement, quoiqu'il ne fût point aimé du Maréchal d'Effiat qui occupoit seule la place de Sur-Intendant des Finances, exercée auparavant par les deux que je viens de nommer; des Noyers fut conservé, & même M. de Castille, Intendant des Finances étant mort en ce tems-là, on lui donna sa place. Il se distingua par une probité & un désintéressement, qui furent d'autant mieux remarqués, qu'ils n'avoient point été les vertus favorites d'un grand nombre de ses Prédécesseurs. Le Roi témoigna beaucoup de satisfaction de sa

conduite ; & il eut le bonheur de plaire en même tems au Cardinal de Richelieu, l'arbitre des fortunes & le dispensateur des graces.

Des Noyers étoit un de ces hommes, qui avec de grands talens conservent néanmoins dans les plus hauts emplois, une sorte de timidité qui les expose à être aisément asservis par quiconque sçait faire le maître. L'air majestueux du Cardinal de Richelieu, le mystere profond de la plupart des actions de ce politique, ce silence affecté qu'il observoit, ce respect qu'il sçavoit se faire rendre, en récompensant la soumission, & en punissant l'audace, le succès heureux de toutes ses entreprises, qui toujours tenoient du merveilleux. Toutes ces choses rassemblées avoient fait une impression si vive sur l'esprit de des Noyers, qu'il étoit devenu l'admirateur du Cardinal de Richelieu. Il souffroit tout de cet impérieux Ministre, quoique souvent celui-ci le traitât avec une hauteur insupportable ; & ce n'étoit ni par complaisance, ni par intérêt, mais seulement par le prodigieux ascendant des qualités brillantes du premier Ministre sur l'esprit d'un homme simple,

quoiqu'habile, prévenu pour les autres ; & se défiant de lui, & qui admiroit dans eux ce qu'il dédaignoit dans lui-même.

L'opinion avantageuse que des Noyers donna de ses talens, lui valut l'Intendance de l'armée du Maréchal d'Estrées. Il eut la même qualité dans celle du Maréchal d'Effiat en Allemagne. Quoique les armées de ces deux Généraux n'ayent rien entrepris de considérable, ce fut cependant là que des Noyers, attentif à remplir ses devoirs, apprit les détails de la guerre ; quels étoient les besoins différens d'une armée & d'une place, & les moyens d'y subvenir. Il s'attacha sur-tout aux fortifications des Villes ; & le Roi le chargea de faire travailler à celles du Havre-de-Grave, de Nanci, Metz, Verdun, Calais, Boulogne, Ardres, Montreuil, Abbeville, Amiens, Dourlens, Corbie, Péronne, Han, Saint-Quentin, Guise, Mezieres & le Mont-Olimpe. Il s'acquitta de cette honorable Commission, avec ce même désintéressement qui le distinguoit par tout ; & l'on fut surpris à la Cour, quand on compara la dépense aux travaux qu'il avoit achevés.

Le Cardinal de Richelieu inftruit de l'affection & du refpect que des
1636. Noyers avoit pour fa perfonne, le fit revenir pour occuper la Charge de Sécrétaire d'Etat, vacante par la difgrace de M. Servien. Il en exerça d'abord les fonctions avec beaucoup d'agrément, Louis XIII eftimant fon mérite & fa capacité; mais ce Monarque s'étant apperçu que le nouveau Sécrétaire d'Etat étoit entiérement attaché au premier Miniftre, il fe réfroidit
1637. pour lui. Le Roi ne laiffa pas de lui accorder l'année fuivante, le titre de Capitaine & de Concierge du Château de Fontaînebleau, que des Noyers fit réparer avec un foin qui lui valut peu de tems àprès, à la mort du Préfident
1638. de Fourcy, la place de Sur-Intendant des Bâtimens de France. Des Noyers fit travailler au Louvre; & comme il étoit ami des Lettres, il établit dans les Galleries de ce Château l'Imprimerie Royale, d'où fortent aujourd'hui nos meilleurs Ouvrages.

Dans le temps même que des Noyers paroiffoit fi occupé des affaires de fon Miniftere, & que fon zele en redoubloit le fardeau, il s'occupoit plus que jamais des devoirs de piété. Il fonda

l'Eglise du Noviciat des Jésuites dans la rue Pot-de-Fer, au Fauxbourg S. Germain; & cette Eglise, quoique petite, est si exacte dans ses proportions, qu'elle passe pour un chef-d'œuvre. Des Noyers donna beaucoup aux Jésuites. Il estimoit en ces Peres les soins qu'ils se donnent pour l'éducation de la jeunesse; & quoique ce fût la mode de son tems d'en dire du mal, il s'en rapportoit aux effets, & se déclaroit hautement leur ami. Ce fut à cette fondation que se bornerent toutes les dépenses de des Noyers; content de l'héritage de ses peres, il ne voulut point augmenter aux dépens du Public, celui de ses enfans. Il ne retira de toutes ses Charges, que la terre d'Angu, dont le Roi lui fit présent. 1638.

A mesure que des Noyers avançoit en âge, on voyoit croître en lui l'esprit de piété. On lui reprochoit même de négliger le bien public, pour satisfaire à sa dévotion : de-là elle paroissoit condamnable; & les Courtisans malins l'accusant d'hypocrisie, commencerent à le mépriser. Des Noyers, quelque prévenu qu'il fût sur l'injustice des hommes, conçut un vio-

lent dépit contre ceux qui blâmoient
1638. sa conduite ; dès ce moment il se laissa aller, dit-on, au penchant naturel, des gens dont les démarches sont asservies à des regles austeres, qui est de blâmer avec aigreur celles des autres. La nature & la piété se combattant dans son cœur, quelquefois il se montroit parfaitement résigné, & dans d'autres momens il paroissoit extrêmément sensible; mais sans vouloir jamais se venger de ces chagrins qu'on lui causoit. Sa modération ne toucha personne. Il est des critiques impitoyables, à qui la crainte seule peut imposer le silence. L'honnêteté, la douceur, sont des attraits méconnus de leur cœur endurci ; ils n'épargnent que qui sçait les faire trembler. Des Noyers ne se vengea point. On imputa à impuissance cet effet de sa modération ; & le Cardinal de Richelieu étant mort, il s'éleva contre lui une puissante cabale.

1642. Elle étoit composée de personnes entiérement dévouées au Cardinal Mazarin, & qui réunissoient leurs efforts, pour l'élever au poste de premier Ministre. Ils craignoient que des Noyers estimé du Roi, à cause de son intelli-

gence dans les affaires, & par sa piété, ne l'emportât enfin dans son esprit, & ne devînt le Successeur du Cardinal de Richelieu. Ils soupçonnoient des Noyers, de penser à se revêtir à son tour de la Pourpre Romaine, pour s'attirer plus de respect. Chavigny jaloux de son élévation, se joignit au Cardinal Mazarin; & leurs amis s'étant assemblés avec eux, le premier dit aux autres qu'il ne seroit jamais en repos, qu'après avoir fait chasser le petit bon homme de bigot; c'est ainsi qu'ils traitoient des Noyers. Un Commis de celui-ci entendit le discours de Chavigny, & courut rendre compte à son Maître d'un complot qui se tramoit contre lui. Soit que des Noyers s'appuyât sur l'estime que le Roi avoit pour sa personne, & qu'il voulût laisser à ce Prince l'honneur d'avoir sçû protéger sans instance un serviteur fidéle, soit qu'il se défiât de la sincérité de son Commis, ou qu'il regardât la fortune avec indifférence, il répondit que Dieu étoit le Maître des événemens, & qu'il se soumettoit à sa volonté. En effet il ne prit aucune mesure pour rompre les intrigues de ses adversaires, qui se fortifierent encore dans le dessein d'a-

1642.

Cabale contre des Noyers.

vancer ſa ruine. J'ai dit que le dépit
1642. ſaiſiſſoit quelquefois des Noyers ; il ſe rencontra dans un de ces inſtans fâcheux avec le Roi, qui ayant auſſi des chagrins dans la tête, lui parla aſſez rudement. Le Secrétaire d'Etat auroit ſouffert docilement cette aigreur de ſon Maître ; mais l'imputant aux mauvais offices de ſes ennemis, elle lui cauſa des mouvemens d'impatience, dont le Roi s'apperçut.

Des Noyers outré de cette ſcène, alla chez le Cardinal Mazarin, & le pria de demander ſon congé au Roi. Inſtruit des diſpoſitions de ce Prélat, il croyoit lui annoncer une agreable nouvelle ; cependant Mazarin refuſa long-tems de ſe charger de cette commiſſion. Ce n'étoit point par égard pour des Noyers, mais ſeulement par crainte pour Chavigny. Celui-ci marquoit tant d'empreſſement pour la retraite du premier, que le Cardinal appréhendoit, en obtenant le congé de des Noyers, de travailler à l'avancement de Chavigny. Preſſé par des Noyers, Mazarin parla enfin au Roi, & lui annonça le deſir de celui-ci, pour aller paſſer le reſte de ſes jours dans ſa maiſon de d'Angu. Le Roi ne

pnt s'empêcher de marquer quelque émotion, & se douta du sujet pour lequel des Noyers sollicitoit son congé: 1642.
» Quoi donc, disoit-il, ce petit bon » homme étoit tous les jours gour- » mandé par le Cardinal de Richelieu, » & il ne peut souffrir une reprimande » de son Roi! ô bien, ô bien, nous » y penserons.

Si des Noyers eût alors voulu faire agir ses amis auprès du Roi, il auroit renversé sans doute tous les projets de la cabale qui lui étoit contraire; & même de nouvelles graces suivant toujours de près les reconciliations, on croit qu'il auroit obtenu la place de premier Ministre; mais tous ceux qui s'intéressoient à sa fortune, le solliciterent vainement de profiter de l'instant favorable. Des Noyers pressa plus fortement encore, pour obtenir la permission de se retirer à d'Angu. Il l'obtint enfin; & se hâtant de sortir de la Cour, comme d'un lieu funeste à son repos: on l'entendit repéter plusieurs fois dans une espèce de transport de joie: *Dirupisti Domine vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis.* Aussi-tôt il se transporta dans sa maison d'Angu, seul bien que ses grands emplois lui

avoient procuré, & qui faisoit l'éloge
1642. de sa probité.

On admira dans sa retraite, ce même homme, qui depuis un tems étoit en quelque sorte méprisé à la Cour; abandonner de soi-même une grande place, & l'espérance d'une autre bien plus élévée, pour vivre dans la solitude, sembloit quelque chose de si extraordinaire à ces ambitieux, dont la Cour étoit composée, qu'ils regardoient cette démarche comme un prodige. Tous les amis de des Noyers coururent le voir dans sa solitude pour l'admirer. Ce fut alors qu'il reconnut combien il en coûte davantage pour soutenir une belle action, que pour la faire; on ne lui parla que de l'éclat avantageux qu'avoit fait sa sortie de la Cour, & du regret que l'on y avoit de sa perte. Un peu après on changea de langage; ceux qui prenoient plus de part à sa fortune qu'à sa réputation, lui dirent qu'en se reléguant comme il avoit fait dans le fond d'une campagne, il avoit privé les honnêtes gens d'un appui solide à la Cour; que tout y étoit en proye à la cabale & à l'intrigue; & qu'il auroit empêché une partie de ces maux en conservant son em-
ploi.

ploi. Plusieurs personnes lui repéterent le même discours, les autres l'abandonnerent pour suivre le torrent de la fortune ; & il resta seul exposé aux séductions de ceux qui vouloient le ramener à la Cour. Des Noyers donna en cette occasion une preuve de foiblesse, qui pour avoir eu plusieurs exemples, ne peut néanmoins se justifier. Il céda aux persuasions de ses faux amis : on le vit sortir de cette retraite, après laquelle il avoit si longtems soupiré, il revint à la Cour, & on s'y mocqua de lui. Ce fut un si beau sujet de triomphe pour ceux qui l'avoient accusé de manége & d'hypocrisie, de le voir dans les Antichambres du Cardinal Mazarin, attendre parmi la foule des Courtisans & des Domestiques, l'heure favorable pour lui parler. Ce Ministre fut le premier à faire des railleries ameres sur cette conduite ; des Noyers se trouva bientôt l'objet de la risée publique, & tout le monde se ligua pour le mortifier : enfin après avoir souffert quelque tems la peine que méritoit sa légereté & son inconstance, il se retira une seconde fois à d'Angu couvert de honte & dévoré de chagrin. Pour cer-

1642.

te fois, des Noyers ouvrit les yeux. Il
1642. avoua le premier toute l'indécence de sa démarche, & l'imputa à sa vanité, qui lui avoit inspiré le dessein de reparoître à la Cour pour en réformer les abus. Il ne s'occupa plus que du soin de sa propre correction ; & le Public lui auroit sans doute rendu sa premiere estime, si on l'eût instruit de ce que des Noyers faisoit pour réparer sa faute. Il n'eut garde d'en laisser rien transpirer. Enfin après avoir vécu durant plusieurs années dansdes exercices continuels de pieté, des Noyers mou-
1645. rut le 20 Octobre 1645, âgé de cinquante-sept ans. Son corps fut enterré dans le Novitiat des Jésuites. Il eut d'Isabeau le Sueur, Guillaume Sublet & Magdeleine Sublet, Religieuse Carmelite à Pontoise.





MICHEL LE TELLIER,

Chancelier de France, Ministre d'Etat sous LOUIS XIII.

CE Ministre naquit le dix-neuf Avril 1603, de Michel le Tellier, Seigneur de Chaville, Conseiller à la Cour des Aydes, & de Claude Chauvelin. On remarqua de bonne heure en lui une grande intelligence pour les affaires. C'est un éloge commun à presque tous ceux dont j'écris la Vie ; mais on se souviendra qu'ils ont aussi à peu près suivi la même route, & rempli les mêmes places, avec plus ou moins d'éclat, mais toujours d'une maniere distinguée. Non que je veuille dire par-là que dans ce grand nombre de Ministres, il ne s'en trouve pas quelques-uns dont la célebrité n'ait coûté quelque chose à la vertu ; mais ce sont de ces sortes de crimes de politique, sur lesquelles après tout, on 1603.

n'ose trop prononcer. Les faits pu-
1503. blics sont précédés & suivis de tant de
faits secrets, qu'ils ont souvent une
cause & une forme tout à fait différentes
de celles qu'on leur suppose ; &
quand même on viendroit à bout de
démêler les motifs, & de connoître à
fond toutes les intrigues de ces Ministres,
ils seroient alors trouvés coupables ;
mais je n'ai prétendu peindre
que des hommes.

Le pere de M. le Tellier reconnois-
1631. sant en lui de belles dispositions pour
la judicature, lui acheta une Charge
de Conseiller au grand Conseil ; mais
ces fonctions n'occupant point assez
l'esprit tout de feu de le Tellier, il la
quitta, pour celle de Procureur du
Roi au Châtelet de Paris, qui donne
un crédit considérable dans cette
grande Ville, & qui mene à tout.

Quoique la place de Procureur du Roi attire le plus souvent à celui qui la posséde, un plus grand nombre d'ennemis, à mesure qu'il aime davantage la justice, le Tellier sans s'en écarter, trouva moyen d'exercer sa Charge environ sept années avec une estime générale. Enfin il devint Maître des Requêtes, & quelques Pays

ſans de Normandie s'étant ſoulevés, il fut nommé avec le Chancelier Seguier & M. Talon, Conſeiller d'Etat, pour faire le Procès à ces ſéditieux. Il ſe conduiſit en cette occaſion avec beaucoup d'habileté & de prudence, & fit en ſorte que, ſans offenſer le Parlement de Rouen, que les ennemis de cette Compagnie accuſoient de négligence envers les rebelles, il vint à bout d'étouffer la rébellion & de contenter la Cour. 1631.

La droiture & l'habileté que M. le Tellier montra en cette occaſion, le firent nommer à l'Intendance du Piémont, où le Roi entretenoit alors un grand nombre de troupes. Le Tellier s'attacha ſur tout à conſerver parmi elles une exacte diſcipline, & à y faire regner en même-tems l'abondance. Le Cardinal Mazarin qui ſe trouvoit alors chargé des plus importantes négociations, eut occaſion de traiter ſouvent avec le Tellier, en qui le Cardinal de Richelieu avoit une grande confiance; Mazarin voulut ſe faire un ami d'un homme dont le bon eſprit lui laiſſoit aiſément prévoir la fortune, dans un tems où l'eſprit ſervoit à la faire. Il rendit au Cardinal 1640.

de Richelieu un compte avantageux
1640. de la conduite de le Tellier ; & ce témoignage d'un Prélat déjà fort conſidéré à la Cour de France, ne ſervit pas peu à augmenter la bonne volonté de Richelieu en faveur de l'Intendant du Piémont.

Ce premier Miniſtre vouloit dans ceux qui ſe préſentoient pour remplir les grandes places, non-ſeulement de l'eſprit & du génie, mais encore de l'expérience dans les affaires, ſans laquelle on riſque de tomber ſouvent dans des fautes, que l'eſprit ſeul ne peut prévoir, & qui ne ſe réparent quelquefois qu'aux dépens de la réputation des Miniſtres, & même au déſavantage de l'Etat. Pour éviter ces inconvéniens, il falloit avoir été long-tems ſubalterne, pour être jugé digne de devenir Supérieur. M. le Tellier reſta pluſieurs années en Piémont, travaillant à ſe rendre capable du Miniſtere auquel on le deſtinoit. Le Cardinal de Richelieu étant mort, & de toutes ſes créatures, le Cardinal Mazarin étant celui qui tenoit le premier rang auprès de Louis XIII., il ſe ſouvint de le Tellier, & ſouhaita de l'avoir à la Cour, pour l'aider à ſe

démêler des piéges qu'on lui tendoit de tous côtés. 1640.

M. des Noyers occupoit alors une Charge de Sécrétaire d'Etat, qu'il tenoit du Cardinal de Richelieu. Son Succeſſeur ſongea à la lui faire perdre. Mazarin, comme on a pu le remarquer dans l'hiſtoire de ſa Vie, n'étoit pas moins jaloux de la faveur du Roi, que le Cardinal de Richelieu. Il craignit que la modeſtie, la piété de M. des Noyers, ne l'emportaſſent ſur ſes intrigues, auprès d'un Monarque pénétré des devoirs de ſa Religion. Enfin on cabala contre des Noyers, & ce Secrétaire d'Etat ne voulant point luter ſur la fin de ſes jours contre ſes ennemis, il ſacrifia ſa grandeur à ſon repos, & ſe retira à ſa maiſon d'Angu, ſeul bien qui lui reſtoit, après avoir adminiſtré durant pluſieurs années toutes les Finances de l'Etat. La médiocrité de ſa fortune étoit un ſûr garant de ſa probité, heureux s'il eût perſiſté dans une ſi belle réſolution ; & ſi dans la ſuite, paroiſſant ſe repentir de cette action génereuſe, le Public ne s'étoit repenti à ſon tour des éloges qu'il lui avoit accordés. Auſſitôt qu'il eut remis ſa Charge de Secré-

taire d'Etat, le Tellier fut rappellé
40. d'Italie pour remplir cette place importante; & bientôt par ses manieres affables & douces, il gagna la confiance de toute la Cour. Il eut le département de la guerre; & quoique cette multitude d'Officiers, qui dans le commencement de la régence d'Anne d'Autriche, vouloient vendre leur fidélité & leurs services, eussent des vues & des intérêts différens, le Tellier qui avoit appris durant son Intendance en Piémont à manier ces sortes d'esprits, se comporta de telle façon avec eux, que, sans les mécontenter, il ne leur accorda rien que ce qu'il étoit de la prudence de leur accorder.

L'humeur austere de des Noyers avoit long-tems rebuté les Gens de guerre, ils furent charmés de trouver dans son Successeur des manieres toutes opposées, & qui convenoient bien mieux à la liberté de leur Etat. Ceux-mêmes que ce Ministre étoit contraint de refuser, se louoient de sa politesse; il entroit dans leur peine, écoutoit leurs raisons, leur expliquoit les siennes, & ils le quittoient pénétrés de reconnoissance; car elle est aussi souvent excitée par les façons d'agir,

que par les dons mêmes. Il faut nécessairement qu'un Ministre accorde des récompenses & des emplois, on les doit à son état & à ses services, mais on ne peut être redevable qu'à lui-même de ces manieres polies, franches & ouvertes, avec lesquelles il s'efforce de consoler de la nécessité de ses refus. C'est ainsi que se conduisit le Tellier dans son Ministere, durant le cours de plusieurs années. Mazarin qui l'étudioit, reconnoissant en lui autant de droiture que de zéle, & avec ces qualités qui caractérisent l'honnête homme, toutes celles qui forment un parfait Courtisan; ce Prélat le désigna dès-lors à la Reine, comme le seul homme à qui elle devoit donner sa confiance, en cas, comme le Cardinal le prévoyoit, qu'il fût obligé de quitter le Royaume. 1640.

Je me suis assez étendu dans la Vie du Cardinal Mazarin, sur les troubles qui agiterent les premieres années de son Ministere : je me contenterai d'y renvoyer le Lecteur, pour y voir quelle part eut le Tellier dans les différens Traités qui se conclurent; possédant également la confiance de la Reine Régente & du Cardinal Maza-

rin. Le Tellier fut entiérement chargé
1640. de toutes les affaires pendant l'absence de ce dernier ; c'est-à-dire, que, secondé de Colbert, il entretint une étroite correspondance avec le premier Ministre fugitif, & que le Cardinal dut principalement son retour à leur habileté & à leur zéle.

Lorsque la Reine se vit obligée de
1650. mener le Roi dans la Guyenne, pour appaiser par la présence de Sa Majesté les troubles de cette Province, elle laissa le Tellier auprès de Monsieur le Duc d'Orléans, oncle du Roi, qui devoit commander dans la Capitale, pendant l'absence du Souverain, & que son titre de Lieutenant Général du Royaume, dans un tems où tous les esprits étoient mal disposés, rendoit extrêmement redoutable à la Regence.

Le Tellier sçut manier avec tant d'art l'esprit difficile du Duc d'Orléans, que, malgré les intrigues du Cardinal de Retz, ce Prince n'entreprit rien de contraire aux vues de la Cour ; même accordant à le Tellier une confiance intime, le Duc d'Orléans se reposa entiérement sur ce Ministre, non-seulement des affaires de

l'Etat qui le concernoient, mais encore de ses affaires particulieres, lui en laissant la disposition entiere; cette faveur si grande & si bien méritée, ne fut pas de long cours. Les ennemis de le Tellier s'étant réunis, firent un dernier effort, & vinrent à bout d'engager le Duc d'Orléans à se transporter au Parlement, pour y demander l'éloignement de le Tellier, de Servien & de Lionne. Il fut aisé de remarquer à la vérité, que le Duc d'Orléans agissoit en cette occasion contre son inclination naturelle; & dans le tems qu'il sembloit que ce Prince vouloit le plus absolument la perte de le Tellier, il ne pouvoit s'empêcher de lui donner des marques de sa bienveillance. Celui-ci satisfait de voir que le Duc d'Orléans demandoit son éloignement à regret, & seulement pour satisfaire le ressentiment de M. le Prince & du Coadjuteur, qui vouloient éloigner de la Cour toutes les créatures du Cardinal, voulut donner l'exemple d'une générosité peu commune, & demanda lui-même à se retirer. La Régente ferma long-tems l'oreille à ses prieres; cette Princesse qui peut être citée pour un modéle de héroïsme,

1650.

1651.

On demande son éloignement.

1651. retint le Tellier malgré lui ; & elle ne consentit à le laisser sortir de la Cour, que lorsque ce Ministre se fut montré plus ardent que ses ennemis mêmes à solliciter son éloignement.

Se retire de la Cour. Enfin voyant que son départ étoit nécessaire, la Reine lui permit de s'y préparer, mais avant cette Princesse lui donna publiquement d'éclatans témoignages de sa bienveillance & de son estime. Le Duc d'Orléans n'ignorant pas combien la retraite de le Tellier chagrinoit la Reine, se repentit de l'avoir demandée ; mais ce Prince étoit observé de si près, qu'il n'étoit pas, pour ainsi dire, en son pouvoir de réparer les fautes qu'il reconnoissoit le mieux ; cependant il manda le Tellier, le fit venir dans son Palais(a), *& l'y reçut de la même maniere, & avec les mêmes honneurs qu'il faisoit aux Ambassadeurs qui le visitoient.*

Il arriva, comme le Tellier l'avoit prévu, que le sacrifice de tous les Ministres, loin de ramener les mécontens dans leur devoir, ne servit qu'à les rendre plus obstinés dans leur révolte. Les mécontens d'un Etat semblent d'abord avoir les plus grandes

(a) Hist. des Secretaires d'Etat.

vues; tout ce qu'ils entreprennent, selon eux, doit tourner à l'avantage public, c'est le seul but qu'ils se proposent; mais à mesure qu'ils marchent, ils s'en éloignent: la mauvaise humeur, le caprice, l'ambition leur met les armes à la main: la force seule peut les soumettre. La Régente restée presque seule au milieu d'une Cour toute vendue aux ennemis de l'Etat, se tournoit en vain de tous côtés pour demander du secours. Quoique cette Reine continuât d'entretenir un commerce réglé avec le Cardinal Mazarin, ce Prélat étoit trop éloigné pour pouvoir mettre ordre assez tôt aux affaires dont le fardeau augmentoit chaque jour. Elle rappella le Tellier; d'abord ce Ministre fit naître des difficultés pour son retour; les mêmes ennemis qui l'avoient forcé de s'éloigner, pouvoient lui donner dans la suite de plus grands désagremens; & il ne vouloit point se mettre dans le cas d'une retraite forcée; mais malgré sa répugnance, il fallut obéir aux ordres réitérés de la Reine, & il se rendit à Poitiers, où la Cour étoit alors, reprenant aussi-tôt les fonctions de sa Charge, qui avoit été exercée en son

1651.

Il est rappelé.

absence par le Comte de Brienne. Le
1651. Cardinal Mazarin revint lui-même peu de tems après à la Cour, & les affaires se brouillerent plus que jamais. On se plaignit de nouveau contre le Tellier ; & ses ennemis demanderent encore une fois son éloignement ; mais leurs clameurs furent vaines ; ce Ministre ne quitta plus la Cour que pour négocier avec les mécontens ; il suivit le Roi par-tout où les désordres du Royaume l'obligerent d'aller ; & l'esprit de modération de le Tellier, fut ce qui servit davantage à les appaiser. La Capitale qui avoit en cette occasion donné l'exemple de la révolte, suivit celui des Provinces en se soumettant à son tour. Les Parisiens firent supplier Sa Majesté de leur pardonner le passé, & de revenir habiter une Ville qui lui promettoit autant de fidélité, qu'elle avoit montré jusques-là de désobéissance. Le Roi se rendit à leurs prieres, mais avant d'entrer dans Paris, il voulut sonder les dispositions du Duc d'Orléans, toujours en proie aux séductions des Mécontens. Ce Prince rejetta les offres avantageuses que le Roi lui fit faire, & se retira à Li-

Le Tellier traite avec Monsieur.

mours, où le Tellier alla le trouver de la part de Sa Majesté. La façon dont ce Ministre traita avec le Duc d'Orléans, fit connoître à Son Altesse Royale, jusqu'à quel point le Tellier portoit sa fidélité pour le Roi, & en même-tems son respect & son attachement pour sa personne, quoiqu'il eût peu de sujet d'en être satisfait. Le Ministre oublia tous les sujets qu'il avoit de se plaindre, & ne se souvint que du titre de celui avec lequel il étoit chargé de traiter. Dans cette situation contrainte, ayant à la fois à ménager la Cour, & l'oncle unique du Roi, le Tellier eut besoin de joindre l'expérience à l'adresse, pour les contenter également. Il réussit; & le Duc d'Orléans se retira à Blois, dans le dessein d'y vivre tranquille & éloigné de toute intrigue, pendant que le Tellier revint à la Cour y recevoir la récompense de ces heureux succès. Le Roi lui accorda la Charge de Trésorier de ses ordres, vacante par la mort de M. de Chavigny, & l'envoya en Picardie, pour pourvoir au secours de la Ville d'Arras, que les ennemis assiégeoient, à dessein d'obliger les Fran- 1651.

çois à lever le siége de Stenai, Place qui tenoit pour le Prince de Condé, alors chez les Espagnols. Le Tellier s'acquitta avec zéle de cette Commission; & faisant un usage avantageux du pouvoir de signer en l'absence du Roi; grace qui lui avoit été accordée par une faveur particuliere, ce Ministre sçut pourvoir avec tant de ponctualité aux différens besoins de la garnison d'Arras, & de l'armée qui marchoit au secours de cette Place, que les ennemis, après avoir vu prendre Stenai, se firent battre sous les murailles d'Arras, qu'ils s'étoient flattés d'emporter. Ce fut par cette belle action que M. le Tellier voulut terminer son Ministere pour la guerre; il demanda & obtint la survivance de sa Charge, pour le Marquis de Louvois son fils; & peu de tems après il lui en abandonna entiérement l'exercice; mais le Roi voulut toujours le conserver dans le Conseil, & continua de lui donner les plus grandes marques de sa confiance.

1651. Il va en Picardie.

1666.

Il se demet du Ministère.

Quoique le Tellier eût dans son fils un Successeur, dont les talens supérieurs lui assurerent bientôt une réputation brillante, les Gens de guerre

le regreterent néanmoins, à cause de son affabilité & de sa douceur ; il 1666.
n'accorda qu'au mérite les graces qui dépendirent de lui, ce Ministre le récompensa jusques dans ses ennemis ; & ce fut de cette sorte qu'il se vengea de leurs complots. Ceux qui dans la suite se déclarerent contre son fils avec le plus d'aigreur, ne cesserent pas de le ménager, souvent même ils se laisserent appaiser par ses soins ; & le Marquis de Louvois lui dut la réparation de plus d'une faute considérable.

Quoique le Tellier se mêlât toujours des affaires, il signala particuliérement les dernieres années de sa 1677.
vie par une grande pieté. Les Protestans lui firent un sujet de reproches de la joie qu'il témoigna à la vue de l'Arrêt de leur proscription. Le Roi l'avoit fait Chancelier après la mort de M. d'Aligre. Le Tellier avoit alors soixante & quatorze ans, c'étoit attendre un peu tard à le revêtir d'une dignité si importante, & qui exige tant de vigueur d'esprit. Aussi le Tellier, dit au Roi, en le remerciant de cette grace, qu'il honoroit sa famille, & couronnoit son tombeau. On ne s'apperçut du grand âge de le Tellier,

Il est fait Chancelier.

que par l'usage avantageux qu'il fit
1681. de son expérience durant le cours de
plusieurs années, qu'il remplit les
fonctions de sa Charge de Chancelier. Ce Ministre mourut le 28 Octobre 1681, âgé de quatre-vingt-trois ans.





HUGUES DE LIONNE,

Marquis de Berny, Ministre d'Etat sous Louis *XIV.*

LA Maison de Lionne est ancienne dans le Dauphiné; elle étoit déjà connue du tems des anciens Dauphins, Souverains de cette Province, où il ne reste plus rien de leur grandeur que des tombeaux, si l'on ne compte pour un grand avantage, l'honneur d'avoir transmis leur nom aux fils aînés des Rois de France, héritiers présomptifs de la plus puissante Monarchie de la Chrétienneté. Les Seigneurs de la Maison de Lionne se signalerent tous en des places différentes par un grand zéle pour le Roi & leur Patrie. Celui dont j'entreprends d'écrire l'Histoire, fut un des fils d'Artus de Lionne & d'Isabelle de Servien, fille d'Antoine Sieur de Biviere, Syn-

dic de la Nobleſſe, & Procureur des trois Etats de Dauphiné. Cette Dame mourut peu de tems après la naiſſance de Hugues de Lionne: & ſon pere Artus fut ſi touché de cette perte, que prenant tout à coup la réſolution de quitter le monde, pour n'avoir plus d'accidens ſemblables à eſſuyer, il ſe fit Prêtre, & devint Evêque de Gap. Dans cet état de tranquillité, il ſe donna tout entier à l'éducation de ſon fils, & l'éleva avec des ſoins extraordinaires. Bientôt il recueillit les fruits de ſes peines; & Hugues de Lionne ayant atteint l'âge de dix-huit ans, ſe trouva capable d'exercer les fonctions de premier Commis de ſon oncle Abel de Servien, Secrétaire d'Etat, & depuis Sur-Intendant des Finances. Le Cardinal de Richelieu avoit beaucoup d'inclination pour les jeunes gens qui ſe trouvoient en état de travailler de bonne heure; il fut charmé de l'application & de l'aſſiduité de M. de Lionne, & voulut le mettre au nombre de ſes créatures. C'étoit une faveur trop grande pour que celui-c la négligeât, il tâcha donc par le con ſeil de ſon oncle, de ſe rendre pl agréable encore au premier Miniſtr

en lui faisant exactement sa Cour. Mais malheureusement pour de Lionne, Servien se vit disgracié, & obligé de se retirer. Le Cardinal de Richelieu voulut faire rester de Lionne, & l'employer comme par le passé dans les affaires ; mais celui-ci pénétré de l'infortune de son oncle, ne voulut point faire de séjour dans un lieu d'où on l'avoit exilé. Il se retira &
alla voyager en Italie. Il vit Rome; 1636.
& ce fut dans cette Capitale du monde Chrétien, qu'il fit connoissance avec M. de Mazarin. Lorsque cet Italien fut devenu premier Ministre, il se souvint de ses anciennes liaisons avec de Lionne, à qui il accorda toujours sa confiance; mais ayant de parvenir à ce poste éminent, Mazarin lui rendit de grands services auprès du Cardinal de Richelieu qui l'occupoit encore. Le séjour qu'il avoit fait en
Italie, & les instructions de Mazarin, 1642.
l'avoient mis au fait des affaires de ce Pays, & des intérêts différens de cette multitude de Princes qui le gouvernent. Il y fut envoyé par ordre de la Cour, pour terminer le différend du Duc de Parme avec le Pape pour le Duché de Castro. Cette querelle du-

roit depuis long-tems, & les deux
1642. Parties intéressées sembloient plus animées que jamais. Le Duc de Parme étoit fier & ardent, assez bon Capitaine, mais excellent Soldat, qualité plus commune que la premiere. Le Pape de son côté, sollicité par ses neveux, & croyant sa gloire compromise en cette affaire, ne vouloit rien relâcher de ses prétentions, elles étoient exorbitantes; & le Duc de Parme ayant trouvé des amis dans les Souverains voisins de ses Etats, la plus grande partie de l'Italie étoit en feu, lorsque de Lionne y vint proposer la paix. Quoique le Duc de Parme fût extrêmement animé, & que le Pape, fier de sa supériorité, ne menaçât de rien moins que de dépouiller entiérement de ses Etats celui qu'il traitoit de Prince rebelle, M. de Lionne vint à bout de les appaiser & de pacifier l'Italie, plusieurs de ces Princes, comme je le viens de dire, ayant embrassé les intérêts du Duc de Parme.

De Lionne revint en France. Louis XIII. & le Cardinal de Richelieu étoient mort pendant son absence, il obtint néanmoins une récompense digne de ses services, & la Reine,

à la sollicitation du Cardinal Mazarin, le fit son Secrétaire. Il fit chaque jour de nouveaux progrès auprès du premier Ministre, quoique celui-ci eût souvent des querelles très-vives avec lui; mais heureusement pour de Lionne, la raison étoit toujours de son côté; & ce qui lui servoit beaucoup plus, on ne pouvoit se passer de lui. Quelque tems après de Lionne se vit en but comme les autres Ministres à la haine des mécontens; ils demanderent son éloignement & l'obtinrent. L'absence de Lionne servit à justifier sa conduite passée; le désordre des affaires augmenta, & la Reine sacrifiant à la nécessité de le rappeller tous les chagrins que lui préparoient les ennemis de l'Etat, elle lui donna ordre de revenir auprès d'elle. Cette Princesse le consola de son espéce d'exil, en lui accordant la Charge de Prevôt & de Grand-Maître des cérémonies des ordres du Roi; de Lionne en fit les fonctions au Sacre du jeune Roi.

1642.

L'orage qui s'étoit élevé contre lui à la Cour, s'étant enfin appaisé, de Lionne espéroit d'y jouir en repos des faveurs dont la fortune l'avoit comblé, lorsqu'on l'envoya Ambassadeur

extraordinaire vers les Princes d'Italie;
1642. dans la Cour desquels il étoit si avantageusement connu. Peu de tems après il assista au nom du Roi, au Con-
1655. clave, où fut élu le Cardinal Chigi, sous le nom d'Alexandre VII. La grande affaire de la Cour de France & celle de Rome, étoit alors de mettre le Cardinal de Retz qui s'y étoit réfugié, hors d'état de rentrer jamais dans le Royaume, sur-tout d'y revenir comme Archevêque de Paris; on vouloit aussi que de Lionne s'opposât sous main aux intrigues du Cardinal de Retz dans le Conclave, dans la crainte qu'il ne fît élire Souverain Pontife, celui des Cardinaux qu'il croyoit le plus dans ses intérêts, ou le moins dans ceux de la France. Le Cardinal de Retz instruit des desseins de Lionne, fit tout ce qu'il put pour en triompher; mais il eut le chagrin de voir que le nouveau Pape, sur l'amitié duquel cette Eminence avoit compté, se déclaroit ouvertement pour le Roi.

Le Cardinal Mazarin qui regardoit avec raison le Cardinal de Retz comme le plus redoutable de ses ennemis, fut extrêmement content de la négociation du Marquis de Lionne: on le rappella

rapella de Rome pour aller à Madrid traiter de la paix entre les deux Couronnes. Le premier Ministre en avoit la conclusion fort à cœur; c'étoit selon lui le seul moyen de réduire ce qui restoit de mécontens dans le Royaume & peut être d'obliger le Prince de Condé à recourir à la clémence du Roi. Ce Prince de son côté mettoit tout en usage pour détruire à la Cour d'Espagne, tout ce que les amis de Mazarin entreprenoient en faveur de la paix. Il ne falloit pas un homme moins habile que de Lionne pour rompre les mesures du Prince de Condé, & de cette foule d'amis puissans qu'il s'étoit fait à la Cour d'Espagne. Le Cardinal Mazarin qui sentoit mieux qu'un autre la conséquence de cette négociation, ne voulut s'en rapporter qu'au Marquis de Lionne, & lui fit expédier un pouvoir, qui marquoir la confiance qu'il avoit en lui. Il étoit conçû en ces termes. 1655.

» Je donne pouvoir au Sieur de
» Lionne, Conseiller en mon Conseil 1656.
» d'Etat, d'ajuster, conclure & signer
» les Articles du Traité de paix entre
» moi & mon frere & oncle, le Roi
» d'Espagne, & promets en foi & pa-

» role de Roi, d'approuver, ratifier &
1656. » exécuter tout ce que ledit Sieur de
» Lionne aura accordé en mon nom,
» en vertu du présent pouvoir. Fait à
» Compiegne le premier jour de Juin
» 1656, signé LOUIS.

Quoique de Lionne offrît aux Espagnols les conditions les plus favorables, prévenus par le Prince de Condé & par les Emissaires qu'il entretenoit à Madrid, ils ne voulurent point entendre à la paix, & moins encore au mariage de l'Infante, que de Lionne demandoit pour Louis XIV. Enfin voyant que tous ses efforts étoient inutiles, il demanda lui-même son rappel, & quitta Madrid. Mais ce fut pour se rendre à Francfort, où tous les Princes de l'Empire s'étoient assemblés pour l'élection de l'Empéreur. Il y arriva en qualité d'Ambassadeur & de Plénipotentiaire.

Le Marquis de Lionne qui ne perdoit point de vue son projet de conclure la paix entre les deux Couronnes, s'aboucha avec l'Ambassadeur que l'Espagne avoit envoyé à Francfort; mais voyant que ces nouvelles tentatives ne réussissoient pas mieux que les premieres, il s'appliqua à for-

mer une alliance entre les Princes du Rhin & la France : il réussit, & les Espagnols qui ne se défioient point de ce coup, eurent tout lieu dans la suite de se repentir de leur opiniâtreté. 1656.

Depuis ce moment le Marquis de Lionne marqua moins d'empressement pour la paix, & pour le mariage de l'Infante ; il parut ne songer qu'à chercher pour la France de nouveaux amis dans l'Empire. Il s'étoit assuré, comme on vient de le voir, de la plûpart de ses Princes, & l'on ne douta point que cette union des Puissances du Rhin avec les ennemis de l'Espagne, ne forçassent cette Couronne à conclure au plûtôt une paix désavantageuse pour elle.

Les Bourguemestres de la Ville de Francfort, ont un Registre dans lequel ils prient les gens de qualité qui passent par leur Ville de signer, ce qui doit faire un gros Recueil de noms distingués : de Lionne ajouta au sien ces Vers, qu'il fit, dit-on, sur le champ :

Quod nulli forsan mortalium contigit
(Vana absit gloria) ob fidem enim, non sapientiam,
Intra triennii terminum :
A Domino Domino meo Clementissimo,
Christianissimo Rege Præfectus.

1658. Romæ. Madriti. Francofurti.

Creationi Summi Pontificis, Unicus pacis arbiter.
Electioni Imperatoris.
Primo in bonum Orbis Christiani feliciter perfecto.
Secundo in ejus perniciem ab Hispanis dilato.
Tertium quod Deus benè vertat expecto.
Francofurti Junii 1658.

Le Cardinal Mazarin agissant en conséquence de la conduite que le Marquis de Lionne avoit tenue à la diette de Francfort, parut aussi ne plus penser à la paix, & même songer à marier le Roi avec la Princesse de Savoye. Les Espagnols venoient d'être battus dans les Pays-bas, il profita de la consternation où les avoit jettés cette défaite. Le Roi prit la route de Lyon, & la Duchesse de Savoye s'y rendit avec la Princesse que l'on croyoit destinée à être Reine de France. Les Espagnols furent les premiers à le croire; & Pimentel accourut *incognito* à Lyon, offrit l'Infante, que l'on avoit refusée avec tant de hauteur quelques mois auparavant. Il fut question alors de retirer la parole donnée à la Duchesse de Savoye, & de lui diminuer, s'il se pouvoit, le défa-

grément d'un refus aussi offensant. De Lionne se trouva chargé malgré lui 1658.
de cette fâcheuse commission, il calma la Duchesse, en lui parlant du bien public, & vint à bout de la renvoyer contente en apparence, quoiqu'elle en voulût beaucoup au Cardinal Mazarin. Ce Ministre satisfait de voir sa fortune assurée par la paix & par un mariage si long-tems desiré, s'inquiéta peu du ressentiment de la Duchesse de Savoye, & ne songea qu'à finir promptement avec l'Espagne. Le Marquis de Lionne fut encore chargé de la négociation ; il eut la gloire de terminer toutes les difficultés, de prescrire les conditions ; & lorsque le Cardinal arriva sur la Frontiere du Royaume, pour s'aboucher avec Dom Louis de Haro, il n'eut plus qu'à traiter publiquement des Articles dont on étoit convenu en secret, & à terminer ce qui concernoit le Prince de Condé. On étoit convenu de l'Isle des Faisans pour le lieu des conférences. Le Cardinal s'y rendit ; mais avant, il reçut « une visite de la part de Dom Louis, » & il lui envoya de son côté le Mar- » quis de Lionne, (a) qui fut reçu des

(a) Gualdo Priorato.

1658. » Espagnols avec de grands honneurs; » plusieurs personnes de qualité allerent au devant de lui, on le logea » dans une maison magnifique, qui lui » fut préparée. Et quoique de Lionne » témoignât qu'il ne venoit là que » comme envoyé du Cardinal, tous » les Grands, & Dom Louis même, le » traiterent d'excellence, & lui donnerent la main droite (sans doute à cause de son titre d'Ambassadeur Extraordinaire qu'il avoit porté à la Diete de Francfort.) « Le premier Ministre » d'Espagne vint au-devant de lui jusqu'à la moitié de la Salle de ses Gardes, lui donnant la premiere place » à sa table. Il reçut visite en particulier de toutes les personnes considérables qui étoient à Fontarabie; & » les Espagnols publierent que le Marquis de Lionne, par le seul mérite » de sa personne, sans autre titre, ni » qualité, devoit être traité avec tous » ces honneurs.

Le Cardinal Mazarin avoit chargé de Lionne de la commission d'aller saluer de sa part le premier Ministre, non qu'il ne sentît bien qu'elle ne fût au-dessous de lui, d'autant plus qu'il avoit été fait Ministre d'Etat l'année précédente; mais il y avoit de nou-

velles difficultés à résoudre, & de Lionne seul étoit en état de les terminer; & de plus est-il de petits emplois lorsqu'il s'agit de servir sa Patrie? La paix se conclut entre la France & l'Espagne. Le Cardinal revint à Paris, & mourut peu de temps aprés à Vincennes; mais avant d'expirer, il recommanda de Lionne au Roi, comme le seul de ses Ministres qui fût instruit des affaires Etrangeres. Sa Majesté le chargea de les administrer, & peu de temps après il eut occasion de mettre en usage & sa fermeté & l'expérience qu'il avoit acquise dans le cours de ses négociations. 1658.

Le Baron de Vatteville, Ambassadeur du Roi Catholique à la Cour d'Angleterre, voulut entreprendre de conserver aux Ambassadeurs Espagnols la préseance que les François leur avoient accordée sous le regne de Charles V. parce qu'ils étoient en même temps Ambassadeur de l'Empereur. Pour cela, il fit venir quelques Soldats d'Ostenac, gagna des Anglois, fit doubler de fer les traits de ses chevaux; & en cet état il se rendit au lieu de la cérémonie. Le Comte d'Estrades Ambassadenr de France, Dispute su la préséance

1668. en fit autant & voulut prendre le pas ; ce Seigneur avoit été instruit des desseins de Vatteville ; mais il ignoroit que ce Ministre en vouloit venir à une violence ouverte ; & il s'étoit contenté d'augmenter le nombre des gens de sa suite. Aussi-tôt que le carosse du Comte d'Estrades fut apperçu, les gens de l'Ambassadeur d'Espagne s'avancerent & couperent les traits de ses chevaux. Les François qui l'environnoient se mirent en devoir de répousser cette insulte ; une partie se battit, pendant que l'autre alla au carosse de Vatteville, pour couper aussi les traits de ses chevaux ; ils ne purent y réussir, ces traits étant de fer ; & les gens des deux Ambassadeurs se mêlant alors, ils se battirent avec fureur. Les Espagnols avoient l'avantage du nombre ; mais les François plus vifs & plus formés à ses sortes de combats particuliers, les auroient accablés sans peine, sans le secours que les Anglois préterent aux premiers : il fallut céder. Le Comte d'Estrades eut deux ou trois de ses gens tués, & le carosse du Baron de Vatteville prit alors sans difficulté la premiere place.

Violence faite à l'Ambassadeur de France.

Le Roi demanda hautement répa-

ration de cette insulte, & dans le premier feu de son juste ressentiment, il vouloit déclarer la guerre au Roi d'Espagne. On lui promit satisfaction; & le Marquis de Lionne Ministre des affaires Etrangeres, fut chargé de cette affaire. Le Roi d'Espagne consentit d'abord à rappeller Vatteville, & même à le punir; mais on ne se contenta point en France de cette réparation; & après bien des contestations, il fut enfin décidé que l'on enverroit au Roi le Marquis de la Fuente, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour dire à Louis que le Roi son Maître l'avoit envoyé pour (*a*) désavouer « de » sa part l'insulte que le Baron de Vat» teville avoit faite au Comte d'Estra» des: que le Roi d'Espagne son Maî» tre en étoit fâché... & que le Roi » Catholique avoit envoyé ses ordres » à tous les Ambassadeurs & Ministres; » tant en Angleterre qu'en toutes les » Cours & autres lieux où ils résident, » & où de pareilles difficultés se pour» roient présenter pour raison de la » préséance, de s'abstenir de s'y trou» ver, & de ne point entrer en con» currence avec les Ambassadeurs &

1658.

Réparation de la Cou d'Espagne.

(*a*) Histoire de Louis XIV.

» Ministres de Sa Majesté dans toutes
1658. » les fonctions & cérémonies publi-
» ques.

Tous les Ministres Etrangers furent témoins de cette réparation de la Cour d'Espagne ; & les quatre Secrétaires d'Etat en prirent Acte. Le Marquis de Lionne eut la joie de voir cette affaire importante, & dont on lui avoit confié la conduite, terminée à la gloire de son Maître & de la France. Il sortit avec plus d'avantage encore d'une autre querelle qui survint entre la Cour de Rome & le Roi, au sujet de l'insulte faite par les Corses au Duc de Créqui son Ambassadeur. De Lionne négocia aussi à ce sujet ; & suivant les vues de son Maître, il obtint la reparation la plus éclatante, & en même temps la plus humiliante pour le Pape & ses neveux. Le Marquis de Lionne connoissoit le génie de la Cour de Rome ; il ne borna point ses demandes, & le Pape fut obligé de les lui accorder. Ces deux événemens rendirent le nom des François respectable à toutes les Nations de l'Europe, & fit plus d'effet que deux victoires.

Le Marquis de Lionne rendit dans la suite les plus importans services ; ce

fut lui qui ménagea la donation de la Lorraine, que Charles IV. fit au Roi, s'en réservant la jouissance pendant sa vie. L'Avocat Général Talon donnant ses conclusions, dit que la Lorraine ayant toujours été dépendante de la Couronne de France, il étoit juste qu'elle y fût réunie. 1651

C'étoit de quoi les Lorrains ne convenoient pas. Ils prétendoient être en état de prouver l'indépendance de leur Souveraineté; & le Prince Nicolas François, frere du Duc Charles, écrivit au Roi à ce sujet. Il lui représenta que si les Duchés de Lorraine & « de » Bar, étoient considérés comme des » Etats, où l'on suivoit la Loi Salique, » ils étoient inaliénables; & que si on » suivoit la disposition Testamentaire » de René, Roi de Sicile, Duc de » Lorraine, par laquelle ses Etats » avoient été substitués de mâles en » mâles, le possesseur n'en avoit que » l'usufruit.

On ne manqua pas de répondre en France à ces objections. On opposa Testament à Testament, & celui de Charles d'Anjou, qui nommoit pour ses héritiers Louis XI. & Charles VIII. parut aux François plus autentique

que la ſubſtitution du Roi de Sicile.
658. Pendant la diſpute, Charles IV. qui l'avoit occaſionnée, ſe repentit d'avoir ainſi dépouillé ſa Maiſon; il quitta les intérêts de la France, & ſe vendit à l'Empéreur.

Le Marquis de Lionne s'étoit donné de grands mouvemens pour cette ceſſion, qu'il jugeoit ſi avantageuſe à la France: mais la réunion de cette Province à la Couronne étoit deſtinée à un régne pacifique, & devoit s'achever par les voyers de la douceur & de la juſtice.

Cependant le Marquis de Lionne portoit avec peine le fardeau de cette quantité d'affaires, dont la Cour de France étoit accablée. Depuis que le Roi s'étoit déclarée pour les Hollandois, d'abord contre l'Evêque de Munſter, & enſuite contre le Roi d'Angleterre; c'étoit chaque jour de nouvelles plaintes de la part des Etats Généraux, qui ſe plaignoient de ne recevoir aucun ſecours des François. Ceux-ci n'avoient point en effet de Vaiſſeaux capables de reſiſter à ceux des Anglois, alors les meilleurs Marins de l'Univers; & le Roi qui d'ailleurs avoit ſes deſſeins, ne vouloit

point mêler sa flotte avec celle des Hollandois. Ceux-ci ayant été battus, il crierent plus haut que jamais ; & le Comte d'Estrades, Ambassadeur de France auprès des Etats Généraux, en écrivit au Roi. Le Marquis de Lionne répondit, par ordre de ce Prince, que les plaintes des Hollandois étoient injustes *& leur demandes ridicules*. 1658.

» Quoi, mandoit-il au Comte d'Estrades, Messieurs les Etats qui se défendoient si mal contre un seul Prince de l'Empire, & que la protection du Roi a sauvés d'une ruine qu'ils ne pouvoient presque éviter, si la Suéde & d'autres Princes d'Allemagne se fussent joints à l'Evêque de Munster : les Etats pour lesquels Sa Majesté, contre tous ses intérêts, a déclaré la guerre à un Roi son proche parent, se plaindront qu'ils sont abandonnés, & comme assassinés par la France, quand on leur refuse deux bagatelles, qu'il a passé dans l'esprit de M. de With de faire demander au Roi !

Ce que le Marquis de Lionne traitoit de bagatelles, étoient quelques munitions, & un brûlot que les Hollandois sollicitoient, sans pouvoir rien

1658. obtenir. Ils en avoient d'abord demandé douze, que le Roi n'étoit pas en pouvoir de leur accorder. On devoit ſuppoſer qu'ils pouvoient s'en paſſer aiſément, puiſqu'ils ne preſſoient plus que pour un ſeul. Il eſt aiſé de juger par ce trait, en quel état étoit alors la Marine de France.

En récompenſe des ſervices importans qu'il avoit rendus, M. de Lionne fut revêtu quelque temps aprés de la dignité de Sécretaire d'Etat, que poſſédoit auparavant M. de Brienne. Il y avoit long-tems que le Roi ſouhaitoit de ce dernier la démiſſion de ſa Charge pour en revêtir de Lionne; & lorſque ce Miniſtre lui prêta le ferment ordinaire, Sa Majeſté eut la bonté de lui dire *qu'il n'avoit encore rien fait avec avec tant de ſatisfaction.* Ces paroles étoient une récompenſe plus précieuſe aux yeux de M. de Lionne, que la charge importante qui les occaſionnoit. Ce lui fut un nouvel attrait qui le ſoutint contre la fatigue de cette multitude d'affaires, qui l'accabloient. Il étoit chargé de donner les inſtructions néceſſaires aux Ambaſſadeurs deſtinés pour les Cours Etrangeres, & il eut le plaiſir de remarquer que les

plus heureux succès suivoient de près ses dispositions. Enfin le Marquis de Lionne mourut à Paris en 1671, âgé de soixante ans. Il laissa plusieurs enfans, qui n'ont point eu de postérité. 1671.

MOnsieur de Brienne, à qui de Lionne a succédé dans la Charge de Sécretaire d'Etat, a rendu de grands services, & mérite sans doute de tenir une place honorable dans cette Histoire; mais les événemens de sa vie ont été trop bornés pour en faire un article particulier. Il suffira de dire, qu'il voyagea beaucoup dans sa jeunesse, pour s'instruire des mœurs, & des intéréts différens des peuples voisins, & des Nations les plus éloignées, qui avoient des relations avec la France.

Il parcourut l'Allemagne, la Pologne, la Suéde, le Dannemark, & pénétra jusqu'en Laponie, & passa ensuite en Italie, & fut apprendre ainsi chez les Etrangers la maniere dont il devoit gouverner en France. Il a laissé une relation latine de son voyage. Lorsque de Brienne revint en France, il trouva la Cour si avantageusement prévenue sur son compte, que le

Cardinal Mazarin lui dit : *Que jamais personne n'avoit eu tant de réputation à son âge, & qu'elle étoit si extraordinaire, que c'étoit assez, pourvû qu'il la sçût conserver.*

M. de Brienne devoit à la prudence de sa conduite chez les Etrangers, les rapports favorables qu'ils avoient faits de lui à la Cour de France. Ils lui valurent encore la permission d'exercer la charge de Sécretaire d'Etat, en l'absence de son pere, & en cas de maladie, quoiqu'il n'eût que vingt-trois ans. Il s'acquitta dignement de cet emploi ; & il fut un des Ministres qui signa ce fameux Traité d'alliance de 1662, entre la France & la Hollande & dont Colbert avoit dressé le projet pour l'avantage du Commerce.

Il auroit continué sans doute à travailler avec le même zéle & le même succès, si la mort de sa femme qu'il
663. aimoit tendrement, ne l'eût dégouté tout à coup de la Cour & des affaires. Il traita de sa Charge avec M. de Lionne, & se retira dans le dessein d'embrasser l'état Ecclésiastique, & de passer le reste de ses jours dans la tranquillité & le repos.

Il avoit épousé Henriette Bouthillier

fille de Léon Bouthillier, Comte de
Chavigny, Ministre & Sécretaire d'E- 1663.
tat & d'une Phélippeaux, dont il a eu
Louis-Henri de Lomenie, Comte de
Brienne, Anne-Marie Thérese de
Lomenie, Louise Madelaine de Lomenie.

Fin du Tome cinquième.





TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Matières contenues dans ce cinquième Volume.

A

E

H

I

L

P

Q

S

T

V

Fin de la Table du cinquiéme Volume.





